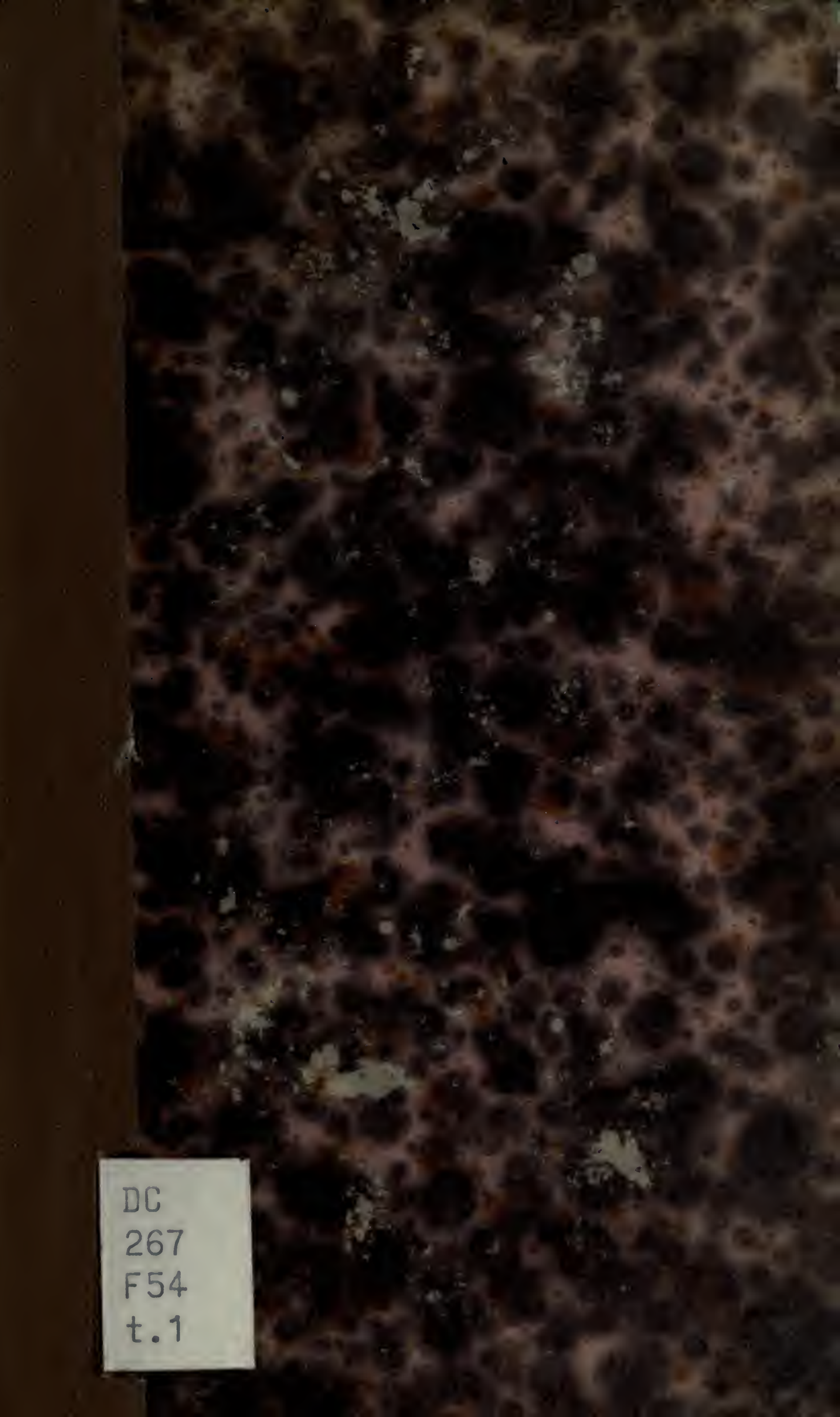
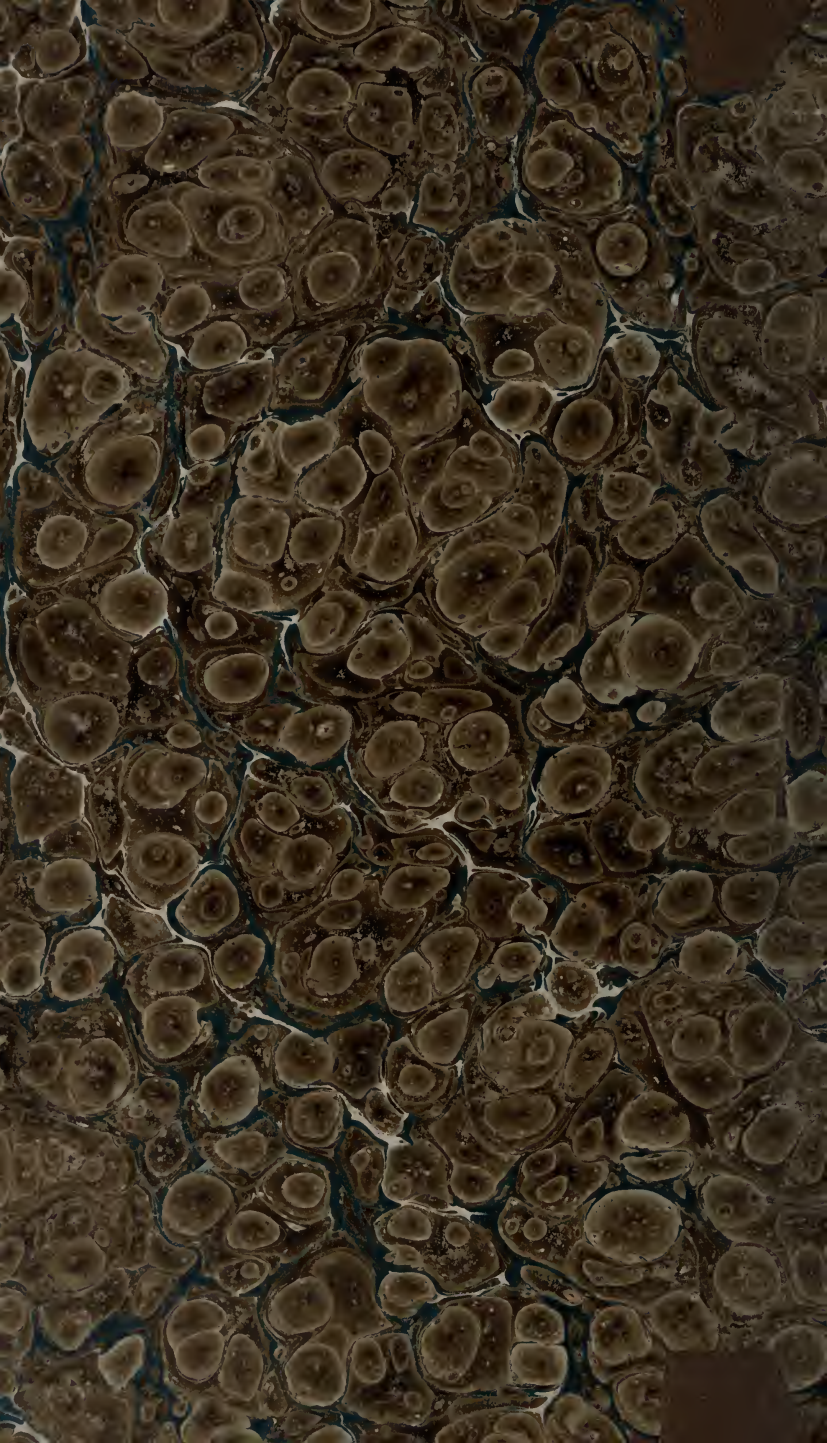
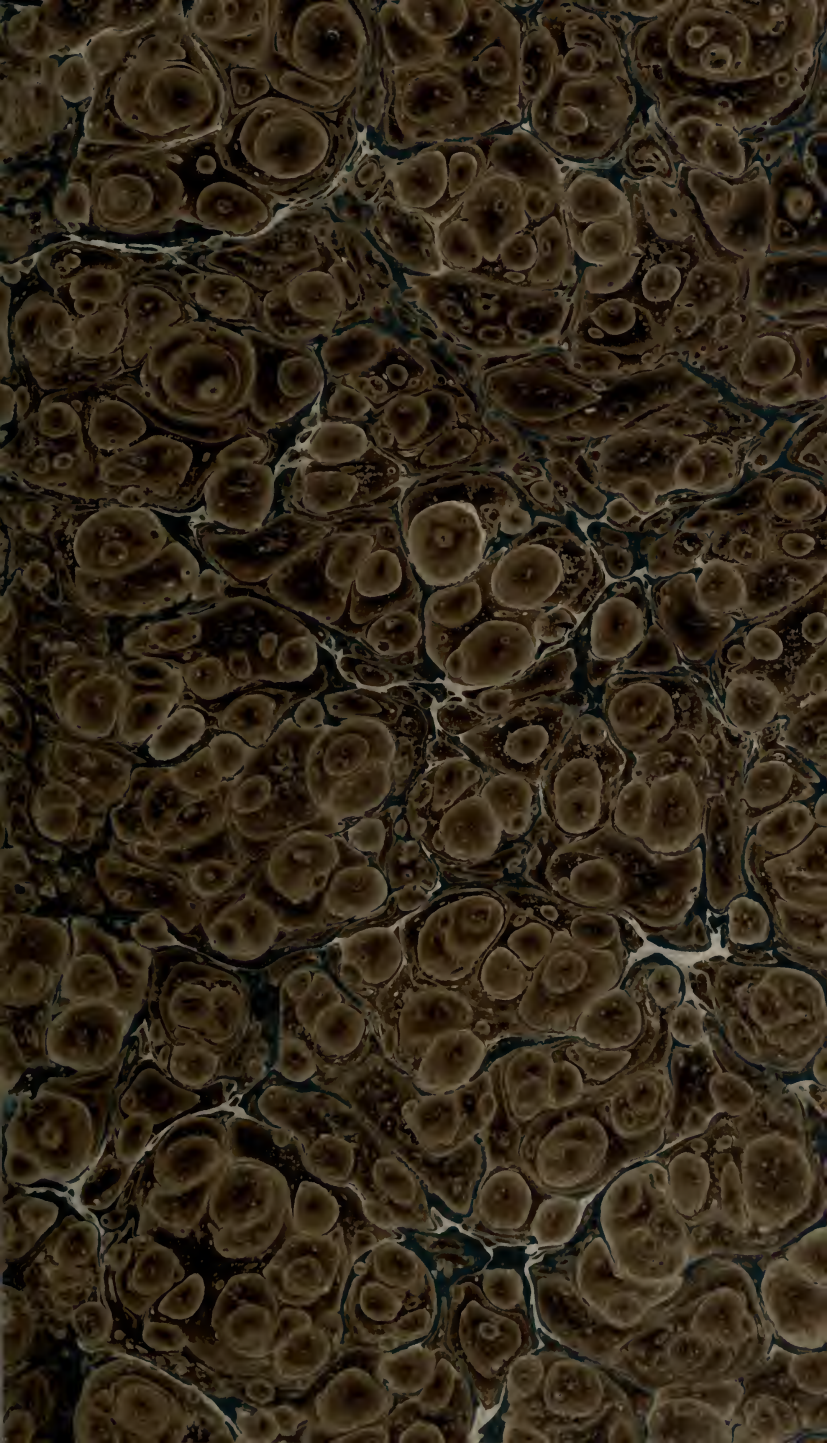
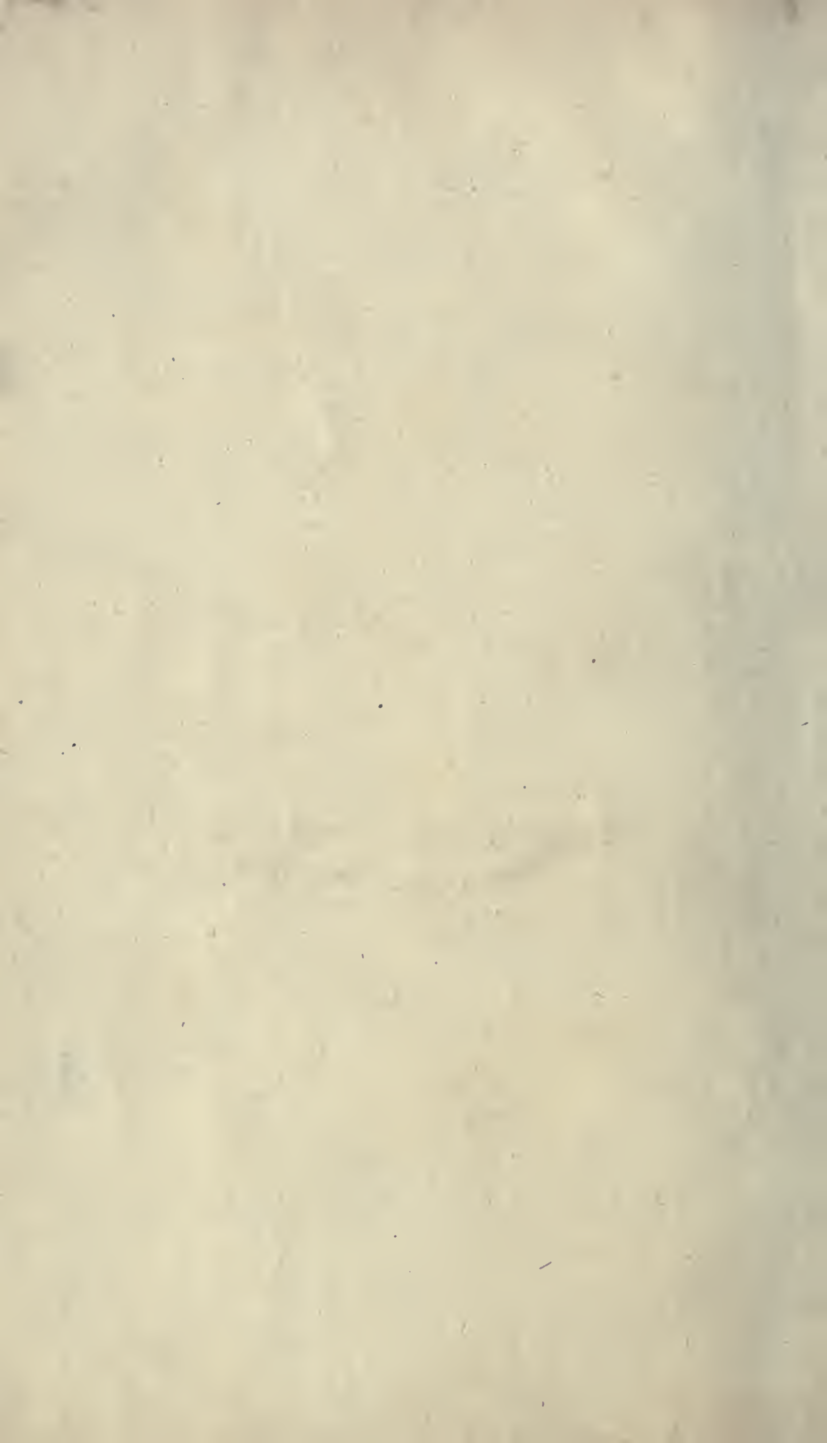
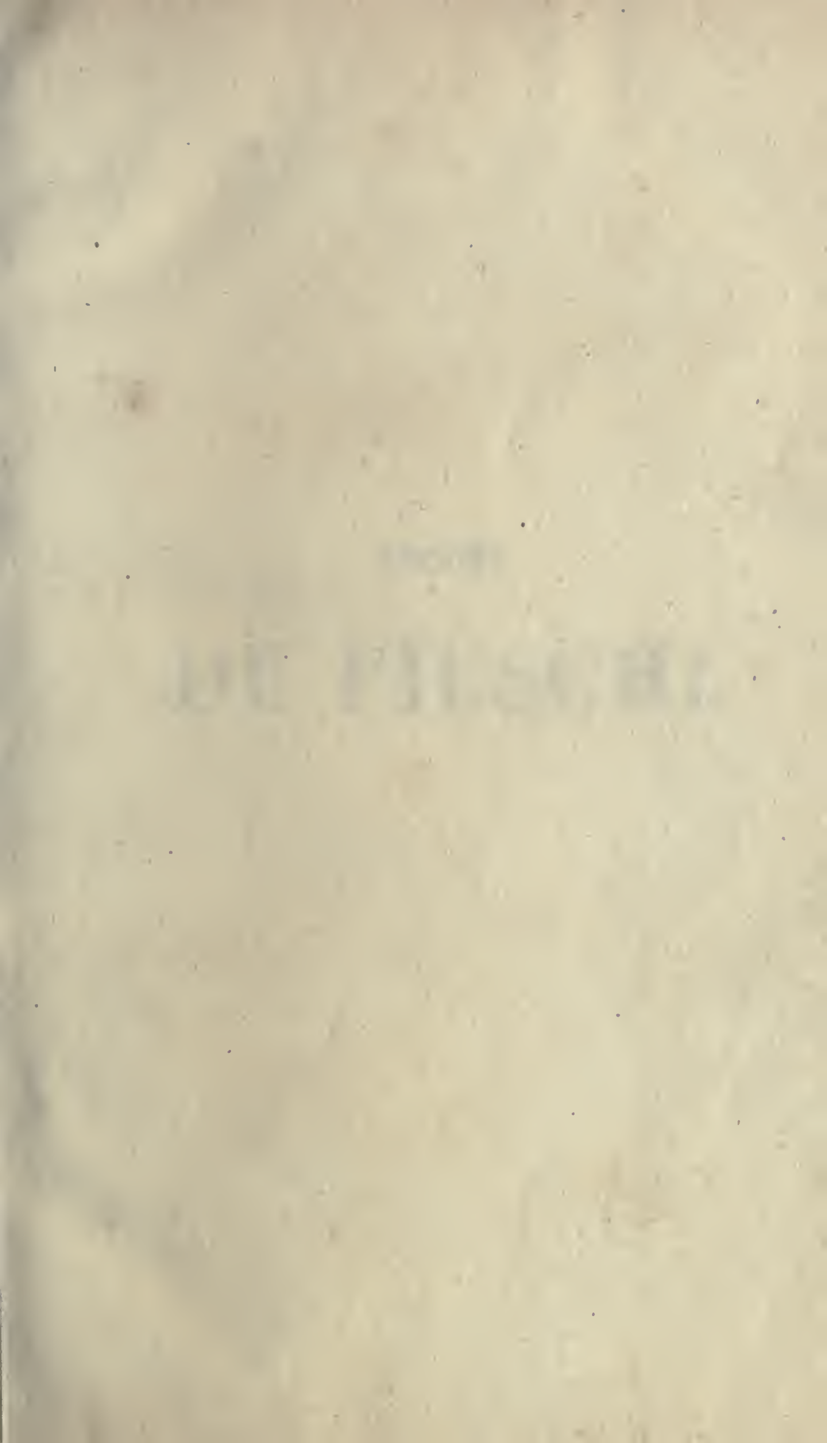


DC
267
F54
t.1











PROCÈS

DE FIESCHI.





MAISON DU BOULEVART DU TEMPLE N.° 50.

(A) d'où a été commis l'attentat du 28 Juillet.

Publié par Bourdin, R. Quincampoix 57, à Paris.



P. MOREY.

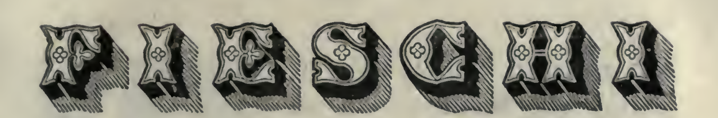
Dessiné d'après nature à la Cour des Pairs.

Paris, chez Ernest Bourdin, Lib. Edit. r. Quincampoix, 57.



PROCÈS

DE



Et de ses complices,

DEVANT LA COUR DES PAIRS,

PRÉCÉDÉ

DES FAITS PRÉLIMINAIRES ET DE L'ACTE D'ACCUSATION.

TOME PREMIER.



Paris,

CHEZ A. ERNEST BOURDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE QUINCAMPOIX, Nos 57 ET 59.

1836.

IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue Sainte-Anne, 55.

AVIS PRÉLIMINAIRE.



Historiens fidèles de tous les évènemens qui touchent aux grands intérêts nationaux, nous ne pouvions garder le silence sur l'affreux attentat du 28 juillet, qui rappelle à la France indignée la machine infernale du 3 nivôse an X.

Nous n'ignorons pas que la tâche que nous impose ce compte rendu est difficile à remplir par le mystère qui enveloppe cette sanglante tragédie; mais le soin que nous avons mis à rassembler les anecdotes, les faits, les dépositions qui jettent quelque jour sur cette cause ténébreuse, les communications d'hommes dignes de foi, soit par la nature de leurs fonctions, soit par leurs connaissances des localités, soit encore par leurs relations personnelles; en un mot, des particularités intéressantes inconnues jusqu'à ce jour : ces circonstances réunies nous font espérer d'attirer à nous toutes les classes de la société, et de justifier notre devise : *Justice, vérité et impartialité*.

Nous prenons donc l'engagement de donner, d'une manière exacte, les détail de l'épouvantable événement qui préoccupe aujourd'hui la France, l'Europe entière.

Libres de préoccupations politiques, nous écarterons avec soin les déclamations et les exagérations de parti, d'un récit dont le mérite doit être seulement dans la vérité; c'est là ce que cherche avant tout le public. Depuis trois mois, les journaux se sont empressés de satisfaire à son avide anxiété; mais, dans leur précipitation, tous ont accueilli nécessairement la vérité et l'erreur, tous se sont contredits; les bruits les plus étranges ont été accrédités par eux; tantôt ce sont des révélations dont la souree demeure incertaine, tantôt les partis républicain, légitimiste, congréganiste, bonapartiste, apparaissent comme auteurs du crime; la version de la veille est détruite le lendemain; nous éviterons ces écueils: le temps seul permettait de soulever le voile qui entoure l'audacieux assassin et l'existence de ses complices; aussi avons-nous retardé notre publication, afin de compléter nos documens. Aujourd'hui la vérité se montre; nous la dirons.

Puissions-nous être écoutés avec indulgence! puisse notre récit intéresser en éclairant! nous aurons atteint notre but.

PROCÈS

DE FIESCHI

Et de ses Complices,

DEVANT LA COUR DES PAIRS.

REVUE DU ROI.



L'ANNIVERSAIRE de juillet revenait pour la cinquième fois, et avait donné le signal des fêtes consacrées au souvenir de la victoire de 1830. En considérant la situation de la France, on ne devait pas craindre qu'elle fût troublée ; partout l'attitude de la population était calme. Les événemens de l'extérieur, les agitations d'Angleterre et d'Espagne occupaient principalement les esprits. Au dedans, il existait peu de sujets d'inquiétude; on savait que l'heure des sanglantes collisions était passée; le procès d'avril, objet de tant d'appréhensions, s'éteignait au milieu de la lassitude des partis. Aucun orage, enfin, ne semblait menacer la tranquillité pendant cet anniversaire qu'on se préparait à célébrer dans la capitale avec un éclat inaccoutumé.

Cependant, ainsi que cela est arrivé plusieurs fois depuis 1830, dans des circonstances analogues, il circulait de sourdes rumeurs d'un complot contre les jours du Roi. Au palais des Tuileries et à la Préfecture de police, des lettres anonymes avaient annoncé que la revue pourrait devenir funeste à la famille royale. C'est à l'occasion de ces bruits que le maréchal Mortier, dont la santé était chancelante, sollicité par sa famille de ne point aller à la revue, avait répondu : « Non, non, j'irai ; je suis grand, peut-être couvrirai-je le Roi. » On rapporte même que, la veille, le Roi, ajournant au surlendemain 29 un travail que lui présentait un de ses bibliothécaires, ajouta : « A moins que je ne sois tué demain ; » et que le duc d'Orléans dit au général Baudrand, son premier aide-de-camp : « Général, nous sommes menacés de coups de fusil ; mes frères et moi, nous nous tiendrons constamment près du Roi, pour lui faire un rempart de nos corps ; de votre côté, vous et les autres officiers composant le cortége, au moindre mouvement, rapprochez-vous de S. M. pour couvrir sa personne. »

Parmi toutes ces informations, la mieux constatée est celle qui parvint, dans la soirée du 27, à M. Dyonnet, commissaire de police. Un ouvrier lampiste, nommé Boireau, en sortant de l'atelier de M. Vernert, rue Neuve-des-Petits-Champs, nº 31, avait dit à un de ses camarades : « Préviens ton père de ne pas aller à la revue, car il y aura du *grabuge*. » M. Suireau père, en recevant ce conseil, se rendit auprès de M. Dyonnet, alors de service au théâtre de l'Opéra, qui fit son rapport dans la nuit même au préfet

de police. Mais on ne connaissait pas la demeure de Boireau, et on ne put le retrouver avant l'heure de la revue. Depuis lors, cet incident a amené des explications fort vives de la part du chef de la police, pour se justifier d'une prétendue négligence, et l'arrestation de Boireau, lequel figure dans l'instruction.

Ces bruits, qui avaient peu transpiré dans le public, firent songer un moment à désigner le Champ-de-Mars pour le lieu de la revue; mais on y renonça, dans la crainte que la longueur du trajet et la chaleur du temps ne réduisissent les rangs de la garde nationale. D'ailleurs, quelle attention pouvait-on accorder à d'aussi vagues inquiétudes? L'emplacement de l'année précédente fut donc conservé.

Le 28 juillet, vers dix heures, par une des plus belles journées de l'été, les légions de la garde nationale et les corps de la garnison de Paris, de Versailles, de Saint-Germain, de Rambouillet, de Fontainebleau, se trouvaient rangés pour la revue sur les boulevarts et dans les Champs-Élysées.

L'infanterie de la ligne, placée sous les ordres du lieutenant-général baron Darriule, formait trois brigades, commandées par le général de Lascours, le général de Rumigny, le colonel Debar, et composées de 10 régimens, de 2 bataillons chacun; en voici les noms :

1re brigade.	Le 22e de ligne,	colonel	Levasseur.
	45e —	—	Fouché.
	46e —	—	Paillot.
	56e —	—	Lafeuille.

2ᵉ brigade.	Le 37ᵉ de ligne,	colonel	Apchié.
	43ᵉ —	—	Lacretelle.
	54ᵉ —	—	De Negrier.
3ᵉ —	1ᵉʳ léger,	—	De Joly.
	5ᵉ —	—	Debar.
	6ᵉ de ligne,	—	Boullé.

Ces régimens occupaient le côté extérieur des boulevarts, depuis la Madeleine, à laquelle le 22ᵉ appuyait sa droite, jusqu'au boulevart Saint-Denis où portait sa gauche le 6ᵉ de ligne.

Le 1ᵉʳ régiment d'artillerie, colonel Delaplace, sous le commandement du général Gourgaud, était placé dans l'avenue des Champs-Élysées, depuis la place de la Concorde jusqu'à la hauteur du carré de Marigny.

La cavalerie, sous les ordres du lieutenant-général comte Gentil Saint-Alphonse, comptait 32 escadrons, formant 3 brigades, commandées par les généraux Blancard, Faudoas et Lawœstine.

1ʳᵉ brigade.	2ᵉ de cuirassiers,	colonel	De Neuville.
	6ᵉ —	—	Braun.
	8ᵉ —	—	Desaix.
2ᵉ —	12ᵉ de dragons,	—	Valmalette de Constel.
	4ᵉ de hussards,	—	Brack.
	5ᵉ —	—	De Kleinenberg.
3ᵉ —	1ᵉʳ de chasseurs,	—	De Prévost.
	5ᵉ —	—	Dulembert.
	6ᵉ —	—	Teissier.

Les deux premières brigades étaient rangées sur les deux côtés de l'avenue des Champs-Élysées, à la suite de l'artillerie; la 3e, sur les boulevarts. Le 6e de chasseurs couvrant le côté de la ville, sa gauche appuyée à la rue des Filles-du-Calvaire; le 5e de chasseurs en face du 6e, et le 1er à la droite du 5e, redescendant jusqu'au milieu du boulevart du Temple, en face de la rue de Saintonge.

Les 12 légions de la garde nationale de Paris étaient rangées sur les boulevarts; les premières légions s'étendant de la rue de la Paix, où commençait la 1re légion, jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire, où finissait la 9e, à la gauche du 6e de chasseurs; les 3 dernières légions étaient rangées sur le côté opposé, depuis le milieu du boulevart du Temple, vis-à-vis le café Turc, où commençait la 10e légion, à la droite du 1er de chasseurs, jusqu'à la Porte-Saint-Martin, où finissait la 12e, à la gauche des pompiers.

Dans cette disposition, c'est la 8e légion qui couvrait le café Turc; elle avait devant elle la 10e.

Les 4 légions de la banlieue occupaient la rue de Rivoli, la rue Castiglione, la rue de la Paix et le côté intérieur des boulevarts, depuis la rue de la Paix, jusqu'à la place de la Madeleine.

La cavalerie de la garde nationale était dans les Champs-Élysées, en face de l'artillerie.

On peut porter à vingt mille hommes le nombre des gardes nationaux présens à la revue.

Ce fut d'abord la 7e légion qui occupa la partie du boulevart du Temple comprise entre la rue du Temple et la rue de Saintonge; son 3e bataillon,

commandant Chédeville, rangé devant le jardin Turc; mais, peu de temps avant le passage du Roi, un mouvement, qui fut accueilli dans ce bataillon par des murmures, le porta en face du Château-d'Eau; il fut remplacé par le 1er bataillon de la 8e légion.

A dix heures et demie, le Roi sortit des Tuileries, accompagné de ses trois fils, les ducs d'Orléans, de Nemours et de Joinville, et suivi d'un nombreux cortége, composé de MM.

Maréchaux de France.

Le comte Lobau.
Le marquis Maison, ministre de la guerre.
Le comte Molitor.
Le duc de Trévise.

Lieutenans-Généraux.

Baudrand, aide-de-camp du duc d'Orléans.
Bernard, aide-de-camp du roi.
Le baron Boyer.
Le baron Brayer.
Le duc de Choiseul, aide-de-camp du Roi.
Le comte Edouard de Colbert.
Le baron Darriule.
Le comte Dejean.
Le baron Delort.
Le comte Durosnel, aide-de-camp du Roi.
Le comte Excelmans.
Le duc de Fezensac.
Le comte Flahaut.
Frécheville.
Le comte Guyot.
Le baron Lallemand.
Le comte Pajol.
Le baron Pelet.
Le vicomte Schramm.
Solignac.

Maréchaux-de-Camp.

Le baron Athalin, aide-de-camp du Roi.
Blin.
Carbonel, aide-de-camp du Roi.
Le baron Desmichels.
Gourgaud, aide-de-camp du Roi.
Heymès, aide-de-camp du Roi.
Joanès.
Le marquis de Lachasse de Vérigny.
Marbot, aide-de-camp du duc d'Orléans.
De Rohan-Chabot, aide-de-camp du Roi.
Le vicomte de Rumigny, aide-de-camp du Roi.
Tholosé.
Le baron Wolf.

Colonels.

Berthois, aide-de-camp du Roi.
Boyer, aide-de-camp du duc de Nemours.
D'Houdetot, aide-de-camp du Roi.
Chatry de La Fosse.
Raffé, colonel de la gendarmerie de la Seine.

Lieutenans-Colonels.

Dabrin (garde nationale).
Gérard.
Morin.
Pretot.
Reveu.
De La Rochefoucault.

Chefs-d'Escadron.

Aigoin de Falguerolles.
Biffeld, officier d'ordonnance du Roi.
Boerio, officier d'ordonnance du Roi.
Bord.

Boudonville.
Cointet (garde nationale).
Le comte Defermon (garde nationale).
Dumas, aide-de-camp du Roi.
Laffitte (garde nationale).
Laverderie (gendarmerie de la Seine).
Leroux.
Le vicomte Joseph Maison, aide-de-camp du maréchal Maison.
Méville.
Pelissier.
Perrin.
Perrot.
De Pritelly (garde nationale).
Tugnot de La Noye.
Viterne.

Capitaines.

Berthier, officier d'ordonnance du Roi.
Bertin de Vaux, officier d'ordonnance du duc d'Orléans.
Borel de Bretizel.
De Chasseloup.
Du Couédic.
Dalpuget.
Delarue, officier d'ordonnance du Roi.
Duhesme, officier d'ordonnance du Roi.
Le duc d'Elchingen, officier d'ordonnance du duc d'Orléans.
De la Garenne.
Grobon.
D'Hurbal.
De Lassalle, officier d'ordonnance du roi.
Lefebvre.
Legris.
Montguyon, officier d'ordonnance du duc d'Orléans.
Perthuis, officier d'ordonnance du Roi.
Pinel (garde nationale).
Rolland.
De Rouvray, aide-de-camp du général Darriule.
Le comte Oscar de Villatte.
De Villiers.

Sous-lieutenans, élèves à l'école d'état-major.

Baltus.
Belgaric.
Carcy.
Davoust.
Dieu.
Durrieu.
Labbé.
Lestapis.
Reille.
Robert.
Vico.

Le comte de Rambuteau, prefet de la Seine.
Trouessart, commissaire de police du château.

Le Roi, en suivant le front de la garde nationale, avait parcouru la rue de Rivoli, la rue Castiglione, la rue de la Paix et descendu le boulevart jusqu'à la Madeleine; de là, il avait passé en revue, dans les Champs-Élysées, la cavalerie et l'artillerie; puis, revenant sur les boulevarts, la 1re brigade d'infanterie de ligne, jusqu'à la rue de la Paix, où il avait repris le front de la garde nationale. En arrivant au boulevart du Temple, vers dix heures et demie, il salue la 8e légion, dont le colonel et le lieutenant-colonel, MM. Delarue et Rieussec, se joignent au cortége.

Sa Majesté continue d'avancer, et ses regards se portent avec complaisance, des files de la milice parisienne, aux rangs serrés de la population. Jamais le boulevart du Temple n'offrit un coup-d'œil plus animé; les allées, les fenêtres sont encombrées de spectateurs; le jardin Turc surtout, couronné d'une foule élégante et curieuse, attire l'attention du cortége. Le Roi est parvenu à la hauteur de ce jardin,

lorsqu'un grenadier du 1er bataillon, M. Edouard Bock, présente une pétition (1), et sort des rangs pour la remettre; un aide-de-camp du Roi, M. de Laborde, la reçoit devant Sa Majesté. En ce moment le Roi, dont cette circonstance avait un peu ralenti la marche, avait, à sa droite, la ligne des grenadiers du 1er bataillon, à sa gauche, un peu en avant, M. Delarue et le maréchal Lobau; à ses côtés, ses trois fils; derrière lui, M. Rieussec, le maréchal Mortier, et sur la même ligne, à gauche, le colonel Raffé et les ministres; MM. de Lachasse de Vérigny, Blin, Heymès, Pelet et d'autres généraux, suivaient immédiatement. Tout-à-coup une sourde détonation, assez semblable à un feu de peloton, se fait entendre. On cherche, on regarde, on s'interroge sur la cause de cette explosion... un cri d'horreur s'élève. Des chevaux, des hommes, des femmes, des enfans, sont tombés auprès du Roi, dans les rangs de la garde nationale, parmi les spectateurs. Envoyée par une main inconnue, une grêle de mitraille a troué la foule; le sang ruisselle. Les blessés, étourdis, sans mouvement, gisent à côté des cadavres; aussitôt, tous les regards demandent le Roi; il est là, avec ses trois fils; aucun n'est blessé. A cette machine de mort, dirigée contre lui et ses fils, il a échappé avec ses fils, comme par miracle.

Ici se passe une scène de confusion impossible à décrire. On entend des cris d'effroi, de douleur et de vengeance. Les uns fuient, épouvantés, les

(1) L'objet de cette pétition était une demande de naturalisation, afin de prendre du service dans l'armée.

autres se précipitent avec fureur vers une maison de l'autre côté du boulevart, de laquelle, par une fenêtre du troisième, s'èchappe une épaisse fumée. Pour un instant, le théâtre de l'assassinat reste vide. Au milieu de ce désordre, le général de Rumigny, rassuré sur les jours du Roi et des princes, s'empresse de porter à la Reine la nouvelle de cet horrible désastre, et de l'inexplicable bonheur qui a détourné les coups de leur but. Sur la route il la communique en peu de mots aux colonels des légions et de la troupe, et après lui des officiers d'état-major viennent la confirmer avec plus de détail; de là elle se répand rapidement dans la garde nationale, dans l'armée, dans la population, et l'effet qu'elle produit est aussi subit qu'unanime. Tous les esprits, toutes les passions se confondent en un même sentiment de douleur et d'indignation.

La famille royale a été épargnée; cependant une balle avait frappé le cheval du duc de Joinville, une autre balle effleuré le front du Roi, une troisième déchiré l'oreille de son cheval; ce cheval, par un mouvement brusque, avait fait heurter, contre la tête du cheval du duc de Nemours, le bras gauche du Roi, qui y porta la main et se crut blessé. Les princes se précipitèrent avec anxiété autour de leur père; mais il dissipa promptement leurs inquiétudes; ce n'était qu'une contusion. Après avoir donné une larme aux victimes, reprenant sa fermeté et son sang-froid, il voulut continuer la revue, quoiqu'on le sollicitât de rentrer au château. Il poursuivit donc sa route vers la Bastille; à son retour, les témoignages les plus vifs d'affection et de sympathie éclatèrent partout

sur son passage. Le défilé, qui eut lieu ensuite sur la place Vendôme, devint encore une longue et universelle manifestation contre cet infâme assassinat.

Après le trouble inséparable du premier moment, on s'est empressé de porter secours aux victimes ; on cherche les vivans parmi ceux qui ne sont plus, on les transporte dans des maisons voisines, où quelques médecins, accourus à la hâte, leur donnent les premiers soins. Un convoi de blessés est sur-le-champ dirigé sur l'hôpital Saint-Louis ; d'autres blessés, la plupart des morts, sont déposés dans le jardin Turc, qui présente l'aspect le plus déplorable. Là, on ne pénètre qu'en frémissant ; là, l'œil parcourt avec une horrible curiosité ces corps mutilés qu'il tremble de reconnaître ; là, au milieu de la douleur générale, s'élèvent par intervalles les éclats des douleurs particulières. Ce sont les deux enfans de M. Inglar pleurant sur leur père tué en leur donnant la main ; M. Bonneville, reconnaissant son ami intime, le colonel Rieussec ; madame Prudhomme se jetant sur le corps de son mari ; M. Léger accourant pour voir son frère qu'il croit blessé, et tombant, à la vue de son cadavre horriblement mutilé, dans un accès nerveux de désespoir que six hommes peuvent à peine contenir ; tandis qu'à quelques pas de là, sur le même boulevart, madame la marquise de Vérigny est arrachée mourante, éplorée, des bras de son mari que l'on va trépaner.

Pour reposer le cœur de ces scènes déchirantes, on est heureux d'avoir à parler de la sympathie qui entoura ces nombreuses infortunes ; de pouvoir dire le pieux empressement des habitans à offrir leurs

demeures, des assistans à prodiguer leurs services attentifs. Parmi les personnes qui ont porté les secours les plus efficaces, on cite M. et madame Besson, maîtres du café Turc, M. et madame Poulet, leurs voisins; M. Dupuis, qui fit transporter le général Blin au théâtre Saqui; M. et madame Dorsay, directeurs du théâtre, par qui le général a été soigné pendant dix jours; M. Lequesnoy, chez qui le général de Lachasse de Vérigny a rendu le dernier soupir; MM. Vicchi, Dumont, Lebrun, Foubert, Baillon, Epaulard, Caffé, Larroumetz, qui ont recueilli et secouru plusieurs victimes; MM. Dumas, Levasseur, Vautier, Tripetin, Michaud et Bornet, qui ont relevé et conduit deux femmes à l'hôpital Saint-Louis. En première ligne, on doit placer les médecins qui, accourus sur les lieux, ont prodigué leurs soins aux blessés avec le zèle de leur profession; ce sont les docteurs Belhomme, Deslandes, Maindrault, Cazenave fils, médecins de la 8e légion; Berthier, médecin du bureau de bienfaisance du 7e arrondissement; Bezuchet, médecin des écoles du 7e arrondissement; Boulard, chirurgien de la 6e légion; Boutin, chirurgien de la 8e légion; Carant, Cazenave père; Charbonneau et Durocher, médecins du bureau de bienfaisance du 7e arrondissement; Delondre, Dubois, Hatin, médecins de la 9e légion; Jobert, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis; Lemaistre-Floriac, médecin de l'octroi; Méru, le baron Michel, médecins de l'école d'état-major; Montazeau, Paris, chirurgien de la 7e légion; Richard, Teulier, Heyseh, chirurgien aide-major au 1er régiment de chasseurs.

Voci la liste des personnes tuées et blessées.

MORTS.

M. le maréchal Mortier, duc de Trévise, chancelier de la Légion-d'Honneur, âgé de soixante-sept ans; frappé d'une balle qui a pénétré dans l'oreille gauche, traversé les muscles du cou, et fracturé la seconde vertèbre cervicale.

M. le marquis de Lachasse de Vérigny, maréchal-de-camp, commandant l'école d'état-major, âgé de soixante ans; frappé au front d'une balle qui est restée daus le cerveau, et qu'il a été impossible d'extraire par l'opération du trépan. Mort dans la nuit. Le cheval du général, tué de cinq balles au cou.

M. Raffé, colonel de la gendarmerie de la Seine, âgé de cinquante-six ans; une balle dans le flanc gauche. Mort dans la nuit.

M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion, propriétaire du haras de Viroflay; frappé de trois balles, dont une a traversé le corps.

M. Labrouste, receveur des contributions directes du 7e arrondissement, âgé de soixante-douze ans; le bras droit fracassé et atteint au bas-ventre. Décédé le 30.

M. le comte Oscar de Villate, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, âgé de trente-quatre ans; le crâne fracassé par deux lingots.

M. Prudhomme, marbrier, sergent de grenadiers du 1er bataillon de la 8e légion.

M. Benetter, découpeur en ébénisterie, grenadier du 1er bataillon de la 8e légion.

M. Léger, fabricant d'instrumens de mathématiques, grenadier du 1er bataillon de la 8e légion; atteint de quinze balles.

M. Ricard, marcnand de vin, grenadier du 1er bataillon de la 8e légion, père de trois enfans.

M. Brunot, employé à la filature des Minimes.

M. Inglar, employé à la filature des hospices, père de quatre enfans.

M. Ardouin, journalier, frappé à côté de sa femme, blessée.

Mme Langoray, ouvrière en franges, enceinte, mère de quatre enfans; elle en tenait un dans ses bras, lorsqu'elle a été frappée.

Mlle Louise-Joséphine Remy, brunisseuse, âgée de quatorze ans.

M. Leclerc, apprenti ébéniste, âgé de treize ans; coup de feu à la jambe, qui a nécessité l'amputation. Décédé à l'hôpital Saint-Louis, le 22 août.

Mlle Rose Alisson, domestique; blessure à la cuisse qui a nécessité l'amputation. Décédée à l'hôpital-Saint-Louis, le 23 août.

Mme Ledernet; la cuisse traversée d'une balle, amputée à l'hôpital Saint-Louis. Décédée le 26 août.

Mme Briosne; quatre blessures aux cuisses, amputée le 20 août. Décédée le 28.

BLESSÉS.

M. le général Blin; coup de feu à la main gauche, qui a nécessité l'amputation du pouce et de l'index, une autre blessure à la poitrine.

M. le général Colbert; coup de feu au sommet de la tête.

M. le général Heymès; le nez percé d'une balle.

M. le général Pelet, frappé par un lingot au sommet de la tête, une légère contusion près du cœur.

M. Boudonville, chef d'escadron; contusions, son cheval tué.

M. Marion, teinturier, capitaine en second des grenadiers du 1er bataillon de la 8e légion; blessé à la mâchoire, par une balle qui avait traversé M. Rieussec.

M. Chamarante, restaurateur, sergent des grenadiers 3e bataillon de la 8e légion; coup de feu au bras.

M. Chauvin, boulanger, grenadier du 1er bataillon, de la 8e légion; blessé à la cuisse.

M. Royer, fabricant de meubles, grenadier du 1er bataillon; deux coups de feu, l'un à la joue, l'autre à la cuisse.

M. Delépine, jardinier maraîcher, grenadier du 1er bataillon; atteint d'une balle à la main et à la hanche.

M. Barathon, imprimeur; blessé à la cuisse.

M. Vogel, ouvrier imprimeur en papiers peints; blessé au pied par une balle qui ricochait.

M. Ledernet, ouvrier sellier; forte contusion à la tête, frappé entre sa femme, également blessée, et sa belle-sœur, décédée des suites de ses blessures.

M. Bonnet, garçon boulanger; blessé au pied.

M. Michel Vidal, ouvrier fondeur, âgé de seize ans et demi; une balle à la joue.

M. Emile Henry, âgé de dix ans et demi; contusions graves.

M. Pierre-André Legoret, âgé de neuf ans, balle à la poitrine.

Mme Ledernet; blessure au bras et à la tête.

Mme Lacoste, concierge; la jambe gauche traversée par un lingot.

Mme Ardouin; coup de feu à la tête.

Mlle Geer, ouvrière en linge; fracture de l'épaule.

Mlle Clotilde François, domestique; blessure à la cuisse.

Mlle Arthémise Josse, âgée de huit ans, fille du maire de Pr cy-sur-Oise; blessée aux deux jambes.

Ont eu leurs chevaux blessés dans le cortége :

S. A. R. le prince de Joinville; MM. le maréchal comte Molitor, le comte Flahaut, le baron Boyer.

Ont reçu des balles dans leurs habits :

MM. le duc de Broglie, le baron Brayer, le comte Guyot, Dumas, chef d'escadron.

ARRESTATION DE FIESCHI.

Le trouble et la consternation causés par cette effroyable catastrophe se sont dissipés rapidement; au premier moment de stupeur succède une active énergie. Tandis que les uns relèvent les mourans et les blessés, les autres s'élancent vers la maison du boulevard, n. 50, d'où les coups sont partis. Aussitôt cette maison est investie de toutes parts; du côté de la rue des Fossés-du-Temple arrivent à la fois M. Solvet, capitaine en second de la 8e légion, suivi d'une partie de sa compagnie, qui pénètre jusqu'au deuxième étage, et M. Charlet, à la tête des voltigeurs de la compagnie Ledru, qui ferment toutes les issues; du côté du boulevard, les gardes nationaux de la 8e et de la 10e légion envahissent en foule le rez-de-chaussée et le premier, occupés par M. Travaut, marchand de vin, et se précipitent vers les étages supérieurs ; avec eux sont des gardes municipaux, M. Daudin, officier de paix, et plusieurs commissaires de police, MM. Monnier, Jacquemin, Haymonet, Cabuchet, accourus au bruit de l'événement. Chacun des étages, les

caves, et même les maisons voisines, sont visités et fouillés simultanément.

Au milieu de l'effervescence générale, quelques personnes, complètement inoffensives, ont été arrêtées avec rudesse, et, disons toute la vérité, maltraitées d'injures et de menaces. Pour expliquer de pareils faits, toujours déplorables, et qui répugnent au caractère national, il faut songer à l'exaspération qu'un spectacle de sang rendait inévitable, et qu'échauffait encore le sentiment du péril présent, car on ignorait quel était l'instrument du meurtre, et à la multiplicité des coups, on devait penser que la maison recélait une troupe armée.

Ainsi, lorsque M. Solvet pénétra dans la maison, il eut beaucoup de peine à contenir l'élan de ses chasseurs, qui tous voulaient passer devant lui pour s'exposer à sa place. Pendant la visite qu'il fit à l'appartement du deuxième étage, il remarqua des traces de sang à l'appui d'une croisée donnant sur la cour, et dans la pièce attenante, qui déterminèrent l'arrestation momentanée des habitans de ce logis.

Ce fut M. Jacquemin, commissaire de police, qui dirigea la visite de l'appartement du troisième, où devaient se trouver les auteurs de l'attentat. Après avoir enfoncé d'un coup de pied la porte, fermée seulement au pène, il entre, accompagné de MM. Dautrep, caporal de la garde municipale, Brière, Thierry, Varin, Bérenger, Sidrac, Audibert, Pigeau, gardes nationaux, Bessas-Lamégy, maire du 10e arrondissement, Pelicier, adjudant sous-officier de la garde municipale, Cuvillier, sergent du même corps, et de plusieurs autres personnes dont les noms n'ont

pas été recueillis. On traverse rapidement la première et la seconde pièces qui paraissent inhabitées; mais en arrivant à la troisième (celle du boulevart), on est suffoqué par une épaisse fumée qui permet à peine de distinguer les objets; enfin on aperçoit la fatale machine disposée devant la fenêtre, dont la jalousie est presque entièrement abaissée; on compte les vingt-cinq canons de fusil, dont plusieurs sont déchirés, et la plupart déplacés par la violence de la commotion; à droite est la cheminée, où pétille un feu assez actif de paille et de bois de falourde, dont quelques tisons ont roulé dans la chambre. Ce feu, inutile dans la saison, pouvant servir encore à quelque préparation meurtrière, M. Jacquemin s'empresse de le disperser avec le pied et d'en chasser les débris du foyer qu'ils occupent; au-dessus de la cheminée on remarque quelques gravures, sur les murs des taches de sang. Mais c'est en vain qu'on cherche les assassins : cette pièce est déserte comme les précédentes, aussi vides d'habitans que de meubles; seulement à terre, près de la porte, on ramasse un chapeau gris, entre deux culasses que les canons en éclatant ont envoyé jusque-là. Prêt à se retirer, M. Jacquemin reconnaît une large porte dans le mur opposé au boulevart; il s'élance en criant : *Voilà un placard!* mais ce n'est qu'une armoire, d'où tombent un mauvais matelas et de la paille. On repasse, sans rien découvrir, dans la seconde pièce et dans la première; puis, par une porte à gauche, on entre dans une petite cuisine qui a une fenêtre sur la cour, et une porte de sortie s'ouvrant sur le carré. Là on trouve encore un chapeau gris offrant, en plusieurs endroits, des

déchirures récentes; à côté est une troisième culasse, sur le fourneau un morceau d'étoffe, dans un coin une échelle. Au plafond, une trappe de grenier frappe les regards. M. Jacquemin applique l'échelle. « Laissez, dit le caporal Dautrep qui passe promptement devant lui; ils sont peut-être là, je suis armé. » Mais le grenier ne renferme personne; Dautrep en redescend avec les seuls objets qu'il ait pu saisir: un marteau, un maillet portant encore l'empreinte des canons de fusil, un panier d'osier et une lettre cachetée.

L'intérieur de la cuisine n'offre plus rien de remarquable. Cependant, à terre, on a vu des traces toutes fraîches de sang; le mur qui touche à la fenêtre porte des empreintes semblables; l'appui extérieur en est également taché. Enfin on découvre une grosse corde, solidement fixée à cette fenêtre, qui descend jusqu'au sol. Les souillures sanglantes dont elle est empreinte dans le haut indiquent évidemment que c'est par cette fenêtre que l'assassin blessé a dû s'évader.

C'est en effet la route aventureuse qu'il avait suivie, et par laquelle il aurait peut-être réussi à tromper toutes les poursuites, sans les profondes blessures dont il fut atteint. Ces blessures le privèrent de ses forces, et lui faisant perdre un temps précieux pour lui, le livrèrent entre les mains de la police.

L'officier de paix Daudin, chargé du service de la police sur le boulevart du Temple, s'était élancé, au moment de l'explosion, vers la maison Travaut, avec plusieurs hommes de sa brigade. D'abord il courut vers l'appartement du troisième; mais trouvant l'esca-

lier encombré de gardes nationaux, et songeant que son devoir était d'assurer le service sur tous les points, il redescendit. Arrivé dans la cour, un de ses agens, nommé Lefèvre, lui dit qu'il venait d'apercevoir un homme se glissant le long d'une corde, qui s'était jeté dans la cour voisine. On n'était séparé de cette cour que par un toit peu élevé. « Courez, s'écria M. Daudin, courez, Lefèvre! » Celui-c passa par dessus le toit, accompagné de l'agent Devillers, tandis que M. Daudin se portait d'un autre côté où il jugeait sa surveillance utile.

La destinée de cet officier de paix fut singulière. Presqu'au même instant, comme il sortait précipitamment du café des Mille-Colonnes, où il avait ordonné quelques arrestations, il fut arrêté lui-même par des gardes nationaux, accusé par son habit bourgeois au milieu des uniformes. Vainement il déclara sa qualité et montra sa ceinture; on lui répondit qu'il était facile à un malfaiteur de se protéger d'une écharpe; que cet ornement indiquait même une prévoyance criminelle. Bref, il fallut marcher. Regardé comme chef des conspirateurs et principal auteur de l'attentat, chargé d'imprécations et parfois de bourrades, il fut traîné au poste du Château-d'Eau, où, en dépit de ses explications et de ses instances, on voulait d'abord le mettre au violon avec ceux qu'il venait d'y envoyer. Il n'échappa à cette dangereuse compagnie que par le secours d'un garde municipal, nommé Lafage, et ce fut après une assez longue détention dans l'intérieur du corps-de-garde que, reconnu par M. Cabuchet, commissaire de police, il parvint à recouvrer sa liberté.

Cependant, les agens Lefèvre et Devilliers, en arrivant, par l'escalade du toit, dans la cour de la maison voisine, avaient rencontré un homme chancelant, éperdu, qui, le corps plié et la figure cachée entre ses mains, cherchait, avec les doigts, à essuyer le sang qui coulait sur ses yeux d'une affreuse blessure à la tête. Cet homme, que tout dénonçait comme auteur du forfait, était hors d'état d'opposer la moindre résistance. Ils s'en emparèrent donc sans difficulté, et le conduisirent sur-le-champ au poste du Château-d'Eau, avec l'assistance de M. Boquet, capitaine de la garde nationale, qui avait pénétré dans la cour par un autre côté.

En traversant le corps-de-garde, le blessé profita de la confusion produite par le grand nombre des arrestations, pour jeter, sous le lit de camp, un poignard à manche d'argent, qu'on ne découvrit que plusieurs jours plus tard. On le déposa dans le violon, où il resta enfermé quelque temps. Interrogé, il ne chercha point à nier son crime ; fouillé à la hâte, on trouva sur lui 6 francs 50 centimes, un paquet de poudre, un couteau à manche de corne, des lunettes vertes, une montre et un martinet, dont chaque corde était garnie à l'extrémité d'une balle de plomb : arme terrible entre les mains d'un homme actif et résolu, et avec laquelle il pourrait lutter sans désavantage contre plusieurs adversaires.

Ensuite on vint le reprendre pour le ramener dans la pièce où avait eu lieu l'explosion, et où étaient alors réunis MM. Gisquet, préfet de police ; Bessas-Lamégy, maire du 10e arrondissement ; Martin du Nord, procureur-général ; Desmortiers, procureur

du roi; Frank-Carré, Plougoulm, substituts du procureur du roi; Duret d'Archiac, Zangiacomi, Legonidec, juges d'instruction; Jacquemin et Monnier, commissaires de police. Là, les premiers secours lui furent donnés par M. le docteur Bompard. Après un court interrogatoire, auquel son etat ne lui permit de répondre que par signes, il fut fouillé de nouveau par M. Jacquemin, qui trouva encore deux quittances de loyer au nom de Girard, et une tabatière en buis sculpté. L'assassin ayant reconnu l'appeler GIRARD, ainsi que l'indiquaient les quittances, fut remis aux soins de MM. Marjolin, Ollivier d'Angers, etc., et enfin, vers les deux heures, transporté sur un brancard, avec bonne escorte, à la Conciergerie.

SUITES DE L'ATTENTAT.

Avant d'entrer dans les détails des circonstances qui se rapportent à cet affreux assassinat, nous devons exposer comment nous entendons notre rôle d'historiens. Il ne se borne pas à enregistrer les faits compris dans la cause criminelle. L'œuvre de la machine de Fieschi n'est pas seulement un immense crime, c'est en même temps un événement politique de la plus haute gravité. Cet événement, qui a agité si puissamment tous les esprits, compromis la tranquillité de l'Europe, et laissé après lui, dans nos institutions, des traces si profondes, pour le représenter fidèlement, il faut lui donner toute sa physionomie, l'animer de toutes ses émotions, l'exprimer avec tout son retentissement. Ainsi, les actes du gouver-

nement, les manifestations des sentimens publics, la voix des partis représentés par la presse, doivent trouver ici leur place. Nous rappellerons même ces versions nombreuses, hasardées, souvent contradictoires, qui ont été répandues sur le meurtrier, et qui, tour à tour accréditées, ont eu, chacune dans leur limite, leur action sur l'opinion publique. Tous ces élémens divers sont autant de couleurs qui appartiennent au tableau que nous voulons reproduire, et sans lesquelles il ne formerait qu'une esquisse incomplète et sans vie.

Afin de ne pas entraver plus tard notre récit, nous laisserons d'abord parler les journaux, au moyen de quelques extraits qui serviront à montrer le mouvement de la presse après le 28 juillet, et nous permettront une excursion nécessaire sur le terrain de la politique, sans manquer à la rigoureuse neutralité que nous nous sommes imposée.

Il faut le dire, une détestable doctrine s'est emparée de quelques esprits. C'est un crime politique, dit-on, et il semble que ce mot excuse tout. Pour faire triompher son opinion, tout est permis. Je sais que, quelle que soit leur doctrine, les honnêtes gens reculeront toujours avec horreur devant un assassinat. Mais il se rencontre malheureusement des gens qui ont le cœur aussi pervers que l'esprit. Ils prennent l'audace et l'atrocité du crime pour de l'héroïsme; ils se croient de bons citoyens quand ils ne sont que de lâches assassins. Toutes les lois, ils les méprisent; toute autorité, ils la rejettent et ils la foulent aux pieds ; toutes les notions morales, ils les confondent et ils les dénaturent : le bien pour eux n'est plus le bien, le mal n'est plus le mal. Ils se font un bien et un mal à leur fantaisie : ils ne croient qu'eux,

leur esprit étroit et leur cœur corrompu. Voilà comment on en vient à préparer froidement le plus exécrable des crimes et à le commettre sans remords peut-être! C'est un jeu, où, en risquant sa vie, on se croit le droit de disposer de celle des autres. On a si souvent entendu vouer les rois à l'exécration publique comme les tyrans du genre humain! on est si bien habitué à ne rien respecter, ni lois, ni magistrats, ni principes sociaux! on a vu exalter si haut les vertus et le patriotisme de gens qui n'ont su que proscrire, égorger, proscrire et égorger encore! Ainsi, un peuple doux, pacifique, humain est tout-à-coup surpris et épouvanté par des crimes dont il n'avait pas même l'idée; ainsi nous voyons des prodiges d'atrocité au milieu des prodiges de la douceur de nos mœurs, de nos lois et de nos magistrats; ainsi nos fêtes viennent d'être souillées de flots de sang! ces fêtes qui rappellent le glorieux souvenir du triomphe de la liberté, ces fêtes où la France s'honora par tant de courage uni à tant d'humanité! Grâce à Dieu, le crime a manqué son but. Quelque regrettable que soit le sang qui a coulé, le Roi vit. Il ne restera du crime que son affreux souvenir et l'horreur universelle qu'il a inspirée. Le Roi vit et avec lui la révolution de juillet et la monarchie constutionnelle. La garde nationale, l'armée, toute la population a fait entendre sa voix; c'est vraiment la voix du peuple, et cette voix a proclamé que le salut du Roi était le salut de la France. L'assassinat, en France, ne recueillera jamais que l'exécration publique.

(*Journal des Débats* du 29 juillet.)

L'indignation ne nous rendra pas injustes et nous nous garderons d'accréditer aucune de ces vagues rumeurs qui tendent à rejeter sur les partis en masse un crime dont jusqu'à présent la responsabilité pèse sur un seul homme, et qui ne peut dans tous les cas avoir été conçu que par quelques scélérats isolés. . . . .
. . . .

Non, il n'y a que des fous et des monstres qui puissent rêver des changemens accomplis à coups de poignard ou par des machines infernales : il n'y a que des fous ou des monstres qui puissent exposer leur parti, lorsqu'ils tiennent à un parti, aux redoutables préventions de la foule ; il n'y a que des fous et des monstres qui ne se fassent aucun scrupule de présenter de loin leur pays à l'étranger comme une arène sanglante où le crime et la perfidie auraient à la fin la chance de rester vainqueurs.

De cette grande calamité à laquelle tous les Français prendront une part égale, il sortirait peut-être quelque bien, si en même temps que le péril couru par le roi et par sa famille effacera beaucoup d'anciens griefs, le gouvernement de son côté éprouvait le besoin de chercher, par une confiance entière dans les sentimens de la nation, une sécurité qui l'a fui jusqu'à ce jour, et qui ne sera plus troublée, nous l'espérons, par aucune tentative semblable à celle d'aujourd'hui. Heureusement, l'assassin n'a pu atteindre son but principal ; et ceux qui seraient tentés de l'imiter doivent être découragés par la manifestation énergique et universelle de l'opinion contre cet infâme attentat.

(*Courrier français* du 29 juillet.)

Au moment ou nous écrivons ces lignes, on vient nous apprendre qu'une machine infernale, dirigée contre Louis-Philippe, a tué plusieurs personnes autour du prince.

Où en sommes-nous ? Quoi ! l'assassinat est aujourd'hui un moyen employé par les partis pour arriver à leur but !

Nous qui nous sommes élevés avec tant de force contre l'effusion du sang que la révolte a provoquée en 1830, nous gémissons profondément sur des violences qui ont leur source dans ce principe dont nous sommes les ennemis.

(*Gazette de France* du 29 juillet.)

Voulez-vous donc que la révolution soit sans cesse menaçante, que le pouvoir soit outragé et traîné aux gémonies? Voulez vous que le chef de l'état, reconnu inviolable par la constitution, soit, chaque matin, exposé à la risée publique calomnié sur tous les actes et toutes les intentions de sa vie privée? Voulez-vous qu'il subisse le mépris des partis et demeure en butte aux tentatives des assassins et des régicides? Souffrez alors que de nobles pairs viennent discuter à la tribune la légitimité du pouvoir auquel ils ont prêté serment; souffrez que d'honorables députés vous proposent la bataille au nom d'un autre principe politique que celui qui institue la chambre dont ils sont membres; souffrez sans répression le dévergondage politique et littéraire dont la presse donne aujourd'hui l'exemple: vous recueillerez ce que vous avez semé, c'est-à-dire que vous périrez, car nul gouvernement au monde ne survit à la discussion illimitée.

(*Moniteur du Commerce* du 29 juillet.)

On ne peut, sans être épouvanté, reporter sa pensée des malheurs que ce jour néfaste nous laisse à déplorer, sur ceux dont l'étoile de la France nous a préservés. Peut-être, à l'heure qu'il est, la guerre civile, l'anarchie sanglante désoleraient la capitale, si le hasard n'avait déjoué le calcul infernal d'un assassin. C'est surtout cette idée des maux auxquels nous avons échappé, par une sorte de miracle, qui inspirait, après l'événement, les chaleureuses démonstrations de la garde nationale, dont, un instant auparavant, l'attitude froide et calme signalait l'influence de pensées d'une autre nature. C'est une grande leçon pour les partis qui persistent à se tenir en dehors de nos institutions de 1830, que cet empressement de la garde nationale à se serrer autour du trône de juillet, à lui imprimer, par ses acclamations, le sceau d'une adhésion aussitôt qu'elle le voit menacé. Mais n'y a-t-il pas d'autres leçons encore à tirer de ce qui vient de se passer sous nos yeux?

Depuis deux ans on a parlé plusieurs fois de complots contre la vie du Roi; ce fait suffirait à lui seul pour prouver que nous n'avons pas la vérité du gouvernement représentatif. En effet, dans ce gouvernement, la personne royale ne court aucun danger, parce que tout le monde comprend que le coup qui la frapperait ne pourrait rien contre l'institution. Mais quand le pouvoir a propagé par tous ses organes et accrédité dans tous les esprits l'idée que c'est le Roi qui gouverne de fait, et qui en droit doit gouverner, comment ne deviendrait-il pas le point de mire offert aux attaques des factions ennemies? et qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un fanatique se persuade qu'il n'y a qu'à tuer le Roi pour frapper de mort le système politique que l'on a personnifié en lui? Ainsi l'événement d'aujourd'hui jette une lumière sinistre sur les conséquences d'une doctrine dont la condamnation éclatante et irrévocable devait résulter des faits de la révolution dont la France solennise en ce moment l'anniversaire.

(*Journal du Commerce* du 29 juillet.)

La Reine et les princesses se trouvaient chez M. le garde-des-sceaux, à la Chancellerie, pour assister au défilé des troupes sur la place Vendôme, quand on est venu annoncer qu'une machine infernale avait éclaté sur le passage du Roi, que plusieurs personnes avaient été tuées, mais que S. M. et les princes n'avaient pas reçu la moindre blessure.

On songea d'abord à cacher cette nouvelle à la Reine; mais c'eût été impossible. La Reine pouvait lire le malheur affreux qui était arrivé sur le visage de tous ceux qui l'approchaient. M. Guizot et M. le garde-des-sceaux durent l'en instruire. Il est facile de s'imaginer l'émotion où la plongea le danger qu'avaient couru le Roi et ses fils; mais comme S. M., qui avait voulu continuer la revue, ne paraissait pas, elle crut qu'on lui déguisait une partie de la vérité, et qne peut-être le Roi était grièvement ou mortellement blessé.

On ne saurait se faire une juste idée des angoisses de ce

cruel moment d'incertitude! La douleur et l'émotion l'empêchaient de comprendre et d'apprécier les explications qu'on lui prodiguait pour la rassurer. Madame la duchesse de Broglie entra dans ce moment; la Reine se précipita dans ses bras, et ce n'est que lorsque la première émotion de cette entrevue fut passée qu'elle commença à ajouter foi aux assurances qu'on lui donnait, que le Roi et ses fils n'avaient pas été atteints. Mais elle eut à pleurer sur des pertes malheureusement trop réelles!

Dans ce même salon de la Chancellerie se trouvaient réunies les femmes, les mères, les filles des officiers-généraux et des ministres qui composaient le cortége du roi. On savait que plusieurs personnes étaient tombées frappées mortellement auprès de S. M.; mais on ignorait encore le nom des victimes. Ce fut, pendant quelques instans, une horrible confusion de sanglots et de cris. Enfin, plusieurs aides-de-camp arrivèrent. Toutes les incertitudes furent levées, et chacun put apprendre le malheur qui le frappait individuellement.

(*Journal de Paris* du 29 juillet.)

Mais une chose surtout a fait naître en nous une indignation à laquelle nul honnête homme n'échappera. Il y a, dans l'attentat qui a fait tant de douleurs plus qu'un crime d'assassinat; il y a le crime d'une ignoble et exécrable lâcheté. C'était pour courir moins de dangers, c'était dans l'espoir de son salut à lui seul, que le misérable qui voulait tuer le Roi, au lieu d'aller de près se venger avec l'audace de Louvel, avait travaillé, avec un art infernal, une machine qui devait inévitablement frapper par masses des citoyens que sa vengeance ne voulait pas poursuivre. Ni l'idée de verser à flots un autre sang que celui dont il avait soif, ni la crainte de tuer, peut-être, ses meilleurs amis, ses parens, rien n'a pu l'arrêter. Le sentiment d'une aussi hideuse action brise et attriste l'ame. (*Messager* du 29 juillet.)

Si quelque chose pouvait alléger le poids de tant de désastres, c'est que l'infernale machination n'ait pas atteint le but qu'elle se proposait, c'est qu'un miracle ait sauvé le Roi. Le Roi, en France, c'est l'ordre, c'est la paix publique, c'est la garantie de la personne et de la propriété. Le Roi de moins, c'est l'anarchie. Le bon sens de tous a ainsi compris et aimé la royauté que la révolution de juillet s'est donnée. Ce n'est pas cet amour sentimental et niais des légitimistes pour leur roi-principe, c'est un attachement vrai et profond, fondé sur la meilleure des bases, l'intérêt général. Un trône est bien solidement assis, lorsqu'autour de lui viennent se grouper les intérêts d'une nation tout entière.

Disons-le bien haut à l'Europe, pour qu'elle ne nous mette pas au ban des nations civilisées : c'est là un crime isolé, une machination de frénétique. Quelle que soit l'effervescence des passions politiques, l'assassinat, cette arme du lâche, ne s'acclimatera pas en France, car le sang qu'il fait rejaillir est souillé de boue. Si jamais un parti tentait cet abominable moyen, il aurait prononcé son arrêt de mort, et, comme l'a dit énergiquement le président de la chambre, il aurait tiré sur lui-même. (*Constitutionnel* du 29 juillet.)

Parce qu'un homme a été saisi allumant une machine infernale, le ministère ne dit pas qu'il y ait un parti derrière cet homme, et que son acte soit une insurrection. Non, il ne voit là qu'un individu, une action isolée, une pensée personnelle. Mais cette pensée, qui l'a fait naître? cette main, qui l'a dirigée? C'est la prédication des mauvaises doctrines! La presse ministérielle répète ici ce qu'elle disait en 1820, pour servir les intérêts de Louis XVIII : c'est, comme toujours, la *Minerve* qui a conduit le bras de Louvel. Et, pour que rien ne manque au rapprochement des deux époques, on ajoute, d'après M. de Bonald, que *vouloir* et *pouvoir* sont synonymes sous les gouvernemens bien réglés.

(*National* du 30 juillet 1830.)

J'apprends la hideuse nouvelle du *forfait monstre* qui vient de plonger la France dans le deuil.

Plus le forfait est horrible, moins il m'étonne, parce que je sais de quoi peut être capable le parti qui l'a commis. Si le régime d'impunité qui nous dévore doit continuer, et qu'il soit possible d'imaginer quelque chose de plus atroce que le *forfait monstre*, on peut être certain que ce nouveau crime sera tenté. Et si quelqu'un trouve les couleurs dont j'ai peint le jacobinisme trop fortes..... qu'il attende : ces couleurs pâliront devant la réalité. (*Mémorial Bordelais* du 30 juillet.)

Ce n'est pas tout ce que nous voulons louer aujourd'hui des actes du Roi. Une proclamation et une lettre au maréchal Lobau renferment les sentimens personnels et officiels du chef de l'état. Ils sont tels que la France doive y applaudir.

« C'est encore *la monarchie constitutionnelle*, c'est la *li-*
» *berté légale*, c'est l'honneur national, la sécurité des fa-
» milles, le salut de tous que menacent mes ennemis et les
» vôtres, » dit le Roi dans sa proclamation; et dans sa lettre il ajoute : « Tant qu'il y aura vie en moi, elle sera consacrée
» à assurer la prospérité de la patrie et à y *maintenir le règne*
» *des lois*. »

Des mots de *constitution*, de *lois*, de *liberté*, ne se sont pas sans doute rencontrés sans cause sous la plume du Roi, en traçant ces lignes le jour même ou le lendemain de l'attentat auquel il a si miraculeusement échappé.

Nous le remercions avec bonheur d'avoir résisté aux conseils de violence et d'illégalité qui ont surgi autour de lui. En effet, un événement de cette nature communique pour quelque temps au gouvernement une force irrésistible, et le pouvoir s'accroît de toute l'indignation qu'inspire au pays l'assassinat. (*Le Temps* du 30 juillet.)

C'est une chose affreuse dans tous les temps que l'assassinat d'un roi; c'est une calamité publique; c'est la violation des

lois de l'humanité et de la politique dans ce qu'elles ont de plus sacré. Mais pourtant, le Roi mort, la société ne meurt pas. Le crime est vraiment isolé. Ici la vie de la société semble attachée à la vie du Roi. A la nouvelle de l'attentat essayé contre la personne du Roi, il n'y a eu qu'une pensée plus prompte que l'éclair, qu'un cri unanime : Que serions-nous devenus si le Roi eût été tué! Quel funeste signal de combats et de déchiremens! Avec quelle violence le désordre qui couve dans les esprits eût éclaté! Que de passions déchaînées! L'imagination s'en épouvante. Il y a donc quelque chose de pire que le crime même que nous détestons, quelque chose qui ajoute à l'atrocité de ce crime l'atrocité de ses conséquences probables ; c'est l'état des esprits. Voilà où il faut porter le remède. Quand la société sera saine, un crime isolé restera un crime isolé.

(*Journal des Débats* du 31 juillet.)

Aujourd'hui, en France, en 1835, la force de dissolution la plus énergique, le bélier infatigble qui ruine, l'un après l'autre, tous les principes, tous les devoirs, c'est la presse, qui tient en main l'enseignement des adultes; c'est elle qui s'occupe de tous les intérêts de la vie sociale et politique, c'est elle qui fournit, de nos jours et pour notre population, le pain quotidien de la vie morale et de la vie physique. La presse est la machine de guerre dont les partis se servent.

Donc la lutte du gouvernement contre la révolution se réduit, en définitive, à une lutte contre la presse révolutionnaire.

Toute la question d'ordre matériel est subordonnée à la question d'ordre moral, et celle-ci se rapporte au mécanisme qui met en circulation les idées et les sentimens. Donc l'ordre moral ne renaîtra dans notre société que si l'ordre renaît dans la presse. (*Moniteur du Commerce* du 31 juillet.)

Il est évident que si la tentative atroce qui a eu lieu avait

eu pour résultat la mort du monarque, elle aurait produit une confusion inouïe dans tout le royaume, et aurait mis l'état en danger, bien que l'horreur générale qu'en aurait ressentie un peuple aussi brave que les Français eût amené une réaction en faveur de Louis-Philippe; mais cette tentative ayant heureusement manqué, l'attentat ne peut avoir d'autre effet que de rallier autour de la personne et de l'autorité du Roi tous les sentimens nobles et généreux de la nation, et de rendre un objet d'exécration et de haine la faction, quelle qu'elle puisse être, qui aurait conçu ce projet.

(*Times*, journal anglais, du 31 juillet.)

Le mécontentement qui s'est répandu depuis dix mois en France vient de se faire jour par l'attentat le plus infâme. Il ne peut y avoir qu'une opinion sur la criminalité des partis, quels qu'ils soient, qui ont commis l'attentat. Le massacre sans raison, la boucherie atroce qui a eu lieu, prouvent un mépris inconcevable pour la vie humaine, qui ne saurait être trop sévèrement réprouvé. Une haine profonde contre le Roi a pu seule, dans des cœurs aigris, suggérer l'emploi d'un moyen qui devait comprendre, dans la destruction générale, des personnes à qui l'on n'avait aucune raison d'en vouloir...

Nous avons plus d'une fois averti le gouvernement français qu'il s'engageait dans une voie dont le terme devait être l'anarchie, et qui devait aboutir à de désastreux changemens. Nous avons pris la liberté de lui suggérer de temps à autre l'opportunité de modifier ses vues, et de renoncer à ces velléités de tout subordonner à une police tyrannique qui devait nécessairement finir par échouer, et lui imprimer une secousse terrible. (*Morning Chronicle* du 31 juillet.)

Lorsque le duc de Berry tomba sous le couteau de Louvel, un cri unanime de réprobation et d'horreur s'éleva dans toute la France, et fut répété par tous les organes de l'opinion : cela n'empêcha pas de dire que le prince avait été

poignardé par une idée libérale. Ce mot fit fortune; il fut amplifié et délayé dans vingt colonnes du *Journal des Débats*, et, ce qu'il y eut de pire, la pensée qu'il exprimait passa dans les lois et dans les actes du gouvernement. Il se fit une réaction furieuse contre le système *libéral* et les hommes *libéraux* du 5 septembre. M. Clausel de Coussergues accusa M. Decazes de complicité dans l'attentat de Louvel, et M. Guizot, qui faisait partie de l'administration, fut destitué comme complice de M. Decazes. (*Bon Sens* du 1er août.)

L'attentat horrible qui vient d'avoir lieu sur la vie de Louis-Philippe est un de ces événemens qui manifestent la main de la Providence, qui veille aux destinées de l'Europe. Mais quelles auraient été les conséquences de la mort de Louis-Philippe? En France, tous les partis auraient levé la tête, afin de profiter du moment; les légitimistes pour réparer la défaite de 1830, les révolutionnaires pour réaliser des espérances déçues. Si l'agitation qui en serait résultée s'était étendue jusqu'aux frontières allemandes, où plusieurs centaines de mille soldats sont rassemblés, il y aurait eu peut-être une levée générale de boucliers en Europe, et la paix générale aurait été de nouveau compromise. Louis-Philippe est donc l'homme de la Providence, l'homme du destin, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, et la base de son existence entre la légitimité et la révolution, entre le mouvement et la résistance, entre le passé et l'avenir, le rend le type du besoin du moment. Quoi qu'il en soit, cet événement servira à consolider la puissance de Louis-Philippe, comme l'attentat de nivôse 1800 augmenta celle de Bonaparte. (*Gazette de Cassel* du 4 août.)

Oui, l'attentat du 28 est monarchique; nous ne le savons pas, mais nous l'affirmons, et les ministres qui se sont mêlés à l'instruction, sans avoir aucun caractère qui les y appelât, en savent plus aujourd'hui qu'il n'en veulent dire.

On ne voudrait pas avouer peut-être, quand on s'est fait gloire d'avoir corrompu l'entourage de la duchesse de Berry dans la Vendée, de l'avoir fait tomber dans des piéges, de l'avoir accouchée malgré elle et déshonorée à Blaye; on ne voudrait pas convenir que ces circonstances sont les seules qui aient pu, dans le siècle où nous vivons, allumer une haine, un besoin de vengeance assez terrible pour ne pas reculer devant l'épouvantable conception dont Fieschi a été l'exécuteur. (*National* du 7 août.)

Vous parlez de conserver vos libertés, malheureux!... Vos libertés!... vous n'en avez qu'une, c'est Louis-Philippe et sa race. Votre fortune!... vous n'en avez qu'une...—c'est Louis-Philippe et sa race. Votre avenir!... vous n'en avez qu'un... — c'est Louis-Philippe et sa race. Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, vous mourrez ou vous vivrez avec Louis-Philippe et sa race. — Consultez-vous donc enfin une bonne fois, et répondez!

Voulez-vous vivre ou mourir?

. . . .

Pour arrêter la décomposition sociale qui déjà circule dans les veines de l'état, je conçois trois mesures distinctes par leur désignation, mais intimement liées par leur relation morale :

1° Des modifications à la loi sur la presse;

2° Des modifications à l'organisation judiciaire;

3° La régularisation complète de l'état de siége.

(*Mémorial Bordelais* du 7 août.

Il nous paraît certain que la presse n'a rien eu de commun avec Fieschi et ses projets : cependant les nouvelles lois sont faites comme si les journalistes, les auteurs dramatiques, et les caricaturistes étaient les principaux coupables. Nous avions pensé que les lois qui existent en France étaient suffisantes, puisqu'on peut emprisonner pour un temps indéfini

et ruiner par des amendes successives les rédacteurs des feuilles ennemies. (*Standart*, journal anglais, du 7 août).

Nous voyons avec regret la sévérité des restrictions dont on se propose de frapper la presse française. Toutefois, il est impossible de porter un jugement impartial sur ces mesures, si l'on perd de vue les différences très-essentielles que présentent aujourd'hui l'état de la France et de l'Angleterre.

Tous les gouvernemens qui se sont succédés en France depuis quarante ans ont successivement hérité d'un système de plus en plns artificiel d'administration et d'économie publique, dont il est devenu aussi de plus en plus difficile de sortir pour rentrer dans un état de choses naturel. Ce système, encore aujourd'hui basé sur les intérêts monopolistes créés par le système anti-commercial de Napoléon, entrave cruellement les branches de l'industrie nationale, et paralyse les ressources du pays.......

» Il est clair qu'une très-petite partie du blâme que mérite le système actuel doit retomber en particulier sur le gouvernement de Louis-Philippe, excepté pour avoir différé de le réformer, ou même pour avoir désespéré de cette réforme comme les précédens gouvernemens. Au surplus, nous faisons plus que douter du succès des mesures que le gouvernement de Louis-Philippe vient de proposer pour diminuer le danger des opinions dont la presse s'est rendue l'organe. Il y a un degré de sévérité qui a pour effet inévitable d'agir en sens contraire du but qu'on s'est proposé d'atteindre, et tout en convenant que l'état actuel des partis en France rend extrêmement désirable de mettre à l'abri d'insultes journalières le principe du gouvernement et la personne du souverain, et pensant en même temps que la presse pourrait être mieux employée qu'à des attaques contre l'un ou l'autre de ces deux objets, en signalant les nombreux abus intérieurs qui n'ont de rapport ni avec l'un, ni avec l'autre, nous ne

pouvons nous empêcher de craindre que les restrictions proposées pour détruire la désaffection et la turbulence ne fassent rentrer le mal plutôt que d'en atteindre les sources.

(*Globe* du 7 août.)

A QUI DEVAIT PROFITER L'ATTENTAT DU 28 ?

L'opinion publique est toujours vivement préoccupée de la question de savoir à quel parti appartient l'auteur de l'attentat du 28 juillet. Le bruit le plus général est que cette machine infernale de Fieschi est une machine absolutiste, et ce bruit s'accrédite de plus en plus, malgré les dénégations réitérées de la presse ministérielle. Plus elle accuse sans preuves, plus elle suppose par insinuation des complicités que rien, jusqu'ici, ne semble vérifier ; plus l'opinion est sur ses gardes et plus elle se confirme dans ses premières croyances. Si l'assassin est un agent soudoyé, s'il n'est pas un fanatique, l'argument, vrai ou faux, que cette abominable exaltation d'un fou fournirait contre la presse est totalement anéanti. MM. les doctrinaires ont toujours gardé des ménagemens envers un parti composé de leurs anciens amis, dont on espère toujours conquérir tôt ou tard l'alliance. Les ministres ne craignent rien tant que de trouver les complices de Fieschi dans l'opinion légitimiste. Ils ne croiront qu'il en soit ainsi qu'à la dernière extrémité. Si les élémens actuels de l'instruction font tourner les soupçons de ce côté, on conçoit parfaitement le profond mystère dont s'entourent les magistrats. Mais l'opinion publique, qui n'a pas, comme la doctrine, des préventions si favorables à ce parti, tire de ce qu'elle voit, de ce qu'elle entend, et même de ce qu'on lui cache, des inductions qui ne lui paraissent pas suffisamment infirmées par les démentis sans preuves et sans faits que les feuilles ministérielles lui opposent.

Il y a d'ailleurs un ordre d'idées qui donne de la vraisemblance aux bruits dont nous parlons, et qui sert à les accré-

diter. Dans la situation actuelle de la France et de l'Europe, à qui le crime pouvait-il profiter? Le parti qui veut pousser la révolution à ses extrêmes conséquences démocratiques subsiste encore; mais, comme l'a dit M. de Broglie, il est vaincu et désorganisé. Peut-on dire de bonne foi qu'il eût été prêt à exploiter à son profit l'affreux succès de l'attentat? Le parti absolutiste, au contraire, au milieu du désordre inouï dans lequel le pays eût été plongé, avait ses positions toutes prises contre la révolution, et trouvait un formidable appui à l'extérieur.

La réaction européenne, qui se tient tout organisée dans une menaçante expectative, se mettait en branle. Un manifeste dès long-temps prémédité contre le danger universel de l'anarchie française partait du camp de Kalisch. L'armée russe, qui, sous prétexte de parader, campe l'arme au bras sur les frontières de la Pologne, si elle ne se portait pas en avant, se posait du moins comme une immense arrière-garde, accrue des régimens du Caucase et de l'Ural, qui ont ordre de se mettre en marche et de se joindre au corps d'armée. Ce vaste déploiement de forces russes était de nature à inspirer de l'audace aux troupes prussiennes, tenues au grand complet sur la rive gauche du Rhin. Si un mouvement décisif ne s'opérait pas immédiatement de ce côté, le danger nous pressait sur notre frontière occidentale. La première mesure de l'allianc absolutiste du Nord était la reconnaissance de don Carlos, qui se trouvait à même de donner une impulsion immense à la contre-révolution espagnole.

Don Miguel, qui attend toujours le moment de revendiquer ses prétendus droits à la couronne, fort de la même assistance, allait porter une nouvelle guerre civile en Portugal. Cette explosion universelle de l'absolutisme continental n'aurait-elle pas déterminé un revirement complet dans la politique de la Grande-Bretagne, et n'aurait-elle pas été de force à emporter le ministère réformiste déjà si chancelant? Avec un cabinet tory, l'alliance anglaise disparaissait.

Dira-t-on que ces conjectures soient hasardées? Quoi ! on reconnaît que, même dans l'état actuel des choses en France, les dispositions militaires des puissances du Nord ont un caractère inquiétant; qu'il y a comme une menace permanente suspendue sur toute l'Europe, et on nierait que, dans le cas d'un événement tel que celui que l'attentat voulait produire, ce long amas de rancunes absolutistes n'aurait pas fait explosion ! Cependant la duchesse de Berry se tenait à Chambéry comme dans une station d'observation. Plus que personne, nous croyons à la fortune de la France, et nous ne mettons pas en doute que l'énergie du pays eût conjuré tous ces dangers. Mais le parti qui met ses espérances dans l'appui de l'étranger est entraîné à méconnaître la force nationale; et on comprend qu'il ait pu établir un affreux espoir sur les chances de succès que lui donnait l'odieuse réussite de l'attentat. Dans l'état actuel de l'Europe, il n'y a pas un autre parti auquel l'assassinat de Louis-Philippe et de ses fils eût pu immédiatement profiter. Voilà pourquoi l'opinion publique est conduite à imputer la complicité du crime à ceux-là seuls dont le crime pouvait servir les intérêts.

(*Constitutionnel* du 9 août.)

La nouvelle de l'attentat, concentrée en quelque sorte sur les boulevarts, pendant la durée de la revue, se répandit, après le défilé, dans les divers quartiers de Paris et dans les communes environnantes; le soir elle fut annoncée officiellement dans les spectacles.

Il est inutile de dire que partout elle fut accueillie avec les mêmes sentimens; partout elle excita les mêmes manifestations d'intérêt pour la famille royale, d'horreur pour un forfait aussi odieux. Les départe-

mens ne tardèrent pas à partager les émotions de la capitale. Les dépêches télégraphiques que l'on va lire, expédiées dans toutes les directions, allèrent leur apprendre le crime tenté et les victimes que la France avait à pleurer.

PREMIÈRE DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« *Le ministre de l'intérieur à M. le préfet d...*

» Paris, 28 juillet, deux heures après-midi.

» Un crime horrible a été tenté ce matin, pendant la revue. Le Roi n'a pas été atteint, quoique son cheval ait été blessé. Le duc de Trévise a été tué, et plusieurs généraux, aides-de-camp, gardes nationaux, ont été blessés ou tués. Ce crime a été commis au moyen d'une machine infernale placée derrière une fenêtre. La population tout entière s'est précipitée sur les pas du Roi et l'a accompagné avec acclamations à la Chancellerie. Paris est calme et indigné. »

DEUXIÈME DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« *Le ministre de l'intérieur à M. le préfet d...*

» Paris, 29 juillet, neuf heures et demie du matin.

» La famille royale, si heureusement sauvée, se porte très-bien. Paris est calme et pénétré d'indignation. Le principal auteur de l'attentat est arrêté : il avoue son crime; on est sur les traces des complices qu'il peut avoir.

» Toutes les fêtes sont suspendues ; une foule de familles sont dans le deuil. On apprend à chaque instant le nom de nouvelles victimes de cet horrible attentat. »

Le contenu de ces dépêches fut rendu public par des proclamations émanées des préfets ; les unes se bornaient à rapporter les faits communiqués, les autres les présentaient sous un jour particulier, et leur donnaient une interprétation précise. Parmi ces dernières, nous transcrivons celle que M. le préfet du Rhône fit afficher à Lyon, le 29 juillet.

« Citoyens! Paris a été épouvanté par un horrible attentat! La Providence a préservé les jours du Roi et ceux des princes!

» Citoyens, ces hommes qui, depuis cinq ans, ont été les artisans de toutes nos agitations civiles ; ces hommes qui avaient choisi naguère cette cité pour le théâtre de leurs tentatives désespérées, qui poussaient des insensés à la révolte dont eux seuls devaient recueillir les déplorables fruits ; ces hommes qui ne reconnaissent d'autres lois que leur instinct d'anarchie et de destruction, voilà les coupables!

» Ils n'inventent pas même le crime ; ils copient la machine infernale comme ils copieraient les saturnales sanglantes de 93 : voilà les coupables! Il est temps qu'une éclatante réprobation les flétrisse : ils n'ont pas le cœur français! Il est temps aussi que le glaive de la loi les atteigne! La patrie veut être rassurée ; la justice doit être satisfaite !

» Citoyens, au milieu des douloureuses impressions que fait naître cet affreux événement, l'autorité

veille : elle prend l'engagement de porter à votre connaissance les détails qu'elle attend elle-même avec confiance.

Dieu protége la France! Vive le roi Louis-Philippe! Vive la famille royale!

» Le préfet Rhône ,

J. C. Rivet. »

Revenons à Paris, où les événemens se multiplient et se succèdent avec une telle rapidité qu'il devient impossible de les retracer suivant leur ordre historique sans tomber dans la confusion. Déjà nous avons omis de dire que, peu de temps après l'explosion, le conseil des ministres s'était rassemblé. On y avait agité les graves questions que soulevait la circonstance actuelle, et discuté la nature et l'opportunité des mesures à prendre pour assurer le repos de l'état, préserver les jours du Roi, affermir les bases de l'autorité. A son retour de la revue, le Roi reçut les embrassemens de sa famille et les félicitations des nombreux visiteurs qui affluaient aux Tuileries. Vers les six heures, il s'échappa avec la reine et madame Adélaïde dans une voiture de ville, sans aucune escorte, et se rendit auprès de la duchesse de Trévise. Il retourna ensuite au château et se montra dans les salons, où se pressait une foule sans cesse croissante de personnes de tous rangs, entre lesquelles on remarquait les ministres et les ambassadeurs étrangers. Bientôt, les députés présens à Paris arrivèrent, conduits par M. de Calmon, vice-président, qui exprima

à Sa Majesté, dans les termes suivans, les sentimens qui animaient la Chambre :

« Sire, la Chambre des députés, qui naguère offrait à Votre Majesté ses vœux et ses hommages, était loin de prévoir qu'un horrible attentat la ramènerait bientôt dans ce palais pour y exprimer son indignation et sa profonde douleur.

« Ce sont les ennemis de cette France si heureuse sous votre règne qui ont conçu le lâche et criminel dessein d'attenter à vos jours pour la plonger dans les horreurs de la guerre civile.

« Mais la Providence protége notre belle patrie et veille sur son Roi. Elle veille sur ses jeunes princes qui, pour le bonheur de nos enfans et leur propre gloire, suivront les nobles exemples que leur laissera le chef de notre nouvelle dynastie. Ce jour consacré à une fête nationale est devenu un jour de deuil pour tous les Français, et pour vous surtout, Sire, qui avez vu tomber à vos côtés un de nos plus illustres maréchaux, des guerriers chéris de la France et plusieurs de ces braves gardes nationaux qui ont si souvent versé leur sang pour la défense du trône et de nos institutions.

« Sire, en vous parlant de notre inviolable dévoûment au trône constitutionnel, à la personne de Votre Majesté et à votre auguste famille, en exprimant l'horreur qu'inspirent à la Chambre des députés tous les attentats qui tendent à troubler le repos de la France et à interrompre le cours de sa glorieuse destinée, nous parlons au nom de nos collègues absens. Ceux que des devoirs domestiques ont rap-

pelé au sein de leur famille partageront nos sentimens, et regretteront vivement de ne pouvoir se joindre à nous dans une circonstance aussi douloureuse. »

Le roi répondit :

« Je suis vivement touché de l'empressement que » la Chambre des députés met à me donner un nou- » veau témoignage de son dévoûment. Jamais elle n'a » laissé échapper l'occasion de me prouver ses bons » sentimens pour moi et pour ma famille.

» Je l'en remercie...

» Vous avez bien raison de dire que ce jour est » pour moi un jour d'éternelle douleur. Oui, j'ai vu » périr à côté de moi un illustre maréchal et de bra- » ves Français, dont la perte serait moins affligeante » s'ils n'étaient pas tombés sous le feu d'autres Fran- » çais. »

En prononçant ces dernières paroles, l'émotion du Roi devint visible et gagna les assistans. Chacun était encore sous l'impression de la scène du boulevart du Temple, et que de pensées, d'inquiétudes et de douleurs elle éveilla dans tous les esprits!

Vers huit heures, un nouveau conseil fut tenu. On y reprit les questions qui avaient été débattues dans la journée. Après une discussion longue et animée, on tomba d'accord sur la conduite que le gouvernement devait tenir, et on arrêta les différentes dispositions que les jours suivans nous ont fait connaître.

En conséquence de ces trois résolutions, les Chambres furent convoquées extraordinairement pour le

lendemain 29, et le *Moniteur* du même jour publia plusieurs pièces dont voici la teneur.

PROCLAMATION DU ROI.

« Français! la garde nationale et l'armée sont en deuil, des familles françaises sont désolées, un affreux spectacle a déchiré mon cœur. Un vieux guerrier, un vieil ami, épargné par le feu de cent batailles, est tombé à mes côtés sous les coups que me destinaient des assassins. Ils n'ont pas craint, pour m'atteindre, d'immoler la gloire, l'honneur, le patriotisme, des citoyens paisibles, des femmes, des enfans; et Paris a vu verser le sang des meilleurs Français aux mêmes lieux et le même jour où il coulait, il y a cinq ans, pour le maintien des lois du pays.

« Français! ceux que nous regrettons aujourd'hui sont tombés pour la même cause; c'est encore la monarchie constitutionnelle, c'est la liberté légale, c'est l'honneur national, la sécurité des familles, le salut de tous, que menacent mes ennemis et les vôtres; mais la douleur publique, qui répond à la mienne, est à la fois un hommage offert à de nobles victimes, et le témoignage éclatant de l'union de la France et de son Roi. Mon gouvernement connaît ses devoirs, il les remplira. Cependant, que les fêtes qui devaient signaler la dernière de ces journées fassent place à des pompes plus conformes aux sentimens qui nous animent; que de justes honneurs soient rendus à la mémoire de ceux que la patrie vient de perdre, et que les voiles de deuil qui ombrageaient hier les trois couleurs soient de nouveau rattachées à ce dra-

peau, fidèle emblême de tous les sentimens du pays.

« Fait au palais des Tuileries, le 28 juillet 1835.

« LOUIS-PHILIPPE. »

ORDONNANCE DU ROI.

« Il ne sera pas donné suite aux fêtes annoncées pour la célébration de l'anniversaire des journées de juillet 1830. Un service funèbre et solennel sera célébré en l'honneur des victimes de l'attentat commis aujourd'hui 28 juillet 1835. »

LETTRE DU ROI

Au maréchal Lobau commandant la garde nationale de la Seine.

Paris, le 29 juillet 1835.

« Mon cher Maréchal, j'ai besoin de dire, par votre organe, à la garde nationale, aux troupes de ligne et à la population de Paris qui bordaient mon passage, combien je suis touché de tous les sentimens dont j'ai été entouré dans cette effroyable conjoncture. Ces sentimens sont les plus sûrs garans de l'avenir de la France; ils sont la seule consolation que je puisse recevoir pour la douleur dont les malheurs d'hier ont pénétré mon cœur.

Soyez donc mon interprète, mon cher maréchal, et faites connaître à tous que les expressions me manquent pour leur témoigner tout ce que j'éprouve; mais que tant qu'il y aura vie en moi, elle sera con-

sacrée à assurer la prospérité de la patrie, et à y maintenir le règne des lois.

« Vous savez, mon cher maréchal, tous les sentimens que je vous porte, et dont je vous renouvelle l'expression bien sincère ».

« Votre affectionné,

« *Signé* LOUIS-PHILIPPE. »

ORDRE DU JOUR DE LA GARDE NATIONALE.

Paris, le 29 juillet 1835.

« Mes chers camarades, un exécrable attentat est venu tout-à-coup changer en un jour de deuil un jour qui devait être consacré à l'allégresse. Toutefois, à l'amère douleur qui contriste le cœur du Roi se mêle une satisfaction bien douce. A la vue des manifestations d'enthousiasme et de dévoûment qu'ont fait éclater vos bataillons toujours si imposans, Sa Majesté a pu se convaincre qu'aujourd'hui comme par le passé, les gardes nationales de Paris et de la banlieue ne manqueront point à la défense des institutions et de la dynastie. Oui, mes chers camarades, c'est ainsi que toujours nous nous empresserons d'entourer le Roi des Français, quand il s'agira de notre adhésion cordiale aux grands événemens de 1830, et de notre sympathie pour nos institutions et pour le trône dont elles sont la base.

» Permettez-moi, mes chers camarades, de vous exprimer encore une fois combien je sens vivement l'honneur de commander aux gardes nationales du

département de la Seine, à qui le pays saura tenir compte de tant de services rendus.

Signé Lobau. »

La Chambre des députés s'était réunie à deux heures, sous la présidence de M. de Calmon : l'appel nominal constata la présence de cent trente-cinq membres. A la suite de cette opération, la séance fut remise au lendemain pour l'organisation définitive des bureaux.

Les pairs, convoqués également, eurent à s'occuper de matières importantes. Long-temps avant l'ouverture de la séance, l'intérieur de la Chambre offrait l'aspect le plus animé. Des groupes nombreux s'étaient formés dans diverses parties de la salle, où l'on s'entretenait avec chaleur de l'événement de la veille, et des communications qu'annonçait la présence de MM. Martin (du Nord) et Franck-Carré dans la salle des conférences.

A deux heures un quart, la séance est ouverte sous la présidence de M. le baron Pasquier. Le ministre de la justice monte à la tribune, et s'exprime ainsi :

Messieurs les pairs, le Roi nous a ordonné d'apporter à la Chambre des pairs et de déposer sur son bureau l'ordonnance dont je vais avoir l'honneur de lui donner lecture :

« LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, à tous présens et à venir, salut ;

» Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, mi-

» nistre secrétaire d'état au département de la justice;

» Vu l'art. 38 de la Charte, qui attribue à la Chambre » des pairs la connaissance des crimes de haute trahison et d'attentat contre la sûreté de l'état;

» Vu l'art. 87 du code pénal, qui définit les crimes » commis contre la sûreté de l'état et sur la personne » des membres de notre famille;

» Attendu que, dans le cours de la journée d'hier, » un attentat a été commis contre notre personne et » contre les princes de notre famille;

» Que nous avons eu la douleur de voir succomber les meilleurs citoyens, et entre autres l'un des » plus illustres guerriers dont la France s'honore;

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

» Art. 1er. La Chambre des pairs, constituée en » cour de justice, procédera, sans délai, au jugement de l'attentat commis sur notre personne et sur » celles des princes de notre famille.

» 2. Elle se conformera, pour l'instruction, aux » formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

» 3. Le sieur Martin (du Nord), membre de la » Chambre des députés, notre procureur-général » près la Cour royale de Paris, remplira les fonctions » de procureur-général près la Chambre des pairs.

» Il sera assisté du sieur Franck-Carré, notre avocat-général près la Cour royale de Paris, qui sera » chargé de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

» 4. Le garde-des-archives de la Chambre des » pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers près la Chambre des pairs;

» 5. Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire
» d'état au département de la justice, est chargé de
» l'exécution de la présente ordonnance.

» Paris, le 29 juillet 1835. »

Immédiatement après la présentation de cette ordonnance, dont elle donne acte à M. le garde-des-sceaux, la Chambre, sur la proposition de son président, décide qu'elle va se former en cour judiciaire pour entendre le procureur-général.

Dans le comité secret qui succède à la séance législative, M. de Broglie, président du conseil, en réponse aux interpellations adressées au ministère par M. le duc de Coigny, donne les explications suivantes :

« Si le préopinant a jeté les yeux sur la proclamation du Roi, il y a lu que le Roi annonce à la France que son gouvernement connaît ses devoirs et saura les remplir. Je n'ai rien à ajouter quant à présent ; ces mots sont assez significatifs par eux-mêmes. Les Chambres, encore assemblées de droit, sont séparées de fait. Je ne doute pas qu'à la nouvelle de cet effroyable événement les députés ne se hâtent de revenir à Paris. Jusque là, le gouvernement médite sur ce que réclament les circonstances. »

Enfin, à trois heures, devant la Chambre constituée en cour de justice, M. Martin (du Nord), procureur-général du Roi, assisté de M. Franck-Carré, faisant les fonctions d'avocat-général, a fait la lecture de son réquisitoire, tendant à ce qu'il soit immédiatement procédé à une information sur les faits énoncés dans l'ordonnance du Roi qui vient d'être communiquée à la Chambre.

Sur ce réquisitoire, la Cour, en ayant délibéré en l'absence du procureur-général, rend l'arrêt dont la teneur suit :

« La Cour des pairs,

» Vu l'ordonnance du Roi en date d'hier;

» Vu l'article 28 de la Charte constitutionnelle ;

» Ouï le procureur-général du Roi en ses dires et réquisitions, et après en avoir délibéré ;

» Donne acte audit procureur-général du dépôt par lui fait sur le bureau de la cour d'un réquisitoire renfermant plainte contre les auteurs et complices de l'attentat contre la personne du Roi, commis dans la journée d'hier;

» Ordonne que, par M. le président de la cour et par tels de MM. les pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à l'instruction du procès, pour, ladite instruction faite et rapportée, être par le procureur-général requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra ;

» Ordonne que, dans le cours de ladite instruction, les fonctions attribuées à la chambre du conseil par l'article 128 du code d'instruction criminelle seront remplies par M. le président de la Cour, celui de MM. les pairs commis par lui pour faire le rapport, et

MM. le baron Séguier,
le comte Siméon,
le duc de Bassano,
le président Boyer,
le baron Thénard,

Tripier,
le baron Zangiacomi,
le maréchal comte Gérard,
le comte d'Argout,
le duc de Montebello,
le vice-amiral comte Jacob,
Barthe,

que la Cour commet à cet effet, lesquels se conformeront d'ailleurs, pour le mode de procéder, aux dispositions du code d'instruction criminelle, et ne pourront délibérer s'ils ne sont au nombre de sept au moins;

» Ordonne que les pièces à conviction, ainsi que les procédures et actes d'instruction déjà faits, seront apportés sans délai au greffe de la cour;

» Ordonne pareillement que les citations ou autres actes du ministère d'huissier seront faits par les huissiers de la Chambre;

» Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général du Roi.

» Fait et délibéré le 29 juillet 1835, en la chambre du conseil, où siégeaient

M. le baron Pasquier, président de la Cour, et

MM.
le duc de Choiseul,
le duc de Broglie,
le duc de La Force,
le maréchal duc de Tarente,
le marquis de Marbois,
le comte Klein,
le maréchal marquis Maison,

MM.
le duc de Castries,
le duc de La Trémouille,
le duc de Caraman,
le marquis de Mathan,
le comte Ricard,
le baron de Séguier,
le comte de Noé,

MM.

le duc de Massa,
le duc Decazes,
le comte d'Argout,
le baron de Barante,
le comte Claparède,
le vicomte d'Houdetot,
le baron Mounier,
le comte Mollien,
le comte de Pontécoulant,
l'amiral Truguet,
le vice-amiral comte Verhuell,
le comte d'Hunolstein,
le marquis d'Aragon,
le comte de Bastard,
le comte Portalis,
le duc de Coigny,
le comte Siméon,
le comte de Vaudreuil,
le comte de Saint-Priest,
le comte de Tascher,
le maréchal comte Molitor,
le comte Guilleminot,
le comte Bourke,
le comte d'Haubersaert,
le comte Dejean,
le comte de Richebourg,
le vicomte Dubouchage,
le comte Davoust,
le comte de Boissy-d'Anglas,
le duc de Montebello,
le marquis de La Place,
le comte Clément de Ris,

MM.

le comte de Saint-Aulaire,
le comte de Ségur,
l'amiral baron Duperré,
le duc de Crussol d'Uzès,
le marquis de Latour-Maubourg,
le duc de Bassano,
le comte de Bondy,
le baron Davillier,
le comte Gilbert des Voisins,
le comte de Turenne,
le prince de Beauvau,
le comte Dumas,
le comte Excelmans,
le comte de Flahaut,
le vice-amiral comte Jacob,
le vicomte Rogniat,
le duc de Grammont-Caderousse,
le baron de Lascours,
le comte Bonnet,
le comte Roguet,
Girod (de l'Ain),
le baron Athalin,
Aubernon,
Bertin de Vaux,
Besson,
le président Boyer,
Cousin,
le comte Desroys,
Devaines,
le duc de Fezensac,

MM.

le baron de Fréville,
Gautier,
le comte Heudelet,
Humblot-Conté,
le baron Louis,
le baron Malouet,
le comte de Montguyon,
le comte de Montlosier,
le comte Morand,
le comte Ornano,
le comte Rœderer,
le chevalier Rousseau,
le baron Thenard,
Tripier,
le comte de Turgot,
Villemain,
le baron Zangiacomi,
le comte Jacqueminot,
le baron de Mareuil,

MM.

le vice-amiral Jurien-Lagravière,
le comte Bérenger,
le comte de Lagrange,
le comte de Nicolaï,
le président Félix Faure,
le comte Baudrand,
le baron Neigre,
le maréchal comte Gérard,
le baron Haxo,
le baron Saint-Cyr-Nugues,
le baron Lallemand,
le baron Duval,
le comte Reinhart,
le baron de Reinach,
le comte de Saint-Cricq,
Barthe,
le baron Bernard,

membres de la cour, assistés de MM. Eugène Cauchy, greffier en chef, et Léon de La Chauvinière, greffier en chef adjoint de la cour. »

M. le procureur-général ayant été de nouveau introduit, il est donné lecture de cet arrêt en sa présence.

M. le président fait connaître ensuite à la Cour qu'en vertu de l'arrêt qui précède, il commet pour l'assister et le remplacer au besoin dans l'instruction ordonnée par la Cour,

MM. le duc Decazes,
le comte de Bastard,

le comte Portalis,
le comte de Montalivet,
Girod (de l'Ain),
le baron de Fréville,
le président Félix Faure,
le maréchal comte Molitor.

A l'issue de cette délibération, l'assemblée décide, en outre, à l'unanimité, sur la proposition de M. de Fréville, qu'elle prendra le deuil pendant cinq jours à l'ocasion de la mort du maréchal duc de Trévise. Ce deuil commencera à partir du jour des obsèques.

Pendant toute la journée du 29, le Roi reçut la visite des corps constitués, des fonctionnaires, des officiers de la garde nationale et de l'armée. La population demeura calme et grave; à la compassion, vivement excitée par les malheurs privés résultant de l'attentat, se mêlait un sentiment de vague inquiétude; on songeait aux suites qu'il aurait pu avoir, à celles qu'il aurait sans doute.

Les brillantes réjouissances, annoncées pour célébrer le dernier des trois jours, avaient disparu sans qu'on s'aperçût de leur absence. Elles étaient remplacées par des mesures actives de police. Tandis qu'on enlevait les caricatures exposées aux carreaux des boutiques, de nombreuses arrestations s'ajoutaient à celles de la veille. Une partie de ces arrestations étaient significatives par leur caractère. Elles frappaient des hommes connus par leur opposition au gouvernement, mais honorables à tous égards, tels que MM. Armand Carrel, Viennot, etc., dont il semblait étrange de rattacher les noms à la complicité

d'un lâche assassinat. Ajoutons que les poursuites n'étaient pas également dirigées contre les deux partis qui se déclaraient hostiles à l'ordre établi; à peine atteignaient-elles deux ou trois personnes appartenant à l'opinion légitimiste : M. Mauduit, madame la baronne de Gerdy; tandis qu'elles tombaient indistinctement sur toutes les rédactions des journaux républicains, ou coupables seulement de tendance démocratique. C'était dire que les indices, saisis par l'autorité lui faisaient un devoir d'accuser cette opinion proscrite; c'était la désigner en masse comme complice de l'attentat; ou peut-être encore c'était rappeler la conduite du gouvernement consulaire, lors de la première machine infernale du 3 nivôse an X (1).

Les arrestations se continuèrent les jours suivans, à Paris, dans les départemens, et même à l'étranger. Nous en donnons plus loin la liste complète.

Cependant, le nom et la personne de l'assassin étaient l'objet de graves débats et de mille bruits contradictoires. Il avait reconnu se nommer Girard, résidant à Lodève, où il exerçait la profession de mécanicien. Mais on conçut des doutes sur la vérité de cette déclaration, et de nombreuses versions circulèrent à la fois sur cet individu mystérieux. Il s'appelait Girard ou Gérard, Auguste ou Jacques; puis, Joseph

(1) Nous avons pensé qu'on lirait avec intérêt un récit circonstancié de ces événemens, qui offre une si déplorable analogie avec celui du 28 juillet. Nous l'avons placé à la fin de ce volume. Il est emprunté à l'ouvrage remarquable de M. Thibeaudeau, qui a pour titre : *Le Consulat et l'Empire*.

Lefèvre; puis, Ducasse; puis, Saint-Firmin, directeur des *Cancans;* il était de l'Hérault et de l'Ardèche; né à Lodève, et père de famille; ou vagabond, arrivé d'Italie depuis un mois; il avait vingt-cinq ou quarante ans, portait un signe à la poitrine; aigle, croix de Naples ou fleur-de-lis; était l'auteur d'un crime isolé, l'instrument sacrifié d'un complot immense... Les passions politiques, errant dans ce chaos d'incertitudes, en augmentaient encore l'obscurité, chacune accueillant et propageant avec chaleur ce qui lui semblait favorable à ses intérêts. Ainsi, tous les partis se renvoyèrent l'assassin. On le déclara anarchiste, carliste, républicain, bonapartiste, agent de la duchesse de Berry, ou membre de la section des Bras-Nus. Au milieu de ces récriminations enveloppées jusqu'ici d'un voile que les débats judiciaires vont enfin soulever à la face de la France, on doit remarquer que les organes dont le gouvernement dispose dans la presse n'ont jamais cessé d'insinuer et de répéter, sous toutes les formes, que l'attentat appartenait à un complot républicain.

C'est le 2 août seulement que le prétendu Girard dut reprendre son nom véritable. Reconnu par M. Ladvocat, M. Caunes et plusieurs autres personnes, il lui fallut, malgré lui, renoncer à la fable qu'il avait inventée, et qu'il soutenait avec un imperturbable sang-froid. On sut que le meurtrier était un Corse nommé Fieschi, homme sans aveu, sans mœurs, sans probité, repris de justice et poursuivi pour de nouveaux délits; étranger à tous les partis, au-dessous d'une idée politique, mais capable de tout pour de l'or; agent infâme d'une infâme vengeance poli-

tique ou privée; un dernier descendant des *bravi* italiens, de ces bandits salariés qui tuaient à prix fixe, et faisaient leur besogne en conscience, pourvu qu'on les payât bien. Mais, moins résolu que ses modèles du moyen-âge, Fieschi a préféré, à l'acier qui frappe de près et expose davantage, la mitraille qui frappe de loin et protège la fuite. Pour concilier sa sécurité et l'exécution du crime, il a combiné son plan avec une atroce perversité; il n'a pas été arrêté par la pensée de cette multitude de citoyens qu'il sacrifiait sans but, par ces flots de sang versés qui n'étaient pas compris dans son marché : — il s'agissait de préserver ses jours; — il a disposé l'infernale machine, et, le bras levé, il a attendu sa victime; mais, au moment de frapper, sa main tremblait sans doute : un moment d'hésitation, de retard, a sauvé la famille royale; et lui, l'assassin, est tombé le premier sous ses propres coups; il a péri par les précautions mêmes qu'il avait prises pour assurer son salut.

Nous avons dit que la nouvelle de l'attentat avait produit dans les départemens le même effet que dans la capitale, et développé une vive sympathie autour du trône si odieusement menacé. Dès le 30 juillet, et pendant les premiers jours d'août, arrivèrent de toutes parts des adresses envoyées par les Cours royales, les tribunaux de première instance, les juges-de-paix, les tribunaux de commerce, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux, les gardes nationales, les corps de l'armée, etc., etc.

Cependant, dans plusieurs villes, les autorités s'abstinrent de ces manifestations, qu'elles jugèrent

inutiles ou inopportunes. A Tours, par exemple, le tribunal s'étant assemblé le 31 juillet, à la requête du procureur du roi, pour voter une adresse à Sa Majesté, se trouva unanime pour flétrir un assassinat que tout bon citoyen déplore, mais quant à l'expression de ce sentiment par la voie d'une adresse, les avis se partagèrent, et la majorité s'y opposa, par les motifs dont voici la substance : Nous demander de protester que nous désavouons des assassins, d'exprimer l'horreur que nous inspire leur action, c'est plus qu'une chose inutile, car c'est presque une injure à notre caractère d'hommes, de citoyens, de magistrats. S'agit-il d'assurer Sa Majesté de notre fidélité? notre serment est là qui lui en répond, et si nous avions besoin de dire que nous le tiendrons, nous autoriserions à en douter. Veut-on que nous allions plus loin, et que nous exprimions notre opinion comme citoyens? c'est nous jeter dans une discussion politique à laquelle la loi, nos habitudes et notre réunion ici comme magistrats nous interdisent de nous livrer. Nous ne voulons pas d'ailleurs que l'expression de nos sentimens serve de prétexte à des mesures que peut-être nous n'approuverions pas, car ce n'est pas à nous d'indiquer ce qu'il convient de faire. Nous avons prêté un serment auquel nous serons fidèles; nous ne relevons pour le surplus que de notre conscience, et nous n'en devons compte à personne. Enfin, attachés au siége d'une Cour d'assises, nous pourrions, dans une supposition qui n'a rien d'impossible, et par suite d'une déclaration d'incompétence de la Chambre des pairs, être appelés à juger les fauteurs de l'attentat du 28 juillet; dès-lors, mani-

fester notre opiniou, ne serait-ce pas nous rendre récusables et nous dépouiller nous-mêmes de ce caractère d'impartialité qui seul rend la justice respectable et donne à ses arrêts la sanction de la conscience publique? »

Le tribunal de première instance de Douai repoussa également cette manifestation à l'unanimité, en s'appuyant sur ce *qu'elle ne serait point légale.*

A cette époque, la Cour royale de la même ville avait déjà envoyé son adresse; ce qui prouve au moins que la légalité est un mot dont le sens ne paraît pas bien précis.

Les nombreuses adresses parvenues aux Tuileries peuvent se diviser en trois classes : 1° celles qui proclamaient l'insuffisance de la législation; 2° celles qui exprimaient le vœu du maintien des lois existantes; 3° celles qui, demeurant en dehors de la politique, se bornaient à manifester leurs sentimens d'horreur pour le crime, et d'affection pour le monarque. Parmi les premières, nous citerons l'adresse de la cour royale de Rouen :

« Sire, la cour royale de Rouen est pénétrée de la plus vive indignation de l'horrible attentat commis dans la journée du 28, contre votre auguste personne, celles de vos fils, des illustres chefs de l'armée et de la garde nationale. Elle s'empresse d'écrire à Votre Majesté, dans cette grave circonstance, de nouveaux témoignages de sa fidélité, de son amour et de son dévoûment.

« Que la plus sévère et la plus prompte justice soit faite des coupables. Depuis la fondation du trône

de juillet, la conspiration est en permanence pour le renverser; elle éclate chaque année par de nouveaux attentats; les conspirateurs, malgré les efforts du pouvoir et l'action de la justice, montrent toujours la même audace. N'est-il pas temps de mettre un terme à leurs criminelles entreprises?

« Si la législation est insuffisante pour les comprimer, que Votre Majesté prenne, dans sa sagesse, toutes les mesures nécessaires pour la compléter, de manière que le trône et la Charte constitutionnelle soient désormais hors de toute atteinte de leur part. »

Dans la deuxième classe, nous indiquerons l'adresse de la garde nationale de Saint-Brieuc.

« Sire, un crime affreux, un attentat dont la seule pensée excite la plus vive indignation, est venu jeter le deuil au milieu de notre grande solennité nationale. Il vient d'exposer les jours de Votre Majesté, ceux des princes vos fils. La garde nationale de Saint-Brieuc ne pouvait rester muette. Elle s'empresse de vous témoigner toute l'horreur qu'elle en ressent, en protestant de son dévoûment au trône constitutionnel et aux institutions qui l'ont fondé. La France doit des larmes aux citoyens qui ont été victimes.

« Ce crime isolé restera sans influence sur les destinées de la patrie, placées sous la sauve-garde de la royauté que la révolution de juillet nous donna, et des institutions qui en assurent la perpétuelle inviolabilité. »

Et celle du conseil municipal de Beauvais :

« Sire, le conseil municipal de la ville de Beauvais, qui regrette de n'avoir pas été convoqué plus tôt,

profite des premiers momens de sa réunion pour vous exprimer les sentimens de douleur et d'indignation dont il a été pénétré en apprenant l'affreux attentat qui a menacé les jours de Votre Majesté et des princes de sa famille.

« Dans votre sollicitude pour le bonheur de la France, vous n'avez ressenti que les maux dans lesquels vos assassins voulaient la plonger : puisse l'expression de notre attachement à votre auguste personne et à votre dynastie vous prouver que nos cœurs reconnaissans ont su vous comprendre !

« Le conseil compte sur la fermeté de votre gouvernement pour le maintien de nos libertés. »

Les adresses de la troisième catégorie peuvent se résumer dans celle que les maires, adjoints et officiers de la garde nationale de l'arrondissement de Sceaux, présentèrent au Roi, à la suite de la revue du 28, ou encore dans l'adresse envoyée par plusieurs curés du département du Haut-Rhin, remarquable par sa touchante simplicité ; nous la rapportons ici :

« Sire, les soussignés, curés du canton de Neuf-Brisach, département du Haut-Rhin, éprouvent le besoin d'exprimer à Votre Majesté la profonde douleur que leur a fait éprouver le récit de l'horrible attentat qui a mis en danger les jours de Votre Majesté et ceux de son auguste famille.

« Dieu, qui protége la France, n'a point permis l'accomplissement d'un crime odieux qui eût compromis l'existence et le salut de la patrie.

« Sire, la prospérité de la France dépend de la

conservation de vos jours ; elle ne peut être heureuse que de votre bonheur.

« Ces sentimens, que partagent avec nous nos paroissiens, sont l'expression des vœux que nous adressons journellement au Tout-Puissant, en implorant sa miséricorde, et en sollicitant la continuation de sa divine protection. »

Le haut clergé ne demeura pas étranger à ce mouvement général d'adhésion et de sympathie. M. le cardinal de Croï, archevêque de Rouen, s'empressa, dès le 30 juillet, d'adresser une circulaire aux curés de son diocèse, ordonnant des prières pour les victimes de l'attentat.

Elle était conçue en ces termes :

« Monsieur le curé, vous avez appris que les fêtes de juillet ont été subitement couvertes de deuil ; un horrible attentat vient de porter l'épouvante dans tous les cœurs. La divine Providence a sauvé le Roi ; mais, à ses côtés, sont tombés sous le feu des assassins, et un guerrier illustre que cent batailles avaient épargné, et des hommes paisibles, des femmes, des enfans. La religion seule a des larmes et des consolations dignes de si lamentables événemens.

« Vous aurez donc à célébrer, le mardi 4 août, un service funèbre pour les victimes de l'attentat commis dans la capitale de la France, le 28 juillet 1835, et vous vous concerterez à cet effet avec les autorités locales. »

En prenant cette initiative, l'archevêque de Rouen avait devancé les intentions du gouvernement qui, le 31 juillet, demanda à tous les évêques du

royaume les prières de l'Église sur les mêmes tombeaux, par une lettre de Sa Majesté, contresignée par le garde-des-sceaux.

« Monsieur l'évêque, les prières pour les victimes de juillet 1830 avaient à peine cessé, qu'un nouveau sujet de deuil était donné à la France. La Providence a détourné les coups qui nous étaient destinés à moi et à mes fils. Mais, si nous devons remercier Dieu d'avoir protégé nos jours en déconcertant les projets des assassins, que de regrets, que de larmes ne devons-nous pas à cet illustre maréchal, à ses nobles compagnons d'armes et à ces généreux citoyens que la mort a moissonnés tout autour de nous ! J'ai donc à réclamer en leur faveur les suffrages que l'Eglise accorde à tous les chrétiens morts dans son sein. Ainsi, vous aurez à célébrer, à cette intention, un service funèbre dans toutes les églises de votre diocèse, et un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, pour la protection éclatante dont Dieu nous a couverts. »

Cédant à l'impulsion du jour, et peut-être entraîné par l'exemple du cardinal de Croï, M. l'archevêque de Paris se rendit auprès du Roi, et lui offrit de célébrer lui-même les funérailles à l'église des Invalides, et un *Te Deum* à Notre-Dame. Cette proposition fut acceptée avec reconnaissance, et M. l'archevêque expliqua les motifs de sa démarche dans la circulaire que, sur la demande du ministre des cultes, il adressa aux curés de Paris, à la date du 2 août.

« Monsieur le curé, l'assassinat n'appartient à au-

cune opinion généreuse et raisonnable ; il blesse au contraire toutes ces opinions, comme il attente à toutes les lois divines et humaines, et l'on peut dire qu'il n'appartient qu'à l'enfer ; le démon seul peut l'inspirer : *Ille homicida erat ab initio.* (Joan. VIII.) Ce n'est pas entrer dans le domaine de la politique, dont le clergé s'abstient si sagement, que de témoigner de l'horreur pour un crime que la religion et la société s'accordent à flétrir ; surtout lorsque s'attaquant au chef de l'état, il met en péril l'état tout entier.

» Aussi, dans les circonstances graves, extraordinaires, délicates où nous a placé l'odieux forfait du 28 juillet dernier, avons-nous rempli un devoir de conscience, en manifestant par écrit et de vive voix, avec notre vif intérêt et notre douleur amère pour le sort de tant de victimes, des sentimens sur lesquels le moindre doute serait pour un évêque, ou même pour tout honnête homme, la plus cruelle des injures. Si, comme prêtre, nous sommes en dehors de tous les événemens qui ne tiennent pas essentiellement à notre ministère, comme Français, comme chrétien et comme pasteur, nous ne saurions montrer trop d'indignation pour un attentat contre lequel l'Église n'a que des anathêmes.

» Par une lettre close en date du 31 juillet, le Roi vient de nous faire connaître, ainsi qu'à tous les évêques de France, que son désir est que des prières soient ordonnées dans tout le royaume, pour le repos de l'ame des malheureuses victimes dont il se propose d'honorer les obsèques et la sépulture, et ensuite qu'il soit rendu partout avec lui de solennelles ac-

tions de grâces pour la protection si visible dont la divine Providence, en couvrant les jours du Roi et des princes ses fils, s'est plu à environner la France, qui a été près de retomber peut-être dans le trouble, la désolation et la ruine.

» Vous aurez donc, à ces intentions, monsieur le curé, à faire célébrer un service dans votre église paroissiale : la messe sera celle *In die obitûs*, *pro pluribus defunctis*. Ce service sera célébré tant en l'église métropolitaine que dans les autres églises du diocèse, le mercredi 4 août. Secondement, il sera chanté en l'église métropolitaine un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel le Roi se propose d'assister, le jeudi 6 août, et dans les autres églises du diocèse, le dimanche 9 août, immédiatement après la messe de paroisse.

» Recevez, monsieur le curé, la nouvelle assurance de mon tendre attachement.

» † HYACINTHE,

» Archevêque de Paris. »

Tandis que le clergé répandait ses suffrages sur les victimes, le gouvernement se préparait à leur rendre des honneurs publics. Elles étaient tombées sous des coups dirigés contre le Roi, contre la France : la France et le Roi devaient réparer toutes les infortunes réparables, et honorer d'un deuil national la mémoire de ceux qui n'étaient plus. On décida que leurs dépouilles mortelles seraient inhumées dans les caveaux des Invalides, où, par son grade militaire, le maréchal Mortier était seul destiné à être enseveli,

et que la France entière serait, en quelque sorte, convoquée à leur convoi. En attendant que tout fût disposé pour cette grande cérémonie, que l'immensité des préparatifs fit reculer jusqu'au 5 août, les corps des victimes furent placés dans une chapelle ardente, à l'église Saint-Paul, où ils demeurèrent exposés depuis le 31 juillet jusqu'au moment de leur translation aux Invalides. On procéda immédiatement à l'embaumement de ceux pour lesquels cette précaution hygiénique n'avait pas été prise à leur domicile; ils étaient au nombre de dix. Cette opération, qui dura trente-six heures, devenait pénible et même dangereuse par l'état de décomposition très-avancée des chairs. Elle fut exécutée par MM. Tacheron, chirurgien de la 11[e] légion; Gellée, pharmacien; Calliera, élève en pharmacie; Cardinal et Félix Paturaud, médecins, avec le zèle le plus actif et la plus grande habileté.

L'extérieur de l'église Saint-Paul était tendu en noir jusqu'à la hauteur du premier ordre du porche, des guirlandes de cyprès, enroulées de bandelettes d'argent, ornant la face principale de l'édifice. Dans l'intérieur, on avait converti la nef en une grande chapelle ardente carrée, dont les quatre parois et le plafond étaient revêtus de drap noir. La paroi qui formait le fond de la chapelle se trouvait coupée par une haute croix d'argent; des ornemens de même nature, des larmes, des étoiles, couvraient les autres côtés et le plafond. Les ténèbres de cette sombre enceinte étaient dissipées par une double rangée de lampes suspendues à la voûte, et une lampe plus grande qui rayonnait au centre, puis par des cierges

placés au pied des tombes, et d'immenses candélabres dans lesquels brûlaient des flammes verdâtres. Là, devant la croix, étaient rangés sur une estrade quatorze cercueils s'élevant graduellement de gauche et de droite jusqu'à celui du duc de Trévise, qui était le plus exhaussé, tous recouverts d'un drap mortuaire, et portant chacun, au milieu d'une couronne d'étoiles, le nom de celui qu'il renfermait. Là étaient le maréchal Mortier, le général de Lachasse de Vérigny, le colonel Raffé, le lieutenant-colonel Rieussec, le capitaine Villatte; MM. Labrouste, Prudhomme, Léger, Benetter, Ricard, Bruno, Inglar, Ardouin et mademoiselle Sophie Remy. Des gardes nationaux, mêlés à des soldats de ligne, occupaient, debout, le pied de l'estrade. L'ensemble de ce spectacle était lugubre et imposant. Chaque jour, une foule nombreuse se pressait sous les noires tentures, avide de le contempler, et chaque jour cette multitude, qui n'était venue peut-être que par une pensée de curiosité, saisie d'un recueillement religieux, s'avançait triste et silencieuse, et s'écoulait pénétrée de puissantes émotions.

La veille du jour désigné pour les funérailles, le gouvernement fit connaître les moyens qu'il avait préparés pour assurer la tranquillité de la France, *ces mesures nécessaires*, suivant l'expression de la cour royale de Rouen, pour *compléter la législation de manière que le trône et la charte constitutionnelle soient désormais à l'abri de toute atteinte.* Le garde-des-sceaux présenta, le 4 août, à la Chambre

des Députés, trois projets de loi sur la presse, sur le jury et sur les cours d'assises.

Celui-ci ayant pour but d'augmenter l'autorité des présidens pour la police des audiences, et de leur permettre de poursuivre les débats en l'absence du prévenu, lorsque celui-ci refuserait d'y comparaître, ou causerait du tumulte devant le tribunal.

Le deuxième ayant pour but d'établir le vote secret des jurés, et de substituer, à la majorité de huit voix contre quatre, précédemment nécessaire pour condamner, celle de sept contre cinq.

Le projet de loi *sur les crimes, délits et contraventions de la presse et des autres moyens de publication*, renfermait des dispositions plus graves et plus compliquées. En voici les principales dispositions :

1° La détention et 10,000 à 50,000 f. d'amende pour l'offense envers la personne du Roi et pour toute attaque directe ou indirecte contre le principe ou la forme du gouvernement. Ce deuxième délit est qualifié d'attentat à la sûreté de l'état, et devient ainsi justiciable de la Cour des pairs;

2° L'emprisonnement de six mois à cinq ans et 500 à 10,000 fr. d'amende, avec l'interdiction temporaire des droits civils pour quiconque tournera en dérision la personne du Roi, donnera une adhésion à une autre forme de gouvernement, ou reconnaîtra des droits au trône de France à d'autres qu'à Louis-Philippe Ier ou ses descendans;

3° L'élévation des peines précédentes au double du *maximum* et même au quadruple en cas de récidive dans le cours d'une même année;

4° L'emprisonnement d'un mois à un an et 500 fr. à

5,000 fr. d'amende pour les souscriptions tendant à annuler l'effet des condamnations, et pour la publication des noms des jurés ou de leurs délibérations intérieures ;

5° Divers réglemens concernant les gérans des feuilles périodiques, réglemens remplacés en général dans la discussion à la Chambre des députés, par la fixation du cautionnement, pour les journaux de Paris, à 100,000 fr. en numéraire (au lieu de 48,000 f. en rente), et à un taux proportionnel pour les feuilles des départemens ;

6° La censure des pièces de théâtre, des dessins, gravures, emblèmes et lithographies ;

7° Le jugement immédiat devant les cours d'assises de tous les délits de publication.

Ces projets de loi, discutés plus tard dans les Chambres, n'ont été adoptés par elles qu'après avoir subi des modifications importantes dans les détails, mais sans que rien en altérât l'ensemble ou en diminuât la sévérité.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 5 AOUT.

De grand matin, le tambour résonnait dans toutes les rues de la capitale, où les légions de la banlieue avaient commencé à arriver avant cinq heures. On comptait aussi quelques détachemens de Seine-et-Oise.

Un peu après huit heures, les députations sont venues prendre place à la Bastille, sous les tentes disposées pour les recevoir. En même temps, les parens

des victimes se rendaient à l'église Saint-Paul ; les chars funèbres, qui venaient de recevoir leurs dernières décorations à l'hôtel des Menus-Plaisirs (nous sommes bien forcés d'employer ce mot), arrivaient. Les corps étaient descendus de l'estrade, où ils avaient été déposés dans la chapelle ardente, et placés sur les chars. L'écusson qui, placé au sommet de chaque catafalque dans l'église, indiquait le nom du défunt, a été suspendu à la partie postérieure la plus élevée de chaque corbillard, et a servi de point de ralliement aux familles. La crainte d'encombrer le cortége avait forcé de restreindre à un petit nombre de personnes la faculté d'accompagner chaque victime.

Des salves d'artillerie ont annoncé, vers neuf heures, que le convoi se mettait en marche. A onze heures et demie, la tête du cortége était arrivée vers la rue de la Paix, et les dernières troupes quittaient à peine la place de la Bastille. Il défilait dans l'ordre suivant :

Une compagnie de gendarmerie départementale ;

Deux escadrons du 5e de hussards ;

Le général Jacqueminot, chef d'état-major de la garde nationale, suivi de dix officiers d'état-major ;

Un escadron de la garde nationale à cheval de Paris ;

Un bataillon du 46e régiment de ligne ;

Un escadron de la garde nationale à cheval de la banlieue ;

Une batterie d'artillerie de la garde nationale de la banlieue ;

Le sous-préfet de Saint-Denis, suivi des maires de l'arrondissement ;

Un bataillon de pompiers de la garde nationale de la banlieue ;

Le général de la garde nationale Tourton, accompagné de cinq officiers d'état-major ;

La 1re légion de la banlieue ;

Le sous-préfet de Sceaux, suivi des maires de l'arrondissement ;

La 4e légion de la banlieue ;

Un escadron de la garde nationale à cheval de la banlieue ;

Le général de la garde nationale Hallez, accompagné de quatre officiers d'état-major ;

La 2e légion de la garde nationale de Paris ;

La 3e légion ;

La 4e légion ;

Un bataillon de la 8e légion ;

(Les autres corps de la garde nationale marchaient le fusil à volonté : ce bataillon portait l'arme basse sous le bras gauche.)

La musique d'un régiment de ligne ;

Un peloton considérable d'employés des pompes funèbres, tous habillés à neuf ;

Une voiture occupée par le suisse et le bedeau de l'église Saint-Paul ;

Deux voitures pour le clergé de cette église ;

Les quatorze chars funèbres dans cet ordre, et suivis, chacun, de la famille et des amis du mort ;

Mlle Louise-Joséphine Remy, âgée de quatorze ans ;

(La vue de ce char funèbre, tout tendu de blanc, richement décoré, entouré d'un grand nombre de jeunes filles tenant des rubans attachés au cercueil, et

suivi des parens de la victime, répandait sur la population une vive émotion, et un sentiment profond de compassion et de tristesse.)

M. Labrouste, receveur des contributions directes du 7ᵉ arrondissement;

M. Bruno, employé à la filature des Minimes;

M. Inglar, employé à la filature des hospices;

M. Ardouin, journalier;

M. Benetter, grenadier du 1ᵉʳ bataillon de la 8ᵉ légion;

M. Léger, grenadier du 1ᵉʳ bataillon de la 8ᵉ légion;

(A la gauche de ce char, marchait à cheval M. le général de Rumigny aide-de-camp du Roi.)

M. Ricard, grenadier du 1ᵉʳ bataillon de la 8ᵉ légion;

M. Prud'homme, sergent des grenadiers du même bataillon;

(Les coins des poêles de ces cinq derniers corbillards étaient portés par des gardes nationaux de la 8ᵉ légion.)

M. le capitaine Villate;

(Les coins du poêle étaient tenus par quatre officiers de l'armée.)

Le cheval du capitaine caparaçonné de noir;

M. Raffé, colonel de la gendarmerie de la Seine;

(Les coins du poêle étaient portés par le lieutenant-colonel et un chef de bataillon de la garde municipale, le lieutenant-colonel et un chef de bataillon de la gendarmerie départementale.)

(Chacun de ces chars funèbres était attelé de deux

chevaux : ceux des gardes nationaux et des militaires étaient pavoisés de drapeaux tricolores.)

Le cheval du colonel ;

M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion ;

(Les coins du poêle étaient portés par quatre officiers de la garde nationale.)

Le cheval du lieutenant-colonel ;

M. de Lachasse de Vérigny, maréchal de camp, commandant l'école d'application du corps royal d'état-major ;

(Les coins du poêle étaient tenus par quatre officiers supérieurs, parmi lesquels on a reconnu le général Wolf et le colonel d'état-major Koch. Indépendamment de la famille du général, un grand nombre d'officiers d'état-major et tous les élèves de l'école d'application suivaient le char, qui, ainsi que celui de M. Rieussec, était traîné par quatre chevaux.)

M. le maréchal Mortier, duc de Trévise, grand chancelier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

(Le corbillard, traîné par six chevaux, était magnifiquement orné. Des écussons aux armes du maréchal, et portant le nom des principales batailles où il s'était trouvé, des flots de drapeaux tricolores couvraient le cercueil et le dôme du char, supporté par quatre génies funèbres et surmonté d'un riche trophée. Les coins du poêle étaient portés, à droite et devant, par M. le maréchal Molitor ; à gauche et devant, par M. le maréchal Gérard ; à droite et derrière, par M. le maréchal Grouchy ; à gauche et derrière, par M. l'amiral Duperré. Le char était suivi par un très-grand nombre d'officiers-généraux.)

Des domestiques portant sur des coussins de velours le bâton de maréchal, l'épée et les autres insignes des dignités dont le duc de Trévise était revêtu ;

Le cheval de bataille du maréchal, couvert d'un crêpe noir semé d'étoiles d'argent.

Venaient ensuite :

MM. Guizot, Humann, Persil et Duchâtel, ministres ;

Cinq conseillers d'état ;

La grande députation de la Chambre des pairs, conduite par un vice-président ;

La grande députation de la Chambre des députés, conduite par M. Calmon, vice-président ;

(Les deux présidens étaient aux Invalides.)

La députation de la cour de casssation, conduite par M. de Bastard, en robes rouges ;

La cour des comptes, en robes violettes ;

Les facultés, avec leurs massiers armés de leurs masses d'or ;

La cour royale de Paris, en robes rouges ;

L'Institut, en costume ;

Le corps municipal de Paris ;

L'académie royale de médecine, en costume ;

Le tribunal de première instance, conduit par M. le président de Belleyme et le procureur du roi, M. Desmortiers ;

L'état-major de l'artillerie et du génie ;

L'Ecole Polytechnique, conduite par le général Tholozé ;

L'école normale ;

Les députations des ouvriers, parmi lesquelles on

remarquait celle des ouvriers du port de la Râpée, portant une grande branche de saule ornée de crêpes et de couronnes d'immortelles, et un drapeau avec cette inscription : *Vive la Charte! vive la liberté! Port de la Rapée;* et une autre très-nombreuse, dont le drapeau ne portait que ces mots : *Les ouvriers des ports.*

Les chars funèbres et les députations étaient escortés sur les flancs par la 8e légion, à droite, et par le 43e de ligne, à gauche.

Puis venaient : un bataillon de la 8e légion ;

Le général de la garde nationale Friant, accompagné de cinq officiers d'état-major ;

La 5e légion de la garde nationale de Paris ;

La 6e légion.

Des députations de gardes nationales des départemens, parmi lesquelles on a remarqué la députation de Boulogne-sur-Mer ;

La 7e légion ;

La 9e légion ;

La 12e légion ;

Un bataillon du 46e régiment d'infanterie de ligne ;

Deux batteries du 1er régiment d'artillerie ;

Un escadron de la garde nationale de Paris ;

Une compagnie de la garde municipale à cheval.

Sur toute la ligne que le cortége a parcourue, la foule était pressée dans les contre-allées, aux croisées des maisons, sur les arbres et jusque sur les toits. Les femmes étaient partout en majorité, et cela se conçoit aisément, puisque la plus grande partie des hommes se trouvait dans les rangs du cortége, sous

le costume de garde national. Ces toilettes variées ôtaient beaucoup au caractère de gravité de la cérémonie. Cependant, partout les assistans se montraient recueillis, et les hommes, généralement vêtus de noir, se tenaient la tête découverte au moment du passage des corbillards. On a remarqué à quelques croisées, et notamment au théâtre des Variétés, que les dames avaient mêlé des insignes de deuil à leur costume.

Le cortége, qui se déployait sur une longueur de plus d'une lieue, est arrivé vers midi à la hauteur de la Madeleine, au milieu d'une foule toujours croissante et toujours recueillie. Il s'est dirigé ensuite par la rue Royale, la place et le pont de la Concorde, le quai d'Orsay et l'esplanade des Invalides, où il est arrivé à une heure.

Le Roi l'avait précédé. Au moment où le convoi était à la hauteur de la rue de la Paix, S. M. était montée à cheval, accompagnée des princes ses fils et d'un état-major plus nombreux et plus brillant que de coutume, où s'étaient donné rendez-vous tous les officiers-généraux présens à Paris. Le cortége a traversé le jardin des Tuileries, au milieu d'une haie de garde nationale formée par la 1re légion.

L'enthousiasme a éclaté à la vue du Roi, qui a suivi la place et le pont de la Concorde, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides jusqu'à la porte du dôme dite Portail-du-Roi.

C'est vers une heure et demie que la première voiture de deuil est arrivée à l'Hôtel des Invalides, où se célébrait le service. L'appareil des décorations funèbres commençait en avant de la grille. Des pilastres, recouverts de draperies noires, disposés de dis-

tance en distance, et liés par des guirlandes de cyprès, formaient une sorte d'avenue funéraire. Une draperie noire et blanche régnait au premier étage tout autour de la cour d'honneur. La façade de l'église, vue de la cour, présentait un fond lugubre et sombre sur lequel se détachait, avec un effet extraordinaire, la grande statue de Napoléon en marbre blanc.

L'intérieur présentait le coup-d'œil le plus solennel et le plus imposant. Tous les arceaux de la grande nef et les travées supérieures qui leur correspondent étaient ornés de longues draperies. Une tenture noire, qui s'élevait jusqu'à la hauteur des croisées, interceptait la lumière extérieure. L'église n'était éclairée que par la clarté des lustres et des cierges. L'orchestre était placé en avant du chœur.

Les pilastres et les colonnes de la rotonde, où est placé le maître-autel, étaient couverts de crêpes et de velours. Entre le maître-autel et le dôme, à gauche, avait été pratiquée une estrade peu élevée, avec des fauteuils, des coussins et des prie-Dieu en velours noir, galonnés d'argent, pour le Roi et la famille royale.

La décoration du dôme était d'une magnificence mystique. Une immense estrade carrée se dressait sous la lanterne du dôme : elle portait quatorze cénotaphes, entre lesquels dominait, à une assez grande hauteur, celui qui était réservé au maréchal, et elle était surmontée d'un vaste dais qui montait jusqu'aux galeries, et fermait tout accès au jour. Ce vaste catafalque était éclairé par d'énormes candélabres, par quatre grandes lampes sépulcrales, et par une innombrable quantité de cierges, de lustres et de girandoles.

On ne peut se faire une idée de la majesté pieuse et grandiose de ce coup-d'œil.

Le nom de chacune des victimes était écrit en lettre d'argent sur les faces du catafalque. A l'entour était rangé un détachement de la 8e légion de la garde nationale, entouré de soldats de toutes les armes.

Avant huit heures du matin, les personnes munies de billets se pressaient à la grille de droite de la place Vauban. Les portes de l'église sont ouvertes à neuf heures et demie. Bientôt toutes les tribunes se sont trouvées garnies. Des pairs, des députés, des membres de tous les corps de l'Etat occupaient les places qui leur avaient été réservées; la tribune du corps diplomatique était remplie. Malgré son âge et ses infirmités, le maréchal duc de Conégliano, gouverneur des Invalides, assistait des premiers à la cérémonie, qu'il a terminée par une revue de ses vieux camarades.

Vers onze heures, la Reine et les princesses, vêtues de deuil, sont entrées par la porte royale du côté de la place Vauban. Toute l'assemblée s'est levée pour les saluer. Bientôt après, le bruit des acclamations a annoncé l'arrivée du Roi. Sa Majesté, en effet, a paru, accompagnée du duc d'Orléans, du duc de Nemours et du prince de Joinville, et suivie d'un brillant état-major. Elle a été accueillie par quelques cris de *Vive le Roi!* contenus par la sainteté du lieu et de la triste cérémonie qui allait être célébrée.

Après une courte station dans l'église, le Roi s'est retiré avec la Reine dans une salle d'attente préparée pour les recevoir.

A une heure et demie, une salve d'artillerie vient annoncer l'arrivée du convoi funèbre; les cercueils sont descendus du char et déposés dans la cour d'honneur, où le Roi, accompagné de M. l'archevêque de Paris, est allé assister aux prières qui ont précédé l'entrée des corps dans l'église. La présence du Roi a été saluée par les acclamations unanimes des gardes nationaux qui stationnaient dans la cour.

Lorsque le cortége pénètre dans l'église, une magnifique marche se fait entendre. C'est celle que Chérubini a composée pour une cérémonie patriotique dédiée à la mémoire de Hoche. A ces accords s'entremêlaient les chants des prêtres et les décharges d'artillerie qui se renouvelaient de cinq minutes en cinq minutes, et qui, souvent, venaient marquer la mesure, et ajoutaient à l'effet des masses d'harmonies.

Ici a commencé une scène de l'effet le plus douloureux. Le Roi, la famille royale, les députations avaient pris place. Les deux Chambres, la magistrature, l'administration, la garde nationale étaient assemblées sous la voûte du dôme. Voilà que, précédés de jeunes filles vêtues de blanc, les parens des victimes traversent lentement la nef, le chœur, le dôme, et vont se placer dans une tribune d'où ils peuvent dire un dernier adieu aux restes de ceux qu'ils ont perdus.

A ce moment, un silence de piété, de regret, et presque d'effroi, s'étendit sous ces voûtes funèbres, et régna sur cette nombreuse assemblée. Une triste anxiété se lisait sur tous les fronts. Bientôt arrive, portée à bras, une bierre couverte d'un poêle

richement orné, dont les coins sont tenus par quatre maréchaux de France. C'est celle du duc de Trévise. Parvenue à l'extrémité du dôme, elle est dépouillée de ses ornemens et glissée sous le catafalque.

Puis un second cercueil suit le même chemin, puis un troisième .. Chaque cercueil est dépouillé du drap mortuaire qui le couvre, et les attributs de chacune des victimes sont déposés sur son cénotaphe. Les insignes des ordres du duc de Trévise, son manteau de maréchal et son épée sont placés à ses pieds; sur sa tête repose la couronne ducale, et au-dessous le manteau de pair et l'habit de maréchal. Sur le cercueil de M. Rieussec, on voit une longue chaîne dont chaque anneau est une couronne d'immortelles, dernier hommage de la reconnaissance des nombreux ouvriers qu'occupait cet utile citoyen. Sur un autre cercueil est une simple couronne de roses blanches; sur un autre, un baudrier de grenadier tout souillé de sang... Quatorze fois la lugubre procession se renouvelle et passe sous les yeux du Roi, des ambassadeurs, des députés, des citoyens. Il est difficile de décrire la pénible émotion produite par cette longue scène d'affliction.

Lorsque toutes les bières ont été transportées sur l'estrade, et vers deux heures et demie, l'archevêque suivi d'un nombreux clergé, est monté à l'autel pour commencer la messe qui a été chantée en musique. Les chœurs et les instrumens se trouvaient disposés près de l'autel. La belle musique de Chérubini, exécutée par les premiers artistes du Conservatoire et de l'Opéra, sous la direction de

M. Habeneck, était digne de cette grande solennité nationale. Une marche funèbre, composée pour la circonstance par M. Schneitzhœffer, a dignement couronné cet ensemble d'harmonies religieuses.

A la suite de la messe, M. l'abbé Landrieux est monté dans une chaire élevée entre la tribune occupée par la Chambre des députés et celle de la cour de cassation. L'orateur a rappelé les brillantes actions qui ont marqué la carrière militaire du maréchal, et les vertus, le dévoûment de sa vie civile ; il a payé un juste hommage aux autres victimes du crime du 28 juillet ; il a terminé par de hautes considérations religieuses sur la démoralisation dont l'attentat qui a frappé tant d'existences est à la fois l'évident symptôme et le déplorable résultat.

Après cette oraison funèbre, qui malheureusement n'a pu être entendue que des personnes peu éloignées de la chaire, le *De profundis* a été chanté avec une puissance d'expression qui rappelle les merveilles que l'on raconte de l'effrayant *Miserere* de la chapelle Sixtine.

La cérémonie funèbre achevée, le Roi et la famille royale sont sortis à cinq heures par la cour et la grille d'honneur. Vingt-un coups de canon annoncent le départ de Sa Majesté, qui parcourt, au milieu des acclamations, les rangs de la garde nationale et des troupes placées sur l'esplanade des Invalides, le quai d'Orsay, la place de la Concorde, et dans le jardin des Tuileries. De là, le Roi rentre au château à six heures passées.

Telle fut cette grande et pompeuse cérémonie où toute la capitale concourut comme à une expiation

nationale; éclatant témoignage de la douleur publique dont le souvenir s'effacera difficilement. Espérons qu'il préviendra à jamais le retour de semblables tentatives, et qu'il éclairera les esprits les plus irrités, les passions les plus aveugles, nous ne dirons pas sur la perversité, mais sur l'absurde folie de l'assassinat pour faire triompher une cause. Le guet-apens, en politique, est passé de mode aujourd'hut; il n'a plus de cours et devient un anachronisme. Ce qui paraît un crime maintenant au point de vue de la morale, est presque toujours une faute au point de vue de la politique. Ces deux principes ne sont pas si étrangers l'un à l'autre qu'on veut le dire; ils tendent au contraire, grâce aux progrès de la civilisation, à se rapprocher sans cesse, pour se confondre un jour. Déjà nous en sommes arrivés à ce point, qu'aux yeux du public ce qui est utile est juste, et *seulement ce qui est juste est utile.* Proscrivons donc, dans l'intérêt de l'humanité, comme dans l'intérêt des partis, l'emploi des moyens odieux, infâmes; ce sont des armes qui s'émoussent en frappant, et ne blessent que la main qui s'en sert. Toutes les circonstances semblent indiquer que le crime de Fieschi se rattache à une pensée politique. Eh bien! que ceux qui conçoivent encore que le meurtre peut profiter à un parti, méditent sur la leçon que leur donne la journée du 5 août! A la revue du 28 juillet, les légions de la garde nationale présentaient à peine un effectif de 20,000 hommes; les rangs étaient en général indifférens et silencieux. Venez voir après l'attentat ce concours nombreux et imposant de citoyens, contemplez la plus belle revue que nous ayons eue de-

puis 1830, entendez ces acclamations bruyantes, et calculez ensuite ce que peut rapporter un forfait !

Une haute décence présida à toute cette cérémonie; la population se montra grave et recueillie, et la garde nationale, surtout, pénétrée du sentiment de sa dignité. On avait parlé de cris de colère et de vengeance qui pourraient s'élever de ses rangs; il n'y eut rien de tel; au contraire, quelques manifestations en faveur de la presse menacée s'échappèrent çà et là, sans provoquer aucun murmure : c'est que dans notre pays on revient vite de l'irritation du premier moment, et qu'à travers les haines de parti il existe un instinct de respect national chez tous les membres de la famille française, une sorte de conscience civique qui se révolte contre le soupçon injuste, et se refuse à déclarer infâmes nos concitoyens. Peut-être même les arrestations inutiles opérées un peu largement par la police ont-elles contribué à hâter la réaction de calme. Chacun sentit que le but avait été dépassé. On comprit, avec cette rapidité de bon sens qui caractérise les masses, en France, que ce système d'accusations générales était nécessairement exagéré; que quand même les indications données par les organes ministériels seraient vérifiées par les débats judiciaires, il ne s'agirait encore que d'un complot de républicains, et non pas d'un complot républicain; c'est-à-dire qu'il y aurait là le crime de quelques fanatiques féroces, mais non pas le crime d'un parti.

TE DEUM DU 6 AOUT.

Après les regrets donnés aux victimes, venaient les actions de grâces pour la conservation de la famille royale. Le lendemain des funérailles, un brillant *Te Deum*, où assistait toute la cour, fut chanté à Notre-Dame, ainsi que l'avait offert M. l'archevêque de Paris.

A une heure et demie, le cortége partit des Tuileries. En tête marchaient un escadron de cuirassiers et le premier escadron de la garde nationale à cheval. Ils précédaient deux voitures, dans lesquelles se trouvaient le Roi et toute sa famille, les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, et le duc de Conégliano. Immédiatement après, venaient le deuxième escadron de la garde nationale à cheval et un escadron de cuirassiers. Les autres ministres et les aides-de-camp du Roi suivaient dans d'autres voitures, avec un grand nombre d'officiers généraux.

Le cortége sortit par la place du Carrousel, remonta les quais jusqu'au Pont-Neuf, le Pont-Neuf jusqu'au quai de l'Horloge, le quai de l'Horloge, le quai aux Fleurs, le quai Napoléon, et arriva à la cathédrale par la rue du Cloître-Notre-Dame.

C'est la 9e légion qui formait la haie dans la Cité, sur la place du parvis Notre-Dame et jusque dans l'église; le reste du chemin parcouru par le cortége était gardé par la troupe de ligne. On remarqua, non sans quelque surprise, et même avec un sentiment pénible, ce déploiement inusité de forces militaires et de précautions de police jeté sur le passage du

Roi. C'est au point que la circulation se trouva tout-à-fait interrompue, et que la population, tenue à distance par les troupes et la garde municipale, semblait devoir rester étrangère à cette solennité.

Un peu avant deux heures, le cortége arriva à Notre-Dame. L'archevêque, qui attendait Sa Majesté à la porte de l'église, lui adressa les paroles suivantes :

« Sire, la religion écarte en ce moment le voile de ses douleurs. Elle découvre son noble front; elle lève vers le ciel ses yeux encore humides de larmes; elle unit sa voix à la vôtre pour rendre au Tout-Puissant de solennelles actions de grâces.

» En voyant aujourd'hui le chef et les corps de l'état, doublement avertis par le malheur et par le bienfait, venir apporter au pied des saints autels un juste tribut de remercîmeus et d'hommages, elle espère! Elle espère pour la France; car, si l'ingratitude envers Dieu a le funeste privilége d'arrêter le cours de ses dons, la reconnaissance de la foi a le pouvoir, au contraire, de les multiplier et de les faire couler avec abondance sur les princes et sur les peuples. »

Le Roi répondit :

« Mon premier soin, après l'attentat qui nous a plongés dans la douleur, a été de m'unir à vous pour rendre les derniers devoirs, les devoirs de la religion aux malheureuses victimes qui sont tombées autour de moi dans cet épouvantable désastre. Aujourd'hui, je viens en remplir un qui n'est pas moins cher à mon cœur, en offrant à Dieu des actions de grâces, dans l'église métropolitaine de Paris, pour la protection

éclatante dont il a couvert les jours de mes fils et les miens. »

Ensuite Leurs Majestés furent conduites processionellement par le prélat aux places préparées pour les recevoir, et le *Te Deum* commença.

C'était la première fois, depuis 1830, que l'église Notre-Dame se parait d'une pompe royale. L'éclat d'une grande cérémonie lui rappelait enfin les souvenirs du passé.

En avant du chœur se trouvait un autel splendidement décoré; vis-à-vis, à l'entrée de la croix de la nef, des fauteuils de velours cramoisi rehaussé d'or, et des prie-Dieu, avaient été disposés pour le Roi et la famille royale; à leur droite, une tribune était destinée pour le corps diplomatique et la pairie; à leur gauche s'étendaient la tribune des députés et celle des personnes qui composaient le cortége.

Derrière le Roi et la famille royale, et dans toute la longueur de la nef, des banquettes avaient été réservées pour les corps constitués, qui se trouvaient placés dans l'ordre de leur préséance. Le reste de la nef, les travées placées au-dessus et celles du chœur étaient occupés par les personnes admises avec des billets.

Trente lustres et six candélabres de vaste dimension formaient le luminaire depuis la porte de l'église jusqu'à l'autel. Les tapisseries des Menus-Plaisirs décoraient le grand portail, la croix de la nef et tous les piliers de l'église. Un peu au-dessous des travées, on avait placé, de distance en distance, des trophées de drapeaux, à partir de l'orgue jusqu'au fond du chœur. Au-dessus des trophées du chœur étaient des

écussons au chiffre des treize légions de la garde nationale.

Après le *Te Deum*, le *Domine salvum fac Regem* fut chanté; puis, l'archevêque donna sa bénédiction, et, accompagné de son clergé, reconduisit Leurs Majestés jusqu'à la porte de l'église.

Le cortége reprit, dans le même ordre, le chemin par lequel il était arrivé, et se trouva, à trois heures un quart, de retour aux Tuileries.

ARRESTATIONS.

Liste des arrestations opérées pendant les huit premiers jours, du 28 juillet jusqu'au 5 août.

MM.

BESUCHET (Charles), commis voyageur;
GILAIN (Jean-Claude), tailleur;
DUVALLET (François-Louis), ciseleur;
BIDOT (Louis), bonnetier;
MORIN (Adolphe), ouvrier passementier;
LEFEBVRE (Alexandre), garçon de bureau;
TASSIN (Amaury), bijoutier;
Madame HILAIRE, née Lanciau, modiste;
HILAIRE (Jean-Claude), tailleur;
BOIREAU (Victor), ouvrier ferblantier-lampiste, rue Quincampoix, n. 77;
PÉRINET (Jean-Etienne), limonadier, maître du café des Mille Colonnes, boulevart du Temple, n. 48;
Madame PÉRINET, femme du précédent;

MM.

MARILLÉ (Jean-Pierre), garçon limonadier;
LEBÈGUE (Achille-Napoléon), *id.*;
GAUCHEREAU (Jean-Baptiste), *id.*;
PAJOT (Joseph), *id.*;
ASSEZART (Louis-Théodore), compositeur;
BESSAT (Jacques), raffineur;
LAVERGNE (Nicolas), raffineur;
LANCHET (Edouard), brossier;
SIGUY (Louis-Anne), cordonnier;
CAMUS (Jean-Baptiste), homme de peine;
CÉSARINE (Louis), instituteur;
TALBOT (Jean-François), chapelier;
FOURNIER (Jules), menuisier;
QUÉTIN (Denis), cambreur;
SANDONIN (Jules-Vincent), ouvrier;
BELLINGNENS (Auguste), corroyeur;
WACHET (Ernest);
ADOR (Jeàn-François), commissionnaire;
CHOBILLON (Jean-Pierre), maçon;
VIGOUREUX (Antoine), tablettier;
DUCHEMIN (Pierre-Félix-Charles), émailleur;
PRÉVOST (Frédéric), chapelier;
VIET (François-Narcisse), imprimeur;
GASNIEL (Louis);
LEMARIÉ (André);
ROBERT (Jean-Charlemagne), répétiteur;
DOUVAL (Adolphe-Eugène), brossier;
MITELLE (Charles-Louis-François), chapelier;
FRONDE (Magloire), marchand d'estampes;
PONSIN (Jules-Nicolas), marmiton;

MM.

FRAISIER (Joseph-Adolphe), relieur;
PARIS (André), tailleur;
ZOST (Guillaume), cordonnier;
PROTAT (Auguste), corroyeur;
FAURE (Isidore), serrurier;
LECOEUR (Pierre-Louis-Alphonse), ébéniste;
LACOMBE (Pierre-Joseph-Daniel), relieur;
DUGROPRÉ (Pierre-Eugène), ciseleur;
Madame ALLARD, née Michel (Catherine);
CANTEAU (Jean), émailleur en bijoux;
ROBERT (Ancel-Isidore), peintre et musicien;
VANCAMPANONE (Jean-Baptiste), ébéniste;
SALMON (Pierre), concierge;
Madame SALMON, née Saillant (Julie), femme du précédent;
Mademoiselle SALMON (Sophie), fille des précédens, lingère;
DARCET (Pierre-Charles-Julien), garçon de billard dans l'estaminet de la *Maison-Rustique*, boulevart du Temple;
MORIENCOURT (Joseph);
LINDWART (Pierre-Julien);
CALMENIL (Napoléon), lithographe;
LANGER (Adrien), imprimeur;
VIVINIS (Louis-Théodore), armurier;
CANTELOU (Louis-Nicolas-Victor), doreur;
CASIMIR (Frédéric), tailleur;
FILLIOLE (Louis-Charles-Marie), géomètre;
MAYE (Jean-Louis), marchand de meubles;
DAVID (Auguste), étudiant;

MM.

BRAVARD (Toussaint), étudiant en médecine;
RABOUIN (Napoléon-Narcisse), rentier;
MARTIN (Hippolyte-André), émailleur;
GALAND (Victor-Jules), ouvrier en châles;
BARATON (François), l'un des blessés par l'explosion de la machine; il avait été transporté à l'hôpital Saint-Louis;
RICAUD (Etienne-Barthélemi), tisserand;
NOLLAND (Pierre), tailleur de pierres;
SCHURR (Auguste), raffineur;
DÈCLE (Réné), tisserand;
Madame veuve LAGRANGE, née Ponthois (Marie-Émilie);
SALIS (Pierre-Marie), étudiant en médecine;
Madame DAURAT (Marguerite), ouvrière en châles;
Mademoiselle BOCQUIN (Annette), ouvrière en linge;
FAVRE (Louis-Ferdinand), ex-militaire;
BLANCHARD, arrêté à Blois;
RUINET (François-Casimir);
DRU (Urbain);
Madame DUBUISSON, tenant un cabinet de lecture;
PAYEN (Auguste), serrurier;
BOUSSEMART (Louis-Auguste-Joseph), ex-militaire;
MARTINAULT (Étienne), homme de lettres;
Madame PETIT (Laurence), veuve Lassave;
Mademoiselle LASSAVE (Nina), fille de la précédente;
MOREY, sellier-bourrelier, rue Saint-Victor, n° 23;
DE MAUDUIT (Hyacinthe-Hippolyte), ex-officier de la garde royale;
Madame la baronne de GERDY (Antonine-Cornélie);

MM.

DELILLE (Auguste), directeur du journal *la France;*
BONY, principal propriétaire du même journal;
CARREL (Armand), rédacteur en chef du *National;*
RASPAIL, rédacteur en chef du *Réformateur*, arrêté à la Seilleraie, près de Nantes;
RASPAIL (Eugène), neveu du précédent, rédacteur du *Réformateur*;
VIENNOT, directeur du *Corsaire*;
BOHAIN (Victor), directeur du *Figaro*;
CARON (Jean-François-Philippe), rédacteur du *Charivari*;
CARION-NISAS, rédacteur d'une correspondance de journaux;
GALLOIS (Léonard-Joseph-Urbain-Napoléon), employé au *Réformateur*;
MÉQUIGNON (Louis-Auguste), caissier du *Corsaire*.

De plus, il a été délivré des mandats d'amener contre les personnes dont les noms suivent, qui n'ont pu être trouvées à leur domicile, et à l'égard desquelles les poursuites ont été plus tard abandonnées :

MM.

PHILIPPON, directeur du *Charivari* et de *la Caricature*;
DESNOYERS, rédacteur en chef du *Charivari*;
Eugène BRIFFAULT, rédacteur en chef du *Figaro*;
BERGERON, poursuivi pour l'affaire du coup de pistolet;
VIGNERTE, caissier du *Réformateur* (en voyage).

En même temps, de nombreuses visites domiciliaires étaient exécutées chez la plupart des personnes arrêtées, et chez quelques autres, où elles n'ont amené aucun résultat, telles que M. de Rougemont, ancien directeur des douanes; Madame Baric, qui tient une maison de santé dans le faubourg Poissonnière. On déclara à Madame Baric que les motifs de cette perquisition étaient une dénonciation anonyme.

Dans les départemens, les rédacteurs de plusieurs feuilles de l'opposition, et des personnes connues pour partager leurs opinions, furent soumises à de semblables visites, ou à des interrogatoires.

Liste des arrestations opérées depuis le 5 août.

MM.

De Gouves de Nuncques (Edouard-François-Albert), rédacteur d'une correspondance des journaux des départemens;
Madame veuve Décle;
Sauvignon (Jean-Baptiste-Xavier), papetier;
Guéneau, marchand de meubles d'occasion;
Célarié, étudiant en droit;
D'Armanon (Edouard-Douce), arrêté à Chartres;
Conseil (Auguste), Italien, enrôlé dans la légion de volontaires parisiens recrutés pour l'Espagne, arrêté à Chêteauroux;
Guignard (Eugène), arrêté à Montigné (Maine-et-Loire).
Madame Mouchet, dite femme Morey.

MM.

ARNOULD garçon marchand de vin, arrêté dans les environs de Melun ;
VILLIERS (de l'Isle-Adam), arrêté à Mauriac ;
JANOT, étudiant, arrêté à Narbonne ;
Le vicomte DE BAULNY ;
MAURICE, officier retraité ;
LAPARTEAU, arrêté à Moulins-en-Gibert ;
BIGOT, arrêté à St-Etienne ;
JEANNOTTI, arrêté à Ginestas ;
HUSSE, arrêté à Aurillac ;
BARDON, arrêté à Saarbruck (territoire prussien) ;
VERBECKE, extrait de la maison de Dunkerque ;
WILLIAM LEBORGNE, envoyé de Marseille ;
PÉPIN, marchand-épicier, rue du Faubourg-Saint-Antoine ;
Madame PÉPIN ;
GUYDAMOUR.

On a parlé aussi d'un homme arrêté à Péronne, sans passeport, dont le nom n'a pas été divulgué.

Presque toutes les personnes ci-dessus désignées ont été relâchées après un emprisonnement de quelques jours. Quelques-unes ne sont sorties qu'après une détention assez longue, comme M. Bardon, M. Husse, Madame Dubuisson, M. et Madame Périnet et la femme Petit.

MM. Morey, Pépin et Boireau ont été retenus comme particulièrement prévenus de complicité, et la fille Nina Lassave est restée également entre les mains de la justice, à cause de ses relations avec Fieschi.

Pour ne rien omettre de ce qui tient aux événemens du 28 juillet, il reste à ajouter à la liste qui précède les noms de :

M. Bernard, ouvrier imprimeur, arrêté le 28 juillet, sous la prévention d'avoir crié : *A bas le Roi*, rue de Rivoli, au moment du défilé.

MM. Lorin, Lindouand, Tiberge, les deux frères Labbé, les deux frères Gleuser, tous les sept jeunes ouvriers bijoutiers, arrêtés le 30 juillet, sous la prévention d'avoir crié, sur le pont de Neuilly : *A bas le Roi ! vive la république !*

Deux mois environ après, ils ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle, qui les a tous acquittés des charges élevées contre eux. Ils ont été remis en liberté sur-le-champ.

Nous placerons ici quelques notices sur les arrestations qui peuvent présenter un intérêt particulier.

M Bohain. Le *Figaro* rapporte en ces termes l'interrogatoire et la mise en liberté de son directeur :

« C'est samedi (1er août), à cinq heures, que M. Victor Bohain a été mis en liberté ; il avait comparu quelques heures auparavant devant M. Gaschon, juge d'instruction, qui lui avait posé les questions suivantes :

D. Avez-vous eu connaissance de la tentative d'assassinat commise sur la personne du Roi, avant que cette tentative eût été mise à exécution ?

R. Non. Je ne crois pas que le plus petit commencement de preuve, que le plus léger indice ait pu le faire croire.

D. N'avez-vous pas publié des articles de nature à

déverser la haine ou le mépris sur le gouvernement et la personne du Roi, ou de nature à affaiblir le respect qu'on lui doit?

R. Non. Le journal dont je suis directeur n'attaque point le principe du gouvernement et n'est point hostile à la famille royale; mais, cela fût-il, il existe des lois sur la presse qui ne rendent responsables des articles d'un journal que ses gérans signataires; or, je ne suis pas l'un d'eux.

Lors même que je serais un des gérans du *Figaro*, ma détention préventive n'en serait pas moins illégale, car la loi n'autorise que la saisie d'un article incriminable, et la traduction du gérant responsable devant le jury.

En l'absence de toute preuve ou présomption quelconque contre moi au dossier de l'instruction, je dois donc attribuer uniquement mon arrestation à une vengeance personnelle de M. Gisquet. J'avais chaudement attaqué, dans un article de la veille, l'incurie et la négligence coupable de la police. Il m'en a puni comme l'eût fait M. Lenoir au bon temps des lettres de cachet. »

M. Villiers (de l'Ile-Adam) s'est présenté, le 8 octobre, au procureur du roi de Mauriac, comme étant sous le poids d'un mandat d'amener, dans l'affaire Fieschi; il a été expédié pour Paris. C'est un homme instruit, parlant bien, avec facilité, mais qui se prétend poursuivi par de puissans ennemis: c'est là, en général, un côté faible de sa tête; il assure qu'il peut faire de précieuses révélations sur Fieschi et sur la femme Petit, avec qui il s'est trouvé à Embrun.

M. Verbecke, extrait de la maison de Dunkerque, le 7 septembre, a été mis immédiatement dans une chaise de poste, avec deux gendarmes chargés de l'accompagner jusqu'à Paris. Cet individu a fait de lui-même des révélations relatives à l'attentat de Fieschi, et le bruit a couru qu'il se trouverait personnellement compromis dans cette affaire. Il est sous le poids d'une condamnation pour vols, à vingt ans de travaux forcés. Werbecke est un autre Picard. Il a déjà réussi quatre fois à se remettre en liberté. Dernièrement il s'est évadé de l'hospice d'Armentières, où on l'avait transféré comme sujet à des attaques d'épilepsie, et comme donnant des signes, peut-être simulés, d'aliénation. On l'a repris à Dunkerque. Les prétendues révélations annoncées par cet homme pourraient bien n'être qu'une nouvelle tentative d'évasion.

M. Bardon. Le sort de ce voyageur a été aussi bizarre que fâcheux ; il paraît que, dans les premiers jours d'août, se trouvant à Saint-Avold, dans une brasserie, M. Bertrand, propriétaire de l'établissement, s'informa de son nom auprès d'une autre personne, qui répondit en plaisantant : C'est un frère de M. Raspail. M. Bertrand ajouta foi à ce propos, qui transpira, et au bout de huit jours il fut honoré d'une visite domiciliaire composée du procureur du roi, du juge d'instruction et de la gendarmerie. Bientôt un mandat d'arrêt, émané de la Cour des pairs, poursuivit M. Bardon, qui ne s'en doutait point, à Nancy, à Metz, à Sarreguemines, et enfin l'atteignit sur le territoire prussien, à Saarbruck. Là, il fut jeté en prison, sous la prévention de complicité dans l'at-

tentat du 28 juillet. Après l'avoir gardé quelque temps sous le verrou, on le livra aux autorités françaises, qui l'avaient réclamé comme complice d'assassinat. Mais, que ce fût ou non un prétexte, M. Bardon, à Sarreguemines comme à Paris, ne fut interrogé que sur des faits étrangers à la cause. On le relâcha enfin, au commencement d'octobre, avec des excuses, lorsqu'on reconnut définitivement que cet honorable citoyen avait été victime d'une méprise.

M. Raspail. Parti de Paris le 28 juillet à sept heures du matin pour Nantes, où il devait assister à un dîner préparé par ses amis, en commémoration du triomphe des trois journées, M. Raspail fut arrêtè le 29 juillet, à quelques lieues de cette ville, qu'il n'avait pas encore atteinte, ramené sur-le-champ à Paris, et déposé à la préfecture de police. Dans l'interrogatoire que lui fit subir le 4 août M. Zangiacomi, les charges de complicité avec l'attentat de Fieschi, que l'on avait cru exister contre lui, s'évanouirent complètement, mais il s'en éleva à l'instant d'une autre nature. Le magistrat instructeur consigna dans son procès-verbal qu'il avait été outragé par le prévenu de la manière la plus grave, et le renvoya, sous la prévention de ce nouveau délit, devant la police correctionelle.

Cette seconde affaire, conséquence directe de la première, en formant un appendice nécessaire, nous l'exposerons en peu de mots.

Le 13 août, M. Raspail comparut devant le tribunal de police correctionnelle. Sa défense consista à déclarer qu'il n'avait point signé le procès-verbal, et qu'il n'en admettait pas l'exactitude; il nia les phrases

injurieuses qui lui étaient imputées, et affirma que ses expressions avaient été envenimées, et ses pensées dénaturées sous la plume du juge instructeur. « Je suis malade, avait-il dit à ce magistrat, et si, dans cette circonstance, quelques paroles m'échappent, ce sera hors de mon caractère ; c'est à ma maladie seule qu'il faudra les attribuer. Il est bien naturel que, dans un état de souffrance, il y ait de l'irritation, et qu'alors cette irritation se manifeste par des paroles. »

Pour exemple des altérations que sa pensée avait subies, il prétendit que l'injure la plus grossière qui lui était attribuée contre la magistrature n'avait été proférée qu'en plaisanterie. « On me demanda : *Que feriez-vous de nous, si votre parti triomphait et que vous fussiez à notre place ?* » J'ai répondu : « La victoire, je n'espère pas la voir : ma santé ne me le permettra pas ; d'ailleurs, je n'aspirerai jamais à votre place ; mais, si je m'y trouvais, au lieu de torturer, comme vous le faites, des malheureux prévenus et de les envoyer pourrir dans les cachots avec des brigands, je vous enverrais, dis-je en riant, à Charenton, passer quelques jours ; je vous ferais donner quelques douches, et le lendemain nous serions les meilleurs amis. »

Après avoir entendu M. Fayolle, substitut du procureur du roi, chargé de soutenir l'accusation, le tribunal rendit son arrêt comme suit :

Attendu qu'il résulte des pièces du procès et des débats, que, le 4 de ce mois, François-Vincent Raspail, conduit devant M. Zangiacomi, juge d'instruction, pour y subir un interrogatoire sur une inculpa-

tion dont il était l'objet, refusa de répondre aux questions de ce magistrat et même de dire ses nom et prénoms, qu'il déclara ne pas vouloir rester dans son cabinet « parce qu'il ne le respectait pas comme magistrat, et même qu'il le méprisait; que la justice actuelle était la plus ignoble des choses, etc., etc. »

Qu'au moment où M. le juge d'instruction voulut clore le procès-verbal, Raspail ajouta en s'adressant à ce magistrat : « qu'ils étaient tous bons à mettre à Charenton, qu'ils étaient tous des sots, des imposteurs, et que tout ce qui était écrit était une œuvre de perfidie ; »

Attendu etc., etc.,

Le tribunal condamne Raspail à *deux années d'emprisonnement*, et à demeurer *pendant cinq ans* après l'expiration de sa peine, *sous la surveillance de la haute police.*

Cet arrêt a été réformé par la Cour royale, qui a retiré les cinq ans de surveillance, et définitivement annulé par la Cour de Cassation, qui a renvoyé l'affaire devant les juges de Rouen.

M. Boireau, *prévenu de complicité,* ouvrier ferblantier-lampiste, âgé de 26 ans. Ce jeune homme est de La Flèche, où habite encore sa famille, composée de sa mère, veuve, d'un frère et d'une sœur, tous trois jouissant de la meilleure réputation dans le pays. M. Boireau a appris de bonne heure la profession de son père, ferblantier. Vivant à Paris depuis plusieurs années, il a travaillé chez divers fabricans où il s'est toujours bien conduit. En dernier lieu, il était occupé chez M. Vernert, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 27 et 31.

Son arrestation a eu pour cause un conseil qu'il donna, le 27 juillet, en finissant sa journée, à un jeune homme nommé Suireau, qui travaillait dans le même atelier que lui. « Préviens ton père, lui dit-il, de ne pas aller à la revue demain, car il y aura du *grabuge.* » En recevant cet avis charitable, M. Suireau père crut devoir en instruire M. Dyonnet, commissaire de police, qui était de service à l'Opéra. Le commissaire quitta le théâtre pour recevoir cette déclaration, et la transmit aussitôt à la préfecture de police. Il paraît que le préfet ne la négligea pas, mais on ne savait pas l'adresse de Boireau, et on ne put la découvrir que dans la matinée du 28, lorsqu'il était déjà sorti. Ce renseignement demeura donc sans utilité pour empêcher la catastrophe du boulevart du Temple, et servit seulement à mettre la justice sur les traces de celui qui l'avait fourni.

Ces détails, livrés à la publicité et commentés par la presse, notamment par le *Figaro*, pour en tirer une preuve de l'incapacité du chef de la police, contrarièrent vivement celui-ci. Dans une lettre adressée aux journaux, le préfet se plaignit avec beaucoup d'amertume de ces interprétations malveillantes, et de l'indiscrétion du commissaire de police, qui devait se borner à remplir ses devoirs, sans mettre le public dans la confidence de ses opérations (1). M. Gisquet s'efforça ensuite de montrer qu'il avait tout fait pour mettre à profit cette communication malgré le vague qui l'entourait.

(1) M. Dyonnet a cessé d'exercer les fonctions de commissaire de police, depuis le mois d'octobre.

Après l'explosion, elle acquit une importance plus précise; dès ce moment, le logis de Boireau, rue Quincampoix, n°. 77, fut l'objet d'une surveillance continuelle, et, d'heure en heure, des agens de police se présentaient sous le nom d'amis qui voulaient avoir de ses nouvelles. Il ne revint qu'à minuit; son arrestation fut opérée dans la rue, par plusieurs agens, sous les ordres de M. le commissaire de police Millet (1).

Conduit au dépôt de la préfecture de police, Boireau a été interrogé le 29, et gardé ensuite au secret. Il a subi, depuis cette époque, d'autres interrogatoires, et a été confronté plusieurs fois avec Fieschi, qui le reconnaît bien, au moins comme un de ses amis, sinon comme un de ses complices; on lui impute d'avoir connu le projet d'assassinat, d'avoir fourni de la poudre, et d'avoir trempé dans le marché des fusils.

Le point le mieux établi est que M. Boireau a connu particulièrement Fieschi; celui-ci venait le voir souvent et a couché plus d'une fois chez lui. Le reste sera éclairci par les débats.

Il ne nous appartient de rien préjuger sur le mérite de l'accusation ou de la défense. Nous pouvons dire seulement que, jusqu'ici, M. Boireau montre peu d'inquiétudes de son affaire, et paraît convaincu qu'elle n'aura point de suites funestes pour lui.

M. Morey, *prévenu de complicité*, sellier-bour-

(1) M. Boireau semble porter malheur aux commissaires de police qui ont quelque rapport avec lui; M. Millet a aussi cessé ses fonctions, depuis l'évasion de M. Pépin.

relier, âgé de soixante ans. Il fut arrêté à cause des relations qu'on apprit qu'il avait eues avec Fieschi, et qui s'étaient établies pendant que celui-ci habitait le quartier Saint-Marceau. M. Morey connait aussi M. Pepin, son co-prévenu, et partage avec lui, dans le système de l'accusation, la haute responsabilité du crime qu'ils auraient, ensemble, ordonné et payé. Fieschi paraît avoir compromis M. Morey par ses déclarations, vraies ou fausses; celui-ci l'aurait obsédé et lui aurait donné beaucoup d'argent pour l'engager à commettre l'attentat. M. Morey ne nie pas qu'il ait eu des rapports avec ce misérable, mais ils se bornaient, de son côté, à de simples rapports de bienfaisance. Il accordait quelques secours à un homme malheureux, et c'est encore pour tâcher d'améliorer sa position qu'il le recommanda à M. Pepin. On a acquis la certitude qu'il avait gardé quelque temps chez lui une fameuse malle appartenant à Fieschi, au fond de laquelle on n'a trouvé que du linge. Dans les perquisitions faites à son domicile, on a retiré d'une fosse d'aisance un carnet qui contient des notes écrites au crayon; mais le lieu où elles ont séjourné les rend à peine déchiffrables; d'ailleurs ce sont, ou des sommes que l'accusé peut expliquer par son commerce, ou des mots dont le vague laisse peu de prise à l'accusation.

On a prétendu que M. Morey était l'individu connu sous le nom de *l'Oncle*, qui visita plusieurs fois Fieschi dans l'appartement du boulevart du Temple, et qui a payé le loyer des deux termes d'avance. Du reste, ces générosités ne ruinaient pas M. Morey, parce qu'il avait aussi un protecteur, un donneur d'ar-

gent, désigné aussi par un nom de guerre, *Leriche*, qui venait chez lui de temps à autre, auquel il parlait, sa casquette à la main, et qui lui remettait des sommes considérables; mais, d'un côté, l'homme d'affaires qui a reçu les loyers ne reconnaît pas la personne de *l'Oncle*, et l'existence du bailleur de fonds, pittoresquement appelé *Leriche*, demeure problématique.

M. Morey est gardé au secret le plus rigoureux, malgré l'état de sa santé qui a inspiré de sérieuses inquiétudes. Il a même été l'occasion d'une des plus singulières mystifications dont on ait amusé le public. Vers la fin de septembre, le bruit se répand que cet accusé a pris la terrible résolution de se laisser mourir de faim. Les journaux le répètent à l'envi, l'amplifient, le commentent; tout le monde y croit; car comment douter de ce qui est affirmé publiquement sans rencontrer aucune contradiction, et dans une affaire assez importante pour qu'en cas d'erreur la contradiction paraisse inévitable? L'importance de cette nouvelle ne tenait pas seulement à l'intérêt qu'y portait le public, mais à la couleur politique qu'elle donnait, par anticipation, à l'attentat de Fieschi. M. Morey était représenté comme ayant des opinions républicaines; il se laissait mourir d'inanition, donc il était coupable; car, pour prendre un parti aussi désespéré, il faut avoir de bonnes raisons. De sorte que, si la maladie était venue à l'emporter réellement, il mourait atteint et convaincu de complicité et de suicide. Assurément rien n'était plus facile, pour ceux qui connaissaient la vérité, que de la publier en quelques lignes: il n'en fut rien. Il semble que tout ce procès soit voué à l'obscurité, au mys-

tère, et qu'on cherche à le revêtir sans cesse d'un attrait de merveilleux. Morey veut mourir; la chose est avérée; chaque jour apporte quelque nouveau bulletin de son état, brodé de détails circonstanciés sur son opiniâtre énergie : « Hier pourtant, vaincu par la souffrance, il a mangé un biscuit, mais il a juré que c'était le dernier. » Parmi ces détails, quelques-uns avaient un rare mérite d'expression : « Pour combattre les progrès du mal, et introduire dans ce corps débile une nourriture que la *bouche* persistait à refuser, force a été, malgré la résistance du moribond, de recourir à l'administration *détournée* d'un moyen thérapeutique dont nous laissons à la sagacité des lecteurs le soin d'apprécier la nature. »

Un journal ministériel, confirmant cette insinuation détournée, déclarait : « D'après les renseignemens qui nous sont parvenus, cette détermination de Morey est positive, et même elle a reçu en partie son exécution. Morey, qui depuis long-temps prenait peu ou point d'alimens, est aujourd'hui dans un état de délabrement complet, et l'on n'a pu le soutenir qu'en employant des *moyens artificiels*. » Il était même question de le nourrir, malgré lui, au moyen de la sonde œsophagienne, et M. Orfila eut à se défendre d'avoir proposé un expédient barbare, dont l'application n'existait pas.

Cette erreur générale fut entretenue pendant trois semaines. Le public, blasé maintenant sur les suicides ordinaires, s'intéressait vivement à ce suicide d'un genre neuf. Il n'était question que du mourant, des phases passées, présentes et à venir de son supplice volontaire. La physiologie s'en mêla. De toutes parts

on exhumait des histoires de morts analogues ; au besoin on en inventait, et ce n'était pas les moins belles. Malheureusement, la *Gazette médicale* vint contester l'authenticité de certains phénomènes trop miraculeux. C'est dommage, car bien des gens attendaient avec une avide curiosité le moment où, par suite de l'affaiblissement du corps, l'intelligence et les sens s'exerçant plus librement, M. Morey ferait de tête des opérations algébriques, et verrait à travers les murs de sa prison.

La vérité ne devait arriver ici que par les médecins. Ce fut M. le docteur Barras, médecin de la maison de justice, qui, trouvant son nom compromis dans des rapports inexacts, se chargea de détromper les esprits, par une lettre qu'il adressa au *Journal des Débats*, sous la date du 19 octobre. En voici un extrait :

« Il y a environ quinze ans, Morey a été empoisonné par un mets qu'on avait préparé dans un vase de cuivre mal étamé. Depuis cette époque il digérait difficilement, et il était obligé de vivre de régime.

« Cette affection chronique de l'estomac, que les uns nommeront gastrite, et les autres gastralgie, s'est exaspérée à la maison de justice, comme elle s'était déjà exaspérée plusieurs fois ; elle est maintenant portée au point que Morey a un dégoût complet pour les substances alimentaires, et qu'il ne peut en prendre, même des plus légères, sans en être incommodé et sans en éprouver de la fièvre.

« Concluons que s'il prend peu de nourriture, c'est parce que son appétit et ses facultés digestives sont

profondément altérées, et non parce qu'il voudrait se laisser mourir d'inanition.

« Voilà la vérité telle que je l'ai annoncée dès le commencemnt, et telle qu'elle a été reconnue ensuite par les plus célèbres médecins de Paris, que les magistrats ont appelés deux fois près de Morey. »

Nous terminerons cette notice par une lettre de M. Scipion Pinel, inscrée plus tard dans la *Gazette des Hôpitaux*, qui fournit des renseignemens assez détaillés sur la personne du malade.

« C'est le 15 de ce mois que j'ai été appelé près de Morey pour lui donner des soins, contradictoirement avec MM. Barras et Bonnet, médecins de la prison. D'après les bruits répandus par les journaux, je m'attendais à voir un homme décidé à se laisser mourir de faim, d'un caractère dur, altier, résolu. Quelle fut ma surprise de trouver un vieillard doux, répondant avec empressement aux questions relatives à sa santé, se plaignant beaucoup d'insomnies cruelles, et surtout d'un dégoût insurmontable pour les alimens.

» Je voudrais bien manger, disait-il, mais le moindre aliment me cause de profondes douleurs dans l'estomac et redouble ma fièvre; j'ai la bouche amère et souvent envie de vomir. Voilà cinquante-sept nuits que je ne dors pas, et trente-cinq jours que je n'ai pu prendre d'alimens.

» Je l'examinai attentivement; sa langue était rouge et sèche, son haleine bilieuse, l'épigastre douloureux au toucher, la peau humectée de sueur, le pouls fréquent et élevé. Je me retirai chez le directeur, qui me montra une consultation de six méde-

cins, dans laquelle on déclarait que Morey était tourmenté d'uue affection morale profonde, qu'il avait une névrose de l'estomac, qu'il y avait chez lui une résolution fatale de ne pas vouloir manger, et qu'il fallait le soutenir par des lavemens nourrissans, dans lesquels on ajouterait quelques grains de sulfate de quinine.

» Prévoyant que je ne serais pas de l'avis de mes confrères, je demandai que le lendemain ils voulussent bien se réunir à dix heures du matin. Après un nouvel examen, quatre de ces messieurs persistèrent dans leur opinion, et rédigèrent un bulletin dans lequel ils reconnaissaient que les moyens employés jusqu'à ce jour étaient les meilleurs qu'il pussent conseiller.

» Après une discussion assez vive, je crus devoir, à la suite de leur opinion, formuler la mienne d'une manière précise, en déclarant que Morey était atteint d'une irritation gastrique intense, cause du trouble de sa santé et de ses résolutions; et qu'il fallait recourir à un traitement plus direct pour arrêter les progrès du mal. Le soir je retournai à la Conciergerie, et je conseillai pour la nuit l'usage de deux onces de sirop de gomme dans deux onces d'eau distillée de laitue, à prendre par cuillerées, de quart-d'heure en quart-d'heure. Morey, après en avoir dégusté les premières cuillerées, fiuit par avaler le tout d'une seule fois; il eut un peu de fièvre la nuit. Le lendemain samedi, il suça une côtelette de mouton, il fit sa barbe; on le trouva beaucoup mieux. Une grande consultation de dix médecins, provoquée par la dissidence de nos opinions, fut convo-

quée par M. le président de la chambre des pairs pour le dimanche. Ayant reçu ma lettre de convocation trop tard, je ne pus m'y trouver; mais le matin j'avais vu Morey; il était un peu mieux, mais toujours assez disposé à se plaindre. Il fut décidé dans la grande consultation que Morey avait une gastrite chronique, qu'il fallait le transférer dans une maison de santé, et qu'enfin le traitement devait être combiné suivant ces nouvelles indications : une foule de moyens furent indiqués pour les remplir.

» Le lundi, Morey se trouva dans une situation assez bonne, mais plus il revenait à une amélioration sensible, plus il semblait prendre plaisir à se plaindre. Le mardi, il fut changé de demeure; de la salle basse et sombre où il se trouvait, on le monta au premier étage, dans une chambre boisée, bien aérée, donnant sur la cour intérieure : ce changement de lieu lui fit un sensible plaisir; il se leva deux heures dans la journée; du reste, il manifestait toujours du dégoût pour les alimens, et surtout pour la viande et les bouillons.

» Je crus devoir, dans mon bulletin de ce jour, insister sur la tendance continuelle du malade à se dire et à se croire plus malade qu'il ne l'était réellement, soit que sa conviction fût sincère, soit qu'il y eût calcul de sa part; mais je reconnus dans l'état de la langue, de la peau, de la face et de la pression épigastrique, que les symptômes de l'affection de l'estomac s'étaient considérablement amendés.

» Le mercredi, Morey était assez bien; le soir, comme il avait envie de vomir, il demanda un peu d'eau-de-vie à l'un de ses gardiens, qui lui en donna

une cuillerée : Morey, en la prenant, crut avaler du fer brûlant; mais cette imprudence n'eut aucune suite.

» Le lendemain jeudi, il était dans sa position ordinaire, calme, résigné, disant toujours qu'il ne guérirait jamais, que cette maladie était la dernière qu'il avait à subir; mais répétant toujours qu'il mangerait avec plaisir s'il en éprouvait le besoin. Cette appétence des boissons fortes nous a fait penser à lui donner ce soir du gruau sucré, dans lequel on ajoutera une petite cuillerée de rhum. »

M. Morey vient d'être placé à l'hôpital de la Pitié.

M. Pépin, *prévenu de complicité*, épicier, marchand de couleurs, rue du faubourg Saint-Antoine. C'est un ex-capitaine de la garde nationale, mis en jugement pendant l'état de siége pour les affaires de juin, qui fut acquitté, (et non pas condamné, comme a dit le *Journal de Paris*) par le conseil de guerre. Le journal que nous venons de citer annonçait, à la date du 28 août, la prise de M. Pépin, dans les termes suivans :

« Une arrestation fort importante a eu lieu ce matin.

« Depuis trois semaines la police faisait chercher le sieur Pépin, ex-capitaine de la garde nationale, sur qui planent les plus graves soupçons, et entre autres celui d'avoir fourni à Fieschi l'argent avec lequel ont été payés les canons de fusil dont se composait son infernale machine.

« Depuis trois semaines, le sieur Pépin était parvenu à échapper à toutes les poursuites en changeant chaque jour de costume et de retraite; enfin, il a été arrêté ce matin à son domicile, où il s'était rendu

pour achever les derniers préparatifs de son départ pour l'étranger. »

Mais tandis qu'on se félicitait de cette capture importante, et que le *Moniteur* du lendemain répétait l'article du *Journal de Paris*, on apprit que M. Pépin s'était évadé dans la nuit. Extrait de la Conciergerie le 28 août, à neuf heures du soir, pour assister à la fouille d'une fosse d'aisance, où l'on présumait qu'il avait jeté des papiers, il fut reconduit à son domicile par M. Millet, commissaire de police, assisté de plusieurs agens. Au milieu de la nuit, les ouvriers de l'entrepreneur de vidanges, le commissaire de police et deux agens, se trouvaient seuls avec lui dans la cave où se faisait cette opération. Il songea à profiter de la fatigue de ses gardiens, dont la surveillance était un peu endormie. Il n'avait manifesté aucune inquiétude, avait pris quelques alimens, et causait familièrement avec le commissaire; tout-à-coup, à l'instant où celui-ci avait le dos tourné, M. Pépin franchit le petit nombre des degrés de la cave, et disparut avant qu'on eût eu le temps de se reconnaître et de courir après lui. De nombreuses perquisitions furent opérées le lendemain dans le quartier; mais elles n'aboutirent à rien. Pour expliquer les motifs de son évasion, M. Pépin adressa au président de la Cour des pairs et au procureur-général une lettre, dont voici les principaux passages :

« Sur le point d'être encore une fois exposé en présence de mes concitoyens, au sein de mon quartier, le jour étant sur le point de paraître, la fosse n'étant pas encore vide, les précautions prises pour m'arrêter, les hommes qui se sont amassés à ma porte, le

secret qu'on me fit subir en présence de deux hommes de police, mon épouse dans les fers, mes quatre malheureux jeunes enfans abandonnés à eux-mêmes, en proie à la douleur ; mes établissemens, seule ressource qui me reste pour élever cette nombreuse famille ; tant de malheurs, de misères et d'injustes persécutions ont bouleversé mes sens et troublé mon esprit. Ai-je bien ou mal fait, ou suis-je tombé dans un piége? Dans ma conclusion, j'ai suivi le précepte d'un grand homme, savant jurisconsulte : en trompant la surveillance de mes gardes, je me suis évadé.

« On ne m'accuse pas, ainsi que l'a dit le fameux jurisconsulte, d'avoir mis dans mes poches les tours de Notre-Dame ; mais on me suppose le caractère assez barbare pour être, avec connaissance de cause, de complicité dans un crime. Si cela était, messieurs, je vous l'ai dit, il y a long-temps que l'écrivain aurait cessé de vivre.

« Ainsi que vous avez pu en juger, messieurs, ma santé est faible, très-délicate, et atteint d'une maladie incurable, il ne me reste pas assez de vie ; il me serait, sans succomber, impossible de supporter une longue détention dans les cachots.

« Je n'ai rien à ajouter à l'instruction de plusieurs heures que vous me fîtes subir. Je ne quitterai pas Paris ; si j'ai de nouveaux renseignemens, je vous les adresserai ; et, lorsque je serai revenu du trouble dans lequel ma malheureuse situation me jette, je verrai si je dois ou non me constituer de suite. Toutefois, en temps utile, si vous l'ordonnez, je promets de me constituer. »

Ce ne fut qu'au bout d'un mois de recherches in-

fructueuses, que le préfet de police reçut avis que la retraite où se cachait le fugitif était découverte; qu'il avait trouvé un asile entre Méaux et Coulommiers, dans la forêt de Crécy. Un agent sûr avait pénétré jusqu'à lui, gagné sa confiance, et répondait de sa personne, si on suivait ses instructions. En conséquence, M. Allard, chef du service de sûreté, partit, accompagné de quelques agens déguisés comme lui, et se dirigea vers la forêt de Crécy; en attendant des renforts, son premier soin fut de profiter du jour pour reconnaître l'habitation signalée; ce qu'il fit rapidement, de crainte d'éveiller des soupçons. Mais, le soir arrivé, M. Allard et ses compagnons ne purent, au milieu des sinuosités de la forêt, retrouver la maison qu'ils avaient observée le matin; le coup étant manqué, il leur fallut retourner à Paris, emportant, au lieu de la nouvelle de l'arrestation, celle de leur désappointement.

Alors M. Gisquet, prétextant une partie de chasse, voulut se transporter à son tour sur les lieux : il avait avec lui M. Allard, MM. Daudin et Tranchard, officiers de paix. On fut rejoint par l'agent de police qui répondait de la personne du fugitif, à qui il venait d'offrir de lui procurer un passeport et des vêtemens de femme, pour quitter sa retraite et passer en pays étranger. Mais M. Pépin avait refusé.

C'est le 22 septembre, dans la matinée, qu'on se trouva en vue de la ferme de Belesme, appartenant à M. Rousseau. Cette habitation, entourée de ponts-levis, de fossés et d'étangs particuliers, fut cernée rigoureusement par la gendarmerie de l'arrondissement. Ensuite on frappa à la porte, qui tarda à s'ouvrir; elle

s'ouvrit enfin, et l'on pénétra dans l'intérieur, où les recherches commencèrent. Une pièce, voisine du salon, présente un lit défait, qui semble tiède encore; on regarde attentivement, et l'on aperçoit une porte très-bien jointe, qu'on enfonce, et derrière laquelle est un homme en chemise : c'est M. Pépin.

On avait désigné M. Collet, meûnier à Lagny, chez lequel M. Pepin aurait passé quelques jours, comme ayant mis la police sur ses traces. Cet honorable citoyen a démenti avec énergie une telle imputation, et repoussé le titre de délateur.

Le prisonnier a été ramené sur-le-champ dans la prison de la Conciergerie, où, depuis lors, l'instruction qui le concerne est poursuivie avec activité. Il a eu plusieurs confrontations avec Fieschi, lequel le charge avec assurance; M. Pepin est aussi son bailleur de fonds, et même celui de M. Morey. L'accusation compte tirer grand parti d'une feuille de papier trouvée chez M. Pepin, sur laquelle sont des chiffres qui se rapportent, en partie, aux déclarations de Fieschi, et quelques dessins informes, où l'on croit voir encore le plan de la machine. M. Pepin, dont la santé est faible, et qui paraît fort attristé de la position de sa famille et de sa fortune, dément toutes ces allégations, ainsi qu'on le voit, par ce fragment d'une lettre au *Journal de Paris* :

« On me dit que vous m'avez désigné comme ayant fourni 400 francs pour l'achat de la machine Fieschi. Je réponds que c'est encore une calomnie; et, si la mémoire m'est fidèle, je ne crois même pas qu'aucune de vos allégations ait été avancée dans le long in-

terrogatoire que me firent subir MM. de la Cour des pairs. »

Mme Laurence Petit et Mlle Nina Lassave, sa fille. Ces deux personnes, sur lesquelles leurs relations avec l'assassin attiraient l'attention de la police, sont tombées dans ses mains, malgré leurs efforts pour s'y soustraire, dans la nuit du 2 août.

La femme Petit est née dans le midi; elle prétend appartenir à une famille distinguée de Provence; cependant, son début dans le monde, quoique heureux, ne permet pas de lui assigner une naissance bien relevée. A l'âge de vingt ans, elle entra en qualité de gouvernante chez M. L..., inspecteur des douanes, dans le département de l'Hérault. M L... était veuf. La jeune Laurence, qui joignait un esprit adroit à une figure agréable, ne tarda pas à amener son maître, d'un âge déjà avancé et d'un caractère faible, jusqu'à l'épouser.

Devenue veuve à son tour, elle recueillit tout ce qu'elle put de la succession, et s'en alla à Lyon, où elle se remaria avec un M. Abot, négociant. On l'accuse d'avoir, par les habitudes de luxe et de dépense qu'elle avait contractées, causé la ruine de ce second mari. Quoi qu'il en soit, bientôt une condamnation pour banqueroute frauduleuse les envoya, ui pour dix ans à Toulon, elle pour cinq années daus la prison d'Embrun.

Laurence Petit possède l'art d'acquérir un grand empire sur les hommes. Ses deux mariages, et l'influence qu'elle sut obtenir dans la suite sur le caractère indomptable de Fieschi, en font foi. On cite encore, à cet égard, une anecdote de la prison d'Em-

brun. Les fenêtres de l'infirmerie des hommes donnaient sur la cour des femmes ; madame Abot (c'était son nom dans la maison), avait inspiré une passion profonde à un jeune marin détenu pour insubordination. En l'absence du gardien, il s'établit entre eux un colloque dans lequel Laurence lui reprochait de ne pas l'aimer assez.

—Moi? dit l'amant, je donnerais ma vie pour vous !

—Vous ne donneriez pas votre petit doigt.

— Voulez-vous celui-ci, s'écria le marin, en tendant une main, et tenant un couteau de l'autre?

— Vous n'aurez pas le cœur...

A ces mots, le jeune homme frappa, et son doigt ensanglanté tomba aux pieds de sa maîtresse, qui, fière d'un tel témoignage d'amour, s'en vantait encore long-temps après à ses compagnes.

Fieschi était renfermé à Embrun dans le même temps. C'est là qu'ils se sont connus ; plus tard, ils ont vécu maritalement ensemble. A partir de cette époque, les détails que nous pourrions donner sur la femme Petit se trouveront dans la biographie de Fieschi ; il est inutile de les répéter ici.

Cette femme est maigre, grande, très-brune ; aujourd'hui sa figure a cessé d'être agréable ; avec des formes communes, elle se distingue par une connaissance du monde assez étendue, et une extrême facilité à s'énoncer. Un accent méridional très-prononcé prête à son langage, suivant l'occasion, de la grâce ou de l'énergie. Elle a des paroles mielleuses, un esprit vif, adroit, insinuant, habile à saisir le faible des personnes auxquelles elle s'adresse. On doit se défier de ses discours, car elle dit rarement la vérité,

et soutient tout ce qu'elle avance avec une assurance sans égale. Elle aime à se vanter, à faire étalage de ses sentimens, de son éducation, de son dévoûment pour ses amis. Elle est, sur ce point, en fonds d'anecdotes; en voici une qu'elle a racontée : « En 1831, un personnage marquant du pouvoir déchu a été caché, dans une circonstance grave, plusieurs jours chez elle; au moment de la quitter, il lui a présenté une bourse d'or, en l'assurant que sa reconnaissance ne se bornerait pas là; mais, humiliée d'un pareil procédé, elle a repoussé le don avec force. Admirant sa délicatesse, le grand personnage l'a tendrement embrassée, en lui promettant plus que jamais sa protection. » Au surplus, cette histoire a été réduite à des proportions bien plus mesquines par le propriétaire de la maison où elle demeurait alors, rue de Buffon, n° 17, remplissant les fonctions de portière.

La femme Petit exerce un certain empire sur Fieschi, qui respecte en elle des lumières supérieures. Cependant cette domination ne va pas jusqu'à la garantir de graves infidélités. C'est à un motif de ce genre qu'on attribue une querelle de ménage qui les sépara pendant quelque temps. Ayant conçu des soupçons sur les relations de Fieschi et de sa fille, elle se cacha dans une armoire, et les surprit un soir. Furieuse de cette découverte, elle alla vivre seule et vint s'établir au *marché des Patriarches*, où elle vendait du pain pour le compte d'un boulanger; plus tard elle tint une table d'hôte où se réunissaient des étudians en médecine (1). Alors elle se raccommoda

(1) Ce qui, après l'attentat, amena l'arrestation de plusieurs d'entre eux, tels que MM. Janot, Salis., etc.

avec Fieschi, et depuis cette époque, ils ont vécu de nouveau en bonne intelligence.

La femme Petit a été remise en liberté après deux mois de détention.

Nina Lassave est âgée d'environ vingt ans. Elle a suivi le sort de sa mère. Lorsque Laurence Petit s'est réunie à Fieschi, qui l'appelait sa femme, Nina passait, aux yeux de beaucoup de personnes, pour la fille de cet homme. Après la révolution de 1830, elle fut attaquée d'une maladie scrofuleuse pour laquelle elle entra à l'hôpital de la Pitié. Dans le traitement, elle perdit un doigt et un œil. Nina est borgne maintenant; cette difformité ne rend pourtant pas sa figure déplaisante. Elle paraît plutôt bien que mal. A la nouvelle de l'attentat, elle disparut de l'hospice de la Salpêtrière où elle était employée. On présume qu'elle s'était réfugiée chez M. Morey. Quand on l'arrêta, une lettre saisie sur elle indiquait le projet de fuir pour se donner la mort. Elle est encore détenue aujourd'hui, quoiqu'on ne la suppose pas impliquée dans le procès; on la regarde sans doute comme un moyen d'obtenir des révélations. Elle est souvent conduite auprès de Fieschi. Du reste, à part la liberté, elle est fort bien traitée; pour prison, on lui a donné des maisons de santé, d'abord rue de l'Oursine, ensuite rue Pigale, n° 26.

DESCRIPTION DES LIEUX ET DE LA MACHINE.

La maison du boulevart du Temple, dans laquelle Fieschi avait loué un appartement depuis le mois

d'avril, porte le n° 50. Elle se trouve en face de la seconde porte du café Turc. Elle est placée entre l'estaminet connu sous le nom de la *Maison Rustique*, à droite, et le café des *Mille Colonnes*, dit café *Périnet*, à gauche. Ce dernier établissement, ne s'élevant que jusqu'au premier étage, est surmonté d'une terrasse qui laisse apercevoir le flanc de la maison n° 50, percé de plusieurs croisées.

Cette maison a trois étages sur le boulevart, et quatre du côté de la cour qui conduit à la rue des Fossés-du-Temple. Le dernier étage, celui de Fieschi, est sur les toits; au-dessous, le deuxième étage était habité par un paisible rentier; le rez-de-chaussée et le premier forment l'etablissement de M. Travault, marchand de vin. La façade est très-étroite; elle ne comporte qu'une fenêtre à chaque étage. C'est un chétif bâtiment qui appartient à M. Dallemagne, employé au ministère des affaires étrangères. Le logement de Fieschi, mansardé, se compose d'un long couloir de vingt pieds de long sur sept pieds de large, dans lequel on a taillé trois petites pièces d'enfilade, éclairées chacune par une croisée sur le café des Mille Colonnes; la dernière pièce possède, de plus, une croisée sur le boulevart, et une cheminée. Il y a, en outre, un cabinet nommé cuisine, pris, partie sur la largeur de la première pièce, qui est plus étroite que les autres, partie sur la largeur du carré. Cette cuisine reçoit le jour par une fenêtre sur la cour. Elle a un fourneau, et un grenier où l'on monte au moyen d'une trappe placée au milieu du plafond.

On a fait la remarque que cette maison avait été occupée autrefois par le comité révolutionnaire sous

la dénomination de *Section des Gravilliers*. Ce comité était composé des citoyens : Mallet, perruquier; Dutil, ex-jésuite et homme de lettres ; Delaunay, Laurent, hommes de lettres; Perinet, marchand de chevaux; Simon, cordonnier (le gardien de Louis XVII) ; et Fagnon, épicier.

La machine consiste dans un bâti de bois de chêne, de quatre pieds carrés.

Il repose sur quatre montans ; ceux de devant ont deux pieds huit pouces de hauteur sur trois pouces carrés; les pieds de derrière trois pieds six pouces, sur 3 pouces carrés également.

A ces quatre montans sont fixés de chaque côté deux traverses;

Les deux traverses de devant ont, chacune, trois pouces carrés; celle du haut est à tourillon, celle du bas assemblée dans les pieds.

Les quatre traverses employées sur les deux côtés portent trois pouces carrés également, et sont assemblées à queue par les bouts.

Des deux traverses de derrière, celle du bas a trois pouces carrés et est assemblée dans les pieds; celle du haut compte trois pouces de largeur sur cinq de hauteur ; elle est tenue en dedans des pieds par deux vis de bois de lit passées à travers deux rainures pratiquées dans le haut des pieds de derrière, et serrées à volonté sur la face extérieure de ces pieds par deux écrous.

C'est dans cette traverse que sont entaillées les vingt-cinq culasses des canons de fusil, maintenues ensuite par une plate-bande en fer passant par

dessus. Cette règle de fer a quatre pieds cinq pouces de longueur, quinze lignes de largeur et quatre lignes d'épaisseur; elle est courbée de deux pouces et demi aux deux extrémités et vissée de chaque côté.

Il y a une traverse d'entrepieds de deux pouces et demi de largeur, sur quinzelignes d'épaisseur.

Une autre traverse pareille est posée et clouée sur le bout de devant, afin de supporter les canons; et, enfin, à cette traverse estadaptée, par trois clous, une planche en bois de bateau de quatre pouces de largeur sur un pouce d'épaisseur, un peu inclinée en avant par le haut, et formant, dans le sens de sa largeur, un angle aigu avec la directiou des montans. Sur le haut de cette planche on a creusé grossièrement dix-sept créneaux, d'un demi-pouce de profondeur environ, destinés à recevoir des bouts de canon.

On reconnaît, à l'inspection de cet appareil, qu'il a été fait par un menuisier, mais que ce menuisier ne savait pas à quel usage il était destiné, car plusieurs des dispositions premières ont été changées par une main moins habile et mal outillée. La traverse qui supporte les devants des canons a été rapportée grossièrement avec deux clous, vu que celle qui avait été destinée à cet usage, et qui est tournante sur pivot pour pouvoir prendre l'inclinaison qu'on aurait donnée aux canons en les fixant sur la traverse de derrière, se trouve placée trop bas. Cette barre d'appui, rattachée après coup, est un débris de planche de sapin provenant d'une caisse d'emballage et portant des numéros de roulage.

La traverse de derrière est disposée de manière à pouvoir monter ou descendre au moyen des deux rai-

nures pratiquées aux deux montans, et à être maintenue à hauteur convenable à l'aide de deux longues vis serrées par leurs écrous; sur cette traverse, comme nous l'avons dit, reposent les vingt-cinq tonnerres et culasses des canons, les lumières tournées en haut d'une manière assez précise. Elle est élevée d'environ six pouces au-dessus de la traverse du devant. Celle-ci ne portant que dix-sept entailles, huit des vingt-cinq canons ont dû se trouver placés sur le haut des créneaux, et, par conséquent, se sont trouvés moins inclinés. Ceux-là ont pu donner huit à dix pas au-dessus des autres, et doivent avoir porté la mort au milieu des spectateurs des contre-allées.

Ces vingt-cinq canons sont placés parallèlement. La ligne des culasses occupe, sur la traverse de derrière, le même espace que la ligne des canons sur la planche crénelée de devant, deux pieds onze pouces.

A côté de la machine était une longue traverse de très-forte tôle, pliée à angle droit par le milieu, ayant deux pouces à chaque face; plus, une tringle en fer de quatre pieds de longueur, sciée par un bout, qui devait avoir servi à bourrer les canons; et enfin une baguette, longue de vingt-sept pouces, autour de laquelle était enroulée une bande étroite d'étoffe de laine rouge.

L'intervalle des culasses était rempli par du papier fortement pressé, supportant une traînée de poudre qui mettait en communication les vingt-cinq lumières.

Le feu a été mis à cette traînée de gauche à droite, ainsi que marchait le cortége. Le temps employé pour cette opération a sans doute retardé l'explosion; car la masse des coups a porté à une longueur de cheval derrière le Roi.

Sur les vingt-cinq canons, un n'avait pas de lumière forée et n'a pas été chargé, deux de l'extrême gauche ne se sont pas allumés, deux ont crevé en ne projetant pas leurs charges par la bouche, deux autres ont crevé en projetant leurs charges ou partie de leurs charges ; vingt canons seulement ont donc tiré sur le boulevart.

La force de la détonation a déterminé un recul sur chaque canon, qui a brisé par derrière le bois qui était réservé pour le soutenir. Cet incident, joint à la fracture des quatre canons, a dû nécessairement déranger le feu de file, ce qui peut-être a empêché de faire feu les deux derniers canons de gauche, plus rapprochés du Roi et des princes, mais, en même temps, a dû rendre l'effet de la machine plus meurtrier, en faisant diverger les coups davantage.

La direction parallèle des canons était la plus vicieuse que l'on pût adopter, sous le rapport de la puissance des effets. Le but qu'on se propose, en multipliant le nombre des canons, étant d'embrasser dans la portée de leurs coups une plus grande étendue à la fois, il faut les écarter un peu aux extrémités, leur donner une inclinaison extérieure analogue à celle des branches d'un éventail. Si les vingt-cinq canons de Fieschi eussent été chargés simplement à balle, ils n'eussent, par leur parallélisme, frappé que dans un espace de trois pieds.

Ajoutez à ces trois pieds l'écartement produit par la mitraille, et qui se mesure des deux canons extrêmes seulement, vous verrez que la base du cône formé par les projectiles n'est point en rapport avec leur nombre, ni avec la destination d'une machine

immobile, dirigée contre un groupe en mouvement. Ces considérations, pour être appréciées, ne demandent aucune notion de la science de l'artilleur ou de l'ingénieur, et avec l'intelligence que l'on attribue à Fieschi, il est surprenant qu'il ne les ait pas aperçues. Peut-être, sûr de sa main et de son coup-d'œil, a-t-il voulu, pour mieux frapper son but, resserrer ses coups dans un moindre espace, ou peut-être, par un caprice d'humanité bizarre chez un tel homme, a-t-il reculé devant la pensée de multiplier encore le nombre des victimes inutiles. Quoi qu'il en soit, remercions le ciel de cette imparfaite disposition de l'appareil. Avec une autre direction des fusils, jugez les effets de l'horrible machine, non plus concentrés sur un espace de huit à dix pieds, mais répandus sur une ligne de huit à dix toises. Que de sang encore et de larmes! La cérémonie du 5 août eût été le convoi du Roi et de cent victimes.

M. Lepage, arquebusier du Roi, fut chargé, avec M. de Pontcharra, lieutenant-colonel d'artillerie, et un contrôleur d'armes, de vérifier les charges de plomb qui existaient encore dans les deux canons qui n'étaient pas partis et dans les deux autres qui, quoique crevés, avaient conservé leurs balles. Pour avoir la charge dans son intégrité, on coupa un de ces premiers au-dessus de la charge, puis au-dessous, ce qui forma un tronçon de canon qui fut ouvert, au moyen d'un trait de scie de chaque côté; puis, enlevant le dessus, la charge parut à découvert : elle se compose de deux lingots cylindriques, de hauteur égale à leur diamètre, sept lignes neuf points; de dix-huit à douze grosses chevrotines et de six petites bal-

les, le tout donnant de hauteur trois pouces et demi, et quatre onces et demie environ de poids. Ce canon ainsi coupé sera très-intéressant à conserver et devra, après le procès, figurer au Musée d'artillerie, si, d'ici à la fin des débats, l'on ne dérange pas les balles qui sont restées adhérentes dans l'ordre même où elles ont été placées. Les trois autres, que l'on déchargea à l'aide d'une forte baguette en fer, contenaient des charges pareilles ou à peu près.

C'est cette surcharge qui a occasioné la rupture de plusieurs canons, et, par suite, les blessures dont l'assassin a été atteint.

L'ancienne artillerie connaissait une arme beaucoup plus perfectionnée que celle de Fieschi, mais qui est établie dans les mêmes principes. Cette arme s'appelle *orgues*. Les orgues sont plusieurs canons de mousquet, disposés de suite et l'un après l'autre sur un même affût, les lumières répondant les unes aux autres, en sorte que, par une même traînée, l'on met le feu à tous les canons à la fois. Cette machine, après avoir tiré, se peut recharger en renversant les orgues sens dessus-dessous, sans que l'affût bouge de place. L'orgue est porté, comme un canon, sur des tourillons, et peut être *pointé* sur différentes inclinaisons. Ces tourillons portent sur une boîte plus longue que large, posée, dans le sens de sa longueur, perpendiculairement, sur un arbre ou un pivot. La boîte sert à mettre les munitions. On peut voir une figure de ces orgues dans les *Mémoires d'artillerie* de Surirey de Saint-Remy.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JOSEPH FIESCHI.

Fieschi (Joseph), âgé de quarante-cinq ans, ex-militaire au service de Naples, décoré de l'ordre des Deux-Siciles, est d'une taille à peine moyenne, cinq pieds environ; corps maigre, figure longue, teint brun, cheveux bruns, front découvert, yeux noirs, petits et enfoncés, mais brillans, nez aquilin, pommettes saillantes, bouche fendue, menton un peu prononcé. Il a le regard assuré et fin, l'allure vive, le caractère plein d'énergie. Il s'exprime avec facilité; son débit est prompt, abondant et fortement accentué. Il porte, près de l'œil gauche, une petite cicatrice, et sur la poitrine, du côté du cœur, une croix de Naples, qu'il a gravée pendant qu'il était au service de Murat; signe qui ressemble assez à l'étoile de la Legion-d'Honneur, surmontée d'un aigle. Cet homme est doué d'une constitution robuste et de beaucoup d'agilité; il réussit dans les exercices gymnastiques, et manie avec adresse le fleuret et le bâton. Ses manières ont une aisance militaire qui va promptement jusqu'à la familiarité, même avec les personnes qu'il connaît le moins.

Ainsi que son nom l'indique, Fieschi est d'origine gênoise. Sa famille, établie d'abord à Nessa, canton de Vico,, transporta son domicile à Valle-Calle, can-

ton d'Oletta, à trois myriamètres de distance de Bastia et de là à Murato. Louis Fieschi, son père, condamné, sous le général Morand, à une peine infamante, et obligé de s'expatrier pour s'y soustraire, mourut hors de l'île. C'est à Murato que Fieschi reçut le jour; sa naissance est constatée par la note suivante, consignée sur le registre du curé :

« L'an 1790, jour de vendredi, le 13 décembre, j'ai baptisé un garçon né de légitime mariage des conjoints Louis et Marie-Lucie de Pomonti, auquel garçon on a donné le nom de Joseph (*Giuseppe*).

» Signé, *Lucciardi*, curé. »

La famille Fieschi n'avait, à l'époque peu éloignée où elle vint résider à Murato, ni domicile reconnu, ni consistance locale. Ses membres étaient regardés comme des gens étrangers au pays, et compris parmi ceux qu'on appelle *abitaticci*, c'est-à-dire qui n'ont point de fixité dans leur résidence, et ne tiennent à la commune qu'ils habitent ni par le lien de la propriété, ni par des relations de parentés. Ils sont, en général, traités avec peu de considération par les véritables habitans dans les villages corses, qui ne leur accordent, pour ainsi dire, le droit de bourgeoisie, et ne les admettent au partage des biens communs, que lorsqu'ils ont acquis une maison ou des biens immeubles sur le territoire. La population de Murato se distingue par sa sévérité à cet égard, et se croit d'autant plus de droit à tenir les étrangers dans une condition inférieure, qu'elle se rappelle avec orgueil les preuves qu'elle a données de sa fidélité à la cause de l'indépendance nationale, et le temps où Paoli avait

fixé dans son sein le quartier général de son armée.

La famille Fieschi appartenait à cette classe nomade, pauvre et dédaignée. Le jeune Giuseppe, abandonné à peu près à lui-même dans ses premières années, laissait voir, dès-lors, une rare intelligence et un caractère fortement trempé; malheureusement, l'éducation ne put jamais développer et mûrir ces dons de la nature. Bientôt il se lassa de garder des chèvres et de végéter au foyer maternel; il se sentit à l'étroit au milieu des montagnes de son île, et, pour échapper à la vie monotone du paysan corse, il se rendit à Naples, et s'engagea dans un régiment d'infanterie légère.

Joseph Fieschi a eu deux frères et une sœur. Le premier des frères, Thomas, surnommé *Mistone*, a servi également, et est mort en brave soldat sur le champ de bataille de Wagram; le second frère, Antoine, muet de naissance, vit actuellement à Murato, où il mène une excellente conduite. En apprenant le crime de son frère, abîmé par la douleur et la honte, il passa près de deux jours sans nourriture. La sœur, mariée à Toussaint-Matthieu Muratti, natif de Murato, habite aujourd'hui Biguglia. Elle n'a conservé aucun rapport avec son frère de Paris.

Entré au service de Naples, il montra beaucoup de zèle et d'activité; il se fit même remarquer dans quelques occasions par une audace et un sang-froid au-dessus de son âge. Ayant appris à lire et à écrire, il était parvenu, à l'âge de dix-huit ans, au grade de sergent. Mais cet avancement n'était pas de nature à satisfaire un homme tel que Fieschi. Livré à de fougueuses passions, il en était une sur-

tout dans laquelle semblaient se résumer toutes les autres : l'amour de l'or ; parce qu'il savait que l'or, en effet, résume tout. Il était avide d'or parce qu'il était avide de jouissances. Tourmenté par cet invincible penchant, on assure que Fieschi, lors de l'avénement de Murat au trône de Naples, voulut joindre à sa paie de sergent le salaire d'un métier plus lucratif; sans qnitter les rangs de l'armée, il devint espion. Il passa néanmoins dans la garde du roi Joachim, et fit, avec lui, les campagnes de 1812 et de 1814, où il se comporta toujours courageusement. Pour récompense de sa bravoure, il obtint la décoration de l'ordre royal des Deux-Siciles.

Jusqu'en 1815, Fieschi resta fidèle à Murat, ainsi que la fortune ; mais à cette époque elle changea. Après avoir joint honteusement ses armes à celles des étrangers qui accablaient la France, ce prince, imprudent et faible, expiant sa faute passée, fut obligé de se défendre à son tour contre la coalition dont il avait fait partie : d'abord il obtint quelques succès, mais bientôt, battu par les Autrichiens, il dut évacuer Bologne et se retirer sur la Marche d'Ancône. Fieschi jugea le moment favorable pour exercer ses talens avec avantage ; il déserta aux Autrichiens, et les renseignemens qu'il emporta contribuèrent sans doute au gain de la victoire du 2 mai, où l'armée de Murat fut anéantie par les généraux Neupperg et Bianchi.

Soit que sa trahison n'eût été que faiblement payée, soit que le produit en eût déjà disparu, Fieschi retourna en Corse vers le milieu de 1815, dans le dénûment le plus complet. Presqu'en même temps,

Murat, détrôné et traqué par la police de France, se réfugiait dans cette île, à Vescovato, chez le général Franceschetti; Fieschi apprit promptement l'arrivée du prince, et accourut lui offrir ses services qui furent acceptés. Murat se leurrait de l'espoir de remonter sur le trône; il chargea Fieschi d'une mission secrète. Ce dernier se rendit à Naples, et tout porte à croire qu'au lieu d'y travailler pour le prince fugitif, il se vendit aux Bourbons nouvellement rétablis. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de retour en Corse, il fit à Murat un rapport merveilleux sur l'état de l'esprit public à Naples et des dispositions de ses anciens sujets; le peuple et l'armée l'attendaient pour se ranger autour de lui. Séduit par ce brillant tableau et par d'autres rapports aussi sincères, poussé d'ailleurs par son caractère aventureux, ce malheureux prince résolut d'entreprendre l'incroyable expédition qui devait le conduire à la mort.

Murat réunit donc environ deux cents hommes armés tant bien que mal, acheta six barques pontées, sur lesquelles il monta avec sa troupe, et dont il donna le commandement à un nommé Barbara, marin obscur, ami de Fieschi. Cette pauvre escadre fit voile d'Ajaccio le 28 septembre 1815, pour les côtes de Naples. Misérable parodie de l'expédition de l'île d'Elbe, qui supposait la ressemblance de Murat et de Napoléon, de Naples et de la France! A peine les barques eurent-elles gagné le large, qu'un coup de vent les dispersa. Barbara et Fieschi montaient celle du prince; une autre barque l'ayant ralliée, Barbara offrit de les conduire au port de Pizzo, Murat y con-

sentit, et les aventuriers entrèrent dans ce port le 12 octobre, à midi.

Le débarquement s'opère ; Fieschi sollicite la permission de marcher en éclaireur avec quelques hommes ; il s'élance en avant et ne reparaît plus. Cependant le roi et sa troupe se dirigeaient rapidement vers Monteleone, lorsqu'ils sont assaillis tout-à-coup par une bande nombreuse de paysans et de gendarmes, qui répondent à leurs paroles de paix par des coups de fusil. Un homme est tué, sept sont blessés. Forcé de prendre la fuite, le roi retourne au lieu du débarquement ; mais Barbara, soit crainte ou trahison, avait levé l'ancre, les barques voguaient vers la Corse, tandis que le roi arrivait cherchant un refuge sur le rivage, où il fut arrêté avec ses compagnons.

Après cette déplorable échauffourée, Fieschi, compris dans la capitulation du général Franceschetti, fut transporté à Marseille. De là, il repassa dans son pays natal, vers la fin de 1815, et, se trouvant sans ressources, il s'avisa de réclamer à sa sœur, alors mariée, la portion qui lui revenait de l'héritage paternel ; portion si mince, que jusque-là il n'avait pas songé à la revendiquer, et qu'il l'estima lui-même à la valeur d'une vache. Sa sœur et son beau-frère, Toussaint Muratti, méconnaissant ses prétendus droits, il résolut, en fils de la Corse, de se faire justice par ses propres mains. Il courut dans un pré voisin, s'empara d'une vache appartenant à la famille, et la conduisit tranquillement au marché pour la vendre. Ce trait d'audace avait été exercé en plein jour, en présence de plusieurs personnes qui n'opposèrent aucune ré-

sistance à Fieschi, parce qu'elles le connaissaient d'un caractére à ne pas se laisser enlever sa proie sans combat.

Sur le marché où il amena sa capture, l'autorité avait établi un agent qui ne permettait qu'aucun objet fût exposé en vente avant qu'il eût donné son visa, et que le possesseur eût justifié de ses droits par un certificat de propriété signé du maire de sa commune. Fieschi, ne pouvant exhiber une telle pièce, fabriqua sur-le-champ, avec l'assistance d'un de ses amis, un certificat revêtu de toutes les formes légales : signature du maire, cachet de la municipalité, rien n'y manquait. Mais son beau-frère, qui le suivait de près, porta plainte. Fieschi fut arrêté et traduit, malgré les larmes et les supplications de sa sœur, devant la Cour d'assises. Le principal délit ne consistait plus dans l'enlèvement de la vache, mais dans le faux résultant de la pièce fabriquée. Quand il comparut devant le juge d'instruction à Bastia, deux gendarmes, placés à l'entrée du cabinet de ce magistrat, surveillaient attentivement ses mouvemens, et devaient lui tôer toute chance de fuite; il ne restait d'autre issue qu'une fenêtre d'une vingtaine de pieds de hauteur. Fieschi s'en approcha, sous prétexte de cracher; un instant après il avait gagné les collines qui s'élèvent en amphithéâtre sur la partie occidentale de la ville de Bastia, laissant ainsi derrière lui le juge instructeur et les gendarmes, irrités et confus.

Cette habile retraite ne lui servit guère. Il fut repris et ramené devant la Cour d'assises d'Ajaccio, séant à Bastia. Malgré la sagacité et le sang-froid qu'il déploya pendant tout le cours des débats, et nous dirons aussi

malgré la futilité de la cause, il fut condamné, par jugement rendu le 28 août 1816, à dix ans de réclusion, et à demeurer sa vie entière sous la surveillance de la haute police. Il était alors dans sa vingt-sixième année.

Quoique l'assassin Fieschi ne nous inspire aucune sympathie, nous l'avons assez témoigné, nous ne pouvons nous empêcher de trouver cette condamnation bien rigoureuse. Quoi! parce qu'un esprit violent, inculte, parce qn'un homme qui a respiré, avec l'air de ses montagnes, des principes semi-sauvages sur la réparation des injures; parce que cet homme, qui se croit lésé, pour s'emparer de l'objet qu'il prétend lui appartenir, commet un vol en plein jour; — et quel vol?... le vol d'une vache! — Parce que, dans le transport de la passion et de l'entêtement, pour lever les obstacles qu'il rencontre, il a fabriqué sur-le champ, sans réflexion, sans conscience du nouveau délit qui va lui être imputé, — car pour lui il ne s'agit encore que de la prise de possession de sa vache; — parce que, disons-nous, il a fabriqué, en quelque sorte publiquement, un acte faux, — on le punira (quel châtiment)! de dix années de prison, et d'une surveillance perpétnelle! A vingt-six ans, toute une existence brisée et perdue! N'y avait-il pas à considérer quelque autre chose que le délit matériel? Dans l'origine et les circonstances du fait, dans l'âge du coupable, dans l'éducation qu'il avait reçue, dans son ignorance de la loi, n'y avait-il rien qui pût motiver un traitement moins sévère? Nous voyons avec regret une peine infamante pour une action qui, prise dans son ensemble, n'était pas infâme. Nous déplorons cette peine, non dans

l'intérêt de l'homme, mais dans celui de l'humanité! Qui nous dit que cette rigueur n'a pas porté des fruits terribles? Qui nous dira ce qui s'est passé dans l'ame de Fieschi, lorsque, pour une faute légère à ses yeux, il a usé sous les verroux les dix plus puissantes années de sa vie, et, lorsqu'en sortant de là, il s'est senti rejeté de la société, rejeté sous l'éternelle dépendance de la police? Sans cet arrêt de mort, qui nous dit que cette organisation active n'aurait pu se frayer une meilleure voie? N'aura-t-il pas contribué, pour sa part, à le pousser dans cette ornière de fraudes, de vices, de misère et de crimes, qui a fini par la catastrophe du boulevart du Temple?

On peut répondre que les antécédens de Fieschi ne laissent aucun doute à cet égard, et doivent nous rassurer sur les effets de sa condamnation. L'homme qui avait trahi deux fois son général était déjà capable de tout, et le châtiment, qu'il avait subi n'atteignait point encore à la hauteur de ses crimes. Expliquons-nous sur ce point. Nous ne voulons calomnier personne, et Fieschi moins qu'un autre, s'il est possible; il n'en a pas besoin. En parlant des trahisons de Fieschi, nous avons suivi la version la plus répandue; mais nous ne les avons présentées que comme des conjectures, et sans les affirmer. A nos yeux, elles ne sont rien moins que prouvées : la dernière surtout nous semble fort problématique. Si l'affidé de Murat s'était vendu aux Bourbons, comment se trouve-t-il compris dans la capitulation du général Franceschetti, c'est-à-dire chassé du royaume? Comment, au lieu d'être récompensé, est-il, comme ses camarades dans cette malheureuse entreprise, condamné à mort, et,

par grâce, transporté avec eux à Marseille? Si c'est un jeu, il dure trop long-temps. Peut-être, comme il arrive souvent aux transfuges, l'a-t-on repoussé quand on n'a pas eu besoin de lui. Mais ce ne sont là que des suppositions; et conjecture pour conjecture, la nôtre nous paraît aussi fondée, et nous ne croyons rien exagérer en disant que la condamnation du *vingt-huit* août a pu contribuer à l'attentat du *vingt-huit* juillet.

On ne saurait se dissimuler le danger qui résulte de l'application des peines outrées. Trop souvent la société expie son extrême sévérité. Cette sévérité, aux yeux de ceux qui en ressentent les effets, passe aisément pour de l'injustice, et l'injustice des hommes, pour les ames fortes, est la plus sûre école de la perversité. Dracon, du moins, se montrait plus logique, en appliquant toujours la peine de mort.

Fieschi subit toute sa peine dans la prison d'Embrun, où il fut transféré immédiatement; il s'adonna à des travaux mécaniques dont il se tira assez bien, et apprit le métier de drapier. Vers la fin de sa détention, il fit la connaissance de Laurence Petit, et en devint amoureux; leur intelligence était singulièrement gênée par les réglemens de la maison. On raconte, comme preuve de son audace et de la vivacité de ses passions, que, la veille même de sa sortie de prison, il réussit à se cacher dans un couloir du quartier des femmes pour attendre le passage de sa maîtresse; mais, surpris par le gardien de service, il passa cette dernière nuit au cachot.

Au sortir des prisons d'Embrun, Lyon lui fut désigné comme résidence.

En qualité de soldat de l'expéditiou de Murat, Fieschi avait excité, à son débarquement en France, l'attention dn gouvernement, et on le surveillait à double titre : il avait été signalé au ministre de l'intérieur comme *condamné politique*. Ces indications officielles, qui, pendant la restauration, le suivirent partout, lui servirent, après la révolution, pour établir son titre momentané à des secours auprès de la commission des condamnés politiques.

Bientôt Fieschi rompit son ban, et en décembre 1826, sous le nom de Gérard, arriva à Lodève. Il y travailla dans les ateliers de MM. Vitalis fils et Lagare (Isidore), marchands de draps, jusqu'au mois de mars 1827 ; de là il entra dans la manufacture royale de draps de Villenouvette, à deux petites lieues de la ville. Il passa, dans ces deux établissemens, environ une année, pendant laquelle il s'acquitta de ses devoirs religieux avec un zèle remarquable. Il se montrait fort assidu aux offices de l'église de Saint-Fulchran, sa paroisse, et communiait même daus les grandes occasions. A la Fête-Dieu, il éleva, devant la maison de son maître, un reposoir d'une grande élégance. Etait-ce dévotion réelle ou calcul pour obtenir la protection d'un parti et acheter le silence de la loi, en flattant, par ces démonstrations extérieures, la passion dominante de la restauration ? Cette dernière explication ne manque pas de vraisemblance.

Ensuite il se rendit à Vienne, à Marseille, et parcourut d'autres villes du midi, travaillant de son état de drapier, et par ses pratiqnes religieuses, se rapprochant des autorités, se frayant peu à peu un chemin vers la seule porte qui lui restât ouverte dans l'administra-

tion : la police. A l'époque de la révolution, il se trouvait à Toulouse, attaché à M. Menouillard, commissaire de police, qui paraissait écouter ses rapports avec la confiance que méritaient ses opinions et sa conduite. Mais quand le voyageur s'aperçut que le vent avait tourné, et que, décidément, c'en était fait de la vieille légitimité, il jeta le congréganisme aux orties, et se souvenant qu'il avait été soldat de l'armée révolutionnaire de Murat, retourna à la hâte à Lyon, pour profiter de la circonstance.

Vers le 15 août, Fieschi se présenta chez le lieutenant-général comte Verdier, qui commandait la ville et la garde nationale de Lyon, et réclama son appui : 1° comme victime du despotisme, pour avoir participé à un complot politique en faveur de Napoléon ; 2° il se disait sortir de la garde du roi Joachim Napoléon, et allié à la famille d'un illustre général dont il se proposait d'aller réclamer la protection à Paris.

Il était porteur d'un certificat assez bien rédigé et d'une page d'écriture, au bas duquel se trouvaient apposées la signature du général Tiburce Sébastiani et celle du général Franceschetti. Il était, de plus, muni d'un certificat délivré par le directeur de la maison centrale d'Embrun, qui constatait que le sieur Fieschi, condamné politique, avait été détenu, pendant cinq ans, dans la susdite maison, où sa bonne conduite l'avait fait distinguer et employer en qualité d'aide dans l'établissement, jusqu'à sa libération. Ces deux certificats ont été reconnus faux à Paris. Celui du directeur de la maison de force d'Embrun portait le timbre ou cachet de l'établissement.

Fieschi demandait à être dirigé sur Paris et réclamait une feuille de route ; le général lui fit délivrer un certificat d'indigence pour avoir droit à l'indemnité de route et une recommandation pour la commission ; comme il était dans un dénuement complet, il fut fait une collecte en faveur de ce malheureux, qui produisit environ trente-six à quarante francs, et il partit pour Paris.

A son arrivée dans la capitale, il se présenta, muni de ses certificats, à la commission des récompenses nationales. Plusieurs membres de la commission s'intéressèrent à lui, et le recommandèrent au ministre de l'intérieur, dont il obtint quelques secours. Ce fut ainsi qu'il établit des relations avec plusieurs honorables citoyens, entre autres : M. le lieutenant-colonel Ladvocat, alors membre de la commission des récompenses nationales, M. Didier, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, M. Lennox, M. Olivier Dufresne, et M. Caunes, ingénieur des ponts-et-chaussées.

En attendant le succès des démarches qu'on faisait en sa faveur, il fallait vivre ; Fieschi entra en qualité de garçon de bureau et de porteur, au journal *la Révolution de* 1830 que dirigeait M. Lennox. Il est soupçonné d'avoir appartenu pendant ce même temps à la police. Du moins on sait qu'il proposa ses services à M. Baude, préfet de police ; mais il ne s'agissait pas de l'ignoble espionnage du coin de rue; ses prétentions étaient plus relevées ; il demandait une mission à l'étranger.

« Je suis fait pour cette place, s'écriait-il : j'ai la ruse, la patience qu'il faut pour réussir ; et puis je

ne crains rien, j'ai toujours en poche de quoi me défendre. » Il montrait alors un poignard qui ne le quittait jamais. Son dévouement alla jusqu'à dire : « Monsieur le préfet, en temps de révolution, il est des personnes dont on a besoin de se défaire sans bruit, et dont on ne doit compte qu'à Dieu; disposez de moi ; je m'en charge. » Il est triste de songer que de si belles offres ne furent probablement pas acceptées.

Il passa ainsi trois mois dans les bureaux de *la Révolution*, pendant lesquels il reçut, par l'entremise de la commission des secours, 25 francs par mois, au titre de condamné politique : en tout 75 francs. Ensuite ses protecteurs le firent entrer dans la compagnie des sous-officiers sédentaires. Les secours furent arrêtés ; c'était une existence moins précaire. Mais il avait rencontré à Paris sa maîtresse d'Embrun, Laurence Petit, et son ancienne passion s'était rallumée. Laurence se trouvait, comme lui, dans un état voisin de la misère, et avait avec elle sa fille, Nina Lassave, assez jolie, âgée de quinze ans. Les deux amans, charmés l'un de l'autre, résolurent de vivre maritalement ensemble. Fieschi se mit donc en ménage, et la femme Petit devint, pour beaucoup de personnes, madame Fieschi. Elle demeurait rue de Buffon; son *mari* était caserné dans la rue du Jardin-du-Roi. A la fin de 1830, M. Caunes, nommé inspecteur des travaux d'assainissement, vint loger dans la maison qu'habitait Laurence ; il chargea cette femme du soin de son ménage de garçon. Elle lui parla de son mari, de ses malheurs, de ses services ; M. Caunes voulut le voir, et Fieschi trouva l'art de l'intéresser vivement au moyen de la fable qu'il avait

composée, et qu'il débitait avec une exquise assurance, à-peu-près dans les termes suivans :

« Je suis le compatriote du général Franceschetti, disait-il ; mon père, qui fut l'un de ses camarades dans la légion corse, en sortit pour entrer dans un régiment napolitain en 1808. Admis dans ce régiment comme enfant de troupe, je fis avec lui la campagne de 1812 en Russie. De retour à Naples en 1813, je fus nommé chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, et placé comme sous-officier dans un régiment de ligne. Je fis la campagne de 1814, et rentrai dans ma patrie à la fin de cette année. Je pris aussitôt du service dans la légion corse organisée par le colonel M.... J'espérais conserver ma décoration, ou obtenir celle de la Légion-d'Honneur en échange ; peut-être même être nommé sous-lieutenant. Je perdis bientôt cet espoir ; mais, presque au même moment, le roi Joachim débarqua en Corse et fit un appel aux anciens militaires. J'accourus avec plus de mille de mes anciens camarades que Ferdinand avait eu l'imprudence de licencier. Je fus du nombre de ceux qui suivirent Murat dans l'expédition de Pizzo. Vous en connaissez le résultat. Après avoir été retenus pendant six semaines à l'île de Ventotene, nous fûmes renvoyés sur plusieurs felouques en Corse. Nous avions été grâciés, dit-on, par Ferdinand, sous la condition d'être livrés en France aux cours prévôtales. A notre retour, le marquis de Rivière, commissaire de Louis XVIII, nous fit transporter dans le port de Bastia et conduire à Toulon, où un triage des malheureux de l'expédition ayant été fait, les généraux furent envoyés à Marseille, et nous dans l'île d'Hières, d'où, après l'arrivée de la

duchesse de Berry, je fus tiré, avec plusieurs de mes camarades et jeté dans un dépôt colonial.

» A cette époque de persécution, j'entrai dans une conspiration qui fut découverte. Le chef périt sur l'échafaud; les juges, prenant en pitié mon extrême jeunesse, obtinrent un sursis pendant lequel l'autorité se flatta d'arracher, à force de promesses, de sollicitations, de séductions et de menaces, le nom de mes complices. Je restai sourd et ferme comme un roc à toutes leurs tentatives, fier de leur montrer qu'un Corse savait mourir pour sa cause sans jamais la trahir. Lassés enfin par ma constance, il m'annoncèrent un jour que ma peine était commuée en prison : mais quelle prison! un cachot de six pieds de large, bas et humide, sur le sol duquel j'étais cloué par soixante livres de fer. En moins de six mois, malgré la force de mon tempérament, qui avait bravé le froid de la Russie, ma santé reçut de cruelles atteintes : ces fers rongèrent mes chairs jusqu'aux os, les vers me dévorèrent tout vivant. N'ayant pour toute nourriture que le pain noir de la prison, j'allais succomber, lorsqu'on annonça la prochaine visite de M. Appert.

» J'en fus prévenu par un geôlier compatissant, qui m'engagea à attirer son attention lorsqu'il passerait par le corridor sur lequel donnait l'entrée de mon cachot. Mes gémissemens le frappèrent; il ordonna qu'on ouvrît ma porte, et recula saisi d'horreur à ma vue.

» Eh! qu'a donc fait ce malheureux? — demanda-t-il au geôlier.

» C'est, répondit celui-ci, un condamné politique à qui le roi a fait grâce de la vie.

» La première grâce, reprit M. Appert indigné, — c'est de lui donner de l'air et de la lumière ; car il serait moins cruel de le faire mourir que de le condamner à vivre ainsi. »

» Alors, s'approchant de moi, il s'informa avec un ton affectueux des motifs de ma condamnation, prit des notes, me donna dix francs, et m'exhorta à ne pas perdre courage.

» Six semaines après, je fus transféré dans la maison centrale d'Embrun, où je restai encore huit ans. A l'expiration de ma peine, on m'assigna pour domicile le département du Rhône, où je vécus, dans le bourg de Colombes, du travail de mes mains, jusqu'à la révolution de 1830.

» La loi qui promettait des indemnités aux condamnés politiques me fit accourir à Paris pour réclamer le grade auquel j'avais droit. Mes services, dans la légion corse, sont constatés au ministère de la guerre. J'étais sergent depuis 1815 ; je devais avoir l'épaulette de sous-lieutenant, et je l'avais bien gagnée ; cependant je ne l'ai point encore. On m'en a payé quelques mois les appointemens, ensuite on m'a fait entrer dans une compagnie de sous-officiers vétérans, où je ne vois plus d'issue ; il faut pourtant que j'en sorte, car ce n'est pas ma place. J'ai encore assez de vigueur et de jeunesse, ce me semble, pour faire partie de l'armée active. Qu'en pensez-vous ? »

C'est avec cette touchante histoire qu'il avait capté la bienveillance des personnes qui pouvaient lui être utiles. Ensuite il se plaignait avec amertume de son

sort, et de l'ingratitude du gouvernement. Vivement èmu de sa position, M. Caunes, dont l'obligéance est peu commune, employa tous ses efforts pour l'améliorer. Il l'attacha à un atelier des travaux de la Bièvre, où il gagnait deux francs par jour ; et plus tard, la ville de Paris ayant fait l'acquisition du moulin Croulebarbe, rue du Chant-de-l'Alouette, M. Caunes le fit nommer gardien de cet établissement. Fieschi donna alors sa démission de sous-officier sédentaire, pour aller s'installer avec sa famille dans ce moulin.

Ces fonctions, qu'il exerça pendant près de quatre ans le mirent en rapport avec un grand nombre d'habitans du quartier Mouffetard. M. Ladvocat, directeur des Gobelins, et lieutenant-colonel de la 12e légion, lui voulait particulièrement du bien. Dans les journées de juin, Fieschi donna devant lui des preuves de son intrépidité. Il marcha, en habit bourgeois, contre les républicains. Servant d'éclaireur aux gardes nationaux que commandait cet officier supérieur, il était le premier à monter sur les barricades et à affronter les coups de fusil, armé d'un simple pistolet.

On ajoute que, lors des élections générales de la garde nationale, il s'est employé très-activement pour des candidats qui n'étaient pas ceux de l'opposition.

Il montra encore son intelligence et son adresse en inventant et construisant lui-même, dans le moulin Croulebarbe, un métier à tisser, d'une exécution aussi difficile que compliquée. Pour expliquer ce fait, il faut se rappeler qu'il avait exercé la profession de drapier.

A l'époque désastreuse du choléra, M. Caunes,

qui déjà commençait à avoir quelques doutes sur la probité de son protégé, fut atteint de l'épidémie. Fieschi l'entoura des soins les plus empressés, et veilla sur lui, pendant tout le cours de la maladie, avec un zèle et un dévoûment inouïs. M. Caunes, reconnaissant des services qu'il en avait reçus, oublia le passé, et lui rendit toute sa confiance.

Les habitudes de Fieschi, cependant, n'étaient rien moins que régulières. On sait ses relations avec la fille de sa maîtresse, la jeune Nina, qu'il débaucha, et avec laquelle il entretint un commerce honteux, qu'il continuait en même temps avec la mère. Non content de cette double intrigue, il cherchait encore dans le quartier d'autres bonnes fortunes. D'un autre côté, la soif d'argent qui le tourmentait, jointe au besoin d'émotions vives, dégénéré en habitude, l'entraînait aux maisons de jeu. Il les fréquentait, aussitôt qu'il pouvait distraire quelques pièces de cinq francs de son ménage. On le rencontrait dans les repaires du Palais-Royal.

Mais, vers la fin de 1832, des nuages commencèrent à s'amasser sur sa tête. De nouveaux soupçons circulèrent sur sa fidélité. Plusieurs larcins avaient été commis dans les maisons voisines ; on murmurait le nom de l'auteur. Ses mœurs étaient aussi l'objet de fâcheuses remarques. Enfin la police, s'éveillant de son long sommeil, s'avisa que les certificats fournis par Fieschi pouvaient bien être faux, et elle en acquit la certitude. Toutes ces inquiétudes aigrirent son caractère ; les découvertes de la police, surtout, l'affligeaient cruellement. Il y allait d'une poursuite udiciaire pour les sommes qu'il aurait touchées en

prenant une qualité fausse; mais ce n'était point là son plus grand souci. Il se voyait déshonoré pour la vie, perdu comme menteur et forçat libéré dans l'esprit de tous ceux qui l'avaient protégé; il ne pouvait supporter cette idée. Un jour M. Caunes, qui lui continuait encore son bienveillant appui, lui conseillait de se constituer prisonnier, à cause du peu de gravité de son affaire, qui s'arrangerait facilement. « On ne me prendra jamais vivant, » répondit-il, et il tira, d'un air farouche, le fouet garni de six balles de plomb qu'il portait caché dans sa poitrine.

Enfin, vers le mois d'octobre 1834, l'orage éclata de toutes parts; Laurence Petit, sa maîtresse, le surprenant avec sa fille, se sépara de lui sur-le-champ, après une scène violente. M. Caunes, éclairé sur ses antécédens, et voyant désormais l'ex-sergent napolitain dans son jour véritable, remarquant en outre dans son établissement de nouveaux abus de confiance, et fatigué des plaintes du voisinage, se décida à lui retirer sa place, tandis qu'il tombait sous le poids d'un mandat d'amener, décerné contre lui à la requête du ministre des finances.

Voici une pièce émanée du gouvernement, qui prouve que Fieschi a été l'objet de poursuites sérieuses.

« *Ministère de l'intérieur. — Signalemens. —*
399e feuille.

» Paris, 24 avril 1835.

» Le ministre de l'Intérieur ordonne de faire les recherches nécessaires pour découvrir et arrêter,

partout où ils seront trouvés, les individus dont les noms suivent, savoir (trente-huit noms insignifians) :

» 39. Fieschi (Joseph), ex-militaire, né à Biglulia (Corse), âgé de trente-huit ans (1), taille d'un mètre 60 centimètres ; cheveux, sourcils et barbe châtains, front moyen, yeux châtains, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, une petite cicatrice à l'œil gauche;

» Condamné libéré à Embrun de dix ans de réclusion pour vol et faux. Disparu de Paris, où il était assujéti à une surveillance à vie, prévenu d'escroquerie au préjudice du trésor, et sous le poids d'un mandat d'amener, décerné le 24 octobre 1834, par l'un de MM. les juges d'instruction près le tribunal de la Seine.

» En cas d'arrestation, le faire conduire devant M. le préfet de la Seine, à Paris.

» *Déjà signalé au* N° 9 de la 343e feuille.

» *Le ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur*, A. THIERS. »

Cet homme, frappé de tant de maux à la fois, tomba dans un désespoir complet. On ne sait trop ce qu'il fit, ni ce qu'il devint à partir de cette époque. Son traitement lui fut continué jusqu'au mois de jan-

(1) Ce signalement renferme deux erreurs sur la naissance de Fieschi, qui montrent que la police n'est pas toujours bien informée. Fieschi serait né en 1796, et aurait eu quatorze ans en 1810, et vingt ans quand il a été condamné en 1816; on sait qu'il en avait vingt-six.

vier; ensuite, isolé, sans appui, sans ressources, il dut recourir, pour vivre, à tous les expédiens de la misère.

Il demeurait toujours avec Nina; dans le cours de 1835, Laurence se rapprocha de lui; mais alors sa position avait changé, il s'était lancé dans une voie nouvelle de crimes, il avait prêté l'oreille à d'horribles suggestions,

Quand? comment? d'où lui sont-elles veuues? c'est ce que le procès nous apprendra. Il ne nous est pas permis de soulever légèrement des présomptions terribles. Morey, connaissant Fieschi par sa résidence dans le quartier, a pu lui donner quelques secours, et chercher, dans un but charitable, à lui procurer du travail. On a parlé aussi d'un voyage de cet homme en Italie auprès de la duchesse de Berry (1); ce

(1) On rapporte, à l'appui de cette version, la note suivante, dont nous ne nous portons pas garans:

« Lors de l'arrestation de la duchesse de Berry dans la Vendée, tous ses papiers furent saisis. Outre sa correspondance à l'étranger, il s'y trouvait un grand nombre de lettres et mémoires sur l'état de la France. Toutes ces pièces furent remises au Roi; mais elles ont dû être connues de deux ministres au moins, et d'un haut fonctionnaire du château. Dans le temps, on prétendit y avoir vu un plan d'assassinat du Roi. »

Une autre circonstance mérite aussi d'être consignée :

Deux voyageurs passant, le 28 juillet dernier, dans un village de Suisse, l'un d'eux écrivit sur un registre d'auberge, à la suite des noms de Louis-Philippe et de ses fils, *requiescant in pace*. Ce fait a été constaté par un juge d'instruction de Grenoble, et tend à établir que l'attentat était connu

voyage n'aurait pu s'exécuter qu'après le mois de janvier 1835, car il a été vu presque tous les jours dans son quartier jusqu'alors. Depuis, on l'a rencontré encore assez fréquemment, mais à des distances moins rapprochées. S'il était parti en effet, cette absence expliquerait pourquoi il a échappé aux recherches qu'a dû faire la police; mais s'il n'est pas parti, il faut que les ordres du ministre de l'intérieur aient été exécutés avec une extrême négligence, ou, pour mieux dire, n'aient pas été exécutés du tout. L'arrestation de Fieschi ne devait pas être une opération bien difficile. Il avait changé son nom contre celui de Gérard, et pris un autre domicile; mais il visitait souvent la fille Nina, dont la demeure était connue, et lui-même, d'ailleurs, ne se cachait pas trop.

Ayant trop de vigueur dans l'esprit pour s'accoutumer à une carrière de labeur grossier ou de mesquines escroqueries, Fieschi pouvait, plus que tout auutre, accepter la proposition d'un crime atroce qui lui donnerait des moyens faciles d'existeuce. Elle lui fut faite. Il prétend que c'est dans le mois de janvier qu'on s'en ouvrit à lui d'une manière positive; précédemment, il en avait déjà été question, mais trop vaguement ponr qu'il pût prendre la chose au sérieux. Il reconnaît avoir reçu depuis ce jour différentes sommes d'argent, tantôt 500 francs, tantôt 10,000, ou

le 28 en Savoie, par des individus qui, après avoir coopéré aux préparatifs du crime, s'étaient mis à couvert avant l'exécution.

Le registre, saisi par ordre du gouvernement de Sardaigne, a dû être envoyé à Paris.

devantage, qu'il a employées pour ses besoins ou pour ses plaisirs. Il paraît qu'il ne s'est pas décidé du premier coup, et qu'on est revenu plusieurs fois à la charge. Une réponse qu'on lui prête a le mérite de peindre assez bien la position qu'il se donne : « Que voulez-vous ; on m'a tellement obsédé, que j'ai fini par céder. A force de poursuivre une jeune fille, on finit par la faire succomber. C'est ainsi que j'ai été entraîné. »

Du reste, différentes déclarations s'accordent à dire que, pendant les premiers mois de l'année, il était livré à une exaspération effrayante.

En mars dernier, un compatriote de Fieschi, qui ne l'avait pas rencontré depuis quelques mois, le rencontra se promenant dans une des allées des Champs-Elysées, en compagnie d'un inconnu qui portait un paquet sous le bras. Fieschi était mis avec propreté ; mais cette propreté même contrastait avec l'extrême vétusté de ses vêtemens. « Eh bien ! lui dit son compatriote en lui serrant affectueusement la main, la fortune commence-t-elle à vous sourire ?—La fortune, répondit Fieschi avec un rire amer.., oui vraiment !.. La société me rejette... la mort vaudrait mille fois mieux qu'un tel degré d'abjection. Eh bien ! la mort, soit... mais avant de mourir on parlera de moi ! »

Une personne qui signe Dominique Baron, et qui paraît l'avoir très-intimement connu, donne des détails analogues dans cet extrait d'une lettre adressée au *Censeur de Lyon* :

« Depuis six ans je l'avais perdu de vue, lorsque le hasard me le fit rencontrer à Paris, il y a deux mois. Nous renouvelâmes notre ancienne connaissance ; je

m'aperçus qu'il avait beaucoup perdu de sa gaîté naturelle : entre autres choses, je le voyais rêveur et taciturne, et il me semblait qu'il était toujours prêt à me faire quelque confidence, car nous nous connaissions bien.

» Ah! plût à Dieu qu'il m'eût confié son terrible projet; je l'en aurais détourné, je le jure, par tous les moyens possibles, sans pourtant le compromettre, et j'aurais, j'en suis sûr, disposé son cœur autrement qu'il ne l'était!..

» J'avais eu assez d'ascendant sur lui dans le temps; j'en aurais eu encore, parce que je connaissais une grande partie de sa vie privée. Mais soit qu'il craignît que je ne le compromisse, soit qu'il pensât que je n'étais plus à son ègard ce que j'avais été dans le temps, c'est-à-dire son intime, il ne me dit rien; *il se plaignait seulement d'une pension qu'on lui aurait ravie; il menaçait même, en termes obscurs, de se venger sur quelqu'un terriblement.* Je cherchais à le calmer; il me dit : « C'est en vain, je suis trop irrité. » Je pris cela pour une colère passagère, et j'en riais.

» Il en resta là avec moi. Je le quittai sans qu'il m'eût dit positivement sa demeure. Je l'avais rencontré vers la place Vendôme. Je me rappelle qu'il me dit qu'il était au service d'un ex-colonel corse, qui l'avait pris en grande affection. »

Cette préoccupation, cette fureur mal contenue, ces paroles, pour ainsi dire crispées, prouvent évidemment qu'il se livrait au fond de son ame une lutte effroyable. Aux prises d'un côté avec le besoin, de l'autre avec la pensée d'une action dont l'horreur

pouvait encore épouvanter un cœur comme le sien, si, dans ce moment, quelque secours lui fût arrivé, on peut croire qu'il aurait reculé; mais l'enfer le tenait bien.

On raconte qu'un de ses compatriotes, M. Palazzi, entrepreneur, poursuivait l'année dernière une réclamation pour une somme de 25,000 fr., qu'il prétendait lui être due. Il se proposait d'employer ce capital à l'établissement d'une manufacture de lainage dans son pays, pour laquelle il devait emmener Fieschi comme associé. Mais le rejet de la requête de M. Palazzi ruina ces espérances; la longueur du procès avait d'ailleurs épuisé ses ressources : il retourna seul en Corse, et Fieschi nous resta.

Il est impossible d'attribuer son action, quant à lui, à l'influence d'aucune idée politique. Il n'a jamais eu d'opinions; il revêt celles qui peuvent lui être utiles. On l'a vu dévot sous la restauration; marchant contre les républicains au 6 juin, il eût marché au 10 août sous Santerre. Il a servi un parti, ou plutôt une vengeance de parti; mais peu lui importe l'opinion qui l'a pris à sa solde. Il lui fallait de l'argent, on lui en a offert beaucoup; car un pareil forfait se paye cher : il ne s'est pas inquiété du reste.

Le jour où il s'est déterminé à commettre le crime remonte déjà à une époque assez reculée ; après avoir accepté la mission de tuer le Roi et ses fils, il a fallu décider le moyen, et Fieschi a choisi hardiment celui qui était le plus sanglant, mais qui garantissait le mieux sa propre sécurité. A la suite de cela, l'emplacement a été cherché, arrêté et loué définitivement au terme d'avril· Pendant plus de trois mois encore,

Fieschi a donc roulé l'abominable projet dans sa tête. En se mettant à sa fenêtre, il se disait: C'est d'ici qu'un jour j'immolerai une foule de mes concitoyens. En l'attendant, son génie mécanique s'occupa de la confection de l'appareil. Il le fit construire sur ses idées, et sans en laisser connaître la destination, bien entendu, par un menuisier demeurant rue de Montreuil, n° 41. Puis il acheta, le jeudi 23 juillet, chez M. Bury, rue de l'Arbre-Sec, cinquante canons de fusil, disant qu'il était chargé d'un envoi en province. Ces canons étaient des pièces de rebut provenant du dépôt de M. Pérardel, agent de la maison Saint-Quentin. Par un trait de petite rapacité surprenante dans une telle affaire, Fieschi n'a pas négligé de se réserver un bénéfice sur le marché; il a payé les canons cinq francs pièce, et a exigé qu'on les portât sur les factures à 6 fr. 50 c., afin de gagner trente sous sur chaque canon.

Puis il s'est approvisionné d'une grosse corde, de poudre et de balles; il a disposé les vingt-cinq canons sur la machine, l'a mise en état, l'a ajustée.

Puis le matin du 28 juillet, pensant à tout, il a rassemblé ses effets dans une grande malle, et prenant un cabriolet rue de Vendôme, il l'a conduite dans le quartier St-Victor, où il a payé à boire au cocher; de là il l'a transportée lui-même dans une rue adjacente.

Puis, il est retourné à son troisième étage du boulevart du Temple; il a jeté de la paille et du bois dans la cheminée, et les a allumés, afin d'être sûr de ne pas manquer de feu. Alors il est allé dans la cui-

sine, et, à la fenêtre, a attaché solidement la corde qui assurait sa retraite.

Puis, il a attendu patiemment; et, à l'approche du cortége, il s'est placé en embuscade, un tison à la main. . . . .

On sait le reste.

Le Roi fut sauvé, et l'assassin tomba à terre, sans mouvement, foudroyé par les éclats de sa machine.

Pourtant il avait calculé son coup avec le plus grand soin; toutes ses précautions étaient prises pour frapper juste, et il n'atteignit pas son but.

Il avait calculé sa fuite avec un art plus parfait encore : les précautions les plus minutieuses étaient prises, il avait pourvu à tout; seulement, il n'avait pas songé qu'il se fracasserait le crâne avec ses mauvais canons trop chargés.

Son sang coulait par trois blessures : une à la main, une autre au cou, sillonné jusqu'à l'épaule par une déchirure profonde, la troisième dans le haut de la tête. Cette dernière était beaucoup plus grave, et aurait pu causer la mort. Une partie de l'arcade surcillaire enlevée, sur une longueur de deux pouces et dans la largeur du petit doigt, laissait à découvert la dure-mère (une des membranes du cerveau), qu'on aurait pu voir battre distinctement. Un lambeau de peau, arraché du front, retombait jusque sur les yeux.

Sous l'atteinte de cette affreuse blessure, l'assassin dut demeurer quelques instans privé de connaissance; peu à peu ses sens se ranimèrent; son énergie naturelle et la pensée du péril présent lui rendirent des forces pour exécuter son projet de fuite. Il parvint à

la cuisiue, s'accrocha à sa corde, et descendit, à l'aide d'une main seulement, car l'autre était trop mutilée pour qu'il s'en servît. Compreuant que sa maison serait la première envahie, il dirigea sa corde vers la gauche, et prit pied sur un toit d'environ sept pieds de haut, dans la cour voisine, derrière la *Maison-Rustique*; de là il entra dans une chambre par une fenêtre, enfonça uue porte, et descendit daus la cour; mais alors il se sentait tellemeut épuisé, qu'il se jeta dans un coin pour tâcher de se remettre. C'est là qu'il fut saisi.

Nous ne reviendrons pas sur les circonstances, déjà connues, qui ont suivi immédiatement son arrestation. Transporté à la Conciergerie, le blessé reçut d'abord les soins que réclamait sa position. Pendant tout le cours de son traitement, qui a été long et pénible, puisque la blessure de la tête a laissé pendant quinze jours des inquiétudes sur sa vie, et que celle du cou ou de l'épaule a nécessité une opération douloureuse, il a montré la plus grande fermeté. Du reste il exprimait sa reconnaissance des efforts que l'on tentait pour le sauver. Il déplorait l'état ou il s'était mis; sans cette maladresse, disait-il, je devais m'échapper, ou du moins on ne m'aurait pas pris vivant, car j'avais de quoi me défaire d'une brigade d'agens de police.

Dès qu'il put se faire entendre, il renouvela ses aveux; il se reconnaissait l'auteur du crime, mais sans entrer dans aucune explication sur les motifs qui avaient pu le diriger. Il se donnait le nom de Gérard, de Lodève, et parlait de sa famille, de ses enfans qui vivaient dans cette ville. Un tel conte ne

pouvait aller bien loin. Confronté avec des habitans de Lodève, il n'était pas reconnu. Il le fut le 2 août, à la suite des indications de la femme Petit, qui désigna le nomme Fieschi pour le propriétaire de la malle, par M. Olivier Dufresne, inspecteur-général des prisons. M. Ladvocat, qu'on appela ensuite, dissipa tous les doutes, et Fieschi fut obligé de convenir de son nom et de sa véritable origine. Cette découverte le contraria d'abord vivement, cependant il se remit pour causer avec M. Ladvocat, une des personnes pour lesquelles il témoigne le plus de respect. Le fond du caractère de Fieschi est l'audace; il tient beaucoup à ce qu'on le sache; il cherche fréquemment à poser sous ce point de vue, ce qui jette dans ses discours un mélange de fanfaronades et d'impudence. En finissant sa conversation avec M. Ladvocat, il le pria d'être présent au moment où il monterait à l'échafaud. « Vous verrez, ajoute-t-il, de quel œil » je regarderai l'instrument de ma mort; vous verrez » si mes jarrets fléchiront, et vous direz : je recon- » nais Fieschi. »

Fieschi semble jouir, dans sa prison, d'une considération toute particulière.

Sous le rapport des égards, des attentions, de la nourriture, un prisonnier est rarement aussi bien traité. Goûts, distractions, fantaisies, tout ce qu'il désire lui est accordé. Ces prévenances doivent être sans doute attribuées aux ménagemens que sa santé a long-temps exigées, et au besoin de le flatter pour en obtenir des révélations. Comme tout est renversé! Ce sont les caresses qui, aujourd'hui, font l'office de la torture. L'humanité y gagne, et le prévenu aussi.

C'est pour cela que Fieschi, auteur avoué d'un forfait abominable, se voit courtisé comme un grand homme; à quoi il se prête merveilleusement et ce qui ne contribue pas peu à nourrir la haute idée qu'il a de lui-même. On ne lui adresse la parole qu'avec une politesse presque affectueuse; *Monsieur Fieschi*, ou *mon cher Fieschi*. Aussi M. Fieschi cause volontiers et badine avec les plus grands personnages de l'état. Il leur écrit : *Vous me trouverez chez moi toute la journée;* ou les accueille d'un : *c'est toujours avec un uouveau plaisir que je vous reçois chez moi.* Il ne parle de ceux qu'il prétend être ses complices, que sous le titre agréable de ses *collègues*. Et comme il ne professe pas pour leur fermeté l'admiration qu'il réserve pour la sienne, il dit, en se servant d'un mot italien dont nous donnons la traduction affaiblie : mes collègues sont tous des *capons*.

Fieschi a le plaisir de recevoir de temps en temps Nina Lassave. Il passe son temps en causant avec ses gardiens, ou en jouant avec eux au petit palet, aux cartes. Dès qu'il a pu sortir, on lui a accordé le matin la promenade dans une cour de la Conciergerie, dite *la Cour des Femmes*. Alors les plus grandes précautions étaient prises pour l'empêcher de communiquer avec le dehors. Un jour, il s'est amusé à écrire ses réflexions sur une trentaine de pages, qu'il a données à un agent de police; celui-ci allait se hâter de les publier, mais la préfecture s'en est emparé.

Dans le mois d'août, Fieschi a demandé pour défenseurs, MM. Parquin et Chaix-d Estange. il leur a même écrit à cet égard; mais ils ont, l'un et l'autre, refusé.

Après quatre mois bientôt de recherches et d'enquêtes poursuivies dans le secret, nous touchons enfin aux debats du grand jour. Il est difficile de pénétrer dans les mystères de l'instruction. Fieschi a fait des révélatious. Mais quelle est leur portée, leur étendue? Jusqu'à quel point sont-elles complètes? Nous l'ignorons. D'ailleurs Fieschi, par ses habitudes de mensonge et de vanterie, par sa subtilité et son esprit mystificateur, a rendu, parfois, très-embrouillés les aveux qu'il lui avait plu de faire. Tout ce qui paraît constaté maintenant, c'est qu'il accuse positivement de complicité trois personnes, parmi lesquelles il distribue ainsi les rôles : M. Pepin a fourni l'argent pour la machine; Morey a servi d'intermédiaire et a assisté Fieschi dans tous les détails de l'exécution; Boireau a acheté les fusils, le plomb et la poudre.

Au surplus, Fieschi a, dit-on, déclaré qu'il se chargeait d'établir la vérité dans le procès, et que le *procureur du roi n'aurait rien à faire.* Il serait assez dans le caractère de cet homme, en effet, d'avoir gardé pour l'audience publique ses plus grandes révélations, ses preuves les plus complètes, afin de briller sur ce théâtre. et d'y jouir sans partage de son dernier succès.

En terminant cette notice, il nous reste à donner, pour nous-mêmes, quelques explications. Nous avons repoussé plusieurs des imputations élevées contre Fieschi, nous avons exposé comment il avait été poussé au crime. Peut-être jugera-t-on que nous avons cherché à prendre sa défense, à affaiblir l'odieux de son caractère; on se tromperait. Rien de ce

que nous avons dit sur son compte ne diminue l'horreur qu'il nous inspire. Mais en racontant sa vie, nous avons dû montrer l'enchaînement de ses actions à leurs causes.

La perversité humaine n'est point un fait absolu, renfermant en lui-même la raison de son existence. Cette perversité, à quelque degré qu'on la prenne n'existe et ne se développe que par le concours des circonstances : c'est un effet qui a mille causes. Nous avons dit le rapport de l'un aux autres ; nous avons dit Fieschi entraîné au crime par le besoin, par l'abandon. Eh! sans cela son action serait-elle possible? Mais où a-t-on vu que la misère fût une justification de l'homicide? Où a-t-on vu, dans la faim même, une excuse pour l'assassinat d'un roi, pour tant de meurtres inutiles? L'attentat de Fieschi est horrible et lâche! et nous ne savons d'êtres plus odieux que lui, parce qu'ils sont plus lâches que ceux pour lesquels il a agi, et qui, avec de l'or, l'ont envoyé s'exposer à leur place. Espérons que les vrais coupables, quels qu'ils soient, seront tous connus!

NOTA. *La deuxième partie de ce volume contiendra l'acte d'accusation et un appendice formé des pièces suivantes : — I. Note des pensions accordées aux victimes. — II. Notices biographiques. — Le maréchal Mortier. — Le général de Lachasse de Vérigny. — Le colonel Raffé. — Le capitaine Villate. — III. Complainte de la jeune fille. — IV. Notice historique sur la machine infernale du 3 nivôse.*

RAPPORT

FAIT A LA COUR PAR M. LE COMTE PORTALIS, L'UN DES COMMISSAIRES CHARGÉS DE L'INSTRUCTION DU PROCÈS DÉFÉRÉ A LA COUR DES PAIRS, PAR ORDONNANCE ROYALE DU 28 JUILLET 1835 (1).

(Séance du 16 novembre 1835 et jours suivans.)

MESSIEURS,

Constitués en Cour de justice, vous poursuiviez avec constance l'accomplissement d'un de vos plus pénibles et de vos plus importans devoirs; la solennité des fêtes établies par la loi pour la célébration de l'anniversaire des journées de juillet 1830 avait pu seule interrompre le cours de vos travaux, lorsqu'un attentat inouï vint nécessiter un appel à votre haute

(1) Le Rapport forme un volume in-4° de 458 pages; nous n'avons pas cru utile de le publier dans toute son étendue. Le travail de M. Portalis ayant été commencé avant que la procédure fût complète, il n'a pu le coordonner sur un plan général, et son rapport, comme il le dit lui-même, n'est en quelque sorte que le *journal de l'instruction*. On sent ce qu'une telle marche entraînait de répétitions et de développemens inutiles; d'ailleurs, les détails exacts et circonstanciés sur l'attentat du 28 juillet, sur son auteur et ses complices présumés, déjà donnés par nous dans la première partie, nous dispensent de remettre sous les yeux du lecteur les passages du Rapport qui les reproduisent.

juridiction. Le plus grand des forfaits n'était point consommé. Le Roi et ses fils avaient été préservés, mais de nombreuses victimes étaient tombées, et parmi elles nous avons à regretter un de nos plus illustres collègues, un vaillant et glorieux maréchal, dont le sang, tant de fois épargné, durant les fureurs de la guerre, par le fer des ennemis, a été si déplorablement répandu, au sein de la paix, par un lâche assassinat.

Après avoir rappelé les actes qui ont saisi la Cour des Pairs de cette affaire, M. le rapporteur expose que l'instruction en a été poursuivie par une commission de huit membres de la Cour (1), et par divers juges d'instruction de Paris, MM. Zangiacomi, Gaschon, Legonidec et Jourdain; mais que M. le président de la Cour, surtout, par ses soins assidus, s'est rendu l'ame de cette vaste procédure.

Il montre que, si trois mois de recherches ont été nécessaires pour parvenir à la connaissance de la vérité, cette *sage lenteur* était commandée par la nature de la cause. Qu'il ne s'agissait point seulement de découvrir les coupables, mais de pénétrer leurs vues, afin de savoir si le forfait du 28 juillet était l'œuvre de la frénésie d'un scélérat, ou si, recevant une plus haute impulsion, il ne revêtait point, dans l'état de notre société, un caractère *symptomatique*.

Passant ensuite aux circonstances qui ont précédé la catastrophe, il parle ainsi des précautions prises par la police.

La vigilance de l'administration était stimulée par

(1) MM. le duc Decazes, le baron de Bastard; le comte Portalis, le comte Molitor, le comte de Montalivet, Girod (de l'Ain), de Fréville et Félix Faure.

divers avis. Elle avait été informée que des armes à feu, dirigées sur la personne du Roi, devaient faire explosion d'une maison située sur le boulevart Saint-Martin. Ce quartier était surveillé avec soin. Dès trois heures du matin, les inspecteurs du service de sûreté l'avaient parcouru. Un détachement d'agens de police, munis d'armes, placés en dehors de la ligne militaire, précédait le Roi de quelques pas, et avait pour consigne d'observer attentivement les croisées, d'arrêter la marche du cortége au moindre signe menaçant, et de traverser pour cela, s'il en était besoin, les rangs de la troupe.

Ici le rapport contient le récit de l'attentat du 28 juillet, la description de l'appartement qu'habitait Fieschi, et celle de la machine infernale, d'où il résulte que celle-ci était posée obliquement à la croisée, de manière à faire face au cortége du Roi, venant de la porte Saint-Martin; car d'un côté elle était à un pouce du mur, et de l'autre elle en était distante d'un pied environ. Puis il signale cette circonstance remarquable :

M. le juge d'instruction Legonidec, dans un procès-verbal descriptif de l'appartement, en date du 28 juillet, a constaté que M. le commissaire de police Haymonet lui avait remis, sur les lieux, une lithographie portant pour exergue : *Si qua fata aspera rumpas... eris*, et représentant les traits du duc de Bordeaux.

ACCUSATION DE FIESCHI.

An moment o la détonation venait de se faire entendre, l'attention des voisins fut excitée par la fumée qui s'échappa tout-à-coup de la fenêtre de la

cuisine du troisième étage de la maison n° 50. Presque aussitôt, un homme couvert de sang, blessé au visage, en chemise, et n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon de toile écrue, suivant un témoin; suivant un autre, revêtu d'une blouse vert-marron; et portant, suivant un troisième, un habit-veste et un pantalon grisâtre, parut à cette fenêtre, se saisit de la double corde qui s'y trouvait suspendue, et se laissa glisser jusqu'au niveau d'un petit toit qui longe le second étage de la maison n. 52. Là, il sélança pour gagner ce toit, et, selon toute apparence, le mouvement qu'il imprima à la corde en la quittant, fit tomber un pot de fleurs qui se brisa dans sa chute. A ce bruit, un agent de police qui faisait le guet dans la cour, leva les yeux et s'écria : « Voilà l'assassin! voilà » l'assassin qui se sauve par le toit. » Un garde national, qui était accouru, somma le fugitif de se rendre, et le menaça de tirer sur lui s'il s'y refusait. Celui-ci, sans se déconcerter, écartant de sa main droite (car sa main gauche était blessée) le voile de sang qui se répandait sans cesse sur ses yeux, après avoir tenté vainement de pénétrer dans le magasin du sieur Chimène, marchand de rubans, dont la fenêtre était la première qui se présentait à lui sur le toit, gagna celle de la cuisine du même appartement, et posant ses deux mains sur l'appui de pierre de cette fenêtre qui était ouverte, sauta, en se retournant, dans cette pièce.

La dame Gomez, belle-sœur du sieur Chimène, dont elle soignait les enfans, en l'absence de leur mère, effrayée par l'explosion, venait d'abandonner à l'instant la croisée, d'où elle assistait à la revue, pour se réfugier dans la cuisiue. En s'avançant vers cette pièce, qui s'ouvrait sur le couloir d'entrée par

une porte vitrée, la dame Gomez aperçut un homme tout en sang qui s'y élançait par la fenêtre. Eperdue à ce spectacle, elle se précipita, échevelée, vers la porte de l'appartement, en jetant des cris et appelant au secours ; le fuyard hâta sa marche, poussa rudement la dame Gomez et lui dit : « Laissez-moi passer, » en essuyant le sang qui l'aveuglait et l'empêchait de diriger ses pas. Il descendit rapidement l'escalier : partout, après lui, des traces de sang indiquaient son passage ; mais il arriva trop tard dans la cour pour pouvoir s'enfuir. Un garde national veillait sur l'issue de la maison du côté de la rue des Fossés-du-Temple, le capitaine Boquet avait les yeux sur l'autre issue : un agent de police survint, le fugitif fut arrêté et conduit au poste du Château-d'Eau.

PREMIERS INDICES SUR L'ASSASSIN.

Dans la chambre où se trouvait la machine infernale (et nous avons à dessein omis de le dire en son lieu), il y avait une alcove, et dans cette alcove un matelas plié en deux. Sur l'un des coins du matelas on lisait *Girard* : c'était le nom du locataire de l'appartement. Girard habitait la maison depuis quelques mois : le portier a dit qu'il y était entré vers la fin d'avril ; selon le locataire lui même, il s'y serait établi le 8 mars.

Il n'avait point garni son logement de meubles ; aussi avait-il payé un demi-terme d'avance, et ce demi-terme se montait à 37 francs 50 centimes. Il avait acquitté l'autre demi-terme à la fin de juin ou au commencement de juillet. Entre les deux versions et les deux dates que nous venons d'indiquer, il est clair qu'il faut préférer la dernière ; car le fondé de

pouvoir du propriétaire de la maison a déclaré que le portier, qui faisait les locations, lui avait dit, vers la fin du mois de mars dernier, qu'il avait loué le troisième étage à un individu nommé Girard, qui avait annoncé qu'il garderait ce logement s'il convenait à sa femme, et qui avait payé d'avance un demi-terme. Girard disait qu'il venait du Midi, il en avait l'accent; il attendait, pour se meubler, l'arrivée de sa femme et de ses enfans, qui, selon l'une de ses versions diverses, résidaient en Normandie.

Il se donnait pour mécanicien. Au moment de son entrée dans la maison, et pendant les premiers temps qui suivirent cette époque, il avait les mains noires comme un manouvrier. Il sortait de bonne heure le matin, et ne rentrait que le soir. Plus tard, il ne paraissait plus travailler de ses mains, et quand on l'interrogeait sur ce sujet, il répondait *qu'il faisait trop chaud.* Il se vantait de ses connaissances en géométrie; il avait emprunté récemment à une de ses voisines une grande table, pour dessiner un plan de Paris. Quand il sortait, il emportait toujours la clé de son appartement. Jamais la portière n'était entrée chez lui : il n'y avait reçu qu'un seul homme, qu'il prétendait être son oncle, et trois femmes, qu'il disait être ses bonnes amies.

Néanmoins, selon quelques dépositions, le 26 juillet, à onze heures et demie du soir, après que la porte de la maison eut été fermée, un jeune homme, qu'on a dit plus tard s'appeler Victor, s'y serait introduit par une porte qui communique avec le café Périnet, et, après être demeuré quelque temps dans la chambre de Girard, aurait été reconduit par celui-ci, et serait sorti par la même porte. Ce jeune homme serait

venu, le 27, demander Girard, qu'il n'aurait point trouvé : c'est alors qu'il se serait nommé. On signale cet homme comme étant brun et de petite taille. Il paraissait âgé de vingt à vingt-cinq ans. Il portait de petites moustaches. Il était vêtu d'une redingote de couleur marron, et coiffé d'un chapeau rond, bas de forme et à grands bords.

Girard ne recevait jamais de lettres des départemens. Il ne paraissait pas avoir beaucoup d'argent; mais il en avait habituellement assez pour subvenir à ses besoins : selon ses assertions, sa femme lui en envoyait de son pays.

Girard, le 28 juillet, se tenait sur le boulevart; il allait et venait, il montait et descendait, il entrait au café et en sortait; contre son habitude, il y but un verre d'eau-de-vie. On battait aux champs qu'il était encore dans l'allée; il ne rentra dans sa chambre que peu d'instans avant l'explosion. En rentrant, il avait rencontré la fille du portier, qui sortait avec les enfans de la maison pour aller voir la revue. Il lui avait dit : « Vous allez donc voir passer votre roi ? » Il alla chez un de ses voisins, qui logeait au même étage que lui, allumer une chandelle qu'il portait dans un bougeoir en cuivre ; il lui dit qu'il allait se *faire de la soupe*.

Il était blessé, et ses blessures, particulièrement celles de la tête, étaient extrêmement graves. Au-dessus de la partie externe du sourcil gauche, une plaie de dix-huit lignes de longueur, oblique, irrégulière, à bords déchirés, pénétrait jusqu'aux os. Ceux-ci étaient fracturés, et les bords de la fracture, écartés de plus d'une ligne, laissaient entrevoir les mouvemens de soulèvement du cerveau. De la lèvre inférieure, près de la commissure droite, s'étendait

jusque vers la partie inférieure du tiers supérieur du cou, une blessure d'environ quatre pouces. Les bords de cette plaie étaient irréguliers et déchirés, la lèvre fendue dans toute son épaisseur, l'os de la machoire mis à nu. Trois doigts de la main gauche, l'*indicateur*, l'*annulaire* et le *petit doigt*, étaient couverts de plaies irrégulières à bords meurtris; le *petit doigt* et l'*annulaire* avaient, chacun, deux phalanges brisées.

Le blessé ne pouvait parler qu'avec une extrême difficulté. Arrivé au corps de garde, un garde national lui demande : « Qui êtes-vous?— Cela ne vous « regarde pas, » répondit-il avec assurance : « je le « dirai quand je serai interrogé. » On le fouille, on trouve sur lui un fouet ou fléau à manche de bois, portant trois branches composées de lanières en cuir tressé, garnies à leur extrémité de fortes balles de plomb : une paire de besicles en acier, dans son étui en maroquin : une pièce de cinq francs, et un franc six sous trois liards en menues pièces de monnaie : un couteau à plusieurs lames : de la poudre à tirer fine, enveloppée dans du papier, et pouvant équivavaloir à la valeur de quatre cartouches. Interpelé pour quel usage il réservait cette poudre? — *Pour la gloire* sont les seuls mots qui sortent de sa bouche. Son esprit était assez présent pour qu'il trouvât le moyen de dérober à tous les regards un poignard dont il était armé, et de s'en débarrasser en le jetant furtivement sous le lit de camp du violon du poste du *Château-d'eau*, où il a été retrouvé long temps après.

PREMIERS INTERROGATOIRES.

Une heure ne s'était pas écoulée, et *Girard* subissait déjà son premier interrogatoire. On l'avait

ramené dans la maison n° 50 du boulevart du Temple, au premier étage : il put dire son nom, sa demeure, sa profession de *mécanicien*. On lui demande : « Combien étiez-vous? A plusieurs reprises, il lève un seul doigt. « Quand avez-vous commencé cette machine? Il montre deux, trois, quatre, cinq doigts. — « Est ce des jours ou des semaines? Il répond : « Cinq semaines. — « Qui vous avait donné cette idée-là? — Moi-même. — Qui vous a commandé cet attentat? » En se frappant sur la poitrine, il répète : « Moi-même. — Vouliez-vous tuer le roi? » Il fait un signe affirmatif et tombe dans un état de faiblesse qui ne lui permet plus de répondre, même par des signes, aux questions qui lui sont adressées.

Le temps était précieux, d'une minute à l'autre l'état du blessé pouvait empirer et rendre toute instruction impossible.

Le même jour, vers les six heures du soir, après qu'il eut été transféré dans les prisons de la Conciergerie, il fut interrogé de nouveau. Il ne put répondre que par signes et par écrit. Il avoua, par signes, qu'il avait établi une machine composée de plusieurs fusils. Il répéta de la même manière qu'elle était dirigée contre la personne du Roi. Sommé à plusieurs reprises de désigner les instigateurs de son crime, il refusa obstinément de s'expliquer à ce sujet. Il assura, par un signe affirmatif, qu'il avait mis le feu à la machine; par d'autres, il exprima qu'il était seul dans sa chambre, que c'était lui qui tenait la jalousie pendant l'explosion, enfin qu'il était l'inventeur et le seul fabricateur de la machine. Il montra, par ses doigts, qu'il avait employé deux jours à la construire. Les médecins ayant jugé à propos de le saigner, l'interrogatoire fut suspendu pendant trois

quarts d'heure : on le reprit à huit heures moins un quart. Girard éprouvait quelque soulagement; il pouvait dire quelques paroles. Quand on lui demanda s'il avait des complices, on crut comprendre qu'il voulait faire entendre par signes que *oui* : on l'interrogea de nouveau pour savoir s'il avait dit *oui;* il répondit intelligiblement : *Oui.* Toutefois il ne voulait nommer personne. Le juge continua en ces termes : « Seraient-ce les républicains qui auraient « fait le complot? » Après des réponses faites par signes qui semblèrent équivoques, il articula clairement : *Oui.* Néanmoins les souffrances qui tourmentaient le prévenu laissant encore au juge quelques doutes sur le véritable sens de ses réponses, il lui adressa cette autre question : « Seraient-ce les légi« timistes qui auraient fait le complot? » il n'obtint aucune réponse. — « Vous a-t-il été donné de l'argent? » — Pas de réponse.

Le malaise du prévenu commanda une nouvelle suspension de l'interrogatoire. Un médecin fut appelé; il était huit heures et un quart. A neuf heures et demie, l'examen fut repris en présence et par l'intermédiaire du médecin. Le prévenu répondit qu'il se nommait Jacques Girard, qu'il était de Lodève et que *sa femme et son fils y étaient.* Les médecins ayant déclaré que la prolongation de l'interrogatoire pouvait fatiguer le malade, et qu'il n'y avait pas de péril en la demeure, le procès-verbal fut clos à dix heures moins dix minutes du soir, et l'opération fut continuée au lendemain 29, à huit heures du matin. A l'heure indiquée, le prévenu était mieux, il parlait librement : il déclara qu'il se nommait Joseph-François *Girard*, et non plus *Jacques;* qu'il était âgé de 39 ans, mécanicien de profession, et qu'il demeu-

rait à Paris, boulevart du Temple, n. 50. Le juge lui ayant représenté l'énormité de son crime, Girard s'écria : « Je suis un malheureux ! je suis un misérable !.... je ne puis rien espérer !.... je puis rendre service.... nous verrons.... j'ai du regret de l'avoir fait ! » M. le garde-des-sceaux était présent, et joignit ses exhortations à celles du juge, pour engager le prévenu à dire toute la vérité. Le prévenu ne répondit à ces interpellations diverses et multipliées que par ces paroles entrecoupées, et par d'autres semblables : « J'arrêterai peut-être quelque chose.... » je ne nommerai personne... je ne vendrai personne... » mon crime a été plus fort que ma raison.... » Comme on lui demanda si les publications politiques, si les journaux n'avaient pas contribué à égarer son esprit et à l'exciter au crime, il répondit d'abord : *Pas trop*. Par réflexion il ajouta : *Oui*. Ensuite il dit avoir été *fanatisé*. Il parla des événemens de la rue *Transnonain* et de ceux de *Lyon*.

La Cour des Pairs ayant été saisie de l'affaire, l'interrogatoire de Girard ne fut plus repris que par M. le Président.

L'ASSASSIN ÉTAIT-IL SEUL DANS LA CHAMBRE ?

Le rapport s'occupe longuement de cette question. Après avoir mentionné diverses déclarations qui parlent d'un deuxième évadé par la corde attachée à la fenêtre de la cuisine ; d'un individu fuyant sur les toits ; de plusieurs autres qui se seraient échappés dans la rue des Fossés-du-Temple, par la porte de la maison n° 39 (qui répond à celle du boulevart du Temple, n° 50), ou qui auraient escaladé la clôture

de divers chantiers; après avoir donné dans son entier la déposition du sieur Martin, qui affirme avoir distinctement aperçu trois personnes à la fenêtre où se trouvait la machine, M. Portalis ajoute :

Cependant rien n'est venu à l'appui d'un témoignage si positif. S'il paraît à peu près certain qu'il a été saisi deux chapeaux gris dans l'appartement de Girard, l'un des deux, celui qui a été recueilli au pied de la machine, en très-mauvais état, est incontestablement le chapeau de Girard qui s'est sauvé la tête nue, et que l'on sait avoir eu en sa possession un chapeau gris et un chapeau noir. Il a déclaré plus tard qu'au moment où il mit le feu à la machine, il avait sur la tête un chapeau gris, dont l'intérieur était vert foncé et vert clair ; il a reconnu le chapeau saisi dans sa chambre et déchiré dans sa partie antérieure pour celui que l'explosion avait sans doute violemment arraché de son front. Quant au second chapeau, les uns affirment qu'il a été vu d'abord dans la chambre où était la machine, d'autres dans la cuisine, un troisième qu'il était dans une armoire, un quatrième qu'il était sur l'appui de la fenêtre de l'antichambre ; et cette incertitude sur le lieu où il aurait été trouvé rend moins certaine sa présence dans l'appartement de Girard, au moment de l'attentat, et par conséquent moins con luante sa saisie sur les lieux; d'autant plus que les contradictions des témoins peuvent être expliquées par un fait qui diminue beaucoup l'importance de la saisie du second chapeau. Ce fait est la preuve acquise que des chapeaux, trouvés au premier et au second étage, ont été transportés au troisième avant tout acte *d'instruction*.

Il paraît, au surplus, que tous les effets, recueillis durant les premières perquisitions qui eurent lieu

dans la maison, immédiatement après le crime, furent amoncelés dans l'appartement de Girard. C'est ainsi que l'on y trouva des rôles de comédie et une reconnaissance du Mont-de-Piété, qui appartenaient à un artiste dramatique; deux peignes de femme et d'autres objets, plus tard réclamés par leurs véritables propriétaires, totalement étrangers à Girard et à son crime.

Une dernière observation vient infirmer la déposition du sieur Martin. Ou les hommes qu'il aurait aperçus à la fenêtre du n° 50 se seraient avancés entre la machine et la croisée pour regarder sur le boulevart, et se seraient ensuite retirés derrière cette machine, ce que sa situation rendait impossible, puisqu'il n'y avait entre elle et l'appui de la croisée qu'une distance d'un pouce de côté et de quatorze pouces de l'autre; ou ces hommes auraient déplacé la machine pour regarder par la fenêtre, et l'auraient immédiatement replacée et ajustée : supposition également inadmissible dans un moment où il fallait si promptement pointer et amorcer la batterie.

Le rapporteur déplore le sort du blessé Baraton, qu'une fâcheuse méprise a fait considérer d'abord comme un des auteurs de l'attentat, et qui a été ainsi écarté de la liste des victimes pensionnées par la munificence nationale.

Quant aux autres personnes dont la fuite a paru suspecte, elle s'explique par la confusion et l'épouvante qui régnèrent dans les premiers instans. D'ailleurs, on a acquis la conviction que les chantiers n'ont pu être escaladés, et que l'homme aperçu sur les toits devait être un agent de police.

Il paraît donc constant que Girard était seul dans la chambre quand il a allumé la machine infernale.

PREMIÈRES TRACES DE LA MALLE QUI CONTENAIT LES CANONS DE FUSIL.

Les dépositions de plusieurs habitans de la maison, sans indiquer au juste l'instant où il était arrivé une malle dans l'appartement de Girard, donnaient la certitude qu'une malle y avait été portée un des trois ou quatre jours qui ont précédé le 28 juillet. Plus tard, il avait été constaté que c'était le samedi 25. Girard, qui était si mal dans ses meubles, prit soin d'avertir le portier de cet accroissement de son mobilier. Il voulait sans doute prévenir par cette précaution les soupçons et les commentaires. Il dit que la malle renfermait du linge qui lui était envoyé par sa femme.

Entre une et deux heures, il s'était adressé au desservant de la place des cabriolets de la rue de Vendôme, pour se faire aider à transporter jusqu'à la maison n° 50, boulevart du Temple, une malle qui se trouvait déposée au coin des rues Charlot et de Vendôme, à la porte du sieur Maréchal, marchand de vin. L'homme auquel il s'adressa ne le connaissait point alors; mais il l'a reconnu depuis. Comme il portait la malle sans crochets, il assure qu'il fut obligé de se reposer trois fois, durant le court trajet qu'il avait à parcourir, tant il trouvait sa charge pesante. Il estime que la malle pesait cent cinquante ou cent quatre-vingts livres. Il s'informa de ce qu'elle renfermait. Girard lui répondit qu'il l'ignorait; que c'était un envoi que lui faisait sa femme. En ce cas, reprit le porteur, elle contient *du plomb*, *du fer*, ou *des écus*.

Quand ils furent arrivés, Girard dit au portier: *Voici l'avant-garde; ma femme va bientôt venir:* il dit au marchand de vin Travault, qui se trouvait

sur le seuil de sa boutique : *M. Travault, cela est lourd ; c'est ma femme qui m'envoie cette malle : elle contient du vin, de l'eau-de-vie et du linge.* La malle fut montée au troisième étage, et déposée dans la première chambre en entrant. Le porteur fut frappé du dénûment de l'appartement et le témoigna. Girard lui dit qu'il emménageait, il lui donna huit sous pour sa peine ; et, descendant avec lui, le mena chez le marchand de vin, où ils burent chacun un verre de bière.

Après avoir congédié son porteur, Girard remonta immédiatement dans sa chambre ; quelque temps après, il redescendit, tenant une bouteille d'eau-de-vie ; il en fit goûter à Travault, tant il avait à cœur de justifier ce qu'il lui avait dit sur le contenu de la malle.

Suivant le témoignage des habitans de la maison qui l'ont vue, cette malle pouvait avoir quatre pieds de long ; elle était en bois, recouverte d'une peau noire encore garnie de poils, et portait sur le couvercle trois traverses en bois.

CONSTRUCTION DE LA MACHINE.

Toutefois, les voisins avaient remarqué que, depuis environ huit jours, Girard, qui d'ordinaire ne *tapait* pas chez lui, y *cognait* du bois et faisait du bruit avec des planches. Le lundi 27, dans la matinée, il cogna encore plus fort. On aurait dit que c'étaient des coups de marteau sur du bois. La femme Elisabeth Andrener, qui habitait au second étage, sous l'appartement de Girard, remarqua que ce bruit se faisait entendre sur sa tête, toujours à la même place.

Elle était alors près de sa fenêtre qui donne sur le boulevart. Il a été constaté que c'était précisément au-dessus de cet endroit qu'était dressée la machine infernale.

TRANSPORT DE LA MALLE HORS DE LA MAISON.

Le mardi, 28 juillet, au matin (l'heure n'est pas bien certaine, mais dans un moment où le rappel battait), Girard alla chercher un commissionnaire au coin de la rue d'Angoulême, et l'amena dans la maison qu'il habitait. Avant de sortir, il avait informé la portière, évidemment pour qu'elle le répétât, qu'il allait renvoyer à sa femme la malle qu'il avait reçue quelques jours auparavant, après l'avoir remplie de différens objets qu'elle l'avait chargé d'expédier dans son pays. Il conduisit le commissionnaire dans la première pièce de l'appartement du troisième étage, et lui montra, entre la porte d'entrée et la porte de la cuisine, une grande malle en bois. Le commissionnaire la mit sur ses crochets; elle lui sembla peser environ soixante-et-dix ou quatre-vingts livres. Girard accompagna le commissionnaire; il ne voulut pas indiquer d'abord la destination de la malle. *Pas tant de questions*, disait-il au commissionnaire, *je vous paie, voulez-vous ou ne voulez-vous pas aller?* Il se ravisa, et, craignant sans doute qu'une pareille réticence ne parût suspecte, il indiqua une maison de roulage rue Basse. Il avait d'abord suivi le commissionnaire dans cette direction. Tout à coup il passa devant, et, tournant par la rue Charlot, il s'arrêta à la place des cabriolets de la rue de Vendôme, au même endroit où il était venu le samedi précédent. Il y trouva le porteur qui avait transporté sa malle

ce jour-là, et le salua; celui-ci reconnut la malle. Girard congédia le commissionnaire, après lui avoir donné huit sous pour sa commission. Il monta avec sa malle dans le cabriolet n. 27, et ordonna au cocher d'aller à la place Maubert.

Le conducteur demanda trente sous pour sa course. Girard lui répondit : « Vous ne savez pas si » je ne vous donnerai pas davantage. » Une fois monté, il ne fut plus question de la place Maubert; il se fit conduire place aux Veaux, près du port aux Tuiles. Là, le conducteur fut payé, et Girard lui fit boire un verre de vin, ainsi qu'à un garçon tonnelier, employé chez le sieur Durand, marchand de futailles, rue de Poissy. Il avait prié ce garçon de l'aider à transporter sa malle près de là. Pour s'excuser de ne pas boire avec eux, il dit qu'il ne buvait jamais de vin.

L'identité de la malle et de l'homme a été constatée par la représentation de la malle au conducteur du cabriolet, et par sa confrontation avec Girard. Le marchand de vin chez lequel s'arrêta le conducteur, et devant la porte duquel la malle fut descendue, a confirmé le récit de celui-ci par sa déposition. Il y a ajouté que l'individu qui était dans le cabriolet, et qu'il a reconnu pour être Girard, chargea la malle sur son épaule, avec l'assistance d'un garçon tonnelier, et l'emporta en se dirigeant du côté de la rue Saint-Victor. Girard, interrogé dès le 29 sur ce qu'était devenue cette malle, répondit que cela ne regardait que lui. Il convint qu'il l'avait portée du côté de la rue Saint-Victor,; et, quand on lui demanda chez qui, il refusa de s'expliquer, et répondit, avec un signe d'impatience qui devait caractériser aux yeux du magistrat instructeur l'importance de la

question : « Je regrette, et les autorités doivent re-
» gretter que j'aie fait ce que j'ai fait. Je sais qu'il y a
» maintenant un homme de trop au monde, et c'est
» moi! »

DÉCOUVNRTE DE LA MALLE.

MOREY, LA FEMME PETIT ET NINA LASSAVE.

Girard cependant n'était point sorti de la rue de Poissy; il était allé chez un ouvrier marbrier qui habite, dans cette rue, la maison n° 13, le sieur Nolland. Celui-ci a dit le connaître sans savoir son nom; il se souvenait de l'avoir vu deux ans auparavant, lorsqu'il était allé poser des robinets de fontaine, rue Croullebarbe, dans une maison qu'habitait cet inconnu. Nolland a ajouté que cet ancien voisin étant venu le prier de recevoir une malle en dépôt, il y avait consenti, et qu'il l'avait même aidé à transporter la malle du bas de la rue de Poissy jusqu'à sa propre demeure. En s'en allant, l'inconnu prétendu dit à Nolland : « Si la malle n'est pas enle-
» vée d'ici à une heure, vous ne la remettrez que sur
» un ordre de M. Morey. »

Morey était un bourrelier-sellier, très-connu de Nolland, qui demeurait rue Saint-Victor, n° 23. Le 28 ni le 29, personne ne réclama la malle; car ce ne peut être que par erreur que la femme Guerard place au 29 des faits qui évidemment ne se sont passés que le 30.

Le jeudi 30 juillet, entre huit et neuf heures du matin, un commissionnaire se présenta chez Nolland pour prendre la malle; la dame Nolland, qui était seule chez elle, refusa de la livrer sans un ordre de

Morey. Une demi-heure après, Morey arriva chez Nolland au moment même où le commissionnaire s'y présentait de nouveau. Cette rencontre fut purement fortuite, selon Morey. Nolland lui dit : « Voilà une « malle qui ne doit être enlevée qu'avec votre per- « mission. » Après un moment d'hésitation, Morey répondit : « Eh bien ! donnez-là ; » et le commissionnaire, avec lequel il ne veut pas s'être entendu, et qu'il prétend ne pas connaître, emporta la malle, non sans mystère, s'il faut en croire la déposition d'une voisine, qui assure que, pour la sortie de la malle, la dame Nolland s'était hâtée d'ouvrir une petite porte, habituellement fermée. Morey, interrogé sur ces circonstances, convint du fait, mais il ajouta qu'il n'avait été informé du dépôt de la malle que par Nolland, et qu'il n'en connaissait pas le propriétaire.

D'après les déclarations du commissionnaire, un individu qui ne saurait être un autre que Morey, serait venu, le mercredi 29, à sept heures du soir, le chercher à sa place, sur le pont de la Tournelle, pour le mener près de là quérir une malle ; le commissionnaire ayant accepté la proposition, l'inconnu et lui se seraient rendus dans le haut d'une rue, entre la rue Saint-Victor et la place aux Veaux : ils auraient frappé à une porte fixée dans une clôture en planches, et, personne n'ayant répondu de l'intérieur, ils seraient allés boire de la bière dans une *gargote* qui fait face à la rue où se trouve la maison à la porte de laquelle ils avaient frappé ; ils se seraient séparés ensuite, et l'homme avec lequel le commissionnaire se trouvait lui aurait donné rendez-vous pour le lendemain au matin ; le lendemain donc le commission-

naire, nommé Dubronet, se serait rendu à la maison indiquée, où, après quelques mots échangés entre l'homme de la veille et le maître et la maîtresse du logis, on aurait chargé la malle sur ses crochets.

On a demandé à Morey s'il n'avait pas connu quelqu'un qui demeurait, deux ans auparavant, rue Croullebarbe; il a répondu qu'il n'avait jamais connu, dans cette rue, qu'une femme dont le fils était blanchisseur. La mère et le fils demeuraient ensemble, et étaient allés s'établir, depuis, rue Mouffetard. Nolland, interrogé de son côté, a répondu qu'il ne croyait pas que l'individu qu'il avait connu rue Croullebarbe fût blanchisseur, et qu'il ne savait pas s'il demeurait avec sa mère. La dame Nolland a ajouté qu'il lui semblait que cet individu était portier, et qu'il avait une *fille privée d'un œil.*

Nolland, conduit rue Croullebarbe, a reconnu la maison dans laquelle il était allé placer des robinets de fontaine, et qu'habitait l'individu qui était venu, le 28 juillet, déposer une malle chez lui. Cette maison, située rue Chant de l'Alouette, n° 10, à l'extrémité de la rue Croullebarbe, était actuellement en réparation et inhabitée. Mais deux voisines ont déclaré que l'homme qui y résidait à l'époque indiquée prenait le nom de Fieschi, qu'il se disait Corse, qu'il était d'une taille élevée, de l'âge de trente-quatre à trente-cinq ans, qu'il avait la barbe et les cheveux bruns, et un accent méridional très-prononcé, qu'il vivait avec une femme qui se nommait Petit, et qui avait auprès d'elle une fille de quatorze à quinze ans, à laquelle il manquait un œil. Elles ont ajouté qu'elles croyaient que cette jeune fille était actuellement placée à la Salpêtrière. Selon elles, pendant

qu'il demeurait dans ce quartier, le nommé Fieschi était un objet de terreur pour le voisinage, et plusieurs fois la femme Petit avait dit qu'elle n'oserait jamais divulguer ce qui se passait dans l'intérieur de son ménage. Enfin, Fieschi se vantait hautement d'avoir subi une condamnation infamante prononcée par un conseil de guerre, devant lequel il avait été traduit comme militaire.

Il était impossible de ne pas remarquer que le signalement de Fieschi, tel que venaient de le donner deux femmes qui ne connaissaient pas Girard, semblait établir l'identité de l'homme qui portait ces deux noms. Confrontés avec lui, Nolland et sa femme l'ont reconnu, et l'on a obtenu ainsi un commencement de preuve de cette identité.

Le commissionnaire qui avait pris la malle chez Nolland a déclaré que, toujours accompagné de celui qui était venu le chercher la veille, il l'avait portée dans la direction de la place aux Veaux, par le pont de la Tournelle, l'île Saint-Louis, le pont Marie, le quai à gauche, jusque par-delà le pont Louis-Philippe; qu'ils étaient remontés ensuite à droite, et parvenus ainsi dans une rue qui lui était inconnue; là, ils entrèrent dans une maison qu'il croyait pouvoir reconnaître; ils montèrent au deuxième étage; une femme vint ouvrir; il déposa la malle qu'il portait sur le palier de l'escalier, et il reçut quinze sous pour son salaire.

Le 3 août, à cinq heures du soir, Dubromet, arrivé dans la rue de Long-Pont, reconnut distinctement la maison n° 11 pour celle dans laquelle il avait été introduit le 30 juillet. Des perquisitions eurent immédiatement lieu, et la malle fut trouvée dans un

cabinet, au quatrième étage, en la possession d'une jeune fille privée d'un œil, et qui a dit se nommer Nina Lassave.

Au moment où les agens de police étaient entrés chez Nina Lassave, cette fille avait laissé apercevoir l'intention de se détruire; il fallut employer la force pour prévenir les effets de son désespoir. Elle tira de son corset une petite enveloppe renfermant un carré de papier sur lequel on lut ces paroles : « Vous êtes « prié de ne plus aller voir Nina; elle n'existera plus « dès ce soir. Elle laisse dans sa chambre la *chose* « dont elle était dépositaire; voilà ce que c'est que « de l'avoir si vite abandonnée. Adieu! après ma « mort, arrivera ce qui pourra! »

La fille Lassave convint que la malle avait été apportée chez elle le jeudi 30 juillet par le commissionnaire Dubromet, qu'elle reconnut. Elle avoua que le commissionnaire n'était pas venu seul; mais elle dit d'abord qu'il était accompagné d'un *monsieur* qu'elle ne connaissait pas : ce ne fut qu'après l'avoir éclairée sur l'intérêt qu'elle avait à dire la vérité qu'on triompha de ses dénégations, et qu'on obtint d'elle l'aveu que c'était Morey qui avait fait porter la malle chez elle; qu'il lui avait dit de la garder, et que c'était à lui qu'était destiné le billet dont on vient de faire mention.

Cependant, elle prétendait avoir perdu de vue Morey depuis long-temps, et n'avoir eu avec lui aucune relation récente.

La malle avait été ouverte par un serrurier. La fille Lassave soutint qu'elle l'avait fait ouvrir sur l'autorisation que Fieschi lui avait donnée le lundi 27 juillet, et qu'elle était seule quand l'ouverture en avait été

faite. Elle dit que la malle ne contenait que des hardes d'hommes, une robe de laine, un jupon et une chemise à son usage, et des cartes de géographie. On y trouva, en effet, outre les objets déclarés, trois plans de Paris et une trousse de rasoirs qui renfermait un récépissé provisoire du Mont-de-Piété, en date du 22 juin 1835.

Elle avouait qu'elle avait vu Fieschi le lundi 27 ; il devenait nécessaire d'éclaircir comment, pourquoi et depuis quand elle habitait un cabinet au quatrième étage dans la maison n. 11 de la rue de Long-Pont.

Un ouvrier bandagiste qui y demeure, quoiqu'il ne soit point le portier de la maison, est par la position de son logement, situé au rez-de-chaussée, proche de l'escalier, fort au courant de ce qui s'y passe : il a déclaré que le mercredi 29 juillet, avant midi, une jeune fille, à laquelle on avait donné le nom de Joséphine, s'était présentée à la porte avec un *vieux monsieur*, vêtu d'une redingote brune et portant un chapeau gris, et qu'ils avaient demandé s'il y avait une chambre à louer dans la maison. Le locataire du rez-de-chaussée les mit en relation avec la dame propriétaire du logis. Le lendemain jeudi, vers neuf heures du matin, le même *vieux monsieur* était revenu avec un commissionnaire qui portait une malle. Le *monsieur* avait un gros paquet sous le bras. Le commissionnaire descendit en s'essuyant le visage; et s'adressant au même témoin, dont le poste était si favorable pour observer, il lui dit qu'il n'avait jamais porté une malle si lourde pour si peu d'argent : il n'avait reçu que quinze sous. Le vieux monsieur ne sortit qu'une demi-heure après le commissionnaire. C'est lorsqu'il fut sorti que Joséphine envoya chercher le serrurier. Joséphine s'en-

nuyait beaucoup de ce que son oncle ne revenait pas. Cependant, le vendredi 1er ou le samedi 2 août, le monsieur revint vers deux ou trois heures après midi, mais Joséphine était sortie; il demanda si elle était en haut; le voisin du rez-de-chaussée lui remit la clé de l'appartement; le monsieur monta; il ne descendit et ne rendit la clé qu'à sept heures du soir; il dit qu'il s'était endormi: Joséphine n'était pas rentrée, il annonça qu'il reviendrait le lendemain matin à sept heures; on ne l'a pas revu depuis.

Ces circonstances, qui résultent en partie de la déposition du bandagiste Milhomme, sont confirmées et complétées par le témoignage de la dame veuve Dulac, propriétaire de la maison. Morey, confronté avec Milhomme, la femme Milhomme et la dame veuve Dulac, a été reconnu par eux pour le monsieur qui avait amené Nina Lassave ou Joséphine, et qui s'était annoncé comme son oncle. Il les a reconnus aussi, mais il a soutenu n'avoir pas dit que cette jeune fille était sa nièce.

La malle a été représentée à Milhomme et à Morey; ils l'ont l'un et l'autre reconnue pour celle que Dubromet avait apportée le jeudi 30 juillet. Le portier de la maison qu'habitait Fieschi, sur le boulevart du Temple, a pareillement reconnu dans la malle saisie chez la fille Lassave celle qui avait été apportée chez Fieschi le samedi 25 juillet, et qu'il en avait vú sortir le mardi 28 au matin.

On savait donc que l'individu qui se faisait appeler Girard, était connu dans le quartier du jardin du Roi, sous le nom de Fieschi, et qu'il était en relations intimes avec Morey et la fille Nina Lassave. En même temps d'autres découvertes venaient compléter ces renseignemens.

ACHAT DES FUSILS.

Dès le 29 juillet à midi, le sieur Boutteville, armurier, fut chargé de procéder à l'examen des canons de fusil trouvés dans la chambre d'où les coups de feu étaient partis; il résulte de son rapport que ce sont de vieux canons provenant des magasins de l'Etat, rebutés par l'autorité militaire, puis redressés par un serrurier ou un mécanicien pour être livrés ensuite au commerce; sorte d'industrie nouvelle qu'explique, mais ne justifie pas, une âpre soif du gain, car de tels fusils doivent presque nécessairement éclater dans les mains de ceux qui en font usage.

Le même jour, à neuf heures du soir, le sieur Bury, quincaillier, marchand d'armes, demeurant rue de l'Arbre-Sec, n° 58, comparut spontanément devant le procureur du roi. Ayant appris que l'attentat commis la veille sur la personne du roi et sur son cortége avait été exécuté au moyen d'une batterie composée de canons de fusil, il avait pensé que ces canons, dont on disait que le nombre était de vingt-quatre, pouvaient provenir d'une vente qu'il avait faite le samedi précédent; il déclara, en conséquence, tout ce qu'il savait à ce sujet, et diverses personnes furent assignées pour déposer sur les faits énoncés en sa déclaration.

Il fut constaté que plusieurs semaines avant le 28 juillet (l'un des témoins dit trois semaines, et un autre six), un individu de petite taille, maigre, basané, âgé d'environ 36 à 40 ans, vêtu d'un redingote bleue, et coiffé d'un chapeau gris, s'était présenté chez le sieur Meunier, armurier, demeurant quai de

la Mégisserie, n° 46, et lui avait demandé à acheter des canons de fusil de munition ; il ne dit pas quel nombre il voulait en acquérir; il les aurait pris, quelles que fussent leurs dimensions. Le sieur Meunier lui répondit qu'il ne tenait point d'armes de guerre et qu'il n'avait pas de fusil de munition à vendre. L'inconnu s'enquit d'un magasin où il pourrait en trouver; l'armurier lui donna l'adresse du sieur Bury. En effet, un inconnu de « cinq pieds « trois pouces environ, aux cheveux châtains ou « châtains foncés, d'une assez forte corpulence, vêtu « d'une redingote bleue, coiffé d'un chapeau gris, por- « tant des souliers demi-fins et un peu découverts, » se présenta chez le sieur Bury ; il était porteur d'une adresse imprimée du sieur Meunier, au dos de laquelle l'adresse du sieur Bury était exactement écrite. Il s'annonça comme venant de la part du sieur Meunier, et demanda quel serait le prix d'une vingtaine de canons de fusil qu'il désirait acheter; le marchand lui répondit qu'il en avait de différentes fabriques, mais de rebut, et qu'il les vendait 6 francs la pièce.

L'inconnu répliqua qu'il était obligé, avant de conclure, de communiquer les conditions de la vente à la personne qui avait besoin de ces canons, et il se retira en annonçant qu'il reviendrait. Dix ou quinze jours avant le 29 juillet (il y a probablement ici dans la déclaration du sieur Bury une erreur de date), le même individu revint dans le même magasin; en l'absence du maître, il s'adressa à la dame Bury; il lui annonça qu'il avait reçu une lettre de ses commettans qui l'autorisaient à conclure le marché au prix demandé, et il ajouta qu'il prendrait vingt-cinq canons de fusil si on lui donnait, en outre, un petit

pistolet. La dame Bury y consentit. L'inconnu remit cinq francs d'arrhes, et demanda que les canons fussent prêts et graissés pour le lendemain à six heures du matin, ou à midi au plus tard. Toutefois il ne revint les chercher que le jeudi 23 juillet; il trouva Bury occupé à la préparation des canons, et il s'informa si on pouvait lui fournir une caisse pour les placer. On lui proposa d'en commander une; il s'y refusa en disant qu'ayant plusieurs objets à expédier, il achèterait une *malle* et mettrait le tout ensemble. Le samedi 25 juillet dans l'après-midi, en l'absence du sieur Bury, l'inconnu arriva avec une malle chez ce marchand; il venait prendre livraison des vingt-cinq canons de fusil Jusqu'alors il ne s'était pas nommé; en ce moment il dit qu'il s'appelait Alexis, et demanda qu'il lui fût délivré une facture sous ce nom. Il exigea que les canons de fusil fussent cotés à 7 fr. 50 cent. la pièce, quoique le prix convenu ne fût que de 6 fr. La facture fut dressée par le neveu de Bury. Le prix fut énoncé dans les termes indiqués par l'acheteur, qui cependant ne compta au marchand que 145 fr. en pièces de cent sous, c'est-à-dire le prix convenu en y comprenant les arrhes. L'inconnu reçut par-dessus le marché un pistolet de la fabrique de Liége, dont le canon était en cuivre; il l'estimait 8 fr. La dame Bury fit observer à Alexis que les lumières de trois ou quatre canons n'étaient pas percées: il répondit que *cela n'y faisait rien*, et que les personnes à qui ces canons étaient destinés sauraient bien les percer. La dame Bury plaça elle-même les canons de fusil dans la malle. Alexis pria Boudet, le neveu de Bury, d'aller chercher un fiacre. Bury arriva sur ces entrefaites. Il vit les canons de fusil dans la malle. La malle paraissait *neuve;* elle avait

des « traverses de bois en long sur de la peau noire. »

Bondet amena une voiture de place, qu'il avait trouvée en tête de celles qui stationnaient sur la place du Louvre. C'était le fiacre n° 121, conduit par le cocher Pierron. Selon le cocher, dès que la voiture fut arrivée à la porte de Bury, deux hommes apportèrent tout de suite une *grande malle*, qui paraissait peser de soixante et dix à quatre-vingt-dix livres. On la plaça dans la voiture : un seul des deux hommes qui avaient apporté la malle monta dans le fiacre ; sa taille était, toujours selon le cocher, de « cinq pieds un pouce environ, il pouvait avoir « trente-cinq ans d'âge ; » il était plutôt *mince* que gros. La rue Boucherat fut indiquée comme le but de la course ; le cocher s'étant enquis du numéro de la maison devant laquelle il devait s'arrêter, l'homme qu'il menait répondit : « Allez toujours, je « vous le dirai. » Dans la rue Boucherat, il fit déposer la malle devant la boutique du marchand de vin située au coin de la rue Charlot et de la rue de Vendôme. Le cocher reçut 36 sous pour sa course et un verre de vin.

L'armurier Meunier et le cocher Pierron ont reconnu dans Girard, le premier, l'individu qui était venu lui demander des canons de fusil ; le second, l'inconnu qu'il a conduit, avec la malle, au coin des rues Charlot et de Vendôme ; Bury, la dame Bury et Boudet ont pareillement reconnu en lui, lors de leur confrontation, l'inconnu qui s'était d'abord présenté de la part de Meunier, et qui ensuite, sous le nom d'Alexis, avait conclu le marché des vingt-cinq canons de fusil et en avait pris livraison. La dame Bury a reconnu la malle saisie chez la fille Lassave.

ACHAT DE LA MALLE.

Pour ne plus revenir sur ce qui concerne la malle, nous devons dire ici que Fieschi l'avait achetée au Temple, chez un marchand fripier nommé Beaumont, le 24 juillet dans l'après-midi, et vint en prendre livraison le lendemain matin, accompagné d'un homme dont le signalement et les vêtemens étaient semblables au signalement et aux vêtemens de Morey. Le 24 juillet, Fieschi avait donné 20 sous d'arrhes; le 25, il a payé la malle 11 francs, et l'a fait transporter chez le quincaillier Bury par le commissionnaire Pessain. Beaumont a déclaré, en voyant la malle qui lui a été représentée, qu'il pensait que c'était la même qu'il avait vendue. Il a reconnu Fieschi et Morey; Pessain a également reconnu Fieschi. Les dépositions des témoins et les déclarations de Fieschi se sont trouvées parfaitement concordantes.

DECLARATION DE NINA LASSAVE.

On ne pouvait plus douter que la fille Lassave ne fût une des trois femmes désignées comme les *bonnes amies* de Fieschi. Leur destinée semblait étroitement liée. C'était à elle, qu'après la consommation du crime, et par une sorte de fidéi-commis, Morey avait remis les dépouilles ou l'héritage de Fieschi. Dans l'ignorance où elle était du sort de celui-ci, elle renonçait à la vie. On savait de plus qu'elle parlait souvent du dessein qu'elle avait formé d'aller vivre avec un Corse nommé Fieschi, qui avait pris, disait-elle, le nom de Girard, et avait loué sur le boulevart du Temple, dans la maison n° 50, un appartement *un peu cher* pour un homme qui n'avait point d'état.

Elle sortit le mardi 28 pour aller à cette revue avec la femme Roux. A mesure qu'elles approchaient de la rue du Pont-aux-Choux, elles apprirent ce qui venait de se passer. La fille Nina, saisie, agitée, se mit à courir vers la rue Basse; mais elle ne tarda pas à venir retrouver la femme Roux. Elles continuèrent leur route vers le Jardin Turc; à la hauteur de la rue d'Angoulême, la fille Lassave traversa le boulevart, entre un régiment de cavalerie et la 8e légion de la garde nationale, et disparut. Elle ne reparut à l'hospice que vers trois ou quatre heures de l'après-midi; elle y arriva en nage et toute tremblante. Elle dit à la femme Beauvilliers qu'elle était *fort malheureuse*. Interrogée s'il fallait attribuer son trouble à la catastrophe dont elle avait été presque témoin, elle répondit que *ce n'était pas là la cause de son chagrin, mais qu'elle en avait beaucoup*. Elle tremblait si fort, qu'elle ne put jamais parvenir à dénouer son bonnet. La fille Beauvilliers crut qu'elle avait perdu sa mère. La fille Lassave ne répondit point à ses questions, et, après avoir changé de vêtemens, elle disparut pour ne plus revenir.

Arrêtée le 3 août, en vertu d'un mandat d'amener, elle dut être interrogée. Pendant deux jours elle refusa de donner les éclaircissemens qu'on lui demandait.

Le 5 août, elle fit une déclaration importante. Il en résulte que, le dimanche 26 juillet, à midi, la fille Lassave étant venue chez Fieschi, le trouva seul chez lui. Elle aperçut, dans la chambre qui donne sur le boulevart, une machine qu'elle prit pour un métier. C'étaient quatre morceaux de bois montés en carré et retenus par des traverses. Elle demanda à Fieschi ce qu'il voulait faire de cet appareil; il lui répondit

que c'était un *métier pour fabriquer des cordons.* Elle lui représenta qu'il avait peut-être tort de se livrer à d'aussi grandes dépenses; qu'il lui faudrait acheter du coton, et faire diverses avances dans lesquelles il était à craindre qu'il ne rentrât jamais. Il répliqua à cette observation : « Cela ne te regarde « pas; ce ne sont pas des affaires de femme; quand « je me mêle de quelque chose, je sais bien ce que je « fais. » Ces circonstances ont été pleinement confirmées par Fieschi dans son interrogatoire du 18 août. La fille Lassave ajoute que, vers la fin du mois d'avril, elle avait vu dans la même pièce, rangés contre le mur, à droite, plusieurs morceaux de bois détachés, et plusieurs planches; que Fieschi lui avait tenu le même langage sur leur destination future, et qu'elle a la conviction que ce sont ces mêmes pièces de bois qui ont servi en juillet à la construction de la machine.

Ce même jour, 26 juillet, Fieschi recommanda à la fille Lassave de ne pas venir à Paris pendant les fêtes, « parce qu'il y aurait des troubles, et qu'il aimait au« tant qu'elle n'y fût pas. » Comme elle insistait beaucoup pour venir, il la prévint que sa porte lui serait fermée si elle s'y présentait : il avait la figure altérée, l'air soucieux et préoccupé; elle lui en fit la remarque; il répondit qu'il était dans une mauvaise position; que d'ailleurs il ne voulait entendre aucune question sur ce sujet. La fille Lassave lui demanda s'il craignait d'être arrêté : « Ce n'est pas ce qui m'in« quiète, lui dit-il; j'ai d'autres affaires qui ne te re« gardent pas; ainsi, ne me questionne pas plus long« temps. » Plus tard, il lui répéta de ne pas venir le lendemain, en lui promettant d'aller la voir, s'il le pouvait, vers midi. Elle, qui ne comptait pas sur

l'exécution de sa promesse, vint à sa porte, mais ne demanda pas à monter; elle se contenta de prier la portière de lui dire, quand elle le verrait, qu'il pourrait la trouver rue Meslay, n° 65, chez une de ses amies. La portière lui apprit que Girard était dans sa chambre avec son oncle; que ce *vieux monsieur* ne le quittait pas, et qu'ils avaient défendu qu'on laissât monter personne.

La fille Lassave n'ayant pas trouvé son amie, revint rôder autour du logis de Fieschi. A quelque distance de sa demeure, et du côté du théâtre de l'Ambigu, elle l'aperçut *attablé avec Morey* sous la tente d'un café : il pouvait être une heure et demie; ils buvaient ensemble de la bière. Fieschi, qui de son côté aperçut Nina, vint à elle sur le boulevart, il s'excusa de n'être point allé la chercher la veille, et la conduisit dans l'allée de sa maison, où ils causèrent très-peu de temps ensemble; il lui répéta qu'il ne pouvait la faire monter chez lui, et la congédia. La figure de Fieschi était encore plus sombre qu'auparavant. A trois heures, il alla rejoindre la fille Lassave chez une de ses amies, où il lui avait donné rendez-vous; mais à peine arrivé, il voulait s'en aller. Elle le pria d'attendre un instant, afin qu'elle pût sortir avec lui : jamais il n'avait montré tant d'impatience; sa physionomie était toute décomposée. Dès qu'il eut fait quelques pas avec ces femmes, il s'éloigna précipitamment, après avoir dit à la fille Lassave : « J'irai te « prendre demain à la Salpêtrière; tu m'attendras « vers midi. » En se retournant, elle remarqua qu'il s'était tout à coup arrêté. « Il nous regardait nous « en aller, » dit-elle; ce regard était, dans sa pensée, comme un dernier adieu.

Le lendemain, en apprenant qu'on venait de tirer

des coups de fusil sur le roi, du 3e étage d'une maison attenante au café des Mille Colonnes, un affreux pressentiment s'empara d'elle; arrivée sur les lieux, on lui montra la fenêtre d'où étaient partis les coups : elle la reconnut pour celle de Fieschi; on disait qu'il avait été tué. La tête de Nina Lassave se perdit; abandonnée par sa mère depuis long-temps, Fieschi était son seul soutien. L'énormité du crime qu'il venait de commettre la glaça d'effroi; la crainte d'être poursuivie comme sa complice s'empara d'elle. Elle se hâta d'aller recueillir ce qui lui restait encore à la Salpétrière, et revint se réfugier auprès d'une de ses amies, chez laquelle elle passa la nuit.

PREMIERS INDICES SUR PÉPIN, CONVERSATION ENTRE NINA ET MOREY.

Ensuite, elle chercha à mettre à profit un avis que Fieschi lui avait donné au mois d'avril : il lui avait dit que si elle venait à le perdre, elle pourrait s'adresser à son ami intime, le sieur Pépin, qui aurait soin d'elle; elle courut chez Pépin avec empressement : il était absent. Madame Pépin la reçut avec froideur, et lui répondit sèchement qu'elle ne connaissait ni Fieschi, ni Girard. Alors elle se décida à recourir à Morey, qu'elle avait vu, deux ans auparavant, venir souvent chez Fieschi, quand il habitait avec Laurence Petit, le moulin de Croullebarbe; c'était, après Pépin, le seul ami qu'elle connût à Fieschi. Arrivée à sa maison, n° 23, rue St.-Victor, elle monta au premier étage; elle y trouva Morey, elle l'aborda tout en pleurs. « Eh bien! qu'est-ce » qu'il y a donc? lui dit Morey? — Vous le savez tout » aussi bien que moi. — C'est donc Fieschi qui a tiré » le coup? Est-il mort? — On dit que oui : vous étiez

» avec lui lundi? — Non; je suis sorti, mais je n'étais
» pas avec lui. — Pourquoi cherchez-vous à me le
» cacher? je vous ai vu de mes propres yeux : vous
» étiez dans un café, sur le boulevart, avec Fieschi.
» — Oui, c'est vrai. » Elle exposa alors à Morey toute l'étendue de son malheur; ses sanglots étouffaient ses paroles. Après une pause de quelques instans, il lui dit : « Montez à la barrière du Trône; vous m'y
« attendrez, et je vous parlerai. »

Avant qu'elle sortît, Morey ajouta qu'il avait brûlé un portefeuille appartenant à Fieschi, et qui contenait des condamnations. La fille Lassave a dit plus tard que ce portefeuille avait été brûlé devant elle, et qu'il contenait de vieux papiers qui ressemblaient, en effet, à ce qu'avait dit Morey. Il lui recommanda de ne rien dire à sa femme. La fille Lassave se rendit sur-le-champ au lieu indiqué; Morey ne s'y fit point attendre. Ils étaient à portée de la manufacture de papiers peints de Lesage; Fieschi y avait travaillé sous le nom de *Bescher*, pendant qu'il se dérobait aux recherches de la police. Morey quitta un instant la fille Lassave pour aller, disait-il, remettre à Lesage le livret du véritable *Bescher* et son passe-port, qui avait été prêté à Fieschi, suivant toute apparence, pour favoriser sa fuite. Quand Morey fut de retour, il fit entrer la fille Lassave chez un marchand de vin traiteur, à gauche, hors de la barrière; ils se mirent à table, et Morey dit à la fille Lassave : « Vous
» ne savez rien? — Je ne sais que ce qui n'est ignoré
» de personne. Quel malheur est arrivé! Il y a beau-
» coup de victimes. On dit que ce général Mortier
» était si bon! — C'était une canaille comme les au-
» tres. — C'est bien mal s'y prendre; pour tuer une
» personne, vous en avez tué cinquante. Moi, qui

» ne suis qu'une femme, si j'avais voulu tuer Louis-
» Philippe, j'aurais pris deux pistolets, et, après
» avoir tiré dessus, je me serais tuée. — Soyez tran-
» quille, il ne perdra rien pour attendre, et il des-
» cendra la garde. Fieschi est un imbécile, il a voulu
» se mêler de charger trois fusils, et ce sont ceux-là
» justement qui ont crevé; c'est moi qui ai chargé
» tous les autres. J'avais recommandé à Fieschi de
» bien charger son pistolet, et il devait se brûler la
» cervelle : ce n'est qu'un bavard; il a dit en cer-
» tains endroits qu'il y aurait du bruit le jour de la
» revue; il a eu tort... J'ai une malle à vous remet-
» tre, elle est chez un de mes amis; je n'ai pas voulu
» l'avoir chez moi, elle aurait pu me compromettre.
» Je vais vous la faire envoyer tout de suite; vous
» la ferez ouvrir par un serrurier, vous verrez ce
» qu'il y a dedans; mais vous ne vendrez rien à Pa-
» ris..... Je vous procurerai, le plus tôt que je pour-
» rai, soixante francs; vous emporterez la malle;
» vous partirez pour Lyon, où vous pourrez, sans
» danger, vous débarrasser des effets de Fieschi...
» Je m'en vais vous procurer une chambre, et j'au-
» rai soin de vous jusqu'au moment de votre départ.
» — Comment Fieschi, qui n'était pas mécanicien,
» a-t-il fait pour arranger cette machine comme
» cela? — C'était moi qui avais tracé le plan; il n'y
» a qu'un instant que je l'ai déchiré, sans cela, je
» vous l'aurais encore montré. » Morey ajouta que
les fusils étaient bourrés de manière à ne pas man-
quer leur coup, mais que Fieschi avait mis le feu
trop tard. Il avoua avoir passé avec Fieschi une par-
tie de la nuit du 27 au 28; mais il dit que Fieschi était
seul au moment décisif, qu'il avait voulu être seul.
Morey dit encore à la fille Lassave : « C'est bien

» malheureux que l'affaire n'ait pas réussi ! si elle
» avait réussi, vous seriez devenue bien riche ; vous
» auriez au moins vingt mille francs maintenant. On
» aurait fait une souscription pour Fieschi ; elle au-
» rait été bientôt remplie : c'était chose convenue. »

En revenant, après le dîner, Morey s'arrêta pour jeter, au coin d'un mur, des balles qu'il avait dans sa poche ; ensuite, il accompagna la fille Lassave, et ils allèrent ensemble chercher un logement pour elle. Ils trouvèrent d'abord, rue de Fourcy, dans la maison n. 5, une chambre à louer qui leur convint, et ils donnèrent des arrhes, un faux nom et une fausse adresse. Mais Morey réfléchit que cette chambre, se trouvant dans une maison garnie, pourrait n'être pas un asile sûr, et qu'il valait mieux perdre les arrhes données et chercher un autre appartement. Ils parvinrent à se procurer un cabinet, rue de Long-Pont, dans la maison n. 11. Morey ayant témoigné le désir de céler la retraite de la fille Lassave, la maîtresse du logis lui répondit qu'il pouvait être tranquille, que sa maison n'était pas garnie, et qu'elle donnerait la chambre de son propre fils. Morey promit à la fille Lassave de lui faire apporter la malle le lendemain. Il lui remit quinze francs et donna dix francs pour le loyer du cabinet pendant quinze jours. Le lendemain, il revint avec la malle.

La fille Lassave avait cru que Fieschi était mort ; le journal lui apprit qu'il vivait encore : elle parla de cette circonstance à Morey, il lui répondit : « Mal-
» heureusement il n'est pas mort ; mais c'est égal, il
» n'aura jamais besoin de ses effets, vous pouvez les
» vendre, mais il ne faut pas que ce soit à Paris : at-
» tendez que je sois parti pour faire venir un serru-
« rier pour ouvrir la malle ; je ne veux pas être là. »

Il ajouta que, dans deux ou trois jours, il lui apporterait soixante francs pour qu'elle pût se rendre à Lyon, où était son frère. Elle se plaignit de ce procédé. « Ce n'est pas cela, lui dit-elle, que vous avez promis à Fieschi : vous lui avez promis d'avoir » soin de moi, et quand vous m'aurez donné ces » soixante francs, vous serez débarrassé de moi. » Pour la tranquilliser, Morey lui promit de ne la laisser qu'un ou deux ans à Lyon, et de la faire revenir à Paris aussitôt qu'il n'y aurait plus *aucune rumeur* à craindre.

Il est remarquable qu'il savait *parfaitement* ce que la malle contenait. La fille Lassave avait laissé chez Fieschi une robe de laine; elle témoigna la crainte de ne pas la trouver dans la malle, Morey affirma qu'elle y était.

Morey revint le soir; la malle était ouverte depuis onze heures du matin. Il prit trois ou quatre volumes qu'elle renfermait, savoir : trois tomes d'un ouvrage intitulé *la Police dévoilée*, et un autre ouvrage intitulé *la Femme*, par Virey; il s'empara aussi d'un carnet vert, à dos rouge, dans lequel se trouvaient diverses adresses et diverses notes de la main de Fieschi. Selon la fille Lassave, il y avait écrit : *Bua*, *treize francs*. Elle a dit que c'était le prix du bois employé à la construction de la machine. Elle proposa à Morey de déchirer les feuilles de ce carnet sur lesquelles il y avait de l'écriture; il répondit : « Il a écrit partout; sur le dos; il n'y a » pas moyen, je l'emporte, je m'en débarrasserai. »

A ce propos, cette jeune fille rappela à Morey qu'elle avait laissé sur la cheminée de Fieschi des lettres de son frère, Amédée Lassave : elle craignait que ces lettres ne la fissent arrêter; Morey s'efforça de la

rassurer, en lui disant que, la veille de l'événement, il avait fait brûler ces lettres par Fieschi, ainsi que d'autres papiers, même un *papier auquel il tenait.* Fieschi eut d'abord de la peine à consentir à brûler celui-là, mais il s'y décida, en disant : « Oui, vous » avez raison, cela ne me sera plus bon à rien. »

Morey n'étant plus revenu (il avait été arrêté), la fille Nina se crut abandonnée.

DÉTAILS SUR NINA LASSAVE ET SA FAMILLE.

Virginie ou Nina Lassave est une jeune fille de dix-neuf ans, née à Cette, département de l'Hérault, de Louis-Joseph Lassave, receveur aux déclarations des douanes, et de Laurence Petit, née à Balaruc, dans le même département. Elle perdit son père de bonne heure, et sa mère ne tarda pas à contracter une nouvelle union avec François Abot, négociant en rouenneries, établi à Lyon.

Il paraît par une lettre de son frère, saisie avec les effets de Nina, que leur mère était sévèrement jugée par ses propres enfans, et que la jeune fille ne trouvait point en elle cette tendresse providentielle et éclairée des mères, qui sait si bien faire naître et développer dans l'ame d'une jeune fille le sentiment du devoir, l'instinct de la pudeur et le goût des vertus de son sexe. La santé de la fille Nina fut long-temps languissante. Une maladie d'enfance l'a privée de trois doigts de la main droite, et probablement de l'usage de l'œil qu'elle a perdu. Fieschi assure s'être attaché à elle à cause des soins qu'il lui avait prodigués durant une dangereuse maladie, qui avait duré neuf mois. Elle n'avait que quatorze ans quand elle vint à Paris, en 1831, rejoindre sa mère, réputée depuis plusieurs années la femme de Fieschi, qui

avait emprunté son nom (car il se faisait souvent appeler Petit); *ils vivaient maritalement ensemble*, pour parler leur propre langage. Durant un voyage que fit plus tard, à Lyon, Laurence Petit, elle laissa sa fille Nina seule avec Fieschi; à son retour, Laurence Petit prit un logement dans la maison n. 49, de la rue Saint-Victor; la fille Nina demeura avec Fieschi au moulin de Croullebarbe. L'instruction, d'où résultent tous ces faits, nous apprend encore que, dans un épanchement de confiance, la fille Lassave aurait laissé échapper le déplorable aveu que ses relations avec Fieschi étaient l'ouvrage de sa mère (1).

Quand la passion de Fieschi pour la fille Lassave eut éclaté, Laurence Petit fit admettre sa fille à la Salpétrière; elle y fut reçue comme indigente et infirme. Fieschi continua à lui témoigner un vif attachement; elle passait avec lui et chez lui les journées du dimanche, mais elle n'y demeurait jamais la nuit, parce que la règle de la maison qu'elle habitait voulait qu'elle fût rentrée à neuf heures du soir. Il fournissait à son entretien, et lui donnait souvent quelque argent.

ANNETTE BOCQUIN ET MARGUERITE DAURAT.

Les deux autres femmes qui venaient chez Fieschi sont Annette Bocquin, ou celle que l'on a désignée sous le nom de *la Brune*, et qui portait habituellement des vêtemens de deuil; et Marguerite Daurat, dite Agarithe, ou celle qui portait un chapeau, et que l'on appelait *la Lyonnaise*.

(1) De son côté, la femme Petit déclare que Fieschi a fait violence à sa fille. De ces deux versions, l'une est au moins plus vraisemblable que l'autre.

Comme la fille Lassave, Annette Bocquin a dix-neuf ans; elle est lingère de son état, et native de Goron, commune du département de la Mayenne. Sa mère est une pauvre femme qui file du lin pour le bureau de charité du onzième arrondissement. Annette venait travailler à la journée chez Laurence Petit, qui demeurait alors dans la maison n° 5 de la rue du Battoir. La jeune ouvrière y fit connaissance avec Fieschi, qu'on ne désignait là que sous le nom de *Petit*, et qui était cru le mari de la maîtresse du logis. Elle y connut aussi, mais plus intimement encore, un jeune homme nommé Janot, neveu de M. Caunes, ingénieur des ponts et chaussées. Ce jeune étudiant en droit était en pension chez Laurence Petit; l'oncle et le neveu étaient tous deux fort liés avec le prétendu Petit.

La fille Bocquin quitta le domicile de sa mère pour s'attacher à Janot. Ayant discontinué de travailler chez Laurence Petit, elle perdit de vue le mari supposé de cette femme : celui-ci d'ailleurs tarda peu à rompre tout commerce avec sa femme prétendue. Ils se quittèrent fort irrités l'un contre l'autre; elle, inconsolable, a-t-elle écrit depuis, d'avoir pu « partager » sa couche avec un tel monstre, malheur qui abreu- » vera de dégoût le reste de sa vie; » lui, convaincu que la conduite perverse de cette femme, et l'abus qu'il l'accuse d'avoir fait de sa confiance, en le dépouillant du fruit de son travail et de ses économies, l'ont précipité dans le crime. M. Caunes, de son côté, désirait que son neveu retournât dans sa province. Une lettre de son père vint annoncer à ce jeune homme que sa mère était dangereusement malade : elle détermina son départ. Il quitta Paris, débiteur envers Laurence Petit ou Fieschi, d'une somme que

celui-ci évalue à plus de 500 francs. Il laissa la fille Bocquin chez un de ses cousins, appelé Brocard, et se chargea de son entretien; elle quitta bientôt cet asile équivoque, pour des motifs qu'elle n'a pas fait connaître. Une fausse honte, ou peut-être les habitudes d'indépendance qu'elle avait récemment contractées, l'empêchèrent de retourner chez sa mère. Janot, instruit de sa situation, en fut affligé; il désira lui en procurer une meilleure; il voulut la détourner du désordre, car il la croyait dans une mauvaise maison, et pour cela il s'adressa à Fieschi: c'est celui-ci qui l'a raconté. Ce qui est certain, c'est que, vers la fin du mois de mai, Fieschi alla chercher la fille Bocquin, qui demeurait rue Saint-Honoré, près la rue Jeannisson, hôtel de Normandie; elle sut alors qu'il portait le nom de Girard. Il la mena chez lui, boulevart du Temple, n° 50.

Pendant un mois, ils n'eurent qu'une même table et un même logement. Fieschi, malgré les apparences les plus fortes, a nié cependant que ses rapports avec elle aient eu le caractère d'une intimité coupable. Vers le 15 juillet, il la plaça chez la dame Billet, marchande lingère, qui demeurait rue Saint-Sébastien, n° 48. Pendant le temps que la fille Bocquin a partagé l'appartement de Fieschi, il ne lui donnait que la nourriture et le logement; en échange, elle raccommodait son linge et ses hardes.

Elle n'a jamais vu d'homme chez lui; mais elle sait que très-souvent il dînait chez Morey; qu'il y allait quelquefois le soir, et qu'il le regardait comme un ami solide. Il y avait un autre homme sur lequel Fieschi comptait beaucoup : c'était Pépin. Il trouvait dans sa boutique tout ce qu'il désirait et sans le payer.

La fille Bocquin a rencontré deux ou trois fois Aga-

rithe chez Fieschi, et elle y a vu souvent la fille Lassave, sa maîtresse en titre.

Marguerite Daurat, dite *Agarithe*, est une raccommodeuse de châles, âgée de vingt-trois ans; elle est née à Tarare, département du Rhône. Elle est arrivée de Lyon à Paris le 4 juillet, et n'a apporté avec elle que 40 francs. Elle avait connu, à Lyon, Amédée Lassave, qui lui a donné une lettre de recommandation pour sa sœur Nina; celle-ci l'a conduite chez Fieschi. En arrivant, Agarithe fut frappée de ne voir dans son appartement qu'un si petit nombre de meubles.

Le 10 ou le 12 juillet, Agarithe dîna chez le prétendu Girard, avec la fille Bocquin et la fille Lassave : le repas fut peu recherché. La fille Daurat dit qu'il se composait d'un potage de vermicelle au maigre, d'un plat de viande en ragoût, d'une salade et d'une bouteille de vin blanc. Fieschi s'occupa très-activement à chercher un logement et de l'ouvrage pour Agarithe ; il la recommanda dans ce but à un Corse, nommé Sorba, qui cohabite avec une fille Michel, marchande de modes, et demeure rue Meslay. Il est à présumer qu'il s'établit certains rapports d'intimité et de confiance entre Fieschi et la fille Daurat, car elle reçut de lui 5 fr. un jour où il n'y avait que 17 fr. dans sa bourse. De plus, elle connaissait ses relations avec Boireau; le prétendu Girard lui avait confié qu'il était connu de diverses personnes sous un autre nom, qui n'était pas celui de Petit; elle savait même que le nom de Girard était un nom emprunté, et que celui qui l'usurpait s'appelait Fieschi.

Fieschi, dont le véritable nom a été découvert le 1er août, par la déclaration des femmes Branville

et Ramangé, avait cessé de travailler de ses mains quelques semaines avant l'époque fatale. Sans avoir à sa disposition des sommes d'argent considérables, il pouvait toujours suffire à ses besoins, entretenir la fille Nina, nourrir et secourir Annette, et même donner à l'occasion 5 fr. à la fille Daurat.

AVERTISSEMENT DONNÉ A LA POLICE,

Le 27 juillet, à onze heures et demie du soir, le commissaire de police Dyonnet écrivit à M. le préfet de police pour l'informer qu'un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désirait n'être pas nommé, était venu le trouver à l'Opéra, où son service l'avait appelé, et lui avait révélé que des conjurés préparaient une machine infernale pour attenter le lendemain aux jours du roi, pendant la revue, sur les boulevarts : cette machine devait être placée à la hauteur de l'Ambigu. Cette indication, imparfaitement donnée, fut mal comprise. Il s'agissait de l'ancien Ambigu-Comique : toute la surveillance de l'administration se porta sur les alentours du théâtre qui porte actuellement ce nom. On croyait qu'il s'agissait d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sous les boulevarts, et où des tonneaux de poudre auraient été introduits.

L'auteur de l'avertissement avait été instruit de ce qu'il rapportait par son fils, commis dans la maison de M. Vernert, fabricant de lampes, dont les magasins et l'atelier sont situés rue Neuve-des-Petits-Champs, nos 27 et 31. Ce jeune homme avait, à ce qu'on disait, surpris, en quelque sorte, un ouvrier de M. Vernert pendant qu'il recevait la visite de plusieurs conjurés richement vêtus. Après leur départ,

cet ouvrier aurait dit à son compagnon : « Prenez-garde à vous, vous êtes mort si vous dites un mot! Je veux bien vous dire d'engager votre père à ne pas aller à la revüe. Vous êtes le seul en dehors de la conjuration qui en ayez vent : s'il m'arrive quelque chose, vous périrez de la main des conjurés.

On avait ajouté que les conjurés devaient se réunir le lendemain à sept heures du matin en un lieu qu'eux seuls connaissaient : cette indication a été rectifiée plus tard. Il paraît que la réunion indiquée devait avoir eu lieu le 27, à sept heures du soir; c'est par erreur que le commissaire de police Dyonnet avait compris qu'elle était indiquée pour le lendemain matin. La machine infernale devait être l'ouvrage d'un forçat évadé ou libéré, très-ingénieux, qui y travaillait depuis long-temps.

FAITS RELATIFS A VICTOR BOIREAU.

Aussitôt après avoir reçu ces avis, M. le préfet de police donna les ordres nécessaires pour qu'on recherchât et surveillât l'ouvrier que désignait la lettre du commissaire de police Dyonnet. On ne sut son nom et son adresse que le 28 à huit heures du matin; il se nommait Boireau, et demeurait rue Quincampoix, n. 77. Il était sorti à sept heures, portant un chapeau gris; il fut aperçu sur le boulevart des Italiens vers neuf heures, en compagnie d'un sieur Martinault.

A onze heures du soir, une perquisition, qui ne produisit aucun résultat, eut lieu dans le domicile de Boireau, peu après son arrestation. Le 29, un juge d'instruction reçut la déposition d'un commis du sieur Vernert, nommé Edouard Suireau : c'était le

premier auteur de l'avis donné au commissaire de police Dyonnet.

De ce témoignage, il résulte que Boireau affichait des opinions très-républicaines; qu'il avait fait disparaître, dès le samedi 25, son collier de barbe et ses moustaches; que, le lundi 27, il était venu à l'atelier du sieur Vernert, deux heures plus tard que de coutume; qu'il avait paru préoccupé, et n'avait pas travaillé comme à son ordinaire; que, vers deux ou trois heures, et lorsqu'ils s'étaient trouvés seuls ensemble, il avait laissé entendre au témoin, par des demi-confidences, qu'il y aurait probablement du bruit le lendemain, et même une machine infernale sur le passage du Roi; et que, comme Suireau avait désiré savoir en quel lieu, pour que son père, qui faisait partie de la garde nationale, ne s'y trouvât point, Boireau lui avait dit : « Ne dépassez pas l'Ambigu; ce doit être entre l'Ambigu et la place de la Bastille.

C'est Suireau qui a présumé que la machine devait être sous terre. Boireau ne le lui avait pas dit : ce qu'il avait affirmé, c'est que le fabricateur de la machine était un *homme dévoué*, un *criminel*, un *galérien*. Il avait ajouté : « Surtout n'en dites rien.» Il n'aurait point parlé de conjuration, et Suireau n'a point répété la circonstance des conjurés richement vêtus qui seraient venus trouver Boireau. A la suite de cette confidence, celui-ci aurait remis vingt sous à Suireau, en le priant d'acheter pour lui un quarteron de poudre et de le lui remettre dans la journée; Suireau l'aurait promis, et serait allé tout de suite rapporter à son père ce qu'il venait d'apprendre. Le mardi matin, à sept heures, Boireau serait venu demander sa poudre à Suireau; celui-ci, d'après le

conseil de son père, lui aurait répondu qu'il la trouverait à sa porte dans une heure; et, en effet, après l'avoir achetée, Suireau aurait déposé chez le portier ce quarteron de poudre à l'adresse de Victor Boireau. Boireau serait revenu le soir, à dix heures, prendre son parapluie qu'il avait laissé à l'atelier, mais n'aurait point réclamé de poudre. Il portait ce jour-là un chapeau gris et un pantalon blanc, une redingote vert-russe et des bottes.

Ce n'était pas la première fois que Victor Boireau était impliqué dans une affaire de ce genre; il a déjà été arrêté, comme prévenu de complot, le 28 février 1834.

INTERROGATOIRES DE FIESCHI. — SES MENSONGES.

Le 30 juillet, Fieschi qui était encore Girard aux yeux des interrogateurs, ne changea point de système; il déclara qu'il « était bien fâché de ce » qu'il avait fait, et qu'il ne l'aurait pas fait s'il » n'avait pas bu un verre d'eau-de-vie dans le » café de sa maison; qu'il était très-content de » n'avoir pas tué le Roi, et que, quand il serait sur » l'échafaud, il dirait au Roi des choses qu'aucun » autre que lui ne pourrait dire. » Il ajouta « qu'à » l'avenir le Roi pouvait se tenir tranquille; qu'ils y » regarderaient à deux fois; que d'ailleurs il ne se » trouverait pas facilement un homme comme lui : » *les complices comme cela sont bien rares*. » Mais il refusa d'indiquer qui l'avait poussé au crime, et de désigner ses complices. Il soutint que c'était à lui que la pensée en était venue, que *c'était une idée folâtre;* qu'il ne « parlerait pas pour obtenir sa » grâce, mais qu'il y viendrait pour être utile; qu'il

» avait des sentimens patriotiques, quoiqu'il eût
» commis un grand crime ; que si, pour l'espoir de
» sauver sa vie, il faisait des victimes dans ses amis,
» ce serait un crime plus horrible que celui qu'il
» avait commis ; que s'il avait dit qu'il avait des com-
» plices, il ne pouvait rien affirmer ; qu'il avait agi
» comme un homme égaré, qui donne un coup de
» hache à un autre homme qui est devant lui ; enfin,
» qu'il ne nommerait personne. Il ajoutait qu'il
» était sûr de sa condamnation. »

Au reste, il affirma qu'il était seul dans sa chambre au moment de l'attentat, et qu'il ne connaissait ni Boireau, ni Baraton ; mais loin de démentir sa première fable, il la confirma. Il laissa entendre, et dit même explicitement, qu'il était de Lodève, qu'il y avait sa femme, qu'il était « malheureux d'avoir
» des enfans, et que ses enfans étaient bien malheu-
» reux d'avoir un père *comme cela ;* qu'au reste,
» ils avaient des métiers, et que quand son affaire
» serait faite, ils travailleraient aux draps à Lodève. »

Le 31 juillet, nouvel interrogatoire. Le même système de dénégation continue. Il nie avoir acheté les canons de fusil chez Bury ; il affirme les avoir trouvés de côté et d'autre ; toute question l'importune. « Il
« ne m'est dû que la mort ; je ne puis nommer per-
» sonne ; faites-moi juger bien vite ; vous verrez ma
» loyauté et si je sais tenir un serment. »

FIESCHI RECONNU. — SON ENTRETIEN AVEC M. LAVOCAT.

On avait recueilli, le 1er août, deux déclarations, desquelles il résultait que Girard avait été connu sous le nom de Fieschi, quand il demeurait au moulin de Croullebarbe. L'inspecteur-général des prisons, en faisant sa visite à la Conciergerie, reconnut effecti-

vement en lui, le même jour, un individu nommé Joseph Fieschi.

Ce fonctionnaire désigna plusieurs personnes qui pouvaient également le reconnaître, et entre autres M. Lavocat, membre de la chambre des Députés, lieutenant-colonel de la 12e légion de la garde nationale de Paris, et directeur de la manufacture royale des Gobelins.

Le 2 août, M. Lavocat fut introduit auprès du lit de Girard, en présence d'un juge d'instruction. Il l'appela du nom de Fieschi; Girard simula d'abord la surprise et feignit de ne pas savoir qui lui parlait; il lui demanda même, avec une naïveté apparente, s'il était de Lodève. M. Lavocat, rappelant alors à Fieschi l'intérêt qu'il lui avait autrefois temoigné, se plaignit d'être méconnu au moment où il lui donnait une nouvelle et si sensible preuve de cet ancien intérêt. A ce reproche, Girard fut saisi d'une violente agitation; il éclata en sanglots et fondit en larmes. Le souvenir d'une époque de sa vie où il avait joui de l'estime d'hommes honorables brisa son cœur; il convint qu'il reconnaissait M. Lavocat. Interrogé alors sur son véritable nom, il se contenta de répondre : *Il le sait bien, lui.*

Touché de la visite de M. Lavocat, il annonça l'intention de s'expliquer devant lui avec sincérité.

ORIGINE DES RELATIONS DE FIESCHI ET DE M. LAVOCAT.

Après 1830, une portion de terrain dépendant de l'établissementdes Gobelins fut cédée à la ville de Paris pour l'élargissement de la rue St.-Hippolyte, et pour faciliter la canalisation de la Bièvre; par suite de cette cession, on dut construire dans l'enclos des Gobelins deux ponts et un barrage.

Fieschi était alors surveillant de la rivière de Bièvre et gardien du moulin de Croullebarbe, appartenant à la ville de Paris; il y avait été placé par M. Emery, ingénieur en chef de la ville, et sous les ordres de M. Caunes, ancien professeur de mathématiques au lycée de Reims, sous lequel M. Lavocat avait étudié.

Ces travaux donnaient occasion à Fieschi de venir très-souvent, soit avec M. Emery, soit avec M. Caunes, chez le directeur de la manufacture des Gobelins. En 1832, M. Caunes, ayant été vivement atteint du choléra, se fit porter chez Fieschi, ce dernier l'installa dans sa propre chambre et lui prodigua les soins les plus affectueux et les plus attentifs. Une somme assez considérable fut remise à la discrétion de Fieschi, il en usa avec épargne et discernement pour les besoins du malade et rendit de sa gestion un compte exact et fidèle. A la même époque, le frère de M. Lavocat fut frappé de la même maladie : comme il ne pouvait être convenablement soigné dans une maison que l'on s'occupait de reconstruire presque en entier, il se fit porter dans une maison de santé, Fieschi offrit d'aller le soigner, et lui fit en effet plusieurs visites. La capacité de Fieschi avait fait concevoir à M. Lavocat des impressions favorables : une telle conduite devait les accroître, sur sa demande plusieurs secours furent accordés à Fieschi. Dès cet instant celui-ci lui voua, pour parler son langage, une *protection de Corse*.

Fieschi était assez avant dans plusieurs sociétés républicaines, mais il était par dessus tout fanatique de l'Empereur; pour le ramener à des opinions conformes à l'ordre de choses actuel, M. Lavocat lui fi observer que l'Empereur n'avait jamais aimé les répu-

blicains, et qu'ils avaient été la cause de sa chute; aussitôt il les prit, disait-il, en horreur, « et ne resta » dans leurs rangs que pour savoir ce qu'ils méditaient. » A chaque émeute, Fieschi était toujours un des premiers à venir offrir ses services à M. Lavocat, qui, plusieurs fois, l'envoya reconnaître la position et le nombre des révoltés, mission périlleuse dont il s'acquittait avec zèle, intelligence et intrépidité.

Fieschi aurait eu l'ambition d'être employé en première ligne dans la police politique, car, se disant désormais également hostile aux carlistes et aux républicains, depuis que M. Lavocat l'avait éclairé sur l'éloignement réciproque de l'Empereur pour les républicains et des républicains pour l'Empereur, à l'entendre, il ne connaissait que Louis-Philippe, et il exprimait le désir de le servir d'une manière efficace. Il aurait voulu être envoyé en Vendée ou en Italie, et il prétendait pouvoir y rendre de grands services, à cause des relations qu'avait sa femme, qui, selon lui, recevait une pension de quelques *carlistes puissans*, et pouvait aisément se mettre en rapport avec tout le parti. M. Lavocat, car c'est lui qui a fait connaître tous ces détails, ne voulant pas se mêler de police, résista à toutes les instances de Fieschi, et refusa, quoiqu'il ne doutât nullement de sa bonne foi, de le mettre en rapport avec le préfet de police. Ce fut seulement après les premiers mois de 1834 que M. Lavocat apprit que Fieschi l'avait trompé. Il sut alors qu'il avait usurpé le titre de condamné politique en forgeant de faux certificats, que la justice le poursuivait et qu'il avait pris la fuite; depuis ce moment il ne le revit plus.

Le rapport entre ici dans de longs détails biographiques sur Fieschi, qui se trouve dans notre pre-

mière partie, et que pour cette raison, il serait inutile de reproduire. Nous conserverons seulement quelques passages qui peuvent jeter de nouvelles lumières sur la position de Fieschi, à partir de 1830.

RAPPORTS DE FIESCHI AVEC LA POLICE.

Fieschi ne négligeait aucun moyen d'améliorer sa position; il obtint, par l'entremise de M. Chauvin, d'être compris au nombre des porteurs du journal *la Révolution*, ce qui lui assurait une rétribution de 30 à 40 sous par jour. Fieschi, qui faisait profession d'un dévoûment exalté pour l'empereur Napoléon, s'était attaché à M. Chauvin, parce que celui-ci avait suivi son héros à Sainte-Hélène.

Au journal *la Révolution*, Fieschi se lia avec l'ancien chef d'escadron Lennox, et il fut dénoncé à M. le président du conseil et à M. le ministre de la guerre, comme facilitant les intelligences que MM. Lennox et Gustave de Damas (1), cherchaient à nouer dans les régimens de la garnison de Paris, afin d'y propager l'esprit d'insurrection et de révolte qui venait de se manifester si malheureusement à Tarascon.

A cette même époque, Fieschi eut quelques rapports avec le préfet de police de Paris, alors M. Baude, actuellement membre de la Chambre des Députés.

Il paraît que M. le préfet de police avait conçu le projet de diriger sur Alger un grand nombre d'hommes dont la présence pouvait troubler l'ordre public à Paris. M. Gustave de Damas, qui habitait alors le département de la Loire, écrivit à M. Baude pour lui demander à être employé dans cette opération; il vint à Paris pour avoir son appui. Dans un de

(1) Fieschi avait servi sous les ordres de M. Gustave de Damas dans la campagne de Russie.

ses entretiens avec M. le préfet de police, M. Gustave de Damas lui parla d'un homme qui lui était dévoué, dont l'intelligence, le sang-froid et l'adresse pouvaient être fort utiles. M. Baude n'hésita pas, sur un tel éloge, à remettre à M. Gustave de Damas un billet, à l'aide duquel cet homme pût parvenir jusqu'à lui. Cet homme était Fieschi : il se présenta dans un état misérable ; il parla de la condamnation qu'il avait subie pour délit politique ; il dit qu'il y avait dans cette affaire un peu de vengeance. M. Baude ne tarda pas à se convaincre que Fieschi avait une grande valeur pour certaines expéditions.

Il l'employa après lui avoir donné quelques directions. Paris était alors fort agité ; des désordres graves se succédaient ; le sang avait coulé. Fieschi bravait les plus grands dangers pour rapporter des renseignemens exacts. Son amour-propre, exalté par la confiance qu'on lui témoignait, le pénétrait d'une vive reconnaissance pour les rapports directs qu'il avait avec M. le préfet de police, et qui n'étaient connus que de celui-ci et de son secrétaire intime. Fieschi a parlé lui-même de ses rapports avec M. Baude ; il paraît que ce magistrat l'avait chargé de surveiller quelques sociétés politiques *qui voulaient*, dit Fieschi, *renverser à droite et à gauche*. Il se vante d'avoir rendu de notables services, surtout à l'occasion du pillage et de la destruction de l'Archevêché.

Quand M. Baude quitta la préfecture de police, Fieschi vint le trouver et lui dit : *Je suis Corse ; je suis fier ; je ne suis pas fait pour être un instrument ordinaire de la police, et je n'y retournerai pas*. On a dit cependant à M. Baude que Fieschi avait été employé par son successeur, M. Vivien ; nous inclinons à croire que ce sont les efforts infruc-

tueux qu'il fit pour communiquer directement à ce magistrat quelques lettres qu'il s'était procurées, qui ont donné naissance à cette supposition. M. Vivien a depuis fait connaître qu'il ne conservait aucun souvenir de Fieschi.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR FIESCHI.

Il paraît qu'à l'époque des déplorables journées des 5 et 6 juin, Fieschi fut violemment tenté de se jeter parmi les révoltés et *de prendre un fusil comme les autres*. Le témoin qui rapporte ce fait l'explique facilement par ce propos que Fieschi lui avait tenu : *Les Français sont las des rois ;* mais il se contint ou fut contenu, car il passa la soirée du 5 juin et la nuit qui la suivit chez M. Caunes ; soit qu'il pensât, comme on assure qu'il l'a dit depuis, que le moment n'était pas encore venu, soit que la crainte de perdre son emploi ou quelque autre obstacle l'arrêtât ; car M. Caunes affirme l'avoir retenu plusieurs fois au moment où son caractère inquiet et hasardeux l'entraînait dans les émeutes (1).

Cependant il assiégeait de ses pétitions et le ministre de la guerre et la commission des secours à distribuer aux condamnés politiques. Il exploitait ses services militaires et ses prétendus services politiques; il se représentait comme un père de famille intéressant, ayant à sa charge une femme et une fille de 14 ans, infirme ; et cette fille, c'était cette même fille *Nina* dont nous venons de vous entretenir !

On le voit exercer sa profession de tisserand pendant les instans qu'il dérobait à ses fonctions de

(1) Cette déposition s'accorde peu avec celle de M. Lavocat, que Fieschi lui avait rendu de grands services dans les émeutes.

gardien : il avait acheté à cet effet un métier et un équipage de tissage. Dans les trois derniers mois de cette même année 1832, il s'engagea à faire pour le sieur Ferret, marchand de molleton, une chaîne d'environ cent aunes de cette étoffe. C'est au neveu de celui-ci qu'il disait, en lui montrant des cicatrices que les fers qu'il avait portés avaient laissées à ses jambes : *Si jamais vous avez des enfans, tâchez qu'ils n'aient point de fanatisme politique.*

Au commencement de 1834, la fille Nina avait dû quitter le domicile commun de sa mère et de Fieschi pour entrer à la Salpêtrière, le 15 janvier. Laurence Petit disait de lui : *On ne sait pas ce que c'est que cet homme-là ; c'est un monstre.* Elle se plaignait d'être battue ; les voisins étaient souvent troublés par des cris, des pleurs, des gémissemens, et n'osaient intervenir. Toutes les fois qu'il y avait des scènes violentes dans l'intérieur de ce ménage, on entendait des coups de pistolet que Fieschi tirait, apparemment pour effrayer Laurence Petit. Il inspirait une égale terreur à ses voisins. Dès le mois de juin, cette femme avait transféré son domicile, d'abord rue Copeau, n. 10, ensuite rue du Battoir. Fieschi l'y avait suivie. Là, elle tenait une table d'hôte pour de jeunes étudians, et leur donnait même à loger. C'est chez elle que Janot connut Annette Bocquin. On ne voyait presque plus Fieschi au moulin de Croullebarbe ; les clefs en étaient abandonnées aux voisins. Il abusait de la permission de découcher, qu'il avait obtenue de ses chefs, et ne passait presque plus une seule nuit à son poste.

M. Emery fit procéder à une enquête administrative sur la conduite de Fieschi. Alors celui-ci conçut un grand mécontentement et il en affecta un plus

grand encore. Il disait que ses occupations étaient au-dessous d'un homme tel que lui; il ajoutait, d'un ton significatif, *qu'il ne souffrirait pas toujours, mais qu'avant de mourir!..* En toute occasion, il se montrait irrité contre le *gouvernement, qui ne faisait pas assez pour lui.* Quand il apprit que sa pension était supprimée, on l'entendit dire que, *s'il arrivait quelque sédition, il serait le premier à pénétrer aux Tuileries pour assassiner le Roi et les princes, et partout où il y aurait quelque chose à piller.*

C'est dans le courant de cette année, et quand sa bonne fortune l'abandonnait, que Laurence Petit rompit ouvertement avec lui; elle l'accusait d'avoir fait violence à sa fille. Alors les liaisons de Fieschi avec la fille Nina Lassave devinrent plus intimes. Pour atténuer ce qu'elles avaient d'odieux, il faisait circuler que la fille Nina n'était que la fille adoptive de Laurence Petit. De son côté, les reproches de celle-ci étaient sans mesure. Elle se lia avec un sieur Bourseaux, d'abord détenu à Sainte-Pélagie, comme impliqué dans les troubles d'avril, et chercha à s'en faire un appui contre Fieschi.

Fieschi se plaint d'avoir été indignement trompé par cette femme. Elle avait loué sous son nom leur logement commun. Elle s'est approprié son mobilier, qui valait de 1,700 à 1,800 francs, et les économies qu'il avait pu faire; car il lui remettait religieusement tout ce qu'il gagnait.

Sa rupture avec Laurence Petit et les torts qu'il lui impute, paraissent avoir exercé une grande influence sur les résolutions désespérées de Fieschi.

Ancien militaire sans grade ni retraite, ouvrier sans occupation certaine; dépouillé de la pension

qu'il avait usurpée; expulsé d'un domicile qu'il prétendait être le sien, par la femme qu'il avait choisie et qui s'était librement attachée à lui; possédé d'une passion violente pour une jeune fille, qui joignait à l'inexpérience de son âge la légèreté de son caractère; sous le poids d'une inculpation grave et de poursuites judiciaires: Fieschi, pour comble de disgrâce, au commencement de l'année 1835, se trouvait à la veille de perdre son dernier emploi et sa dernière ressource; car, le 27 janvier, un arrêté du préfet du département de la Seine, en supprimant le poste de gardien du moulin de Croullebarbe, consomma sa ruine et détruisit ses dernières espérances.

Le 25 avril, une ordonnance de la Chambre du conseil l'avait renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle, pour délit d'escroquerie, et, le 30, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui.

Sans conviction et même sans passions politiques, il aurait été disposé à les exploiter toutes à son profit. Le valet de chambre de M. Lavocat, a déclaré que Fieschi lui avait montré, huit mois environ avant l'attentat, une médaille représentant Henri V, qui lui avait été donnée par un personnage dont Laurence Petit lui avait fait faire la connaissance; il disait que ce portrait lui servirait à obtenir de l'argent, et *que peu lui importait le parti auquel il s'attacherait.* D'un autre côté, les vétérans, ses camarades, le représentent comme un partisan déclaré de la *république.* Ses voisins de la rue Croullebarbe le désignaient sous le nom du *vétéran républicain.* Il blâmait un de ses amis d'entrer dans la garde municipale, parce qu'il *serait exposé au feu des républicains.* Il disait au marchand de vin Travault, qu'il n'y avait que la *république* et le *gouvernement des Etats-Unis.*

Selon Marguerite Daurat, les femmes avec lesquelles il dînait s'ennuyaient de l'entendre toujours parler *république*. Néanmoins, il paraît avoir dit à d'autres qu'*après Napoléon, il n'y avait que Louis-Philippe*, et qu'il le défendrait. Dans son profond dédain pour tous les partis, poussé par ses dispositions aventureuses et ce mépris de la vie qu'il porte au plus haut degré, depuis qu'il n'y avait plus de chances pour les partisans de l'Empire, ce qu'il désirait surtout, c'était un grand bouleversement social, au sein duquel il pût développer ses facultés intellectuelles, dont il a une si haute idée, et l'énergie de son caractère.

Fieschi prétend qu'il conçut à cette époque l'idée de publier un plan de Paris, sur lequel toutes les rues parcourues par les voitures publiques, seraient indiquées, ainsi que les lieux où ces voitures stationnent. Mais il lui fallait un bailleur de fonds pour mener à bien son entreprise; il s'adressa à un docteur en médecine nommé Perrève, qu'il avait rencontré chez un de ses compatriotes, nommé Querini.

L'attente de Fieschi ne fut point trompée : M. Perrève l'encouragea à exécuter son entreprise. A compte sur leurs futurs bénéfices, Fieschi demanda par avance quelques objets de première nécessité : une redingote, un gilet, un pantalon furent, en conséquence, commandés au tailleur Fournier, et des souliers au cordonnier Hache. M. Perrève paya le tout. Fieschi ne voulut pas indiquer le lieu de sa demeure, il disait à M. Perrève qu'il était obligé d'aller *déjeuner à droite et dîner à gauche*, et il pria son tailleur et son cordonnier qui ne le connaissaient que sous le nom d'Alexis, de porter les effets qui lui étaient destinés chez M. Pepin, épicier, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 1. Ils y furent effectivement portés et reçus.

Une dame répondit : M. *Alexis reste ici*. Il paraîtrait que c'était la dame Pepin, qui depuis a déclaré qu'elle connaissait le faux Bescher sous le nom d'Alexis.

Ces circonstances aident à expliquer comment, cinq ou six semaines avant cette époque, le sort de Fieschi semblait amélioré, et pourquoi il était proprement vêtu au commencement de juillet. Il est certain que, soit à cause des secours qu'il avait reçus en nature et en argent du docteur Perrève, soit à cause de ceux qui lui venaient d'ailleurs, son aisance semblait augmenter depuis qu'il ne travaillait plus à la manufacture de Lesage.

NOUVEAUX INTERROGATOIRES DE FIESCHI. — SES RÉTICENCES.

Depuis que Fieschi eut avoué son véritable nom, et qu'il eut librement communiqué, selon son désir, avec M. Lavocat, il dut être interrogé de nouveau. Voici quelles furent alors ses premières paroles : « J'aurais voulu que M. *Lavocat* ignorât ma situation. Quand il est venu me voir, j'avais honte de paraître devant lui, je me suis mis à pleurer, et je lui ai dit : Je vous raconterai à vous tout ce qui s'est passé, non comme à un juge d'instruction, ni comme
» au président de la Chambre des Pairs, ni comme à
» un ministre de Sa Majesté, mais comme à un homme
» qui m'a fait beaucoup de bien ; je vous dirai tout.
» Vous en ferez ensuite ce que vous voudrez. M. La-
» vocat n'est pas aussi puissant que vous ; mais il m'a
» fait plaisir de venir me voir, et je lui dirai tout. »
C'était M. le président qui l'interrogeait. M. le ministre de l'intérieur, M. le duc Decazes, l'un des pairs désignés pour assister ou suppléer M. le président, M. le procureur général près la cour des Pairs, et M. Lavocat étaient présens.

Cependant le moment n'était pas venu : Fieschi prétendit qu'il ne pouvait rien dire *maintenant*; que plus tard il avertirait M. Lavocat et lui dirait *dans quel endroit on pouvait atteindre Sa Majesté;* que, du reste, personne n'avait vu sa machine, ni ne lui avait fourni de l'argent; qu'il en avait gagné en travaillant; qu'après avoir conçu la première idée de son projet, il s'était dit d'abord : *Il faut attendre au mois de mai;* qu'il en avait ensuite ajourné l'exécution jusqu'au mois de *juillet*, dans l'espérance d'avoir le temps de lever le pied; il serait parti s'il avait pu emporter ses canons de fusil, car pendant les sept ou huit jours qui avaient précédé l'attentat, il était décidé à partir. Mais ne pouvant avoir de passe-port pour l'extérieur, il s'était dit : « *Il faut jouer de son* » *reste*, » et il avait mis le feu à sa machine.

M. Lavocat intervint dans l'interrogatoire, pour faire sentir à Fieschi que la confiance qu'il disait avoir en lui serait entièrement stérile s'il se bornait, comme il l'avait fait jusqu'alors, à raconter en détail le plan ou la description de sa machine; que ce qui importait à la justice, c'était de savoir le nom des personnes avec lesquelles il avait été en rapport et qui pouvaient l'avoir poussé à l'acte qu'il avait commis. Fieschi se contenta de lui répondre : « Les hommes » que j'ai connus sont les ennemis du gouvernement, » ne se plaisent sous aucune couronne; viendrait » Charles X, viendrait la république, ce serait la » même chose : ce sont des gens corrompus. »

M. le président reprit la parole et s'efforça de faire comprendre à Fieschi que, s'il avait des complices, il devait les faire connaître et déclarer tout ce qu'il savait et qui pouvait intéresser la sûreté du Roi et de l'État. Fieschi biaisa encore dans sa réponse. Il était

toujours dans son lit, enveloppé de bandes et de cataplasmes; il dit que, quand il serait levé et qu'il y *verrait des deux yeux*, il parlerait à M. Lavocat, parce qu'il était reconnaissant des démarches que son ancien bienfaiteur avait faites pour le voir; que tout ce qu'il demanderait serait d'être envoyé à trois ou quatre cents lieues, sous un autre nom; qu'il avait fait une *sottise*, mais qu'il était dévoué à Sa Majesté. Pressé par M. le président, il prit l'engagement formel de dire à M. Lavocat tout ce qu'il savait, et de ne lui dire que la vérité; il ajouta: « Si M. Lavocat » n'était pas venu, un quart d'heure avant de monter » sur l'échafaud, j'aurais dit au Roi : méfiez-vous de » cela et de cela. »

Désormais on n'avait pas le choix des moyens; la marche de l'instruction était déterminée par la nécessité. L'état des blessures de Fieschi faisait une loi de le ménager. Les médecins ordonnaient d'entretenir sans cesse de la glace sur sa tête, et la plus légère contrariété pouvait rendre inutiles tous les soins et tous les remèdes. Son caractère extraordinaire ne commandait pas de moindres précautions. Il fallait l'aborder par le seul côté qui semblait accessible; et, si l'on pouvait espérer d'obtenir de lui la vérité, la saisir au passage, pendant qu'elle s'échapperait de ses lèvres, dans les épanchemens de sa confiance reconnaissante pour M. Lavocat. Il eut en effet avec ce dernier plusieurs entretiens. M. Lavocat recueillait avec soin ses paroles; il s'assurait, en les lui répétant, qu'il les avait bien comprises, et il portait ensuite ces renseignemens à M. le président pour qu'il puisât au besoin, ainsi que dans les pièces de l'instruction, le texte des questions qu'il devait adresser à Fieschi.

Cet interrogatoire avait eu lieu le 3 août; il ne fut continué que le 17. Il importait que l'instruction fût achevée sur certains points, et suffisamment avancée sur d'autres, pour que M. le président pût reprendre utilement l'examen de Fieschi.

Durant les premiers jours de sa détention à la Conciergerie, Fieschi se plaignait des soins qui lui étaient prodigués. « Ce n'était pas la peine de le déranger » si souvent et de le fatiguer si péniblement pour en » finir par la guillotine. » Quand on lui recommandait de prendre patience, « autant vaut mourir au- » jourd'hui que demain, » répondait-il. Si on l'exhortait à dire la vérité, il s'écriait : « Quand j'aurai » parlé, on ne m'en coupera pas moins la tête. » Une fois il demanda un prêtre, et dit qu'il *avait besoin de se confesser*. En d'autres instans, il paraissait ressentir de grands remords : il donnait à entendre que, quand il serait mieux, il écrirait au Roi, et quoiqu'il prétendît être descendant des Romains, ce qui l'avait déterminé, disait-il, à servir en Italie plutôt qu'en France, il paraissait appréhender la mort, et il répétait souvent : « J'agirai comme on agira envers moi. »

Peu à peu ses forces revinrent et sa santé se rétablit. Un de ses premiers soins, le 10 août, fut d'écrire à Nolland, pour savoir ce qu'étaient devenus sa malle et son linge.

Cependant l'interrogatoire de Fieschi, qui suivit ses premiers entretiens avec M. Lavocat, fut encore rempli de dénégations et de réticences.

M. le président dut l'interroger d'abord sur ses relations avec Boireau, qui avait paru si bien informé, le 27 juillet, du lieu où devait se commettre l'attentat du lendemain, et de sa nature ; ensuite sur ses ressources pécuniaires et sur les frais qu'il avait dû faire

pour établir la machine infernale; enfin, et par voie de conséquence, sur ses relations avec Morey et Pepin.

Fieschi ne fut ni franc ni explicite à l'égard de Boireau : il prétendit n'avoir cherché qu'une fois, et dans le courant de juillet, un asile nocturne chez ce jeune homme; il soutint avec fermeté que Boireau n'avait eu aucune connaissance de ses projets; il prétendit, pour justifier sa dénégation, qu'il se serait bien gardé de se confier à un jeune homme *ivrogne et parleur;* il ajouta « qu'il n'avait pas connu un seul » homme qu'il eût voulu mettre dans sa confidence,» et qu'il ne se serait ouvert à quelqu'un que s'il y avait eu à Paris *un Corse* qu'il eût bien connu, et qui eût été « un homme et non un hommelet.» Il conclut de là que les propos qu'avait pu tenir Boireau étaient complètement insignifians; que d'ailleurs Boireau était informé de choses que lui Fieschi ne connaissait pas; qu'il lui avait parlé de cinq personnes qui seraient allées sur la place de la Révolution pour assassiner le roi; qu'il lui avait dit leurs noms, et qu'au nombre de ces cinq personnes, qui avaient été arrêtées depuis, Boireau comptait un de ses bons amis. Il raconta aussi que Boireau lui avait parlé d'un homme de cinquante ans, brocanteur de son état, récemment sorti de Ste.-Pélagie, d'un caractère décidé, et qui réunissait les chefs des ennemis du gouvernement hors des barrières. Mais Fieschi n'avait retenu aucun nom et n'avait jamais accepté la proposition que Boireau lui avait faite de se réunir à ces gens-là; il a nié également qu'un jeune homme fût venu chez lui après onze heures du soir, le dimanche 26 juillet; et comme M. le président insistait sur cette circonstance, que Boireau avait dit formelle-

ment la veille de l'événement qu'un coup devait être fait contre le roi au moyen d'une machine infernale, du côté de *l'Ambigu-Comique*, il répondit catégoriquement : « Il peut avoir dit tout ce qu'il a voulu.
» Que voulez-vous que j'y fasse ? je ne pouvais pas
» l'empêcher de parler. »

Dans l'énumération de ses ressources, il compta d'abord une couple de cent francs, qu'il dit avoir reçus du docteur Perrève, pour l'exécution du plan de Paris, dont il lui avait donné, disait-il, l'excellente idée; ensuite, les économies qu'il avait faites sur ses salaires lorsqu'il recevait 2 fr. 50 cent. par jour chez Lesage; le remboursement de quelque argent prêté, provenant de ses anciennes épargnes, fruits de son travail et de sa sobriété; cent francs représentant un billet tiré sur Janot, et escompté par Morey; enfin, 120 ou 130 fr. reçus de Pepin par Fieschi, et inscrits sur le carnet qui, disait-il, devait avoir été trouvé dans sa malle.

Comme M. le président lui faisait observer que le docteur Perrève avait déclaré lui avoir donné beaucoup moins de 200 francs, Fieschi, importuné par la contradiction, répondit : « Il peut bien dire qu'il ne
« m'a rien donné du tout, car ce que j'ai fait pour lui
« valait bien 600 fr.

Quant aux dépenses que devaient entraîner ses liaisons avec les jeunes femmes qu'il fréquentait, il prétendit n'avoir gardé Agarithe chez lui que quelques jours, et ne lui avoir rien donné. La fille Nina ne recevait jamais de lui plus de cinq francs à la fois, et venait seulement dîner chez lui une fois par semaine.

Pour l'achat et les frais de construction de la machine, il a assuré n'y avoir employé que son propre

argent; il venait cependant de laisser entrevoir que Morey et Pepin lui avaient avancé quelques fonds. Il résulte d'une déclaration de Laurence Petit, que vers le mois de mai, dans une entrevue qu'elle eut avec Fieschi chez la dame veuve Micoulot, celui-ci aurait offert de lui faire prêter par un de ses amis une somme de 200 francs; et il ressort d'une question adressée à Fieschi par Pepin, pendant l'une de leurs dernières confrontations, que Fieschi aurait demandé à Pepin d'avancer 200 francs; et il ressort d'une question adressée à Fieschi par Pepin, pendant l'une de leurs dernières confrontations, que Fieschi aurait demandé à Pepin d'avancer 200 francs à sa femme, qui était inquiétée pour le paiement de son loyer et pour d'autres dettes.

La partie de l'interrogatoire de Fieschi relative à Morey et à Pepin est plus concluante. Il avoua que Morey l'avait accompagné, comme son oncle, quand il était allé louer son appartement; mais il affirma qu'il avait payé lui-même son loyer sans l'assistance de Morey. Leurs relations remontent à l'année 1830; ils habitaient alors le même quartier. Depuis l'époque où Fieschi était poursuivi et durant l'espace de deux mois, il a trouvé fréquemment chez Morey un asile pour la nuit. Morey est venu le voir quelquefois dans son logement du boulevart du Temple, mais « il n'a jamais rien su de mes affaires, » s'est empressé d'ajouter Fieschi. Néanmoins, Fieschi est convenu qu'il avait bu de la bière avec Morey, le lundi 27, sur le boulevart, sous une tente, entre la *Gaîté* et *Franconi*.

Dans le tems où il couchait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, depuis qu'il était poursuivi, et avant le 8 mars, époque à dater de laquelle il a eu un do-

micile certain, Fieschi avait passé trois ou quatre nuits chez Pepin. M. le président lui ayant demandé si l'argent qu'il avait reçu de celui-ci ne lui avait pas servi à acheter les canons de fusil de la machine, il fit cette réponse remarquable : « Il n'y en avait pas » assez, j'ai fourni le reste; le tout a coûté 150 et » quelques francs. Quand je lui ai emprunté cet ar- » gent, je lui ai dit d'être assez discret pour ne pas » me demander ce que j'en voulais faire. » Cependant, comme il voulait absolument en connaître l'emploi, « pour m'en débarrasser, je lui ai dit que c'était » pour armer des Corses, afin que, s'il arrivait quel- » que chose, nous fussions tous ensemble. » Fieschi a d'ailleurs prétendu que s'il prenait de temps à autre quelque marchandise à crédit dans le magasin de Pepin, il payait quand il y retournait, et qu'il ne le voyait pas *très-souvent*, parce que ce n'était pas *trop son affaire d'aller chez lui*. Il est convenu cependant y avoir dîné une fois avec trois personnes *marquantes*, dont on ne lui fit connaître qu'une seule, qui se nommait Recurt, et qui était un *accusé d'avril;* il y avait aussi un *député*, président d'un tribunal du Nord, et un *avocat*. Le député était de l'opposition, mais pas très-exalté. Fieschi reconnaissait avoir vu Pepin une huitaine de jours avant l'attentat. M. le président ayant fait observer à Fieschi que sa liaison avec Pepin devait être bien plus intime qu'il n'en convenait, puisque la fille Nina avait déclaré que Morey ou lui s'étaient engagés à prendre soin d'elle, en cas qu'il arrivât malheur à Fieschi, il répondit avec quelque impatience : « Je » ne puis répondre que de ce que je dis; ce que les » autres disent ne me regarde pas; on vous a » trompé; s'il m'était arrivé malheur, la petite aurait

» eu à gagner sa vie comme tant d'autres, et ce n'est
» pas ce qu'on aurait pu me dire ou me promettre là-
» dessus qui m'aurait tranquillisé ; elle s'apercevra
» bien de ma perte quand je n'y serai plus.

Les interrogatoires de Fieschi prenaient beaucoup de temps; il s'y montrait prolixe, censeur; il était évident qu'il cherchait souvent à éluder les questions posées, par des divagations.

Le 18 août, on l'interrogea de nouveau sur ses relations avec Morey. Il avoua que le lundi 27, ainsi que la fille Lassave l'avait déclaré, il avait quitté Morey sur le boulevart, pour aller parler à la jeune fille. M. le président lui ayant demandé si la fille Lassave était allée chez lui le dimanche matin, il répondit : « Elle est venne, je crois, vers une heure, si elle est venue. » Comme on lui fit remarquer qu'elle affirmait elle-même y être allée, il répliqua : « Si elle le dit, cela est vrai ; car elle ne ment pas : » paroles remarquables qu'il importe de retenir, et par lesquelles il s'était engagé plus qu'il ne pensait. En effet, quand M. le président lui eut demandé s'il n'avait pas brûlé, le lundi 27 juillet, une assez grande quantité de papiers par le conseil de Morey, il reconnut avoir brûlé des papiers, entre autres les lettres de Janot; mais il se récria sur la part que l'on supposait que Morey aurait prise à sa détermination. «Je lui en revendrais à Morey, s'écria-t-il, si cela était nécessaire; je n'avais pas besoin de ses conseils.» Mais sur ce qu'on lui fit observer que c'était Nina qui avait déposé de ce fait et qui avait dit le tenir de Morey lui-même, il répondit : « Cela m'étonnerait
» que Nina fît un mensonge ; il est possible que Mo-
» rey lui ait dit cela, mais Morey ne m'a pas donné
» à moi le conseil dont vous me parlez. »

Selon une déclaration de la fille Nina, Morey aurait raconté que, le mardi 28 juillet, il avait rencontré près des greniers d'abondance, sur le boulevart Bourbon, à onze heures du matin, Fieschi qui revenait de porter sa malle, et qu'il lui avait dit : Comment, vous êtes encore là? A quoi Fieschi aurait répondu : On ne bat pas encore (le tambour), j'ai le temps d'arriver chez moi. Fieschi a complétement nié le fait. En revenant de la demeure de Nollant, il n'a point passé devant les greniers d'abondance, ce n'était point son chemin; mais, à ce propos, il a dit d'abord que Morey et lui s'étaient promis, le lundi 27, de dîner ensemble le mardi, hors la barrière de Montreuil, et il a fini par avouer que Morey avait promis de l'attendre, après l'attentat, rue Basse-du-Temple, et qu'ils devaient fuir ensemble « vers » la barrière de Montreuil ou de Charonne, celle des » deux qui se trouve la plus voisine de la barrière du » Trône, et où ils avaient déjeuné ensemble huit » jours auparavant. »

Comme M. le Président lui demandait si, au moment où ils étaient ainsi convenus de leurs faits, Morey n'avait pas dit : « Nous f.... le feu aux bar- » rières et dans la banlieue, nous briserons les télé- » graphes, et nous verrons. » Fieschi se contenta de répondre : « Le père Morey aurait peut-être » fait comme les autres; il n'aurait pas été plus dé- » licat qu'eux. »

Il a reconnu l'exactitude du récit de Bury en ce qui concernait l'achat des canons de fusil, et il est convenu en avoir montré la facture à Morey. Interrogé sur ce qu'il avait fait du pistolet qu'il avait reçu de Bury lors de l'achat des canons de fusil, il a déclaré que Boireau lui ayant dit qu'*il n'avait pas*

d'armes, il le lui avait donné sur le boulevart, près de son logis. M. le Président lui ayant fait observer qu'il résultait de ses paroles que » Boireau pouvait » avoir bientôt besoin d'armes pour se battre, « il a répondu : « Cela est bien possible ; et puis les » jeunes gens aiment à avoir des armes, quand ce » ne serait que pour faire les fanfarons. »

Il a persisté à nier, avec protestations, qu'aucun homme fût entré dans sa chambre après que la machine avait été montrée ; il a déclaré avoir travaillé chez un armurier nommé Dugène, demeurant à la Gare, et avoir percé lui-même, avec un foret qu'il avait chez lui, la lumière de trois ou quatre des canons de fusil qu'il avait achetés. En effet, a-t-il ajouté, je suis assez hardi, et j'ai la prétention comme cela de faire tout ce que je veux.

PORTRAIT DU DUC DE BORDEAUX.

M. le Président, voulant éclaircir une circonstance importante que nous avons signalée au commencement de ce rapport, a adressé à Fieschi les questions suivantes : « N'aviez-vous pas un portrait du duc » de Bordeaux dans votre chambre ? » il a répondu : « Oui, je ne l'aime pas beaucoup, mais je ne lui » veux pas de mal. — Pourquoi aviez-vous ce por- » trait ? — Je l'avais depuis deux ou trois jours ; je me » disais que si on ne me prenait pas, on dirait que » c'était un carliste qui avait fait le coup. — Combien » aviez-vous acheté ce portrait ? — Quinze sous. — » Où l'aviez-vous acheté ? — Rue du Petit-Reposoir, » chez un marchand d'estampes. » Ces faits ont été vérifiés : le portrait avait en effet été acheté par Fieschi, chez le sieur Troude, marchand d'estampes, demeurant au lieu indiqué. L'adresse imprimée de

Troude, ainsi qu'une lettre insignifiante qui lui était adressée et qui servait probablement d'enveloppe à la gravure, ont été trouvées, malheureusement pour lui, dans la chambre de Fieschi, car cette circonstance a motivé l'arrestation de ce marchand.

Ainsi s'explique la présence, dans la chambre de Fieschi, de cette lithographie du duc de Bordeaux, qu'on aurait pu prendre un instant pour le signe caractéristique de ses opinions politiques et comme une indication du parti qui aurait exploité l'énergie de son caractère et les résolutions de son désespoir, si la dissimulation, et une dissimulation profonde, n'était pas la condition nécessaire de ces conspirations détestables dont l'assassinat est le moyen, et si ceux qui les ourdissent dans l'ombre, loin de laisser le crime arborer les enseignes de la faction à laquelle ils appartiennent, ne se réservaient toujours la lâche et hypocrite ressource d'en désavouer les auteurs.

Ici se place le long et inutile épisode du Hongrois Krawski, agent prétendu de toutes les polices de France et de l'étranger, qui nageait dans l'or et l'argent, et finit par se mettre au service de la duchesse de Berry. Fieschi, sollicité par lui de l'imiter, s'y refusa avec dédain, et trouva moyen de prendre copie de sa correspondance, qu'il prétend avoir envoyée à M. Vivien.

A cette occasion, Fieschi a déclaré qu'on lui avait proposé, un mois et demi avant l'arrestation de la duchesse de Berry, et pendant que cette princesse était en Bretagne, de lui donner cent mille francs, et dix mille francs pour ses frais, s'il voulait se charger d'aller l'arrêter. Il prétend avoir refusé en répondant : « Je suis fatigué ; si elle arrivait « ici, je me battrais avec vous autres, mais voilà tout. »

OPINIONS POLITIQUES ATTRIBUÉES A FIESCHI ET A LAURENCE PETIT.

Il convient de dire, à cette occasion, que plusieurs personnes avaient supposé, à cause des opinions légitimistes qu'elles prêtaient à Laurence Petit, que Fieschi devait être dévoué au parti qui professe ces opinions. Rien n'est moins établi que le dévouement de Laurence Petit au parti légitimiste, malgré ce que Fieschi avait voulu faire entendre lui-même à M. Lavocat. *Il n'y a que de sots propos* tenus par elle (c'est ainsi que les qualifie le témoin qui les rapporte) qui viennent à l'appui de cette supposition, et, comme le remarque encore ce témoin, ils étaient tenus par une femme très-bavarde et très-vaniteuse, qui pouvait bien faire des contes pour avoir l'occasion de parler d'elle.

Il est constant, par ses propres aveux, que si elle a reçu des secours et de l'argent de diverses personnes attachées à l'ancienne dynastie, et entre autres de M. Peyrecave, elle en a également sollicité et reçu de M. Voyer-d'Argenson (1) : enfin, son ami Bourseaux est venu spontanément demander à être entendu une seconde fois, uniquement pour déclarer que Laurence Petit n'était point légitimiste.

HÉSITATION DE FIESCHI AVANT L'ATTENTAT.

Fieschi fut enfin amené à reconnaître qu'il s'était logé boulevart du Temple, dans l'appartement qu'il y occupait, avec l'intention de commettre l'attentat. Que voulez-vous ? a-t-il dit, ç'a été mon tombeau. Il convint qu'il avait hésité entre le projet qu'il a

(1) Voir, à la fin, la réclamation de M. Voyer-d'Argenson.

exécuté et celui d'aposter un certain nombre de Corses ou d'autres, qui auraient tiré sur le Roi. Mais il pensa qu'il trouverait difficilement un nombre suffisant d'hommes *discrets* et *courageux ;* il préféra sa machine, et il fut assez injuste ou assez inconstant, c'est toujours lui qui parle, pour ne se fier à personne.

Il a déclaré que, le lundi 27 juillet, après avoir quitté Morey, il avait rôdé d'un côté et d'autre, cherchant une distraction ou une ame charitable qui eût de l'empire sur lui. Je ne l'ai pas rencontrée, a-t-il dit avec l'accent du regret.

Le 28 au matin, avant de faire le coup, sa préoccupation, ou, comme il parle lui-même, son embarras continuait. Il était allé de très-bonne heure chez son compatriote Sorba, qui demeurait rue Meslay, et ils sortirent ensemble. Il lui proposa de venir lui servir de second dans un duel. Était-ce dans son crime, qu'il aurait voulu dire? Ce fait n'a pas été avoué d'abord par Fieschi; il le repoussait en disant: « Je n'aime pas les duels, parce que, quand » je me bats, je suis sûr de réussir. » deux jours après, Fieschi a complété cette explication en ces termes : « A vous dire vrai, j'avais quelque envie de » confier mon affaire à Sorba, peut-être pour m'en » détourner. Sa figure trop jeune m'en a empêché; » et puis, je ne le connaissais pas à fond. Je me » serais plus facilement ouvert à Sorba qu'à Morey » ou à tout autre, parce qu'il était mon compatriote. » Je savais d'ailleurs qu'il n'était pas un lâche, puis- » que j'avais été avec lui témoin dans un duel entre » Giacobbi, l'avocat, et un jeune Américain, con- » damné à trois ans pour les affaires des Amis du » Peuple, et qui avait pour témoins Plagniol et

» Desjardins. — Toutefois je me disais : Fieschi, est-
» ce que tu seras un lâche ? et le courage l'a emporté
» sur tout le reste. »

Cependant une circonstance imprévue faillit triompher de sa résolution : il aperçut M. Panis qui parlait à M. Lavocat ; il y avait onze mois qu'il n'avait aperçu ce dernier. A son aspect, une émotion si vive s'empara de l'ame de Fieschi, que sa vue se troubla, et dans son trouble il baissa la machine de quatre ou cinq pouces. — « Si M. Lavocat était resté là, » a-t-il ajouté, « je n'aurais rien fait. Je voulais descendre,
» le faire monter chez moi, lui tout montrer, me je-
» ter à ses pieds, lui dire que j'étais un malheureux
» et qu'il me fît expatrier ; mais sa légion changea de
» place ; mon mauvais destin l'a emporté ; j'étais
» comme un désespéré. » Alors, il prit un tison dans sa cheminée et il mit le feu à la machine par le milieu. Il ne s'est pas souvenu d'avoir allumé une chandelle chez un voisin pour faire son feu ; il ne le croit pas, parce qu'il avait un briquet phosphorique chez lui.

Pressé de nouveau de déclarer ses complices, il a répondu ces paroles remarquables : J'ai dit à M. La-
» vocat des choses passées ; je lui ai nommé des gens
» qui sont des traîtres, qui ont pris l'argent du parti
» carliste en le jouant, et qui ont fait travailler les
» républicains ; je l'ai autorisé à donner ces rensei-
» gnemens au gouvernement, non pour me sauver,
» je ne l'espère pas, mon affaire est trop grave, mais
» pour être utile. Il y a des lâches qui, à ma place,
» se seraient détruits ; mais quand un homme a fait
» une faute, il doit un exemple, et je dois donner
» un grand exemple sur l'échafaud. Si j'avais été
» avide d'argent, je me serais adressé aux ennemis

» du gouvernement; mais je n'ai jamais rien voulu
» faire pour de l'argent, en tout pays j'étais sûr de
» vivre en travaillant. »

NOUVELLES DÉCLARATIONS RELATIVES A PEPIN, MOREY ET BOIREAU.

Il devenait évident qu'il ne pouvait plus nier ses relations avec Pepin d'une manière absolue; il a été forcé de convenir qu'il avait fait porter chez ce dernier les vêtemens et la chaussnre qne le docteur Perrève avait commandés pour lui, et que c'était le père Morey qui l'avait introduit chez Pepin pendant que lui, Fieschi, travaillait chez Lesage, près de la barrière du Trône. Il a ajouté que la boutique de l'épicier se trouvant sur son chemin, il y entrait quelquefois pour prendre un petit verre d'eau-de-vie; mais Pepin n'était pas plus son homme de confiance que les autres, et voici la raison qu'il en donnait : « J'avais adopté un système téméraire, qui
» était de n'avoir que des connaissances et pas d'amis;
» je ne me confiais à personne; si j'avais été aussi
» sage qne discret, vous ne m'interrogeriez pas. »

En ce qui concerne Morey, il persistait à nier qu'il lui eût confié son projet. « Si cela était, je vous le di-
» rais, » ajouta-t-il, « Morey d'ailleurs s'enfonce as-
» sez lui-même, à ce qu'il paraît. Je lui ai dit que je
» voulais faire monter les canons. Voilà tout. »

Cependant, il ne pouvait contester qu'il eût donné un rendez-vous à Morey pour le 28 juillet, à une heure, mais il chicanait sur le lieu. Il prétendait que c'était à la barrière qu'ils devaient se rejoindre, et non dans la rue Basse-du-Temple, où Morey avait été, en effet, aperçu à l'heure indiquée. Il prétendait que c'aurait été un *vilain rendez-vous;* qu'il avait les

jambes plus dégourdies que Morey, et qu'il n'avait pas besoin de lui pour se sauver.

Il a déclaré avoir acheté au marché du Temple, dans une boutique qu'il a indiquée, la malle qui a servi au transport des canons de fusil; il l'a payée 12 ou 13 francs; elle lui fut livrée en donnant 20 sous d'arrhes. C'est Morey qui lui en avait remis le prix. Il la fit porter chez Bury par un commissionnaire, qui reçut 15 sous pour sa commission. Il a également déclaré que, lorsqu'elle avait été remise à Nolland, elle contenait trois volumes de *la Police dévoilée*, par MM. Delaveau et Froment, et un volume intitulé *de la Femme*, par Virey, le tout bien relié; et enfin un petit carnet, couvert en carton, qui contenait une ou deux adresses, celle d'Annette Bocquin et d'une marchande chez laquelle Fieschi espérait la placer; diverses notes de dépenses, peut-être celle des canons de fusil et du bois qui avait servi à la confection de la machine; à coup sûr, celle du loyer de l'appartement, et peut-être encore la note de l'argent payé au tailleur Fournier par le docteur Perrève.

LE CARNET DE FIESCHI.

Le 24 août, ce carnet fut retrouvé dans les lieux d'aisance de la maison habitée par Morey, rue Saint-Victor, n. 23. Les procédés de la chimie moderne ont permis de le désinfecter et de le laver sans en faire disparaître ce que Fieschi y avait écrit, soit à la plume, soit au crayon; c'est une des pièces du procès. Ce carnet fut représenté à Fieschi, qui l'a reconnu : il contenait des renseignemens sur les voitures dites *Omnibus*, quelques adresses sans noms propres, quelques noms propres sans adresses, la note de divers objets mobiliers, des chiffres parais-

sant indiquer des sommes reçues et dépensées, enfin une phrase écrite à demi-mots, qui semblait vouloir dire : « Le mois de juillet effraiera la France. » On y a trouvé, comme la fille Lassave l'avait annoncé, un article conçu en ces termes : « Bua, 13 francs 23 centimes. »

Fieschi n'a pu expliquer les divers articles inscrits sur son carnet qu'après de longues méditations.

Les indications des sommes dépensées se rapportaient assez bien au paiement des divers demi-termes de son loyer, au prix des pièces de bois qu'il avait achetées pour la confection de sa machine, au prix de main-d'œuvre pour la façon de ces pièces de bois, enfin le prix de la malle dans laquelle les canons de fusil avaient été transportés. La difficulté consistait à rendre compte des recettes. On y voyait plusieurs fois répétée une somme de 218 fr. 50 cent. : on a retrouvé la signification certaine de ces chiffres dans une des dernières confrontations de Fieschi et de Pepin, ainsi que nous aurons occasion de l'expliquer plus tard.

Mais, entre plusieurs petites sommes qui pouvaient exprimer différens secours reçus de Pepin par Fieschi, à diverses époques, se trouvaient dans le carnet d'abord une somme de 4,750, 40 et puis une autre somme de 21,850 18. 50. Fieschi ne pouvait en trouver la signification qu'en les décomposant en plusieurs nombres; car il a toujours soutenu, et il soutient encore, qu'il n'a jamais reçu que 500 fr. ou 525 fr. environ.

Quant à la phrase mutilée, Fieschi a dit avec franchise qu'il ne se rappelait pas l'avoir écrite, mais que, puisqu'il avait fait la chose, c'est-à-dire puis-

qu'il avait commis le crime, il avait bien pu écrire une phrase qui semblait le prophétiser.

SUITE DES DÉCLARATIONS.

Après l'avoir interrogé sur un grand nombre d'individus signalés pour avoir été connus de lui, à l'égard desquels il a fait des réponses catégoriques, et qui démontrent évidemment que ces individus sont complètement étrangers à l'attentat, M. le président a été naturellement conduit à lui faire remarquer qu'ayant connu beaucoup d'ennemis du gouvernement, on devait croire qu'il avait instruit de ses projets quelques-uns d'entre eux; il a répondu : « Mon » Dieu ! non. Je me serais bien donné de garde de » leur rien dire; c'étaient des gens qui voulaient » avoir l'air de tout faire et qui n'étaient bons qu'à » faire des crédits dans les cabarets; c'étaient des » hommes corrompus, à corrompre les filles, les » femmes, les onze mille vierges; ce sont des en- » nemis de tout gouvernement, disposés à aller dans » toutes les émeutes, mais incapables de conduite et » de secret. »

Fieschi, comme vous le voyez, messieurs, en disait assez pour que les indices qui existaient contre Boireau, Morey et Pepin conservassent toute leur gravité.

Dans le plus prochain interrogatoire qu'il lui fit subir, M. le président crut devoir présenter à Fieschi le résumé de ces indices, afin de le mettre à portée de les discuter avec précision. « Boireau, lui dit M. le » président, vivait avec vous dans une grande inti- » mité, puisque vous alliez coucher chez lui, et que » de votre aveu, il est venu plusieurs fois vous cher- » cher dans votre domicile (ou près de votre domi-

» cile). Cela est, en outre, prouvé par le don que
» vous lui avez fait d'un pistolet. Boireau savait que
» l'attentat devait être commis ; il avait annoncé, la
» veille, le lieu où il le serait, et par quel moyen.
» De plus, au moment où l'attentat a été commis, il
» se tenait dans le voisinage ; il convient même que
» vous lui avez dit *qu'il fallait que les patriotes se*
» *tinssent prêts* : que pouvez-vous dire pour nier sa
» participation à l'attentat ? »

Fieschi s'est contenté de répondre qu'il avait fait connaissance avec Boireau au mois de décembre 1834 ; qu'à cette époque, quand Boireau ne savait où aller dîner, il venait manger à la table de Fieschi, c'est-à-dire à celle où dînaient les pensionnaires de Laurence Petit ; que depuis ce temps-là il l'avait assez pratiqué pour s'être aperçu que c'était une tête *chaude*, aussi *ivrogne* qu'il était *jeune ;* qu'il n'était capable de prendre un fusil que quand il était *soûl*, et qu'on savait par expérience qu'*homme de vin*, *homme de rien ;* qu'il n'avait donc jamais rien confié à Boireau ; et que ce jeune homme, quoi que puissent dire des *témoins menteurs*, n'était point venu chez lui, ni aucun autre, dans la nuit du 27 au 28 juillet.

M. le président a fait alors observer à Fieschi deux circonstances remarquables : d'abord, on n'avait pas trouvé dans sa chambre le foret qui avait dû servir à percer la lumière des trois canons de fusil qui n'en avaient pas ; ensuite Boireau était sorti du magasin de son maître le dimanche 26 juillet, emportant un foret et la plaque en bois nécessaire pour s'en servir ; il a représenté à Fieschi qu'il résultait de ces deux circonstances une grande probabilité que c'était Boireau qui lui avait fourni le foret nécessaire à son opération. Fieschi a répondu qu'il s'était servi d'un foret qu'il

avait acheté chez un ferrailleur, dans une rue qui est entre la rue Saint-Louis et la rue Charlot, et d'une plaque en bois de chêne qui lui appartenait, et qui devait avoir été trouvée chez lui; enfin, que si le foret n'y avait pas été saisi, c'est qu'après l'avoir brisé, ainsi que son archet, il avait jeté le tout dans les lieux d'aisance.

Les indices qui inculpaient Morey furent exposés en ces termes : « Votre intimité avec Morey était » encore plus grande, puisque pendant deux mois » vous avez couché chez lui; puisque vous lui avez » montré la facture des canons de fusil que vous aviez » achetés, dans le but, vous en êtes convenu, d'obtenir de lui, au moyen de cette facture un peu enflée, un peu plus d'argent; il vous en fournissait » donc, et dans le but de l'attentat? De plus, Morey » s'est vanté d'avoir chargé une partie des canons de » fusil. Il vous attendait rue des Fossés-du-Temple, » au moment même où vous commettiez l'attentat; il » était là de votre consentement, vous en êtes convenu une fois; et si vous avez depuis cherché à » atténuer cet aveu, en disant que vous n'aviez pas la » certitude de ne lui avoir donné rendez-vous qu'à » la barrière de Montreuil, vous n'en avez point détruit l'effet, puisque votre intelligence avec lui et » sa complicité dépendent bien moins du lieu du » rendez-vous que du rendez-vous même. »

Fieschi ne répondit à des argumens si pressans que par des défaites qui équivalaient en partie à des aveux : il croyait bien avoir donné rendez-vous à Morey, rue des Fossés-du-Temple; mais ceux qui l'y avaient vu, l'avaient vu avant le passage du Roi : il n'avait rien confié à Morey; si Morey se vantait d'avoir chargé quelques canons de fusil, il en *avait*

menti. « D'ailleurs, ajoutait-il en ricanant, s'il le veut, je lui céderai bien volontiers ma place, et je lui dirai comme ce condamné auquel un prêtre disait qu'il était bien heureux d'aller voir les anges : «Si vous voulez y aller, je vous donne ma place. »

Quant à Pepin, M. le président a fait remarquer à Fieschi qu'après avoir été introduit par Morey dans la maison de ce nouvel ami, il y avait été caché, et qu'il prenait à crédit dans son magasin tout ce qui lui était nécessaire. C'était là qu'il avait déposé les vêtemens que lui avait donnés le docteur Perrève ; c'était Pepin qui avait remis à Fieschi les 130 francs qui lui avaient servi à acheter les canons de fusil ; et Fieschi était convenu lui-même que c'était dans l'intention de lui en montrer la facture ainsi qu'à Morey, et de tirer par ce moyen un peu plus d'argent de l'un et de l'autre, qu'il y avait fait insérer un prix au-dessus du prix véritable. Il était impossible de n'en pas conclure que Pepin, comme Morey, était dans la confidence de l'achat des canons de fusil. Fieschi ne fit que répéter ce qu'il avait déjà dit : il n'avait connu Pepin que trois ou quatre mois avant l'événement, et il lui avait fait un conte plutôt que de lui confier la véritable destination de l'argent qu'il lui avait demandé.

Fieschi déclara incidemment qu'il n'avait employé que vingt-quatre des vingt-cinq canons de fusil qu'il avait achetés chez Bury, et qu'il avait laissé le vingt-cinquième dans un *placard* près de la cheminée. Il a dit également qu'il avait barricadé les portes de son logement ; mais ce qui paraîtra plus extraordinaire, c'est qu'il ne se souvient plus de quelle manière il en est sorti ; il ne croyait point être descendu par la fenêtre, et quand il ne lui a plus été permis d'en dou-

ter, il a répondu : « J'avais reçu un tel atout, qu'il
» y a de quoi oublier. Si les gardes municipaux ont dit
» cela, ils n'ont point d'intérêt à mentir. »

L'enquête la plus scrupuleuse a eu lieu chez tous les marchands de vieux fers qui se trouvent dans les rues adjacentes aux rues Saint-Louis et Charlot. Aucun n'a vendu de foret vers l'époque indiquée. La fosse des lieux d'aisance de la maison qu'habitait Fieschi a été vidée, on y a trouvé un foret brisé et en mauvais état; mais la mèche de ce foret rapprochée de la lumière des canons de fusil qu'elle aurait dû percer, ne s'y rapportant pas, il a été démontré que ce n'était pas cet instrument qui avait servi à forer les canons de fusil.

Suit la déposition d'un sieur Ribeyrolles[1], qui a rencontré le dimanche, 26 juillet, Fieschi venant du boulevart du Temple, en compagnie d'un homme qu'on a cru être Morey; mais le sieur Ribeyrolles a affirmé que ce n'était pas lui.

Puis celle d'une dame Martineau qui, le 27 juillet, a vu, sur la place Royale, trois individus, dont l'un était un sieur Piet de Saint-Hubert, ancien garde-du-corps, compromis dans les troubles de la Vendée, et dont un autre ressemblait à Fieschi. Leurs propos, qu'elle entendit, semblaient relatifs à la catastrophe du lendemain. Mais rien n'est venu à l'appui de cette déposition.

ÉPISODE RELATIF AU PRINCE CHARLES DE ROHAN.

Fieschi, en se rendant à la manufacture de papiers peints où il travaillait, s'arrêta un jour chez Pepin : c'était le matin. Celui-ci lui dit : « J'attends aujour-
» d'hui un grand personnage, le comte ou le baron de

» Rohan, un parent de Louis-Philippe. — Tiens, » c'est un carliste, reprit Fieschi. — Il fait le républicain, mais je ne me fie pas à lui. »

Pepin informa Fieschi que ce *monsieur* était à Paris avec sa femme, et qu'il habitait ordinairement la Suisse. Fieschi conçut alors l'idée d'écrire une lettre à M. Gustave de Damas, qui était également établi en Suisse, pour lui faire connaître sa position et lui exprimer le désir qu'il avait de sortir de France, où il était poursuivi. Il demanda à Pepin s'il ne croyait pas que M. de Rohan se chargerait de sa lettre. Pepin dit à Fieschi qu'il pouvait écrire, mais qu'avant de remettre sa lettre il convenait de sonder le terrain, parce qu'il était possible que M. de Rohan ne fût pas bien avec M. G. de Damas. Le lendemain, Fieschi retourna chez Pepin; il vit arriver une voiture de place d'où descendit un *monsieur assez gros*, la tête grise, la figure *assez fraîche*. Un jeune homme l'accompagnait. Pepin dit à Fieschi : « Monte là-haut. » Il y resta jusqu'après le départ de M. de Rohan; alors Pepin, sans s'expliquer sur la cause ou l'occasion de la visite qu'il avait reçue, dit à Fieschi que M. de Rohan connaissait en effet M. G. de Damas, mais qu'ils ne se voyaient pas. M. de Rohan reprochait à cet officier général d'avoir fouillé dans toutes les familles pour faire une biographie; « je soupçonne » ajouta-t-il, « que ce personnage y est pour quelque chose. » Fieschi supprima sa lettre. Pepin raconta à Fieschi que M. de Rohan lui avait dit : « Louis-Philippe et moi, nous étions amis autre-» fois; mais depuis la révolution de juillet, j'ai vu » que c'était un ambitieux, et nous ne nous voyons » plus. Je suis venu à Paris où mes parens me doi-» vent de l'argent; mais ils me contrarient pour le re-

» cevoir : il suffit que je sois républicain. » M. de Rohan ne voulut pas donner son adresse à Pepin.

Celui-ci, interrogé plus tard sur ce récit de Fieschi, a déclaré que le prince Charles de Rohan était en effet venu deux fois chez lui, pour le voir, dans le courant du mois d'avril dernier, et ne l'avait rencontré qu'une fois. L'origine et l'histoire de leurs relations était toute simple : Pepin, auquel il avait été accordé divers brevets d'invention, en avait, entre autres, obtenu un pour la décortication des légumes secs; il fit annoncer sa découverte dans les journaux. Le prince de Rohan lui demanda des produits de sa manufacture, et eut occasion d'en faire placer une certaine quantité en Suisse, où il demeurait. Une correspondance assez amicale s'établit entre eux, à ce sujet. De plus, Pepin voulant obliger, il y a environ deux ans, un ancien grenadier au 16e régiment de ligne, le recommanda et l'adressa, en Suisse, au prince de Rohan. Ce soldat avait servi dans la garde municipale, et il était obligé de sortir de France, parce qu'il s'était compromis; Pepin paya son voyage. La visite du prince de Rohan n'était que de pure civilité. Il n'existait entre Pepin et lui aucune relation politique.

Au reste, tout ce qu'avait rapporté Fieschi au sujet de la lettre destinée à M. G. de Damas, et des relations de famille du prince de Rohan, se trouve confirmé, quoique d'une manière indirecte, par les hésitations, les demi-aveux, et même les demi-dénégations de Pepin. Il a prétendu, néanmoins, en parlant de la lettre, « qu'il ne savait pas qui diable lui » avait donné cette commission. »

La dame Pepin est convenue, comme son mari, des deux visites que le prince Charles de Rohan au-

rait faites à Pepin, le printemps dernier ; il n'a vu Pepin qu'une fois, pendant une demi-heure tout au plus ; la dame Pepin était présente à une grande partie de l'entretien ; il roulait alors sur la mécanique.

Il a été vérifié que, le 10 août 1824, M. le prince Charles de Rohan-Rochefort avait pris, à l'ambassade de France en Suisse, un passe-port pour Augsbourg, et que, pendant le printemps dernier, il était venu à Paris au moyen de ce passe-port, qui a été visé le 11 mai 1835, au ministère des affaires étrangères. Ce voyage paraît avoir été déterminé par des motifs purement domestiques. M. le prince de Rohan, après avoir habité pendant plusieurs années une maison de campagne aux environs de Vevey, est actuellement établi dans cette ville. Il est de retour dans son domicile depuis le commencement de septembre, et il a repris ses occupations habituelles. On assure qu'il partage son temps entre des expériences pour la carbonisation de la tourbe, le creusement des puits artésiens et les jouissances matérielles de la vie.

Il paraîtrait que M. le prince de Rohan-Rochefort, dont les opinions et la conduite, à l'époque de notre grande révolution, auraient entièrement différé de la conduite et des opinions des autres personnes de son nom, a peu de relations avec sa famille. On assure même qu'il allie, à un sentiment de prédilection pour la branche aînée de la maison de Bourbon, des idées républicaines. Ses fils habitent la Bohême.

Le gouvernement du canton de Vaud ne s'est jamais cru obligé de surveiller sa conduite. Aucune circonstance ultérieure de l'instruction n'a rappelé le nom du prince Charles de Rohan, ni attiré l'attention des magistrats instructeurs sur sa personne.

ARRESTATION ET PREMIER INTERROGATOIRE DE PEPIN. SON ÉVASION.

Il paraîtrait que Pepin, qui voulait peut-être sonder les dispositions de Fieschi, ne manquait pas, selon ce dernier, lorsque les visites de l'ouvrier en papiers peints coïncidaient avec quelques articles *un peu solides* des journaux contre le gouvernement, de les lui faire lire. A la fin du mois de mai, c'est-à-dire quelques semaines après la visite de M. de Rohan, Pepin dit à Fieschi en parlant du Roi : « Est-ce qu'on » ne trouvera pas quelqu'un pour lui f..... un coup » de fusil ? Il y en a tant qui, pour un billet de mille » francs, se sont fait condamner aux galères à perpé- » tuité, et il n'y aura pas un homme pour délivrer le » pays d'un brigand comme celui-là. »

Cependant Fieschi persistait toujours à soutenir qu'il n'avait point confié son projet à Morey ni à Pepin. « C'étaient eux et bien d'autres qui lui disaient » qu'il y aurait quelque chose aux fêtes de juillet, et » qu'il fallait que les patriotes se tinssent prêts. » M. le président lui ayant demandé *quels étaient les autres*, il a répondu : « Voulez-vous que je vous » cherche deux ou trois mille personnes peut-être ? » Quand je me trouvais avec des jeunes gens, des » républicains, des bavards comme il y en a tant, ils » disaient qu'il y aurait du bruit aux fêtes de juil- » let. »

Cependant, le 28 août, après de longues et infructueuses recherches, Pepin qui, comme il nous l'apprend lui-même, ne se cachait *pas directement*, depuis l'attentat du 28 juillet, mais qui, à raison des persécutions qu'il dit avoir éprouvées, ne « se mon-

» trait pas, pour laisser passer l'effervescence de ce » triste événement, et qui, ayant l'habitude de n'être » jamais chez lui les jours de revue, quittait comme » cela son domicile par instant et rentrait de temps à » autre, pour ne pas se trouver en face de gens qui » pouvaient lui causer des vexations, » fut arrêté à Paris, dans son propre domicile.

Il fut interrogé sur-le-champ, ainsi que sa femme, son garçon de magasin et sa servante. Pepin s'efforça d'abord de repousser les inductions qu'on pouvait tirer contre lui de sa disparition préventive. « Le seul » motif, dit-il, qui m'ait empêché de paraître publi- » quement chez moi, c'est que je voyais qu'on arrê- » tait tout le monde, et je craignais qu'on ne m'arrêtât » aussi. » Il déclara ensuite « qu'il ne connaissait » pas Fieschi, ou que, s'il le connaissait, il ne le » connaissait pas du moins sous ce nom-là. » Après les malheureux événemens de juin, il avait vendu son établissement pour aller demeurer dans le douzième arrondissement, qui est le quartier de Morey. Il y rencontra celui-ci, et l'employa comme bourrelier. Il y avait au moins deux mois qu'il ne l'avait vu à l'époque de l'attentat; après tout, il ne le connaissait que *passagèrement.* Pepin avait rétabli sa résidence dans le quartier Saint-Antoine au commencement de la présente année. Quand Morey passait dans ce quartier, il entrait chez Pepin pour savoir si on avait besoin de lui. A la vérité, il présenta une fois à Pepin, il y a environ six mois, et soi-disant pour le placer, un *patriote, qui avait besoin de travailler et de se soustraire.* Le nom de ce patriote poursuivi était Bécher ou Béchot; il n'inspira point de confiance à Pepin, qui ne voulut pas s'en charger. Il y a au moins trois mois qu'il ne l'a vu. Cependant ce

Bécher « est venu peut-être quelquefois chez Pepin, » lorsque celui-ci n'y était pas; Pepin peut lui avoir » offert de coucher à la maison, » parce qu'il le croyait *poursuivi;* mais il n'en *est pas bien sûr:* ce qui est certain, c'est que cet homme n'y a jamais couché *que deux nuits.* D'ailleurs, « plus d'une fois » des patriotes sont venus chez Pepin lui demander » asile, et il leur a offert un matelas. Tout le monde » peut-être, étant pris à l'improviste, aurait fait ce » qu'il a fait. Ce Bécher ou Béchot couchait sur un » matelas, dans une petite pièce sur le derrière. »

M. le président ayant fait observer à Pepin qu'il paraissait incroyable qu'il eût donné asile chez lui à une personne dont il ignorait le nom, Pepin a répondu : « Je jure par ce qu'il y a de plus sacré pour un » homme d'honneur, que je ne savais pas directement » son nom. » Il a dit qu'il lui serait difficile de donner le signalement de la personne que lui avait présentée Morey, *de crainte de se tromper;* qu'il ne pouvait rien préciser sur la question de savoir si cette personne avait ou non uu *accent particulier; c'est là*, a-t-il ajouté, *le résultat de sa conscience.*

Tout en disant que Bécher ne venait pas souvent chez lui, et que plusieurs fois même il lui avait fait refuser la porte, Pepin est convenu que cet homme était importun, qu'il *entrait* quelquefois malgré qu'on en eût, qu'il *s'asseyait*, et quand il y avait là *un journal, il le lisait.* Toutefois il a ajouté qu'après l'avoir admis à coucher chez lui, il lui avait interdit sa maison, parce que *la bonne* elle-même disait qu'elle ne voulait pas faire son lit et *qu'il avait l'air d'un voleur.* M. le président lui ayant demandé s'il n'avait pas prêté de l'argent à son hôte, Pepin a répondu : « Si je lui en avais donné, ce serait bien peu

» de chose ; mais je ne lui en ai pas donné. J'ai obligé
» beaucoup de monde, mais je ne pouvais donner de
» l'argent à un homme que je ne connaissais qu'en
» passant. Quand il a vu qu'on lui faisait mauvaise
» mine, il a disparu. » Comme on a fait alors observer à Pepin qu'on avait des raisons de croire qu'il n'avait pas cessé de voir cet homme, il a répondu « qu'il ne le voyait pas directement, mais qu'il entrait
» quelquefois le matin à la maison pour boire la
» goutte. »

M. le président ayant jugé à propos de lui demander quelles étaient les autres personnes qui avaient cherché un asile chez lui, Pepin a répondu : « J'ai eu
» affaire à des patriotes, pour le procès d'avril ; mais
» je ne pourrais pas entrer dans de grands détails,
» encore je ne crois pas qu'ils se soient cachés à la
» maison. »

Ce qu'il venait de dire du procès d'avril conduisait naturellement M. le président à interroger l'inculpé sur ses relations avec le docteur Recurt. Pepin répondit qu'il avait connu le docteur Recurt quand ils étaient en *relation de garde nationale*, ayant été l'un et l'autre capitaines de la 8e légion ; qu'il l'avait vu une ou deux fois depuis le procès d'avril ; que Recurt, pendant qu'il était dans une maison de santé, était même venu un jour dîner chez lui, *en quelque sorte à son corps défendant*, uniquement parce qu'on lui avait dit qu'il se trouverait en compagnie de M. Levaillant, membre de la chambre des Députés, qui avait rendu des services à Pepin, pour des *recouvremens*. Pepin ajouta qu'il lui serait bien *difficile de dire s'il y avait d'autres personnes ;* cependant *il croit qu'il y avait un avocat qui fait ses affaires, nommé Me Lorélut*, et un négociant,

M. Fauveau ; s'il y avait encore *d'autres personnes*, elles sont venues *accidentellement à la fin du dîner*, et sans être engagées. Le dîner avait été en quelque sorte improvisé ; car à quatre heures on ne savait pas qu'il dût avoir lieu : il était tard quand M. Levaillant fit dire qu'il viendrait dîner chez Pepin ce jour-là.

Ce récit n'est conforme ni à la vraisemblance ni au récit de M. Levaillant. En effet, selon ce dernier, aussi souvent que ses fonctions de député le ramenaient à Paris, Pepin, qu'il avait obligé, lui faisait beaucoup de politesses et l'invitait à dîner. M. Levaillant n'accepta pas d'abord ; il accepta enfin.

M. Levaillant avait dit qu'il y avait parmi les convives un homme de petite taille, assez commun, décoré de juillet, qui parlait surtout de son amour pour la chasse et de son habileté à tirer. On lui a représenté Morey, et il l'a parfaitement reconnu. M. Fauveau avait dit à peu près les mêmes choses.

M. le président ayant demandé à Pepin s'il n'y avait pas à ce dîner une personne connue pour son adresse à tirer, et qui avait beaucoup parlé de ses prouesses à la chasse : « si cela était, a répondu » Pepin, ce ne pourrait être que M. Morey, qui tire » très-bien aux prix ; mais je ne puis rien affirmer à » cet égard. » Au surplus, il ne croyait pas qu'il fût venu quelqu'un à la fin du dîner ; « c'était cependant » bien possible ; il était même très-possible, s'il était » venu quelqu'un, que ce fût la personne qui lui » avait été présentée par Morey ; mais il ne se le rap- » pelait pas. »

M. Lorélut et M. Levaillant croient se souvenir qu'une septième personne est venue pendant le dîner. Il paraîtrait que Fieschi s'est vanté, en se plaçant au nombre des convives ; il n'est venu que pen-

dant le dîner ou quand le dîner finissait, au dessert, pour prendre du café et un verre de liqueur.

Pepin a soutenu qu'il ignorait que l'on eût porté chez lui des vêtemens pour un individu nommé Alexis. Il ne savait pas que cet Alexis fût le même que Bécher, et encore moins que Bécher fût une seule et même personne avec Girard ou Fieschi. Il ignorait également que le prétendu Bécher eût demeuré chez Morey; il a soutenu que Morey n'avait eu avec le soi-disant condamné politique que des relations fort indirectes; que d'ailleurs lui Pepin n'était pas véritablement lié avec Morey, qu'il ne l'avait pas invité à dîner, que Morey était probablement venu sans invitation; qu'à la vérité ils avaient été tous deux membres de la société de l'Union de Juillet, mais qu'il ne croyait pas que Morey fît partie de la société des Droits de l'Homme, et que, quant à lui, il n'appartenait pas à cette société, quoiqu'on le lui eût imputé à crime, ainsi que d'avoir caché Guinard, Cavaignac, Marrast et Raspail, ce qui était également faux.

Il résulta de l'interrogatoire de la dame Pepin une circonstance importante : c'est que Pepin n'a pas dit la vérité lorsqu'il a déclaré qu'il ne connaissait Morey que comme bourrelier et parce qu'il l'avait fait travailler de son état. La dame Pepin a déclaré qu'elle avait les factures de tous les bourreliers qui avaient travaillé pour sa maison, même quand elle et son mari demeuraient à la Gare, et qu'on n'en trouverait aucune au nom de Morey. Il résulterait cependant d'une déclaration de Fieschi, que Morey aurait, au moins une fois, fourni à Pepin un harnais, ou quelque autre objet de sellerie ou de bourrelerie, puisque celui-ci voulait en compenser le prix avec ce qu'il

restait devoir, pour sa part contributive des frais de construction de la machine infernale.

Un incident remarquable suivit le premier interrogatoire de Pepin. Il avait été ramené le jour même chez lui pour être présent à la vidange et à la fouille des lieux d'aisance de sa maison, il parvint à tromper la surveillance des deux inspecteurs de police à la garde desquels le commissaire de police Milliet l'avait confié, et il s'évada.

Cependant les interrogatoires de Fieschi continuaient; il précisa qu'il avait couché quatre ou cinq fois chez Pepin, dans une chambre située sur le derrière de la maison ainsi que l'avait dit celui-ci. Selon la fille Patout, cette chambre était destinée aux parens et aux amis qui survenaient, et Fieschi ajouta qu'il avait toujours couché dans le lit, circonstance qui est encore confirmée par le témoignage de la servante, et qui dément ce qu'avait dit Pepin, qu'on ne lui donnait qu'un matelas. Suivant Fieschi, Pepin savait le véritable nom du prétendu Bécher; il savait également qu'il portait le nom de Girard au boulevart du Temple, et qu'il ne fallait le désigner sous celui de Bécher qu'au faubourg Saint-Antoine. La dame Pepin ne le connaissait que sous le nom de Bécher ou d'Alexis, et lorsqu'il prenait quelque chose à crédit dans la boutique, elle l'inscrivait sous le nom du peintre, parce qu'il travaillait dans une manufacture de papiers peints, et même une fois elle lui a donné le nom de barbouilleur pour le désigner. Les livres ont été compulsés; ils contiennent, du 1er janvier au 28 juillet 1835, divers articles de crédit faits au peintre pour fourniture de fromage, d'eau-de-vie de Cognac, de macaroni, d'épices, et l'un de ces articles est inscrit au nom du barbouilleur.

CONFRONTATION DE FIESCHI AVEC MOREY.

Fieschi et Morey, confrontés ensemble, se sont mutuellement reconnus.

En présence de Morey, Fieschi a soutenu que celui-ci le connaissait depuis long-temps sous le nom de Fieschi; qu'il l'avait accompagné en se disant son oncle, quand Fieschi était allé louer un logement au boulevart du Temple, sachant bien que Fieschi prenait alors le nom de Girard; que le lundi 27 juillet, Morey avait bu de la bière avec lui, sur le boulevart du Temple, sous une tente, entre midi et une heure; qu'il avait certainement montré ou donné à Morey la facture de ses canons de fusil; enfin qu'il avait donné rendez-vous à Morey, le 28, dans la rue des Fossés-du-Temple, vers midi, et en tout cas, à la barrière de Montreuil.

Morey, de son côté, a soutenu que Fieschi *pouvait croire* lui avoir confié qu'il prenait le nom de Girard, mais qu'il ne l'avait jamais fait; qu'il ne l'a point accompagné quand il a été louer son appartement, et qu'il n'y a jamais mis les pieds; que c'est faussement qu'on prétend l'avoir aperçu sur le boulevart du Temple, le lundi 27 juillet, et que Fieschi *s'est trompé* quand il a cru le voir, qu'il n'a aucune connaissance de la facture des canons de fusil, et que, depuis plus de cinq semaines avant l'attentat, il n'avait point rencontré Fieschi.

CONFRONTATION DE FIESCHI AVEC BOIREAU.

Fieschi et Boireau, confrontés ensemble, se sont reconnus.

Fieschi a persisté à dire, en présence de Boireau, que ce jeune homme était venu plusieurs fois le demander, boulevart du Temple, n. 50; qu'il ne sait pas sous quel nom il le demandait au portier, mais qu'il s'arrangeait toujours de manière à le faire descendre; que, dans une de ces visites, Fieschi avait donné à Boireau le pistolet qu'il avait reçu de l'armurier Bury; qu'il avait couché une fois chez Boireau assez récemment et qu'il y était allé une autre fois, pour y coucher encore, mais qu'on ne l'y avait point reçu; que Boireau lui avait parlé du complot de Neuilly comme quelqu'un qui en connaissait les auteurs.

Après avoir remarqué combien les renseignemens jusqu'ici recueillis et les déclarations de Fieschi compromettent ses trois co-accusés, Pepin, Morey et Boireau, M. Portalis démontre que les aveux de Fieschi sont cependant incomplets, et continue en ces termes :

Il devenait de plus en plus urgent d'obtenir de Fieschi des déclarations nouvelles : c'était le meilleur moyen de contrôler celles qu'il avait faites jusqu'alors.

ENTREVUE DE FIESCHI AVEC M. BOUVIER.

M. Bouvier, ancien directeur de la maison centrale de détention d'Embrun, était venu à Paris. M. le président jugea qu'il pouvait être utile à la manifestation de la vérité qu'il vît Fieschi. Fieschi se louait singulièrement de lui, et le plaçait au premier rang de ses bienfaiteurs; et, s'il faut l'en croire, la reconnaissance est pour lui une religion. C'est ainsi qu'il disait à M. Bulos, qui l'avait appuyé, en 1831, auprès de M. le général Pelet : « Vous avez maintenant un

» fusil et un sabre à votre disposition; si quelqn'un
» vous déplaisait, adressez-vous à moi. »

M. Bouvier trouva Fieschi occupé à dicter ou à faire écrire l'histoire de sa vie, et précisément il en était au chapitre qui traite de son séjour à Embrun. Il s'étendait sur les services qu'il avait reçus de M. Bouvier, et sur les éloges que méritait, selon lui, ce bienfaiteur de l'humanité. Fieschi a vu deux fois M. Bouvier. Après lui avoir témoigné combien il trouvait flatteur et consolant que des hommes aussi honorables que M. Lavocat et lui vinssent le voir jusqu'au pied de l'échafaud, Fieschi lui parla de son repentir, de son amour pour Laurence Petit, dont il lui a paru toujours très-épris, quoiqu'il ne cesse de lui reprocher son crime et ses malheurs; et enfin de la construction de sa machine, dont il s'est dit l'inventeur et le principal ouvrier. M. Bouvier lui répondit qu'il ne cherchait pas à connaître ses secrets, qu'il voulait demeurer étranger à son procès; mais, puisqu'il le mettait sur la voie, qu'il l'invitait à dire tout ce qu'il importait à la justice de connaître. Il lui conseilla d'abandonner le système de réticence dans lequel il semblait persévérer, et de ne plus rien dissimuler à M. Lavocat.

La première visite de M. Bouvier à Fieschi avait eu lieu le 7 septembre et la seconde le 10. Le lendemain 11, Fieschi fit à M. le président une déclaration qui peut se résumer ainsi qu'il suit:

RÉVÉLATIONS.

« Quelque temps après qu'on eut commencé à le poursuivre, désespéré de la perte de sa place et des mauvais procédés de Laurence Petit à son égard,

Fieschi conçut la malheureuse idée de sa machine; comme il connaissait Morey pour un ennemi du gouvernement, il alla le trouver et lui en montra le dessin, avant d'avoir formé encore le projet de le mettre à exécution. Morey en fut enthousiasmé, et lui dit: « Si j'avais assez de fonds, je fournirais aux dépenses » nécessaires. » Ce projet revint souvent dans leurs conversations. Cependant Fieschi n'avait pas d'ouvrage; le temps lui pesait, il avait besoin de se distraire; il lui fallait trouver un emploi de ses facultés et de son énergique activité. Morey le mena chez Pepin en lui disant: « C'est un homme qui fait travailler beaucoup d'ouvriers et il pourra vous occuper, soit à Lagny, où il a une fabrique, soit ici. » Pepin promit de s'occuper de Fieschi; mais ses promesses tardaient à se réaliser. Alors Morey parla à Pepin du dessin de la machine, et le lui fit voir; l'enthousiasme de Morey gagna Pepin; il dit: « Si l'homme » est solide, on pourrait faire les dépenses qui se» raient nécessaires; moi, je les ferais. » Morey rendit compte à Fieschi de ce qu'il avait fait. Pepin s'informa si Fieschi n'était pas un homme à tourner le dos dès qu'il aurait engagé sa parole. Il fit appeler Fieschi. « Alors, dit celui-ci, nous nous trouvâmes tous les » trois ensemble; ils me demandèrent à quelle somme » pourrait monter la dépense de la machine; je me » séparai d'eux un instant et fis un calcul détaillé, » qui montait à peu près à 500 fr. »

» Ces choses s'étaient passées vers la fin de février ou au commencement de mars. Il fut décidé que Fieschi irait chercher un logement; il en trouva un qu'il jugea propice; mais lorsqu'il voulut l'arrêter, il prit Morey avec lui: le logemeut convint à tous deux. Fieschi donna cinq francs d'arrhes; le prix du

loyer annuel fut fixé à 315 francs. Pepin fut engagé à venir voir si, lui aussi, trouvait le local *propice;* il y vint, et c'est la seule fois qu'il y soit venu. Fieschi exposa alors qu'il était nécessaire de meubler l'appartement : il n'avait rien ; Laurence Petit l'avait dépouillé de tout ; il fit le détail des meubles indispensables à un ménage de garçon. Son devis se montait à cent trente et quelques francs ; Pepin lui remit cette somme. Fieschi acheta quelques meubles. »

« Le détail s'en est trouvé sur son carnet ; la fille Daurat nous en a donné l'inventaire.

« Il prit possession de l'appartement le 8 mars. « J'avais encore, dit-il, quelque argent qui m'appar- » tenait ; je me suis procuré de l'ouvrage pour gagner » ma vie. Par amour-propre, je disais à epin que je » gagnais plus que je ne gagnais réellement, ne vou- » lant pas passer pour un sicaire qui agissait pour de » l'argent. On s'attendait à une revue pour le 1er mai : » par conséquent, vers le 6 avril, je voulus acheter du » bois. Je fus avec Pepin sur le quai qui va du pont » d'Austerlitz à la Râpée. Autant que je puis me le » rappeler, j'avais un habit de drap bleu; Pepin avait » une casquette en tissu de crin gris et une blouse de » toile grise, qui, à force d'avoir été lavée, était de- » venue blanche. Nous avons tous les deux ensemble » marchandé le bois qui était nécessaire, en nous » adressant tant au garçon qu'au maître du chantier. » Nous achetâmes quatre chevrons en chêne, épais » de deux pouces à peu près, et une membrure en » bois de hêtre, de trois pouces d'épaisseur, six pou- » ces de largeur et huit pieds de longueur. Je donnai » trois pièces de cent sous ; on me rendit trente ou » trente-deux sous. » Fieschi alla ensuite chercher un commissionnaire et fit prendre son bois. Pour

qu'on ne sût pas où il le faisait porter, il le fit déposer au coin d'une borne, près de la boutique où il voulait le faire façonner; ensuite il porta ce bois, deux pièces à deux pièces, à l'ouvrier qu'il avait choisi, en lui expliquant comment il fallait le travailler.

» Cette façon coûta six francs. L'ouvrage achevé, Fieschi emporta les morceaux de bois chez lui; il ne fit pas façonner la membrure; il déposa le tout dans sa chambre.

» Il s'agissait de se procurer des fusils. Pepin, d'abord sans nommer personne, dit qu'il savait quelqu'un qui pourrait en procurer; plus tard, il s'expliqua : c'était Cavaignac, alors détenu à Sainte-Pélagie, qui, selon Pepin, connaissait quelqu'un qui avait des fusils en dépôt; mais, voyant qu'il n'y avait pas de revue annoncée pour le 1er mai, Pepin ne demanda point de fusils, et nous dîmes, continue Fieschi : *Attendons en juillet*. Vers cette époque, Pepin obtint, sous un faux nom, une permission pour aller voir Cavaignac. Il raconta à Fieschi qu'en parlant à Cavaignac de cette affaire, il lui avait dit qu'il avait besoin de vingt à vingt-cinq fusils, et qu'il fallait que Cavaignac fût assez discret pour ne pas demander à quel usage ils devaient servir. Cavaignac aurait répondu qu'il attendait quelqu'un qui le devait venir voir et qu'il en parlerait. On n'eut pas de réponse.

» Quand Pépin allait à Sainte-Pélagie pour voir Cavaignac, il voyait aussi Guinard. Pepin écrivit vers ce temps-là à Cavaignac une lettre signée d'un nom qui n'était pas le sien : il y demandait à celui-ci si l'homme *pouvait compter sur la remise prochaine des 20 ou 25 francs*, parce qu'il n'attendait que cela pour partir. Ces 20 *ou* 25 *francs*, c'étaient les fusils nécessaires au service de la machine. « J'ignore,

» dit Fieschi, si Pépin avait confié l'affaire à Cavai-
» gnac, mais c'est ma pensée, et je crois que c'est
» pour ce motif qu'a été résolue l'évasion de Sainte-
» Pélagie, puisqu'elle a eu lieu peu de jours avant
» les fêtes. Ma pensée à moi, au sujet de Cavaignac,
» de Guinard et des autres évadés, est que, s'ils
» ne sont pas sortis de France au moment de leur
» évasion, c'est qu'informés par Pepin de ce qui de-
» vait se passer, ils devaient rester à Paris pour at-
» tendre l'événement. »

« Fieschi a ajouté que la résolution de commettre l'attentat était arrêtée avant la visite du prince de Rohan à Pepin. Il s'est quelquefois demandé si Pepin n'était pas carliste : ses relations avec le prince de Rohan l'avaient porté à le croire ; car il pouvait difficilement comprendre que le prince de Rohan fût républicain, et il avait entendu Pepin dire qu'on était plus heureux sous Charles X que sous Louis-Philippe. Dans tous les cas, l'opinion de Fieschi est qu'en dehors de la machine, dont l'invention et l'exécution lui appartiennent, on ne peut s'empêcher de regarder Pepin, en cette affaire, comme le principal agent des partis ennemis du gouvernement. »

Pour Fieschi, tour-à-tour napoléoniste et républicain, il pouvait être sans conviction politique, mais à coup sûr il n'était pas carliste. Un jour, lorsque la duchesse de Berry était à Blaye, le menuisier Vincent lui ayant dit, en plaisantant, que Charles X reviendrait bientôt, Fieschi lui répondit en faisant, selon ses mœurs et avec sa canne, le geste d'un homme qui met en joue : « S'il revenait, je l'aurais bientôt tué,
» quand même ma tête devrait sauter ; je l'ai risquée
« deux ou trois fois. » L'ensemble de sa conduite ne dément point ce propos.

« Quand Pepin, Morey et Fieschi furent certains qu'il y aurait une revue pour les fêtes de juillet, ce dernier se procura les canons de fusil, et, aussitôt que Pepin le sut, il donna cent quatre-vingt-sept francs et quelques centimes pour les payer. Fieschi, ayant apporté chez lui les canons de fusil, fit lui-même tout le travail de l'assemblage des pièces de bois et de la traverse de derrière sur lesquelles reposaient les culasses des fusils. Il fit le modèle de la ferrure et mit tout en règle. »

« Sept ou huit jours avant le 28 juillet, lorsque le marché des canons de fusil était déjà conclu, Pepin, Morey et Fieschi se donnèrent rendez-vous au boulevart de la Salpêtrière, près du corps-de-garde de la Poudrière, sur le chemin qui conduit à la Gare, derrière l'hôpital général. Fieschi, arrivé le premier, fut rencontré en ce lieu par un nommé Caillot, caporal de la 3e compagnie des sous-officiers sédentaires, dans laquelle avait servi Fieschi, et par un autre homme qui avait soin de ses effets lorsqu'ils étaient camarades ; ces militaires le reconnurent, et il les accompagna jusque dans un jardin où ils allaient acheter de la salade. Morey joignit Fieschi ; ils allèrent au-devant de Pepin, qu'ils rencontrèrent sur la place de la Salpêtrière ; ils prirent alors la rue Poliveau, sortirent par le moulin de la papeterie, et allèrent s'asseoir tous les trois auprès des arcades, ou sous les arcades du pont d'Austerlitz, en amont. Là, tout ce qui concernait l'achat des canons de fusil fut combiné. Le lendemain Pepin remit l'argent à Fieschi ; c'est la dernière fois qu'il a vu Pepin. »

« Morey était venu sept ou huit fois voir Fieschi depuis qu'il habitait le boulevart du Temple ; il a vu la machine toute montée, avant que les canons de

fusil fussent posés; ce fut lui qui apporta les balles, les chevrotines et la poudre.

» Le matin du 28 juillet, dans l'agitation où se trouvait Fieschi, il alla donner *audience à ses réflexions*, sur le bord du canal; en rentrant chez lui, il rencontra Morey, rue des Fossés-du-Temple, et lui demanda ce qu'il faisait là; Morey lui dit qu'il venait voir ce qui se passait; c'est alors qu'ils se donnèrent définitivement rendez-vous pour l'après-midi à la barrière de Montreuil. »

Il résultait d'une déclaration qui fait partie de la procédure que, la veille ou l'avant-veille de l'attentat, un hommme ou deux, montés sur des chevaux, devaient passer devant la fenêtre de Fieschi, sur le boulevart du Temple, pour qu'il pût établir la mire de sa machine. M. le président interrogea Fieschi sur cette circonstance; il la nia, et il répondit que les hommes à cheval qui passaient tous les jours sur le boulevart lui suffisaient pour prendre ses hauteurs. Cette déclaration de Fieschi rendait de nouvelles enquêtes nécessaires; il fallait que la sincérité de son récit fût mise à l'épreuve, et pour cela, on devait rechercher et constater avec soin toutes les circonstances de fait qui y étaient rapportées.

ACHAT DU BOIS ET CONSTRUCTION DE LA MACHINE.

La difficulté de trouver le chantier où Fieschi avait acheté ses chevrons a été fort grande. Enfin la description qu'avait donnée Fieschi a paru s'appliquer au chantier du sieur Poucheux, situé quai de la Râpée, n. 17. On a trouvé dans le livre-journal de ce marchand quelques articles qui pouvaient se rapporter aux pièces de bois que Fieschi a employées; mais

elles paraissent avoir été vendues le 26 mai, et c'était, au plus tard, vers le 26 avril que l'achat de celles-ci devait avoir été fait. Cependant Fieschi a reconnu M. Poucheux père pour le marchand qui lui avait fourni ses pièces de bois, et le commissionnaire qui est venu les prendre a à peu près reconnu le chantier du sieur Poucheux.

Ce commissionnaire, nommé Chanut, croit se rappeler qu'après les fêtes de Pâques, et le lendemain de la foire de la barrière du Trône, un inconnu vint le trouver à la place de la Bastille, dans la matinée, et lui dit de prendre une voiture et de venir avec lui chercher quelques pièces de bois qu'il avait achetées quai de la Râpée.

L'inconnu accompagna le commissionnaire au chantier, et chargea, dans la voiture à bras de Chanut, des bois équarris. Il lui prescrivit ensuite de les voiturer jusqu'à une fabrique de papiers peints, avenue des Ormes, où il déchargea sa voiture. Chanut a parfaitement reconnu la manufacture de papiers peints de M. Lesage, pour la maison à la porte de laquelle il avait déchargé les morceaux de bois qu'il apportait de la Râpée. L'inconnu l'attendait là; et, avec son aide, a porté ses bois équarris dans la cour de cette maison, où il les a déposés, près de la porte cochère, contre la cloison d'un petit hangar construit à gauche en entrant dans la cour. Après cette opération, le commissionnaire fut payé et renvoyé. Chanut a été confronté avec Fieschi; ils se sont mutuellement reconnus. La dame Lesage a déclaré qu'un lundi (or, le 27 avril était précisément un lundi), un ouvrier, qu'elle connaissait sous le nom de Bescher, et que son mari avait occupé dans sa fabrique, était venu lui demander la permission de déposer quelques

pièces de bois dans sa cour; elle y consentit, et presque aussitôt cet homme entra avec un commissionnaire portant quatre ou cinq pièces de bois équarries, qu'il déposa près de la porte cochère; il dit qu'il voulait en faire un métier pour sa fille, et paya le commissionnaire. Pendant plusieurs jours, il vint les chercher le soir pour les emporter.

On avait remarqué, dès le commencement de l'instruction, sur l'un des chevrons qui servaient de montans à la machine infernale, ces mots écrits au crayon noir et à demi effacés : *Rue de Mont......*, *n.* 41. On voulut suivre ce premier renseignement pour découvrir, s'il était possible, le lieu où les chevrons avaient été achetés.

Enfin, on trouva, rue de *Montreuil*, *n.* 41, un menuisier nommé Josserand, qui se souvint très-bien d'avoir confectionné, dans le courant d'avril (il a dit plus tard du 5 au 10, ce qui est évidemment une erreur puisque le bois n'a pu être acheté avant le 27), un châssis pour un individu qui disait se nommer Girard et exercer la profession de mécanicien; cet homme avait refusé de faire connaître à quel usage il destinait ce châssis; le menuisier crut que c'était une espèce de métier. Il était monté sur quatre pieds ou chevrons de trois pieds six à huit pouces, ils étaient liés par un bâtis composé de six traverses et d'une barre en forme de T. La traverse de devant était mouvante, et les deux pieds de derrière à coulisses. Le menuisier demandait 6 francs pour la façon; Girard n'en voulut donner que 5; et 10 sous, au lieu de 20, pour la barre du T.

Girard transporta chez lui ces pièces de bois démontées, en différentes fois, ou plutôt il emporta lui-même trois morceaux de bois et envoya chercher

le reste par un commissionnaire. Il dit au menuisier que les chevrons lui avaient coûté 13 fr. 10 sous. Fieschi a dit, en effet, que c'était le prix qu'il en avait donné, et son carnet contient une note qui est à peu près conforme à cette donnée. La première fois qu'il était venu chez Josserand, il avait écrit, avec de la pierre noire, l'adresse du menuisier sur une des pièces de bois. Josserand a reconnu Fieschi et sa machine. Il a fait observer que les pieds avaient dû être sciés depuis qu'ils les avait façonnés, parce qu'ils étaient plus hauts quand ils étaient sortis de sa boutique. Il a ajouté que ce n'était pas chez lui qu'avait été travaillée la traverse qui supportait les culasses des canons de fusil.

Le marchand de bois Poucheux, ni aucune des personnes employées à son chantier ne se souvenant d'avoir vu Fieschi venir acheter ses chevrons et sa membrure, on ne pouvait, à l'aide de leur témoignage, vérifier si Fieschi était ou non accompagné de Pepin quand il avait fait cet achat.

M. Burgh, marchand de bois, quai de la Râpée, n° 1er, croit se rappeler que deux ou trois individus de taille moyenne sont venus chez lui, vers la fin d'avril, pour acheter des chevrons et du bois de hêtre ; comme il ne vendait pas de bois de hêtre, il les renvoya chez un autre marchand, le sieur Poucheux. Il est remarquable que M. Burgh, qui a déclaré avoir fourni souvent du bois à Pepin, pour son hangar de la rue de Bercy, et l'avoir vu plusieurs fois dans son chantier, en *blouse blanche*, avec une ceinture de cuir verni et coiffé d'une *casquette en crin gris* et à visière noire, ne dit point l'avoir reconnu au nombre de ces deux ou trois individus.

Pour ne plus revenir sur l'origine et la façon des

pièces de bois qui ont servi à la construction de la machine infernale, nous devons rapporter ici les dépositions du menuisier Dubranle et de l'ouvrier en menuiserie France, qui complètent tout ce qui se rapporte à cet objet.

Dubranle a déclaré que Fieschi était venu dans sa boutique, le 22 ou le 23 juillet, pour y acheter un morceau de membrure long de trois pieds et demi à quatre pieds. Il apporta en même temps deux montans ou chevrons de bois de trois pieds environ de hauteur, et de trois pouces carrés d'épaisseur. On avait pratiqué deux mortaises dans la traverse de ces chevrons. Fieschi désirait qu'on en substituât deux autres à celles-là, et il avait marqué an crayon les places où il voulait que les mortaises fussent faites. Il est venu le lendemain prendre la membrure et les chevrons; la membrure était rabotée des quatre faces, les mortaises étaient faites; il a payé 2 francs pour le tout. Il a dit qu'il voulait s'en servir pour monter un dévidoir. Le samedi 25 juillet, à sept heures du soir, il est revenu avec la membrure; il y avait fait une entaille qui avait fait éclater le bois. Il demanda qu'il fût fait, sur la face opposée à celle qui était ainsi ébréchée, vingt-cinq entailles conformes au modèle dont il donna le dessin au crayon sur un morceau de papier. Il avait besoin de sa pièce de bois pour le lendemain dimanche 26 à dix heures du matin; il ne put l'avoir qu'à une heure et demie de l'après-midi. Il paya cet ouvrage 3 francs; on lui en avait demandé quatre.

Le menuisier Dubranle a reconnu dans la machine la membrure qu'il avait fournie, avec son entaille accompagnée d'un éclat, sur le côté opposé aux vingt-cinq créneaux, et les fausses mortaises qui y

avaient été originairement pratiquées. France a pleinement confirmé cette déposition de son maître. Fieschi, en s'en allant, demanda l'adresse d'un serrurier. Il alla en effet commander la ferrure de sa machine chez le sieur Pierre, entrepreneur de serrurerie.

Les déclarations explicites que venait de faire Fieschi le préoccupèrent. Le 14 septembre au matin, il témoigna de la défiance pour les alimens qui lui étaient présentés, et de l'inquiétude sur la manière dont ils lui étaient apportés et servis. M. le président crut devoir l'interroger sur la cause de cette inquiétude et de cette défiance. Sa réponse est trop remarquable pour n'être pas textuellement rapportée : « Le » gouvernement met six hommes pour me garder » pour sa sûreté; moi je suis décidé à boire le calice » jusqu'à la lie : je préfère mourir d'une condamnation qui m'est due par la loi, qu'un autre puisse » donner de l'argent par une intrigue pour me faire » empoisonner dans la prison; pour donner preuve » de mon caractère, qui est toujours le même, et pour » faire voir à la face de la France et de l'Europe » entière tout ce dont les journaux de l'opposition » m'ont accusé, moi et un autre, j'ai donc prié M. le » directeur, qui a très-bien accueilli ma demande, » de veiller, même pour sa sûreté personnelle, de » faire faire un panier avec un cadenas, et de me faire » toujours apporter mes vivres dans ce panier par la » même personne. » M. le président lui ayant demandé quelle raison il avait pour concevoir de pareilles craintes, il répondit qu'étant obligé de charger Pepin et Morey autant qu'il le faisait, il pouvait craindre des vengeances; que Morey n'avait sans doute pas assez de moyens pour être redoutable, mais que Pepin

pouvait faire des sacrifices d'argent, et qu'il avait d'ailleurs des amis qui seraient capables d'en faire pour lui; car il avait appris de Pepin lui-même que, lorsqu'il fut traduit devant un conseil de guerre par suite de la rébellion des 5 et 6 juin 1832, un de ses amis, banquier de province et extrêmement riche, disait alors qu'il sauverait Pepin à tout prix, dût-il en coûter deux ou trois cent mille francs.

NOUVELLES RÉVÉLATIONS.

Après s'être procuré ces garanties pour sa sûreté personnelle, Fieschi continua le cours de ses révélations. Il déclara qu'outre la somme qui représentait le prix des canons de fusil, Pepin, depuis le mois de mars, pourrait lui avoir donné, en différentes fois, quarante francs pour ses dépeuses personnelles, et lui avoir fourni à crédit pour environ vingt francs de marchandises. Aux approches du jour où devait se consommer l'attentat, Pepin, Morey et Fieschi voulurent régler leurs comptes; car il paraît que Morey, quoiqu'il ne fût pas riche et que ses affaires fussent embarrassées, devait supporter la moitié de la dépense. Ils entrèrent dans des détails minutieux, et Fieschi en a conservé, à ce qu'il paraît, un souvenir bien exact. Morey fit observer qu'il avait déjà remis vingt francs à Fieschi, soit pour l'achat de la malle, soit pour les arrhes des canons de fusil; que de plus il avait fourni à Pepin un harnais, ou un autre objet de sellerie ou de bourrellerie, du prix de vingt-cinq francs, et enfin, qu'il avait avancé dix à douze francs à Fieschi pour diverses dépenses : il demanda qu'on lui imputât cette somme sur ce qu'il resterait devoir. Cette espèce d'apurement de comptes eut lieu, dans

la conférence que nous avons signalée comme s'étant tenue entre Morey, Pepin et Fieschi, près des arches du pont d'Austerlitz, le 15 juillet, à huit heures du soir.

Pepin savait compter, et même, si l'on en croit Fieschi, Boireau lui reprochait de n'être pas généreux, et de ne savoir offrir dans l'occasion, ni un verre de vin, ni une pièce de cent sous; aussi, quelques jours après, voulut-il contrôler le compte de Morey : il lut à Fieschi le montant des diverses sommes que Morey prétendait avoir payées à Fieschi, pour s'assurer si celui-ci les avait réellement reçues.

Pepin avait proposé à Fieschi de comprendre la somme de vingt francs, qui représentait les fournitures à crédit faites à ce dernier par le magasin de l'épicier, dans la somme totale des frais de l'entreprise. Fieschi prétend qu'il s'y refusa et qu'il remit à se libérer de cette somme lorsque Janot serait de retour et lui aurait remboursé ce qu'il lui devait. La note de ces comptes devait se trouver, suivant Fieschi, dans un livre de commerce tenu par la dame Pepin, où elle écrivait les crédits qu'elle faisait à diverses personnes; ce livre était couvert de papier bleu gommé.

Les livres de commerce de Pepin ont été saisis, notamment cette espèce de livre-journal ou de main-courante. On y a trouvé l'indication de diverses livraisons de comestibles ou d'eau-de-vie faites à crédit, comme l'avait dit Fieschi, au *peintre* et même au *barbouilleur*. Un article, à la date du 6 mars, est ainsi conçu : *Le barbouilleur, ami de M. Morey, doit, etc.*, et d'autres articles subséquens portent cette indication : *Le peintre en papiers doit.* Ces crédits, non compris un prêt de 5 francs également inscrit

sur ces registres, faits au même personnage, montent à 14 francs 95 centimes.

Cette vérification a eu lieu en présence de Pepin et de Fieschi. Ce dernier a énuméré dans le plus grand détail toutes les sommes qu'il assure avoir reçues de Pepin, soit directement, soit par l'entremise de Morey, y compris les 15 francs que Pepin lui aurait remis, dans le chantier même où l'achat avait eu lieu, pour solder le prix des pièces de bois qui devaient servir à la construction de la machine. Pepin a continué à tout nier; il a répété qu'il n'avait jamais remis à Fieschi aucune somme de 100 fr., de 150 fr., ou au-dessus. Fieschi a affirmé de nouveau qu'on devait trouver sur un livre, celui sur lequel sont inscrits les crédits faits à tout le monde, au haut et au milieu d'une page, un article conçu à peu près comme il suit: *Donné* à *M. Bécher* 150 francs 50 centimes, ou 218 francs 50 centimes, et que Pepin avait écrit cela en sa présence.

Alors M. le président a représenté à Pepin la dernière feuille d'une des mains-courantes tenues par sa femme, sur laquelle on lit distinctement, au haut et au milieu d'une page, deux lignes de la main de Pepin, réunies par une accolade, derrière laquelle sont totalisées les deux sommes exprimées dans ces deux lignes. Quoique le tout soit couvert d'une large rature, la transparence de la dernière encre et la noirceur de la première laissent très-bien lire :

Plus, pour bois, loyer.	68 f. 50 c.	ensemble 218 f. 50
M. Bécher.	150 00	

Pepin a déclaré que cette écriture ressemblait assez *à la sienne*, mais qu'il ne pouvait affirmer que ce fût *la sienne*. L'identité d'écriture ressort cependant de la comparaison facile à faire de divers au-

tres articles écrits de la main de Pepin. Pepin a prétendu que, dans tous les cas, il n'était pas vrai que ces sommes eussent été données à *Fieschi pour un usage comme cela.* Il s'est réservé de dire plus tard et quand il s'en souviendrait, pour quel objet ce compte avait été fait. Il ne faut pas perdre de vue que cette somme de 210 fr. 50 cent. se trouve portée jusqu'à trois fois sur le carnet de Fieschi; celui-ci a déclaré que les 150 fr. s'appliquaient à l'achat de son mobilier et au paiement du premier demi-terme de son loyer, et les 68 fr. au paiement du second demi-terme, à l'achat des pièces de bois et à l'acquit de la façon de ce bois.

Il a été reconnu par Pepin qu'il réservait toujours quelques pages à la fin de ses mains-courantes, pour y inscrire confusément, et sans ordre chronologique, les choses dont il voulait garder le souvenir et qui ne se rapportaient pas à ses affaires journalières.

Il s'est montré depuis très-peiné d'avoir reconnu ses registres, sans s'être préalablement assuré qu'ils ne contenaient rien qui vînt à l'appui des accusations que Fieschi a portées contre lui. En général, il s'est toujours montré préoccupé de la crainte de se compromettre par ses réponses. Dans son ignorance des affaires et dans sa défiance des hommes, il proteste sans cesse contre toute induction que l'on pourrait tirer, à son préjudice, de son impuissance à expliquer un article de compte, d'ailleurs raturé, qu'il ne peut s'expliquer à lui-même.

Selon Fieschi, Morey et Pepin lui avaient demandé, avant qu'il louât son appartement, un aperçu des dépenses qu'entraînerait leur coupable entreprise; il l'avait portée à un peu plus de 500 francs. Pepin avait écrit le détail de ce compte sur une feuille

de papier hors de la présence de Fieschi ; mais il lui montra ce calcul lorsqu'ils vérifièrent ensemble les à-compte répétés par Morey. On a trouvé chez Pepin une feuille de papier où sont inscrites diverses sommes montant ensemble à 525 francs. Quoique la somme fût approximative de celle qu'il avait reçue, Fieschi, ne voyant point figurer dans l'addition les sommes qu'il avait reçues, soit pour ses dépenses personnelles, soit pour loyer, a déclaré qu'il ne reconnaissait point cette feuille pour le compte que Pepin avait discuté avec lui.

EXPÉRIENCES SUR UN SIMULACRE DE MACHINE INFERNALE, PAR FIESCHI MOREY ET PEPIN.

Entre le 15 et le 20 juillet, Pepin, Morey et Fieschi allèrent, si l'on en croit ce dernier, déjeuner ensemble hors la barrière de Montreuil, chez un restaurateur nommé Bertrand, dont Fieschi fréquentait l'établissement pendant qu'il travaillait à la manufacture de papiers peints de Lesage. La femme de ce restaurateur et une servante font ordinairement le service de la maison. Il paraît cependant qu'il prend un garçon les jours de fêtes, pour leur servir d'auxiliaire. Pepin, Morey et Fieschi demandèrent une bouteille de vin blanc ; on leur apporta du vin rouge : ils firent réparer cette méprise, et déjeunèrent avec du fromage et du pain. Il paraîtrait que Fieschi et ceux qu'il désigne comme ses complices n'étaient pas d'accord sur la manière dont il fallait mettre le feu à la machine infernale. Fieschi soutenait qu'il fallait l'allumer par le milieu ; et, pour prouver sa thèse, il demanda qu'on fît une expérience ; c'était là le but de la réunion de ce jour. Ils allèrent

dans les vignes, du côté du cimetière du Père-Lachaise. Fieschi mesura sur le terrain une ligne de 33 pouces; c'était la longueur présumée de la machine; il fit une traînée de poudre sur cette ligne. Pepin avait apporté un briquet phosphorique; il alluma une allumette et se mit en devoir de mettre le feu; mais il se tenait à une telle distance, en tendant le bras et allongeant le corps, qu'il était impossible qu'il atteignît la traînée; alors Fieschi lui arracha l'allumette et l'appliqua au milieu de la traînée de poudre, qui s'enflamma tout à la fois : dès lors, ils furent tous persuadés que la chose réussirait comme ils pouvaient le désirer.

Il y avait peu d'apparence que Morey et Pepin avouassent qu'ils avaient pris part à une expérience de cette nature; ils l'ont nié et se sont montrés indignés d'une telle inculpation. Mais on pouvait vérifier si la réunion avait eu lieu. Fieschi a reconnu le restaurateur Bertrand; celui-ci ne l'a point reconnu. La dame Bertrand et sa servante ont reconnu Fieschi pour l'avoir vu plusieurs fois, durant le cours de l'année, venir prendre son repas du matin dans leur guinguette. Toutes les deux ont reconnu Morey, mais sans pouvoir affirmer où elles l'avaient vu. Ni Bertrand, ni sa femme, ni sa servante, n'ont gardé le souvenir du déjeuner dont parle Fieschi, malgré les circonstances qu'il a révélées.

PREMIÈRE IDÉE DE L'ATTENTAT.

Lorsque Fieschi communiqua pour la première fois à Morey le plan de la machine infernale, il assure qu'il n'avait point encore l'attentat en vue; il voulait seulement faire connaître son génie inventif, et il

avait imaginé un engin garni de quatre-vingt-dix fusils et d'une pièce de quatre, qui devait, pour la défense d'une place, suppléer à l'insuffisance de la garnison. Il dit à Morey, en lui présentant son plan: « Voilà qui vous aurait été bon dans les barricades: » F...,» dit Morey, « ce serait meilleur pour Louis- » Philippe. » Ce mot, d'après Fieschi, devint comme le germe de l'attentat.

Au rapport de celui-ci, Morey disait que, s'il avait 100,000 francs, il achèterait une maison près de la Chambre des Députés, ferait creuser un souterrain au moyen duquel il minerait la salle, et la ferait sauter, le Roi y étant. Il disait encore que, s'il trouvait le Roi au bout de son fusil, il ne le manquerait pas. Morey, après que la résolution de l'attentat eût été arrêtée, dit un jour à Fieschi qu'à défaut de lui, s'il était malade ou pris par la police qui le poursuivait, il le remplacerait et ferait l'affaire.

Fieschi a fini par avouer qu'il n'avait pas dit la vérité quand il avait nié que Morey fût venu plusieurs fois le voir au boulevart du Temple, n. 50; il a même dit, d'une manière très-significative : « Quand » il venait, il ne souhaitait pas le bonjour au por- » tier. »

Morey avait fourni la poudre le jour où se fit l'expérience de la traînée de poudre; c'est lui, a répété Fieschi, qui a apporté, le 26 juillet, les balles, les chevrotines, le plomb et la poudre pour charger la machine. Fieschi y ajouta deux petites vis.

Il a affirmé de nouveau que c'était à Pepin et à Morey qu'il avait engagé sa parole, et que c'était la crainte de paraître à leurs yeux manquer *à l'honneur* qui l'avait retenu lorsqu'il avait été tenté de renoncer à son crime.

Le dessin de la machine fut montré à Pepin par Morey, pour lui donner une idée de la capacité de Fieschi. Pepin voulut alors voir Fieschi; et Morey le lui ayant présenté comme un condamné politique, Pepin le reçut en lui disant : *Moi aussi, je suis patriote ;* et il lui demanda un modèle en bois de la machine dont Morey lui avait fait voir le dessin. Fieschi fit ce modèle chez un menuisier qui est portier de la maison n. 20, dans la petite rue de Reuilly. C'est là que demeure Renaudin, neveu par alliance de Morey.

Fieschi a reconnu qu'il s'était trompé quand il avait dit que l'argent qui devait servir à payer les canons de fusil lui avait été remis par Pepin. Pepin le lui fit remettre par Morey, qui le porta chez Fieschi. Fieschi n'a reçu des mains de Pepin que l'argent destiné à solder son loyer et le prix de son mobilier. Pepin s'est prévalu plus tard de cette variation de Fieschi; il assure qu'il expliquera un jour comment il a pu secourir Fieschi de quelques sommes d'argent, sans avoir trempé dans ses machinations.

Morey parlait souvent à Fieschi des associations politiques dont il faisait partie. Pepin se vantait de connaître plus de quarante sociétés secrètes. Dans l'opinion de Fieschi, ceux qui faisaient partie de ces sociétés, et notamment de la société des Droits de l'Homme, avaient été sûrement avertis par Pepin et Morey de ce qui devait arriver. Pepin devait avoir révélé à Cavaignac, avant l'évasion de Sainte-Pélagie, le projet de l'attentat. Ce dernier, toujours suivant la supposition de Fieschi, en avait sûrement

parlé à Guinard, et ces deux individus avaient fort bien pú informer les autres. Ils se seraient servis des journaux du parti pour la publication des proclamations nécessaires après l'événement. Celle de ces feuilles sur laquelle Pepin devait le plus compter était celle du sieur Raspail, avec lequel il était intimement lié. A l'aide de tous ces moyens, leur projet était certainement d'établir un gouvernement provisoire. Fieschi pensait que tout cela n'aurait pas lieu sans coup férir; il était décidé à se battre aussi long-temps qu'il le faudrait, soit contre l'étranger, soit contre tous ceux qui opposeraient de la résistance. Il voulait se mettre à la tête d'une centaine d'hommes pour tirer parti de ses connaissances en tactique, sans aspirer à une haute paie, car si on lui avait offert de l'argent, il l'aurait refusé; c'était uniquement pour le succès de la chose qu'il voulait combattre.

Fieschi a entremêlé cette déclaration de quelques excursions dans le passé. Pepin lui avait confié qu'il s'était armé pour prendre part à l'attentat commis à Paris en avril 1834, et que si l'affaire avait réussi, on aurait formé sur-le-champ une municipalité dont Guinard aurait été le chef, en qualité de maire, et dont Pepin devait faire partie. Pepin a nié ces prétendues confidences; il a déclaré qu'il n'avait ni les moyens, ni l'intention de jouer un rôle politique.

M. Portalis rapporte que conformément aux déclarations de Fieschi, les dépositions de plusieurs témoins tendent à établir la présence d'hommes armés sur le boulevart du Temple. Après la détonation de la machine infernale, des propos injurieux ou menaçans auraient été proférés contre le roi, et il y aurait eu même une tentative de barricade.

Renaudin est un marchand de couleurs qui demeure en effet petite rue de Reuilly, n. 20. A la recommandation de son oncle, il a donné à coucher à Fieschi sept à huit fois, dans un espace de temps d'environ quinze jours à trois semaines, durant le mois de février dernier.

Un menuisier nommé Barthe, qui demeure dans la même maison, a déclaré que, durant ce temps, Fieschi lui demanda de lui vendre quelques morceaux de bois pour faire un châssis. Au bout de deux heures, Fieschi avait effectivement terminé un châssis qui ressemblait à un métier de tisserand. Il pouvait avoir huit pouces de longueur sur quatre ou cinq de hauteur; les deux pieds de devant étaient plus courts que ceux de derrière. On ne fit pas payer à Fieschi le bois qu'il avait employé. Il avait dit d'abord que c'était le modèle d'un châssis de fourneau; il dit ensuite que c'était celui d'un châssis à filtrer.

Barthe a reconnu Fieschi. On lui a représenté la machine infernale; il a déclaré qu'elle avait de la ressemblance avec le modèle fait par Fieschi; il n'en différait qu'en deux points, à savoir, que les rainures destinées à rendre mobile la traverse qui supporte les culasses des canons de fusil étaient transversales dans le modèle, tandis qu'elles ne le sont pas dans la machine, et que la traverse en forme de T qui se trouve dans celle-ci manquait au modèle, dans lequel se trouvaient seulement deux traverses parallèles.

CONFRONTATION DE FIESCHI AVEC NINA LASSAVE. — CGARGE DES CANONS DE FUSIL PAR MOREY ET FIESCHI.

Fieschi fut enfin confronté avec la fille Nina Lassave : il reconnut la vérité de tout ce qu'elle avait

déclaré ; seulement il fit observer que cette fille soutenait à tort que la malle ne contenait aucune somme d'argent, puisqu'il devait s'y trouver 50 francs qui y avaient été déposés pour elle ; quelques volumes des Œuvres de Cicéron, en latin et en français, étaient aussi dans cette malle ; le premier volume devait être dans les mains de Pepin ; Fieschi le lui avait prêté. Enfin, il fit remarquer que Morey avait induit la fille Nina en erreur, en lui disant qu'il l'avait rencontré le 28 juillet au matin près du grenier d'abondance ; c'était dans une rue près de celle des Fossés-du-Temple que cette rencontre avait eu lieu.

Vous vous souvenez, Messieurs, que cette fille avait dit que Morey s'était vanté à elle d'avoir chargé tous les canons de fusil de la machine infernale, moins trois que Fieschi avait voulu absolument charger : ce dernier avait constamment nié ce fait. En présence de la fille Nina, qui répéta son récit sans hésitation et sans variantes, Fieschi changea de langage. Il reconnut que Morey était venu chez lui, le lundi 27, à cinq heures du soir ; qu'il avait apporté dans un *sac en toile* les chevrotines et les balles, et de la poudre dans une poire de corne. *Il y en a eu de reste*, a-t-il dit. Les canons de fusil n'étaient plus dans la malle. Fieschi et Morey se mirent à cheviller la machine et à l'assurer avec des cordes ; ensuite ils commencèrent à charger les canons. Fieschi versait la poudre dans la petite mesure qui sert à régler la charge ; il prenait les balles, qui étaient dans le sac, et les chevrotines qui étaient sur la cheminée, et les donnait à Morey. Celui-ci s'était muni d'une petite baguette d'environ dix-huit pouces, parce qu'il avait, disait-il, fait faire les balles un peu plus fortes que le calibre ordinaire. Quand les balles

étaient posées sur la bouche du canon, il fallait leur donner un coup de maillet pour les faire entrer, et ensuite les enfoncer avec la baguette. Un morceau du bois de la machine, que Fieschi avait coupé, fut employé en guise de maillet. A mesure que les canons étaient chargés, Fieschi les plaçait sur les créneaux; quand ils furent tous chargés, il était à peu près neuf heures et un quart, neuf heures et demie.

M. le président interpela l'inculpé de s'expliquer sur la cause de ses réticences antérieures: « Je me » suis tu par orgueil, a répondu Fieschi; je n'étais » pas convenu d'abord de ces choses, je n'ai pas » voulu me démentir. »

Quand les canons de fusil furent chargés, il descendit bien vite avec Morey, parce qu'il était pressé d'aller chercher Nina Lassave; ne l'ayant plus trouvée chez Annette Bocquin, il fut saisi d'impatience et *très-chagrin* de n'avoir pas dit à Nina un adieu qui, dans sa pensée, aurait peut-être été le dernier. « S'il » y avait eu de la place chez la maîtresse d'Annette, » dit-il, je crois que j'y aurais couché; car je ne me » sentais pas de force à coucher seul chez moi, en » vue de la circonstance qui devait se présenter le » lendemain. Eux-mêmes s'aperçurent que j'étais » très-mécontent: je leur dis que je n'avais pas » soupé; ils m'invitèrent à manger avec eux, je refu- » sai; je restai longtemps..... et finis par m'en aller » chez moi en me disant à moi-même : adieu à » jamais! »

DÉCLARATION DE FIESCHI SUR BOIREAU. — POINTAGE DE LA MACHINE.

Le dimanche 26 juillet au matin, Fieschi alla chercher Boireau à la boutique de son maître; ne l'ayant

pas trouvé, il alla dans son logement rue Quincampoix, et, l'y rencontrant, il le pria de lui prêter un foret. Boireau alla en effet chez le sieur Vernert en prendre un, et le remit à Fieschi, qui ne l'instruisit pas de l'usage qu'il voulait en faire. Le manche du foret était en bois ordinaire, l'archet était d'un acier pliant, et la corde d'un acier élastique; la conscience (on nomme ainsi la plaque de bois sur laquelle on appuie la poitrine en manœuvrant l'instrument) n'avait que peu de trous. Fieschi ne perça que trois canons de fusil, parce que, sur les quatre qui n'avaient point de lumières, il n'y en avait que trois qu'on eût commencé à forer. Comme il perçait le troisième, la pointe de l'instrument s'émoussa.

Fieschi a fini par avouer qu'il était convenu avec Pepin et Morey que, le lundi 27 au soir, entre sept et huit heures, Pepin viendrait se promener à cheval, en face du jardin Turc, afin que les canons fussent dirigés à la hauteur d'un cavalier cheminant sur la chaussée.

La parole donnée ne fut pas tenue, Pepin ne parut pas; la machine n'en fut pas moins ajustée, parce qu'il passa diverses personnes à cheval.

Après avoir quitté la fille Bocquin, comme Fieschi cherchait à se fuir lui-même et à s'étourdir sur le mal qu'il devait faire le lendemain, il entra au café des Mille-Colonnes. Il s'amusait à voir jouer au billard, lorsque Boireau arriva auprès de lui comme un homme furieux, très-content d'avoir appris par Pepin que, le lendemain 28, Fieschi devait se servir d'une machine qu'il avait faite pour tirer sur le roi, sa famille et son escorte. Quand Fieschi eut entendu ces paroles, il se mit en colère et s'étonna que Pepin eût confié une affaire si grave à Boireau. Celui-ci dit alors

à Fieschi qu'il était venu à cheval, entre sept et huit heures, sur le boulevart, se promener devant le Jardin Turc, et lui demanda s'il l'avait aperçu. Il raconta que Pepin, qui était malade, l'avait envoyé à sa place. Cette confidence donna beaucoup à penser à Fieschi, parce qu'il ne crut nullement à la maladie de Pepin, et qu'il imputa son absence à sa lâcheté et au désir qu'il avait de n'être pas connu pour avoir pris part à une entreprise si périlleuse.

PROMENADES ET RÉFLEXIONS DE FIESCHI DANS LA MATINÉE DU 28.

On peut juger que la nuit qui suivit une telle soirée procura peu de repos à Fieschi; le lendemain au matin, craignant l'effet des indiscrétions de Boireau, il alla de bonne heure se promener sur le bord du canal, toujours en réfléchissant *au mal si étendu qu'il devait faire.*

« Si j'avais tué le Roi, les princes et une grande
» partie des généraux et des gens de leur suite, dit-
» il, que serait-elle devenue, notre malheureuse
» patrie! Je ne m'occupais pas de moi-même comme
» je m'occupais de la petite Nina, et je n'ai pas
» vaincu mon amour-propre d'avoir donné ma parole
» à des gens de cette espèce. En quittant les bords
» du canal pour revenir chez moi, je ne pris pas la
» rue d'Angoulême, parce qu'il y avait trop de mon-
» de; il me semblait que toutes les personnes que je
» voyais devaient lire sur ma figure que j'allais com-
» mettre un pareil attentat..... Je rencontrai Boireau
» sur le boulevart, parallèlement à la rue Charlot,
» mais du côté opposé. Il était avec un jeune homme
» très-brun, portant des moustaches bien fournies,
» que je ne connais pas. Nous ne parlâmes de rien,
» quoique je pense que Boireau avait confié à son

» compagnon qu'il devait y avoir une affaire sérieuse.
» Il se tenait sans doute en réserve avec moi, pour
» ne pas me faire voir qu'il avait confié le secret à un
» autre. En me quittant, Boireau me dit, sans que
» l'autre l'eût entendu : Nous serons tous par là et
» nous attendrons l'affaire. — Je voltigeai par là
» comme un homme égaré en voyant la garde natio-
» nale et la troupe de ligne se placer. »

CONFRONTATION DE BOIREAU AVEC FIESCHI ET PEPIN.

Fieschi a ajouté qu'il connaissait depuis long-temps la haine de Boireau pour le Roi et son gouvernement. Il a rappelé l'histoire d'une nuit d'ivresse dont il avait déjà fait mention, et durant laquelle, en sortant du café des Sept-Billards, Boireau avait proposé à Maurice et à lui de tirer au sort à qui tuerait le Roi, et avait traité de lâche quiconque n'agréerait pas sa proposition. Fieschi a terminé cette révélation en disant qu'il avait tout dit et que désormais il n'avait plus rien à déclarer.

Il paraît qu'il en coûtait beaucoup à Fieschi d'incriminer Boireau. C'est le dernier des trois hommes qu'il désigne comme ses complices qu'il ait voulu charger. Il s'en excusait en quelque sorte, vis-à-vis de lui, lors de leur confrontation. Ce jeune homme lui tient au cœur, il semble n'avoir pas contre lui ce même ressentiment qu'on dirait qu'il éprouve contre Morey et Pepin, qu'il accuse de l'avoir entraîné dans le crime et de lui avoir fourni les moyens de le commettre.

Il est établi, par diverses dépositions, que Boireau a en effet emporté du magasin du sieur Vernert, le 26 au matin, un foret, sous un prétexte qui a été

reconnu faux. La mèche de ce foret, qu'il a rapporté plus tard, s'est trouvée émoussée. Fieschi a cru reconnaître cet outil pour celui qui lui a servi à percer ses canons de fusil. Cependant, il lui a paru que la mèche du foret qu'il avait employé était plus courte et plus cassée vers le bout. Boireau ne s'est pas souvenu si c'était là le foret qu'il avait pris avec lui quand il était sorti le dimanche 26 juillet; il sait seulement qu'il y a des forets pareils chez le sieur Vernert.

Un mot remarquable est échappé à Boireau lors de sa confrontation avec Pepin. M. le président lui ayant rappelé qu'il semblait résulter de l'instruction que Pepin, qu'il soutenait ne pas connaître, l'avait envoyé, le lundi 27 juillet au soir, passer avec son cheval sous la fenêtre de Fieschi, Boireau a répondu : « Je n'ai qu'une chose à dire, c'est que je » suis innocent; s'il y a d'autres complices, c'est à » vous de les chercher; ce n'est jamais moi qui li- » vrerai un père de famille, j'ai trop d'humanité » pour cela. »

Dans sa confrontation avec Fieschi, Boireau a reconnu qu'il avait rencontré celui-ci sur le boulevart du Temple, le 28 juillet au matin; mais il a soutenu que ce n'était pas lui qui avait dit à Fieschi : « Nous serons tous là, et nous attendrons l'affaire. »

M. le président lui ayant demandé quel était celui qui pouvait avoir tenu ce propos, Boireau a répondu qu'il ne le savait pas. « Est-ce la personne qui était » avec vous? a repris M. le président. — Je n'en » sais rien, a répliqué Boireau. — Votre réponse » donne à penser que quelqu'un a tenu ce propos, » que vous le savez et que vous ne voulez pas le » dire? — Il ne faut pas attacher trop d'importance

» aux paroles qui peuvent échapper à un ouvrier
» aussi peu instruit que moi. J'étais seul. Si j'ai été
» vu ce jour-là par Suireau avec Martinault, c'était
» sur le boulevart des Italiens. »

Fieschi a assuré depuis, qu'il avait su de Boireau que c'était un avocat de ses amis, chef de section de la société des Droits de l'homme, qui l'accompagnait ce jour-là sur le boulevart.

Il a déclaré, de plus, être allé une fois chez Pepin avec Boireau ; il ne doute pas que Boireau n'y soit allé plus souvent. Cependant Boireau a déclaré ne point reconnaître Pepin, et Pepin a déclaré qu'il ne croyait point reconnaître Boireau, et que s'il l'avait vu une fois, il ne le reconnaissait pas. Plus tard, il a dit qu'il croyait bien l'avoir vu venir boire la goutte dans sa boutique.

OBJECTION FAITES A FIESCHI ET SES RÉPONSES.

Dans un de ses derniers interrogatoires, on lui a fait observer qu'en comparant la disproportion qui paraissait exister entre l'énergie de son caractère et ce qui apparaissait du caractère de Pepin et de celui de Morey, et en considérant les immenses et funestes conséquences de son attentat, on s'expliquait difficilement comment l'influence de ces deux hommes avait pu suffire, soit à lui en faire concevoir le projet, soit à le lui faire accomplir.

Fieschi répondit :

« J'avais donné ma parole à Pepin et à Morey : je
» leur avais des obligations depuis que j'étais pour-
» suivi, et le rang d'un homme n'est pour moi
» d'aucune considératiou quand il s'agit de tenir une
» parole donnée. Si je n'avais été leur débiteur que
» d'une somme d'argent, j'aurais pu m'acquitter;

» mais il s'agissait d'une dette de cœur. Toutefois,
» ayant mieux connu Pepin, qui faisait le républi-
» cain et qui était aristocrate, qui n'avait pas eu le
» courage de mettre le feu à la traînée de poudre que
» nous avions faite pour l'expérience de notre ma-
» chine, qui était dominé par son intérêt, et qui
» avait livré notre secret à un jeune homme tel que
» Boireau, venu à cheval à sa place sur le boulevart,
» le 27 juillet au soir, en face de ma croisée, pour
» l'ajustement des canons; si j'avais eu ce qui m'é-
» tait dû par Isidore Janot et Salis, je me serais li-
» béré envers Pepin, et j'aurais été heureux de re-
» noncer à mon projet. »

NOUVELLES OBSERVATIONS FAITES A FIESCHI.—RÉPONCES SOLENNELLES.

De nouvelles représentations lui ayant été faites sur la sincérité de ses aveux et sur la gravité des charges qu'il élevait contre Pepin, auxquelles celui-ci exposait des dénégations formelles, reprochant à son accusateur de vouloir perdre gratuitement un père de famille, après l'avoir exploité, Fieschi répondit d'un ton solennel :

« Je demande que l'on écrive ici ma réponse tex-
» tuelle, sans s'occuper des formes de mon langage,
» afin que ce soit exactement consigné au procès-
» verbal. Je jure devant la face de Dieu et des
» hommes, sur le tombeau de mon père, que tout
» ce que j'ai dit à l'égard de mes complices est la
» vérité, et je le proteste en présence de la nation
» entière. Ce n'est point en demandant ma grâce à
» aucun magistrat, depuis le président et les minis-
» tres jusqu'aux juges d'instruction; car du com-
» mencement, je ne l'aurais pas fait au Roi lui-

» même. Si toutes les couronnes du monde fussent
» venues me parler pour avoir ces révélations, elles
» n'auraient pas eu un plus heureux succès, puisque
» je préférais mourir sous le nom de Girard, dans
» l'espoir de ne pas être connu.

» Ce n'est point par faiblesse ni par défaut de
» forces physiques ou morales, ni par promesses
» d'argent, ni, je le répète, pour ma grâce que j'ai
» fait ces révélations consciencieusement. C'est un
» homme venu sur mon chemin, que je connaissais
» depuis long-temps, et qui avait été mon bienfai-
» teur; c'est par la reconnaissance que je devais à
» M. Lavocat, malgré qu'il y avait onze mois que je
» ne l'avais pas vu, que je me suis décidé à parler.
» M. Lavocat a rendu encore un autre service à son
» pays, quelle que soit l'étendue des malheurs qui
» aient pu arriver, et que j'ignore. La présence de
» M. Lavocat, que j'ai reconnu de loin, causant avec
» M. Panis, pendant que j'attendais le cortége, fut
» cause que je me dis à moi-même : *Te voilà, mon
» bienfaiteur; ta vue me fera manquer mon pro-
» jet!* Aussitôt, je mis ma main aux deux écrous,
» l'un après l'autre; je baissai ma mécanique de
» quatre ou cinq pouces environ, c'est-à-dire les cu-
» lasses, ce qui fit changer la direction des bouches,
» en les élevant ou même en les obliquant. La vue
» de cette 12e légion, composée de gens au milieu
» desquels j'avais vécu pendant quatre ans, me fit
» aussi sentir ce qu'il y avait de criminel à faire feu
» sur des hommes avec lesquels j'avais bu et mangé;
» mais je répète que l'homme qui s'était emparé de-
» puis long-temps de mon caractère et de mes sen-
» timens, c'est M. Lavocat, dont la présence me
» troubla au point que je n'étais plus capable de re-

» connaître un homme sur la chaussée. J'eus la
» pensée alors d'aller me jeter à ses pieds, de lui
» avouer mon projet criminel. En donnant audience
» à mes réflexions, je me dis : *Quand je t'aurai*
» *avoué mon projet, que feras-tu? Me feras-tu*
» *partir à l'étranger? Depuis onze mois que je ne*
» *t'ai vu, l'absence c'est la mère de l'oubli!.....*
» Pas moins, je me suis décidé à descendre et à me
» jeter à ses pieds. J'ai traversé trois chambres;
» mais comme j'avais barricadé mes portes, pendant
» que je m'occupais à sortir les planches, j'entends
» un roulement : je reviens sur mes pas; j'aperçois
» la 12e légion qui changeait de position. Je perdis
» de vue mon bienfaiteur, mais je n'en restai tou-
» jours pas moins troublé.

» Il me vint à l'esprit que Pepin et Morey savaient
» que je devais exécuter mon projet; que je leur
» avais donné ma parole, et je me dis : *Il vaut*
» *mieux mourir que de survivre à la honte d'avoir*
» *promis, et puis de faire le lâche;* car j'aurais été
» traité de lâche et d'escroc, malgré que je n'eusse
» reçu que 40 francs environ en dehors des frais,
» pour tous les achats qu'il avait fallu faire. Dans cet
» intervalle, j'aperçus le cortége en face de Fran-
» coni; je me dis alors : *Quel malheur vas-tu*
» *faire?* Et moi-même je me sens bien coupable d'a-
» voir fait ces réflexions, et de n'en avoir pas moins
» exécuté mon projet; d'avoir réfléchi que j'aurais
» pu tuer tant de généraux, qui n'ont point d'autre
» fortune que leurs appointemens, qui avaient ga-
» gné leurs grades sur les champs de bataille, en
» combattant pour leur pays, sous les ordres du
» grand Napoléon. Ces généraux ont des enfans à
» élever, des filles à marier, qu'ils auraient pu doter

» avec leurs appointemens. Privés de leur père, ces
» enfans n'auraient pu être élevés ni dotés. Pendant
» que je faisais ces réflexions, au pied de ma méca-
» nique, le Roi continuait sa marche, et il arriva
» près du grand arbre en face, environ 30 ou 35 pas
» hors de la direction de mes canons. J'aperçus
» même un général avec une écharpe rouge, qui
» avait, autant que je me rappelle, franchi la direc-
» tion de mes canons; je ne songeai plus à rétablir
» la direction de ma mécanique, je fis un pas pour
» prendre un tison à la cheminée, la distance est
» d'environ un mètre cinquante centimètres, et je
» mis le feu; j'ignore ce qui en est résulté. Quand
» les ministres sont venus me voir dans ma prison,
» je leur ai dit, en présence de M. Lavocat, que si
» j'avais des révélations à faire, je ne les ferais qu'à
» lui; que tout ce que je lui dirais serait l'exacte vé-
» rité; je l'ai dite, même à mon préjudice comme
» au préjudice de ceux qui m'avaient fourni la fa-
» rine pour faire le pain. J'ai un dernier vœu à ex-
» primer : ce que vous écrivez doit me survivre; il
» faut que ces papiers soient lus et servent d'ensei-
» gnement à ceux qui seraient tentés de faire
» comme moi; qu'ils prennent des gants avant de
» m'imiter. »

« Ainsi, reprit le magistrat interrogateur, vous
» persistez à dire que vous n'avez fait que rendre
» hommage à la vérité en faisant sur Pepin et Morey
» les déclarations consignées dans vos précédens
» interrogatoires. »

—« Oui, monsieur: j'ignore si Pepin ou Morey parlent;
» mais moi, je déclare de nouveau que je dis la vé-
» rité. Les premières révélations que j'ai faites étaient
« incomplètes; mais ce que je disais n'était pas moins

» vrai..... J'ai été touché des visites de M. Lavocat,
» des bontés qu'il m'a témoignées dans mon malheur ;
» je sais qu'il est attaché au Gouvernement, et j'ai
» cru faire à la fois une chose agréable à mon bien-
» faiteur et utile à la nation et au Roi, en lui révélant
» la série des circonstances qui m'avaient excité à
« réaliser mon crime. »

» Dire la vérité est le premier devoir d'un accusé ;
» reprit le juge d'instruction. La justice ne saurait
» croire que, par complaisance pour une personne
» quelconque, vous auriez fait de si graves déclara-
» tions ; elle vous invite de nouveau a dire si les
» aveux que vous avez faits sont en tous points con-
» formes à la vérité, ou s'ils ne seraient que le ré-
» sultat d'une combinaison quelconque de votre part.»
— « Quels que soient les services qu'ait pu me rendre
» M. Lavocat, quel que soit mon dévouement pour
» lui, dévouement dont je lui ai donné des preuves
» dans les événemens de juin 1832 et d'avril 1834,
» jamais ma complaisance n'aurait pu aller jusqu'à
» trahir la vérité dans des circonstances aussi graves,
» et quand mes déclarations peuvent avoir des con-
» séquences aussi extrêmes. »

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES SUR MOREY.

Morey, né à Chassaigne, département de la Côte-d'Or, a servi dix ans comme ouvrier dans le train d'artillerie de l'armée et dans un régiment de hussards. En 1816, il avait été arrêté comme prévenu de projets d'assassinats contre la famille royale. Il était, à la même époque, accusé d'un meurtre commis sur la personne d'un soldat autrichien pendant l'occupation étrangère ; il fut acquitté par la cour d'assises du

département de la Côte-d'Or, comme n'ayant donné la mort que pour sa légitime défense.

On lui reproche d'avoir abandonné sa femme et ses enfans à Dijon, pour venir à Paris en 1817; depuis cette époque, il vit en concubinage avec une dame Mouchet qui passe pour sa femme; il exerce la profession de sellier et bourrelier.

Il n'a jamais dissimulé ses opinions républicaines : il en a fait profession ouverte dans ses interrogatoires. Il est habile au maniement des armes à feu, et connu dans les environs de Paris, pour ses succès, comme tireur de prix.

Le 11 avril 1826, un jugement du tribunal de commerce de Paris l'a déclaré en état de faillite. Les causes du dérangement de sa fortune furent attribuées par le commissaire-rapporteur, à des dépenses frivoles qu'entraînait principalement la présence de la femme Mouchet dans sa maison, où régnait, suivant le rapport, la plus grande dissipation.

La faillite de Morey fut suivie d'un contrat d'union entre ses créanciers, et enfin d'une transaction par laquelle ils consentirent à cesser toute poursuite, moyennant quinze pour cent de leur créance, payables dans quinze jours.

Plus tard, Morey, décoré de juillet, a fait partie de la société des Droits de l'homme et du citoyen. Son nom est compris dans le dénombrement des membres de la section Romme, du douzième arrondissement; il paraîtrait même qu'il a rempli dans cette société les fonctions de commissaire de quartier. Lors de la perquisition faite à son domicile, on y trouva, entre autres ouvrages politiques, l'*Exposé des principes républicains de la société des Droits de l'homme et du citoyen;* le journal *le Populaire; les Chaînes de*

l'esclavage, par Marat, et le *Procès des accusés d'avril, publié de concert avec les accusés.* Ces deux derniers écrits ne lui appartenaient pas.

RAPPORTS DE MOREY AVEC FIESCHI. — DÉNÉGATION DE MOREY.

Morey a reconnu qu'il avait caché Fieschi chez lui pendant trois mois, parce qu'il le croyait poursuivi pour délit politique ; il a prétendu que Fieschi était entré chez lui au mois de novembre 1834, et qu'ils s'étaient séparés en janvier. La déposition de la femme Mouchet est conforme à cette déclaration. Fieschi était tout à fait sans argent, quand il était chez Morey, et quand il en est sorti.

Morey prétend n'avoir revu Fieschi qu'une fois depuis que celui-ci serait sorti de chez lui, et cela vers le milieu de juin. Il a déclaré que c'était près de l'Arsenal que Fieschi lui avait parlé d'un ami qui devait le présenter à un grand personnage, et avait fini par lui dire que « les républicains étaient des lâches, et » qu'il arrangerait cette affaire-là. Il fallait bien qu'il » eût des vues, » a continué Morey, puisqu'il a dit à Nina, deux jours avant l'événement : « qu'après de» main elle serait heureuse ! c'est elle qui l'a dit.

A une troisième reprise, et dans un troisième interrogatoire, Morey a déclaré que Fieschi lui avait annoncé « avoir changé de drapeau, et que le parti » républicain n'était pour rien dans cette affaire-là. » M. le président lui ayant demandé ce qu'il en savait, il a répondu positivement qu'il était « à sa connais» sance qu'il n'y avait aucune personne du parti ré» publicain compromise dans cette affaire. »

Morey a nié avoir accompagné Fieschi lorsque celui-ci est allé louer son appartement au boulevart du

Temple; il a soutenu ne s'être jamais donné pour son oncle; il a nié qu'il connût Fieschi sous le nom de Girard, et il a soutenu ne lui avoir jamais donné d'argent. Sophie Salmon, fille du portier de la maison n. 50 du boulevart du Temple, confrontée avec Morey, a dit qu'elle *croyait bien que c'était lui* qui accompagnait Fieschi quand il est venu louer l'appartement où était placée la machine, et qui se donnait pour l'oncle de Girard. Elle a ajouté : « Surtout lors» que je l'examine par derrière, c'est bien cet homme» là; c'est sa taille, sa corpulence; mais il n'a pas » l'accent gascon qu'avait l'oncle prétendu du faux » Girard. » La femme Larcher, qui habite la maison dont la fille Salmon est portière, confrontée avec Morey, a reconnu qu'il avait « la tournure de l'indi» vidu qui se disait l'oncle de Girard; mais que cet » homme lui avait semblé un peu plus grand et un peu » plus fort que celui qui était actuellement devant » ses yeux. » Elisabeth Andrener a également trouvé que « Morey avait de la ressemblance avec l'individu » qui passait pour l'oncle de Girard; mais que cet » homme ne portait pas de favoris, et qu'il lui avait » paru un peu plus grand que l'homme avec lequel elle » était confrontée, et avoir les épaules plus larges. »

Morey a nié s'être trouvé chez Fieschi le dimanche 26 juillet. Il a soutenu que, le lundi 27, à l'heure où Nina Lassave assure l'avoir vu buvant de la bière avec Fieschi sur le boulevart du Temple, il était, avec les autres décorés de juillet, rue du Faubourg-Saint-Martin, à l'église française, où l'abbé Châtel officiait. Quelques personnes qui se trouvaient avec Morey dans cette église, où Pepin se trouvait aussi, ont fait connaître qu'il en était sorti de bonne heure et avant la fin de la cérémonie.

Il a soutenu que le jour de l'attentat, après être parti à six heures du matin, pour aller à la Maison-Blanche faire un recouvrement, il était rentré chez lui avant dix heures, et n'était plus ressorti qu'après son second déjeuner et pour aller chez Nolland.

Cependant la présence de Morey dans la rue des Fossés-du-Temple, entre dix heures et demie et onze heures et demie, le jour de l'attentat, a été constatée par la déposition d'un domestique de M. Panis, membre de la chambre des Députés. Ce témoin a vu Morey venant du côté de la Bastille et allant *tout doucement;* il passait devant la *porte du Jeu de boule.*

Morey a nié le fait. Burdet, c'est le nom du témoin, a persisté à le soutenir en la présence de Morey. Morey soutient qu'*il s'est trompé;* il dit que s'il avait passé près de Burdet, qu'il connaissait, il l'aurait salué ou lui aurait parlé.

Il résulte d'une déposition de la femme Mouchet, qu'après être sorti de chez lui, à sept heures du matin le 28 juillet, il est rentré, entre neuf et dix heures; ensuite il est sorti de nouveau, et n'est revenu pour le dîner qu'*après que les enfans avaient mangé.* Selon Lutz, apprenti de Morey, et la fille Mony, repasseuse, qui demeure dans la même maison, il ne serait rentré chez lui, ce jour-là, pour la seconde fois, qu'entre une heure et une heure et demie.

Morey prétend que son intérêt pour Nina a été excité par le récit qu'elle lui a fait de la manière dont Fieschi s'y était pris pour la faire sortir de la Salpêtrière. *L'homme le plus barbare*, dit-il, *aurait fait ce que j'ai fait.*

Il accuse Nina et Fieschi de s'entendre pour per-

dre leur bienfaiteur; il soutient que Nina ne lui a rien dit de ce qu'elle savait, qu'après avoir reçu la malle, le 30 juillet. Cependant il convient que Nina est venue le chercher la veille, après midi, dans sa maison; *qu'il n'a pas voulu l'entendre là;* qu'il lui a dit *qu'elle lui conterait cela plus tard*, et qu'il l'avait envoyée *l'attendre à la barrière du Trône.* Il a reconnu qu'il était allé l'y joindre, et qu'il l'avait menée chez un traiteur, hors de la barrière, où elle s'était fait apporter une soupe et un demi-setier de vin.

Morey a été reconnu par le garçon de service du restaurateur Bertrand, demeurant près la barrière de Montreuil; il l'a vu venir, le mercredi 29 juillet, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, prendre un repas, en compagnie d'une jeune fille *qui avait un œil de moins.* On leur a servi un potage, un pain, deux côtelettes de veau cuites dans leur jus, et une bouteille de vin blanc. Ils sont restés une heure et demie à table; pendant ce temps ils ont causé tout bas, de manière à n'être pas entendus.

Morey convient qu'il a recommandé Fieschi à son neveu Renaudin; mais il prétend ne pas connaître le sieur Lesage. Il ne sait pas si Fieschi avait pris le nom de Bescher en allant travailler à la manufacture de papiers peints; il ne se souvient pas d'y être allé voir Fieschi. Cependant il ne nie pas que Fieschi ne lui ait fait vendre pour 30 fr. de colle au sieur Lesage. « Si Fieschi avait pris le nom de Bescher, ajoute-t-il, » il est possible que Lesage m'ait dit : J'ai Bescher ici; » il l'aura fait venir, et je l'aurai vu.

CONFRONTATION DE MOREY AVEC NINA LASSAVE.

Morey et Nina Lassave ont été confrontés. Nina a répété, avec la plus ferme assurance et dans le plus

grand détail, devant Morey, tout ce qu'elle avait dit à sa charge; il a persisté à tout nier, sauf cependant la partie du récit de la jeune fille relative aux soins qu'il s'est donnés pour lui trouver un logement, et à la remise de la malle de Fieschi. Il a ajouté que c'était là *sa plus grande faute*, et que *pour tout le reste il ne craignait rien;* il a reproché à Nina de débiter une longue suite de mensonges, et il s'est écrié: « Y » aurait-il eu du bon sens qu'après une chose comme » celle-là, je fusse allé chercher une enfant pour la » lui conter? » Il reconnaît lui avoir donné quelque argent; il est également convenu qu'il peut avoir parlé à Nina de la manière dont les canons de la machine étaient chargés, et, à cette occasion, il a développé une théorie sur l'art de charger les armes à feu, qui ne laisse pas, dans une pareille circonstance, d'avoir quelque importance dans sa bouche.

Le carnet de Fieschi a été trouvé dans les latrines de la maison n°. 23, rue Saint-Victor, habitée par Morey. Il est constant que la fille Lassave est retournée chez Morey après l'ouverture de la malle, le dimanche 2 août, mais elle affirme que les ouvriers de M. Morey lui ayant dit qu'il n'y était pas, elle n'est pas entrée dans la maison, et personne ne dit l'y avoir vue. Morey, cependant, prétend n'avoir eu aucune connaissance du carnet de Fieschi; il ne l'a point emporté, il ne l'a point jeté dans les latrines où on l'a trouvé; il attribue à Nina cette action déloyale.

Morey a fini par avouer que c'était lui qui avait fait connaître Fieschi à Pepin, et qu'il le lui avait présenté sous son véritable nom, depuis que Fieschi ne logeait plus chez Morey, c'est-à-dire depuis le mois de janvier.

NOUVELLES DÉNÉGATIONS DE MOREY. — BALLES SAISIES A SON DOMICILE ET TROUVÉES A LA BARRIÈRE MONTREUIL.

Itérativement interrogé sur toutes les circonstances à sa charge, déclarées par Fieschi ou par Nina, Morey a persisté à tout nier. Il a soutenu que Fieschi était un imposteur; que c'était lui qui, pour débarrasser sa chambre, avait remis des balles à la fille Lassave, qui les avait portées hors de la barrière et avait, contre toute vraisemblance, accusé Morey de les y avoir déposées. Car, en admettant, a-t-il dit, qu'il eût des balles en sa possession et qu'il voulût s'en débarrasser, il aurait été bien plus naturel qu'il les jetât dans la rivière, en passant sur le pont d'Austerlitz, que de les porter péniblement hors de la barrière du Trône, d'autant plus qu'il ne pouvait avoir aucun intérêt à les retrouver, puisque, *pour quatre sous*, il aurait pu fondre plus de balles qu'il n'y en avait dans le sac qu'on lui a représenté, tandis que, *pour quatre sous*, il ne voudrait pas faire une course aussi longue.

Les balles saisies chez Morey, les balles trouvées dans un sac de toile, hors de la barrière du Trône, et que Nina Lassave a déclaré y avoir été jetées par Morey, et diverses balles extraites des corps de diverses personnes tuées ou blessées, sur le boulevart du Temple, au moment de l'explosion, d'autres balles enfin ramassées sur les boulevarts, aussitôt après l'événement, ont dû être comparées entre elles par un expert. Il résulte de son rapport que les soixante-six balles, trouvées hors de la barrière de Montreuil, sont toutes égales entre elles, et par conséquent sorties, à la même époqne, du même moule; enfin, qu'elles étaient toutes aptes à charger les canons de la machine Fieschi, puisqu'elles entrent librement dans

sept de ces canons; et qu'à l'aide d'une baguette de fer ou de bois, on peut les introduire dans les autres, en se servant d'un maillet, et il a été saisi chez Fieschi une tringle qui paraît avoir servi à cet usage. Il est constant que ces balles sont, généralement de quelqnes grains, plus lourdes que celles qui ont été extraites des corps de M. le lieutenant-colonel Rieussec, et de MM. les grenadiers de la garde nationale, Léger et Ricard; que, cependant, il s'en est trouvé une du même poids, et une autre plus légère de quelques grains; enfin, qu'elles sont exactement d'un poids égal à celles qui ont été recueillies sur le boulevart, et qu'elles n'en diffèrent que par leur forme, qui a dû nécessairement s'altérer dans les canons de fusil, et par le choc des corps, plus ou moins durs, qu'elles ont rencontrés lors de leur projection. Mais ces balles n'ont aucun rapport avec celles qui ont été trouvées au domicile de Morey, et ne peuvent entrer dans aucun des moules qui ont été saisis chez lui.

Morey est inébranlable dans ses dénégations. Quand M. le Président lui a parlé du petit modèle de la machine que Fieschi aurait présenté à Pepin, il s'est écrié : « M. Pepin est un honnête homme, et il au-» rait bien remué Fieschi, si celui-ci lui avait pré-» senté un projet pareil. » Quand M. le président lui a demandé s'il avait quelque souvenir des conversations qui auraient eu lieu entre Pepin, Fieschi et lui, sur les conséquences de l'attentat de Fieschi, et sur le parti qu'il faudrait en tirer pour organiser un gouvernement provisoire, il a répondu : « Il faut avoir » des capacités pour faire des choses pareilles, et je » vous demande si ce serait un homme de mon âge » et de mon état qui entreprendrait des choses sem-» blables. »

Dans le cours de l'instruction, celui que l'on conjecture être le même que Morey, a été désigné plusieurs fois comme vêtu d'une redingote bleue et d'un pantalon blanc, ou d'un habit noir, et coiffé d'un chapeau noir ou d'un chapeau gris. On a saisi chez Morey, une redingote verdâtre ou bleuâtre qu'il porte habituellement, un habit de drap noir, un pantalon de croisé de coton blanc, un chapeau de soie noir et un autre de feutre gris.

DÉTAILS SUR PEPIN. — SON REFUS DE S'EXPATRIER.

Cependant Pepin avait quitté Paris; il était retourné dans l'asile que lui avait procuré, dans le courant du mois d'août, son ami et son associé commercial, le sieur Collet.

Le sieur Collet alla de sa part chez M. Armand Carrel (1) et chez M. Garnier-Pagès, membre de la Chambre des Députés, pour leur demander des conseils sur le parti auquel Pepin devait s'arrêter. Le sieur Collet était chargé de les assurer que Pepin était fort de sa conscience et ne craignait rien; il ne les trouva pas dans leur domicile : ils étaient l'un et l'autre absens de Paris. Pepin n'a ni contesté, ni reconnu la vérité de ce récit; il connaissait M. Garnier-Pagès et M. Armand Carrel pour les avoir vus une ou deux fois; il ne se rappelle pas que personne lui ait donné directement le conseil de ne point aller en Belgique, de crainte d'extradition.

Le sieur Collet a déclaré qu'étant allé au bureau du journal *le National*, pour savoir où il pourrait trou-

(1) Une lettre de M. Carrel, publiée dans *le National* du 11 décembre, se trouvera plus loin.

ver M. Armand Carrel, un des rédacteurs du journal lui demanda de quoi il s'agissait; le sieur Collet lui fit part de sa mission : alors le sieur Estibal, qui se trouvait là, après avoir causé avec une autre personne, invita le sieur Collet à laisser son adresse, et lui promit de s'occuper de l'affaire de Pepin. En effet, deux personnes vinrent peu de jours après chercher le sieur Collet à Lagny; il était absent. Le 17 ou le 18 août, le sieur Estibal revint seul; il dit au sieur Collet qu'il s'était procuré un passe-port à l'étranger pour son beau-frère Bichat, condamné à plusieurs années de prison comme gérant du journal *la Tribune*, et qu'au moyen de ce passe-port, qui était au nom d'une dame et de son neveu voyageant ensemble, Pepin pourrait partir pour la Belgique avec Bichat. Le sieur Collet répondit qu'il en parlerait à Pepin. Le dimanche suivant, les sieurs Estibal et Bichat vinrent à Lagny; le sieur Collet leur fit voir Pepin; celui-ci refusa de se déguiser en femme, et déclara que, s'il quittait la France, ce ne serait que pour aller en Angleterre.

Le sieur Estibal lui proposa, moyennant 100 fr., un passe-port pour l'Allemagne; Pepin pria le sieur Collet de dire au sieur Estibal qu'il ne voulait point de passe-port.

Le sieur Estibal a été entendu; sa déposition n'a pas été en tout conforme à celle du sieur Collet; selon lui, la personne que Collet serait allé chercher au bureau du *National*, et avec laquelle il aurait conféré dans l'intérêt de Pepin, aurait été le sieur Bergeron. Le sieur Bergeron serait ensuite venu à Lagny avec le sieur Estibal.

La déclaration du sieur Bergeron a confirmé celle du sieur Estibal; il a dit que Pepin avait fait, le

27 juillet, une collecte pour les détenus politiques, dans l'église de l'abbé Châtel, et en avait apporté le produit au bureau du *National*.

Cependant les journaux répétaient, de temps à autre, la nouvelle du passage de Pepin dans certaines villes hors des frontières, et de son arrivée en pays étranger. La police ne prit point le change, et le 21 septembre, pendant la nuit, Pepin fut découvert à Magny, département de Seine-et-Marne, en chemise, caché dans une fausse armoire placée au fond d'une alcove, au domicile du sieur Rousseau père, propriétaire.

Il fut arrêté; M. le préfet de police avait dirigé l'opération en personne. On trouva dans le paquet apporté par Pepin, lors de son arrestation, 940 fr., dont 840 fr. en or; un sac de nuit contenant diverses hardes et un volume broché des *Œuvres de Saint-Just*. Un autre paquet contenait, entre autres vêtemens, deux *blouses de toile grise* et une *casquette de crin gris;* enfin quelques papiers sur l'un desquels se trouvaient divers itinéraires, savoir : de Paris à Rouen, de Rouen à Dieppe, de Lagny à Boulogne, et une notice des visites domiciliaires infructueusement faites par la police pour la recherche des complices de Fieschi, extraite du *National* du 16 août 1835, et contenant les noms des personnes au domicile desquelles ces visites auraient eu lieu, selon ce journal. Il n'était pas impossible que cet article eût pour but d'indiquer ces habitations, comme autant d'étapes, où ils pouvaient espérer de trouver asile et bon accueil, à ceux qui fuyaient les recherches de la police, ou qui s'étaient soustraits aux mandats de justice. La réponse de Pepin autorise cette conjecture. Il a dit, qu'en effet,

dans les villes où ces recherches devaient avoir eu lieu (1), il se serait adressé aux personnes dont le *National* avait donné les noms, s'il n'en avait pas connu d'autres. On a également trouvé dans son paquet divers extraits du journal le *National*, annonçant l'arrivée ou le passage de Pepin en pays étranger; enfin une lettre de Pepin, datée du 20 septembre dernier, adressée au rédacteur du journal le *Messager des Chambres*, et dans laquelle il annonçait l'intention de se constituer prisonnier à Sainte-Pélagie le samedi suivant, 26, à sept heures du soir. « J'espèrt que cette fois, » disait-il dans cette lettre, « on me laissera dans ce lieu de déten-
» tion, et que l'on remetras en fonction le commis-
» saire de police sous les ordres duquelle je me suis
» évaddé. »

Pepin a demandé avec instance qu'on laissât en sa possession les *OEuvres de Saint-Just*.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR PEPIN.

Pierre-Théodore-Florentin Pepin est né à Remy, département de l'Aisne, en 1800; il est épicier et marchand de couleurs; il demeure à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n. 1; ses opinions républicaines sont connues et avouées. Il a fait partie de la société des Droits de l'Homme et du Citoyen; il appartenait à la même section que Morey et Nolland. Il a été sous-chef ou chef de cette section. Un procès-verbal d'une séance qu'il présidait prouve qu'il y jouait un rôle actif.

A l'époque des attentats des 5 et 6 juin 1832, il était capitaine de la garde nationale dans la 8e lé-

(1) Voir la lettre de M. Carrel, à la fin.

gion ; sa maison fut signalée comme une de celles d'où les rebelles dirigeaient le feu sur la troupe ; on assure que plusieurs coups de canon furent tirés sur cette maison. Pepin a toujours soutenu le contraire.

Quoi qu'il en puisse être, sa maison avait été envahie de vive force pendant que l'action durait encore ; Fiescni a déclaré que Pepin lui avait montré les traces des balles qui avaient sillonné les murs des appartemens, et même fracassé une pendule sur une cheminée. Pepin fut arrêté, sa vie menacée : on eut peine à le soustraire à la fureur des soldats et des gardes nationaux. Il fut traduit devant le premier conseil de guerre permanent de la première division militaire ; sept chefs d'accusation étaient formulés contre lui. Pepin fut acquitté à l'unanimité du premier chef d'accusation, et de tous les autres à la majorité de six voix contre une. C'est alors qu'il quitta le 8e arrondissement, et transporta son domicile à la Gare, dans le 12e ; il céda son établissement de la rue du Faubourg-Saint-Antoine à son cousin, Constant Pepin ; il n'est revenu dans ce faubourg qu'au commencement de cette année et après le décès de Constant.

Pepin a commencé à se cacher dès le 28 juillet. La veille du jour de l'attentat, il alla chez le commissaire de police de son quartier, et lui dit qu'il craignait d'être, le jour de la revue du Roi, exposé à quelques violences, à cause de son affaire de juin.

On a su depuis que Pepin avait quitté Paris nuitamment, le jour de la cérémonie funèbre, pour se rendre à Lagny. Il attribue sa disparition à la connaissance qu'il aurait eue d'un mandat d'amener décerné contre lui.

INTERROGATOIRE DE PEPIN. — SES DÉNÉGATIONS.

Pepin paraît attacher une grande importance à n'avoir pas connu Fieschi sous son véritable nom. Il a commencé par le répéter : mais il est convenu que Morey lui avait amené un individu qui se sauvait parce qu'il était poursuivi, à ce qu'ils ont dit l'un et l'autre ; si cet individu était Fieschi, il ne l'a jamais connu sous son véritable nom. Quant à Fieschi, il a ajouté qu'il ne pouvait l'empêcher de dire ce qu'il voulait ou ce qu'on lui faisait dire.

Cependant deux des confidens de sa première fuite ont déposé que, déjeunant à Lagny, le 15 août, chez le sieur Leblanc, cafetier, avec quelques uns de ses amis, Pepin leur avait dit qu'il connaissait Fieschi, qu'il l'avait vu plusieurs fois, et qu'il avait même indiqué son signalement. Selon le sieur Collet, interrogé sur le déjeuner de Lagny, Pepin ayant su par les journaux que l'assassin, auteur de l'attentat, avait eu des relations avec Morey, aurait dit : C'est sans doute un nommé Bescher que j'ai vu chez Morey, et que Morey a amené chez moi.

Pepin n'a contesté ni reconnu l'exactitude de ce qu'ont rapporté ses amis sur le déjeuner du 15 août ; il ne peut pas l'affirmer, mais il croit bien qu'on a parlé de l'attentat pendant le *repas, dîner ou déjeuner;* il *ne se souvient pas* qu'on ait nommé Fieschi ; il *ne se rappelle pas* d'avoir donné son signalement ; dans tous les cas, il n'aurait pu le donner que comme le signalement de Bescher, et il ne peut pas dire seulement s'il a prononcé le nom de Bescher.

M. le président ayant demandé à Pepin s'il se souvenait de l'époque précise à laquelle Fieschi ou Bes-

cher lui avait été présenté par Morey, il a répondu : « Si c'est de Bescher que vous voulez parler, je ne » peux pas préciser l'époque; je dirai seulement que » c'était l'hiver. » Quand on lui a parlé de son entrevue avec Bescher et Morey, à l'occasion du dessin de la machine et pour arrêter le devis des dépenses qu'elle entraînerait, il a dit qu'il ne connaissait pas Bescher, et que s'il avait dit précédemment que cet homme avait couché quelquefois chez lui, sans pouvoir préciser le nombre de fois, cela ne s'était pas répété souvent, parce qu'il lui avait fait l'effet d'un *homme de police* quand il l'avait entendu causer. Il a pris à témoin l'Être suprême que tout ce qu'on disait de la connaissance qu'il aurait eue du projet de la machine et de son usage était de la plus insigne fausseté.

M. le président ayant demandé à Pepin si, selon ce qui résultait de l'instruction, ce n'était pas lui qui aurait donné à Fieschi l'argent nécessaire pour payer le premier terme du logement qu'il avait loué dans l'intention de se servir de la machine, Pepin a déclaré que s'il avait donné de l'argent à Fieschi, en supposant que Fieschi et Bescher fussent une même personne, il ne lui avait jamais donné une somme aussi considérable. Il a nié être allé, avec Fieschi ou Bescher, sur le quai de la Râpée, acheter les pièces de bois nécessaires à la construction de la machine, mais il est convenu qu'ayant un atelier dans les environs, et achetant quelquefois du bois pour des réparations qu'il faisait à sa maison, il était possible qu'on l'eût vu vêtu d'une « blouse en toile grise, » devenue blanche à force d'avoir été lavée, » et coiffé d'une casquette de crin gris, dans un chantier, et même que ce *malheureux fût allé avec lui.*

Il est convenu avoir vu Guinard à Sainte-Pélagie; mais, *comme tous les autres*, sans avoir jamais eu de relations avec lui : il allait à Sainte-Pélagie pour y voir Henri Leconte, le même qu'à une autre époque il était allé voir à la Force. L'instruction établit qu'au moins à deux différentes reprises, Pepin avait porté aux détenus de Sainte-Pélagie des paniers contenant du vin, des liqueurs et des vivres, et que Fieschi l'avait aidé, au moins une fois, à les transporter. Pepin avait une permission pour voir Henri Leconte; il est constant qu'il en a usé trois fois pendant que ce détenu était à Sainte-Pélagie, et une fois durant qu'il se trouvait dans la prison du Luxembourg.

Pepin a nié avoir demandé à Cavaignac les vingt-cinq fusils nécessaires pour la machine de Fieschi, en s'écriant que cette imputation était un *affreux mensonge*. Mais M. le président lui ayant demandé s'il n'avait pas écrit à Cavaignac une lettre qui pouvait avoir trait à cette affaire, il a répondu qu'il n'avait jamais écrit *directement* à Cavaignac; on lui a expliqué qu'il s'agissait d'une lettre par laquelle il aurait demandé à Cavaignac de faire savoir quand il pourrait remettre les 20 ou 25 fr. *que l'homme attendait pour partir*, et qu'il était permis de supposer qu'entre eux le mot *franc* pouvait signifier *fusil*, il est convenu qu'il n'était pas impossible qu'il eût demandé de l'argent à Cavaignac, parce que dans le temps il lui en avait prêté, et que Cavaignac lui devait encore environ 500 fr. pour des secours; mais il a ajouté qu'il ne se souvenait pas de lui avoir écrit dans de pareils termes.

Il a nié avoir fait remettre à Fieschi le prix des canons de fusil.

Il a soutenu n'avoir pas vu le prétendu Bescher

depuis cinq mois ; il a nié toutes les circonstances rapportées par Fieschi au sujet des entrevues qui auraient eu lieu entre Morey, Pepin et lui.

Pepin a affirmé que, depuis la loi sur les associations, il avait renoncé à faire partie d'aucune société secrète. Avant la loi, il avait été membre, pendant peu de temps, de la société dite de l'*Union de Juillet*, ensuite *vice-président* de la société pour l'*Instruction du peuple*, enfin, pendant quinze jours, chef d'une section du 12[e] arrondissement, dans la société des *Droits de l'homme*. Il a déclaré avoir connu particulièrement le sieur Raspail : ils s'étaient rencontrés chez M. de Lafayette : ils se sont occupés ensemble de questions industrielles, d'usines et d'expériences sur la décortication des grains.

Cherchant à expliquer ce qu'il avait dit de certaines propositions de crime qui lui auraient été faites et qu'il aurait repoussées avec indignation, il a dit que ses paroles s'appliquaient dans sa pensée à Bescher et compagnie ; car ce Bescher était venu plusieurs fois boire la goutte dans sa boutique avec *de mauvais gueux comme lui*, *gens en qui* Pepin *n'avait pas confiance*, mais qu'il ne connaît pas : il était d'ailleurs si troublé, lors de son précédent interrogatoire, qu'il avait pu parler fort *légèrement* ; qu'il s'était fait dans son esprit une confusion entre Bescher et Fieschi ; qu'il ne niait pas, au reste, que des *propos légers* ne lui eussent été tenus *bénévolement* par Bescher, mais sans y attacher aucune suite.

Pepin a déclaré que s'il a connu Boireau, ce n'a pas été nominativement.

CONFRONTATION DE PEPIN ET DE FIESCHI.

Pepin et Fieschi ont été confrontés, Fieschi a tout

de suite reconnu Pepin. Pepin a dit, en voyant Fieschi, qu'il lui semblait avoir vu cet homme, mais qu'il ne *pourrait pas l'affirmer.* Après l'avoir entendu parler, il l'a reconnu, au son de sa voix, pour la personne qu'il a désignée sous le nom de Bescher, et qui lui a été présentée par Morey sous ce nom. Fieschi, imperturbable dans ses accusations, a répété froidement, en présence de Pepin, tout ce qu'il avait articulé à sa charge : préméditation du crime, participation à l'attentat, propos atroce contre la personne du roi.

Il a répété, en présence de Pepin, que l'unique motif qui l'eût empêché de renoncer à son crime était l'engagement qui le liait à Pepin et à Morey ; il s'est vanté d'avoir été esclave de sa parole, qui vaut plus que de l'argent, puisqu'elle n'a pas de prix.

Pepin, agité, troublé, irrité, a opposé toutes les formules de dénégations que le langage peut fournir aux affirmations de Fieschi.—« J'espère qu'il y aura un » Être suprême qui me donnera assez de force et assez » de vie pour repousser de pareilles infamies, etc. »

La confrontation s'est terminée par ces derniers mots de Fieschi : après avoir répété qu'il persistait dans toutes ses déclarations, il a dit : » J'ai long- » temps hésité, j'avais un cauchemar qui m'étouffait, » je voulais me purger ; je me suis enfin décidé à » tout dire, non pour faire des victimes, mais pour » rendre hommage à la vérité. Je n'ai demandé ma » grâce, ni à vous (M. le président) ni à personne, » et personne ne me l'a promise. »

NOUVEAUX INTERROGATOIRES DE PEPIN.

A la suite de cette entrevue, le président ayant exposé à Pepin combien le système de défense qu'il

avait adopté, devenait invraisemblable en présence des faits qui déposaient d'une certaine intimité entre lui et Fieschi, Pepin persista dans toutes les dénégations.

Il déclara que, parmi les personnes qui le connaissaient, soit *commercialement*, soit en politique, il n'en était pas une qui pût dire qu'il était capable de tremper dans des *affaires pareilles*, et que ce n'était pas un père de famille comme lui qui irait *bénévolement* se jeter dans de *telles entreprises;* que la *délation* ne *manquait jamais son effet;* que les *journalistes*, pas plus que les autres, ne *manquaient pas d'accuser tout le monde;* qu'ainsi on avait forcé *sa belle-mère, une femme de 70 ans*, à signer une lettre pleine de mensonges, et qu'on était allé chez une autre dame de sa connaissance, à qui on avait dit qu'il était *un carliste.*

Il lui semblait que si les propositions de crime auxquelles il avait précédemment fait allusion, « lui avaient été faites réellement, elles n'avaient pu » l'être que par Fieschi; il ne disait pas pour cela que » Fieschi lui en eût parlé; s'il lui en avait parlé, ce » n'avait été qu'à mots couverts; à une époque déjà » eloignée, il avait pu lui dire qu'il ferait quelque » chose qui ferait parler de lui, et c'était alors que » Pepin l'avait éliminé de sa maison. Fieschi aurait » assassiné un homme pour cent sous; enfin si, dans » un temps reculé, cet homme lui avait dit des choses » bénévoles comme cela, il ne savait pas alors que » c'était Fieschi. »

Pepin a fini par accuser Fieschi d'avoir été en relation avec un *agent supérieur de la police*, et d'avoir un jour proposé à Pepin de vendre aux *journaux*, à son profit, tous les *secrets de la police*, par le moyen de cet agent.

Pressé de nouveau par le président sur ces demi-aveux, Pepin répète « qu'il ne le connaissait pas sous
» le nom de Fieschi ; qu'il ne le connaissait pas in-
» timement; qu'il ne croyait voir en lui que Bescher.
» Croyez-vous, s'est-il écrié, que si je l'avais
» connu, il aurait mangé à la maison, le jour où
» M. Levaillant y était? Encore personne ne l'avait
» invité; il est monté sur la fin du dîner, sans être
» engagé; il est effronté comme un page. »

Fieschi a déclaré que Pepin lui avait prêté la brochure qu'il a composée pour sa justification, à l'occasion des événemens de juin 1832, et plusieurs témoins ont déposé avoir vu en effet cet écrit entre les mains de Fieschi; en échange, Fieschi avait prêté à Pepin un volume in-12 des œuvres de *Cicéron latin-français*. Ce volume a été retrouvé chez Pepin.

Plusieurs fois, Fieschi lui a montré le poignard qu'il portait; il lui a même confié qu'il avait eu l'idée de le plonger dans le sein de M. Caunes, parce qu'il croyait que c'étaient ses dénonciations qui avaient motivé les poursuites dont il était l'objet; enfin Pepin a déclaré que Fieschi lui avait toujours inspiré une véritable frayeur.

Depuis, dans son dernier interrogatoire, Pepin est revenu sur cette confidence que Bescher ou Fieschi lui aurait faite des *projets graves* qu'il méditait. Il a assuré en avoir parlé dans le temps à une dame, mais il n'a point voulu indiquer le nom de cette dame, pour ne la point déranger; s'il avait pu connaître exactement ce que Fieschi avait en tête, il en aurait prévenu l'autorité, trop heureux de racheter par là les malheurs qui l'avaient frappé antérieurement.

Cependant Pepin a demandé à être confronté de

nouveau avec Fieschi ; il avait, disait-il, des questions importantes à lui adresser. Cette confrontation n'a rien produit d'intéressant. Pepin a prétendu que Fieschi avait imputé à M. Lavocat des actes contre la probité et la délicatesse ; Fieschi l'a démenti.

Les commissionnaires qui se tiennent à l'entrée de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à la porte de Pepin, ont vu Fieschi chez Pepin dans le commencement de l'été. environ pendant quatre semaines. Il y couchait quelquefois, dit l'un d'eux, car il sortait le matin avant l'ouverture de la boutique; un de ces commissionnaires cirait ses souliers, le matin ; il a dit que Fieschi mangeait à la table de Pepin, et qu'il avait amené, dans un char-à-bancs, la machine à broyer les couleurs de Pepin; il était présent quand on a placé cette mécanique ; il organisait cela.

Fieschi a dicté une description circonstanciée de la maison de Pepin, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à l'étage supérieur, en décrivant minutieusement les meubles qui y sont placés.

Pepin ayant demandé à être mis une troisième fois en présence de Fieschi, a commencé par dire que celui-ci, qu'il n'avait jamais connu sous ce nom, n'était pas venu chez lui aussi souvent qu'on veut bien le dire, et notamment qu'il n'y était pas venu dans les deux mois qui ont précédé l'attentat ; il a affirmé qu'il ne lui avait donné que 5 ou 10 francs à la fois, tout au plus, à deux différentes reprises, et encore sous promesse de les rendre, et jamais d'autre argent.

Pepin a soutenu avoir dit à Fieschi de s'abstenir de venir chez lui s'il craignait la police, et lorsque Fieschi s'y présentait, de lui avoir souvent fait dire par ses jeunes gens qu'il n'était pas à la maison. Il

lui a demandé combien de fois il lui avait dit que Guinard et lui, Pepin, devaient faire partie d'un gouvernement provisoire; s'il n'avait pas confié à Pepin qu'il connaissait beaucoup un ingénieur en chef carliste, chez lequel il allait souvent, et qui avait promis de le faire réintégrer dans son emploi; si lui Pepin ne l'avait pas toujours engagé à pardonner les injures qu'il pouvait avoir reçues, plutôt que de chercher à s'en venger; s'il a vu quelques généraux chez Pepin; si Fieschi ne connaissait pas lui-même des généraux ou des colonels d'état-major; par quelle entremise il lui avait fait remettre l'argent destiné à l'achat des fusils; s'il était vrai que lui, Pepin, se fût vanté de faire partie de quarante sociétés politiques; quelle somme il avait promise à Fieschi pour le porter à commettre son attentat; si Fieschi ne lui avait pas fait entendre qu'il avait rendu de grands services à M. Lavocat, relativement à la duchesse de Berry, et s'il ne lui avait pas raconté d'autres particularités concernant cette princesse; si Morey n'a pas plusieurs fois défendu à Fieschi de venir chez Pepin; enfin quand, par qui et comment Pepin a pu connaître Boireau?

Fieschi a répondu qu'un mois avant l'attentat, Pepin prétendant qu'il était lui-même surveillé par la police, le priait, en effet, de venir moins souvent chez lui, de crainte qu'on ne l'arrêtât; c'était dans le même sens que Morey conseillait à Fieschi de ne pas aller trop souvent chez Pepin; aussi Fieschi n'y allait-il que pour prendre quelques comestibles, ou lorsqu'il avait besoin de quelque chose pour sa machine, ou pour demander si on avait enfin une réponse de Cavaignac, touchant les fusils. Il pensait que Pepin n'était pas chez lui quand on disait dans son magasin

qu'il était sorti. Pepin lui a dit une seule fois que, lors des événemens d'avril 1834, il avait dû être formé une municipalité provisoire, dont Guinard devait être le chef comme maire, et dont Pepin devait faire partie.

Lorsque Pepin a donné de l'argent à Fieschi, il ne l'a jamais fait devant témoins. Fieschi a toujours cru que l'argent qui lui était remis venait de Pepin seul; cependant, quand il a vu venir le prince de Rohan chez celui-ci, et quand il a entendu répéter par Pepin ce qu'aurait dit un général en parlant du Roi : « Il n'y aura donc personne qui fasse tomber ce gredin-là! » il a réfléchi que Pepin pouvait bien agir dans l'intérêt des carlistes. Il n'a point vu de généraux chez Pepin, mais après avoir réfléchi à tout cela, à ce général, au baron de Rohan, à la traînée de poudre, à Boireau, que Pepin avait mis dans la confidence, il s'est dit que Pepin était un homme lâche et sans cœur. Quant à lui, il n'a connu de généraux que le général Franceschetti, qui est mort, et le général Gustave de Damas, qui est en Suisse, et de colonel d'état-major que M. Chatry-Lafosse, colonel d'état-major de la place de Paris.

L'argent destiné à payer les canons de fusil lui a été remis par Morey, de la part de Pepin, ainsi qu'une quarantaine de francs qui lui ont été donnés en d'autres temps, soit pour acheter la malle, soit pour d'autres menues dépenses.

Pepin ne disait pas qu'il fût membre de quarante sociétés politiques, mais qu'il en connaissait quarante, et qu'il avait été membre de la société des Droits de l'homme et visiteur des sections du 11e arrondissement.

Pepin n'avait jamais fait de promesses à Fieschi :

il lui avait laissé entrevoir vaguement qu'il serait récompensé, mais lui, Fieschi, ne lui avait rien demandé.

Fieschi a refusé de s'expliquer sur ce qui concernait M. Lavocat; quant à Boireau, il a répondu qu'environ deux mois avant l'attentat, il l'avait mené chez Pepin *boire la goutte*; que Pepin était présent et qu'ils avaient causé tous les trois ensemble, sans parler trop politique.

Pepin a protesté contre les allégations de Fieschi. Il a demandé qu'un mémoire justificatif qu'il avait rédigé fût joint au procès-verbal de confrontation.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF DE PEPIN.

Il commence, dans ce mémoire, par repousser de toute la force de son ame les fausses allégations de Fieschi, qui ne sont fondées, dit-il, sur aucun fait, aucune preuve, et dont plusieurs sont des mensonges avérés. Il est dans sa destinée d'être en butte à de mensongères accusations. En 1832, les faits les plus graves lui furent imputés, ils furent reconnus faux : ceux qui les avaient avancés ne voulurent pas se rétracter, et cependant, contradictoirement aux rapports de deux généraux, appuyés par cinq ou six colonels et autres officiers, il fut prouvé que Pepin était l'officier de sa légion qui s'était le mieux montré pour le maintien de l'ordre; que pas un homme n'avait été blessé devant son domicile; que pas un boulet n'avait été tiré dans la rue qu'il habitait; que les fusils qui avaient été saisis chez lui et qu'il était chargé de délivrer aux gardes nationaux de sa compagnie étaient neufs et n'avaient jamais servi, et qu'il n'avait pu mettre le pistolet sur la poitrine d'un grenadier du 16e régiment de ligne, puisqu'il était

sans armes. Plus tard, un ouvrier qu'il avait occupé pendant huit à dix mois, et qu'il avait renvoyé pour cause d'infidélité, le dénonça comme détenteur d'armes et de munitions de guerre ; deux fois il fut traduit en police correctionnelle, et deux fois il fut renvoyé de la plainte : le délateur qui l'avait si calomnieusement dénoncé subit en ce moment la peine de deux années d'emprisonnement, à laquelle il a été condamné pour vol domestique. « Garrot » m'accusa, dit Pepin, parce que je l'avais renvoyé » pour cause d'infidélité; Fieschi me désigne comme » son complice, parce que je le renvoyai pour d'autres motifs. Il y a long-temps que des hommes à » qui je n'ai jamais fait aucun mal, que je n'ai jamais » connu, ont déclaré, en lieu public, qu'ils sauraient » m'envelopper dans une mauvaise affaire et me » perdre. Plus tard, un portefeuille rouge fut jeté » sous un de mes comptoirs, contenant des papiers » séditieux : il a été remis à l'autorité en temps » utile.

Pepin donne ici un aperçu de sa situation financière ; il en résulte qu'il a des dettes. « Ainsi continue-t-il, je suis sans argent à pouvoir disposer; » je suis sans connaissance qui puissent m'en procurer, sans ramifications au dehors ni en France. » Bescher dit Fieschi n'a pas dû mettre à exécution » son fatal projet sans espoir d'une forte récompense, et je n'étais pas en position de fortune » pour pouvoir la lui offrir. Père d'une nombreuse » famille, je n'aurais d'ailleurs aucun intérêt » à un changement de gouvernement ; mes capacités sont restreintes aux affaires commerciales et industrielles. Quels motifs m'auraient donc » porté à me rendre complice d'un acte aussi cruel ?

» Quatorze années d'un commerce honorable et labo-
» rieux répondraient à dix calomniateurs comme
» Bescher ou Fieschi. Au surplus, où sont mes con-
» seils, mes adhérens ? il n'y en a point. Je suis sans
» ramification avec aucune société politique ; je prou-
» verai, par l'attestation de commerçans ou indus-
» triels honorables, que mes antécédens sont ceux
» d'un homme d'honneur, de moralité et de vertu ;
» que j'ai toujours fait le bien et jamais le mal ; que
» j'ai secouru mes concitoyens dans le malheur, tant
» que je l'ai pu.... Dans ma conviction, on profite
» de ma faiblesse, du malheur de mes injustes persé-
» cutions antérieures, pour me faire servir de plas-
» tron, pour dénigrer une conviction généreuse.

PROPOSITION DE VENDRE LES SECRETS DE LA POLICE AUX JOURNAUX. — DERNIER MOT DE PEPIN.

Pepin est revenu sur la proposition de vendre les secrets de la police aux journaux, par le moyen des accointances qu'avait Fieschi avec des agens de police, qu'il prétend lui avoir été faite par ce dernier ; il a insisté sur les rapports habituels de Fieschi avec ces agens. Fieschi est convenu qu'il avait fait des mensonges de cette nature pour se rendre agréable à Pepin ; et il a présenté l'avidité de celui-ci à saisir toutes les occasions de servir les journaux de son parti, *le Réformateur* surtout, car il parlait peu du *National*, et son empressement à se mettre incessamment en hostilité avec la police, comme une nouvelle charge contre Pepin.

On a saisi chez lui un dessin fort grossier, mais qui semble indiquer les principaux linéamens de la machine infernale. Ce dessin lui a été représenté, il n'en avait conservé aucun souvenir ; il l'a attribué à la fantaisie ou au caprice de ses enfans.

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES SUR BOIREAU — SES INTERROGATOIRES.

Victor Boireau, ouvrier ferblantier, est né à La Flèche, département de la Sarthe, le 5 novembre 1810. Il a été ouvrier à Lyon, chez un ferblantier nommé Carle. Divers renseignemens l'avaient signalé comme ayant appartenu à la société des Droits de l'homme; on a assuré qu'il faisait partie de la section Louvel; il a dit qu'il avait voulu entrer dans cette société, mais qu'il n'en avait jamais fait partie. Il fréquentait le café Périnet; ses opinions républicaines sont constantes.

Arrêté le 28 juillet, il fut interrogé le jour même et répondit d'une manière très-résolue et tout-à-fait négative. Il avait d'abord avoué qu'il avait vu Edouard Suireau la veille; il a dit plus tard qu'il ne l'avait pas vu et que si Suireau était venu au magasin du sieur Vernert, il n'y était resté qu'un instant.

Dans son second interrogatoire, Boireau a reconnu qu'il s'était trompé quand il avait dit n'avoir pas vu Edouard Suireau le 28 au matin: il savait qu'il le trouverait chez son père, et il a voulu lui souhaiter le bonjour en passant, mais il ne l'a point chargé d'acheter pour lui un quarteron de poudre et de le déposer chez le portier: il en donne en preuve qu'il est allé le soir chez le concierge réclamer son parapluie, et qu'il n'a point demandé de poudre.

Il a entendu dire, le 27 au matin, au café de France, boulevart des Italiens, que *les carlistes préparaient un coup* pour le lendemain; c'est une demi-heure après qu'il s'est trouvé seul avec Edouard Suireau, dans le magasin, et celui-ci peut lui avoir entendu répéter ce qu'on disait depuis fort long-temps, que les *carlistes devaient faire un coup*. Du

reste, il n'a rien su : « ce n'est pas à un ouvrier comme » lui que l'on confie une chose si importante. »

Il est convenu qu'il avait fait raser ses moustaches et ses favoris, le dimanche 26, mais d'après le conseil d'Edouard Suireau lui-même, qui disait que cela lui siérait mieux. Il a d'ailleurs protesté que la déclaration de ce jeune homme était fausse, et il a affirmé qu'il lui connaissait des sentimens de haine et de vengeance contre sa personne, « car, a-t-il ajouté, » plusieurs fois, dans l'atelier, nous avons eu des » raisons tous les deux, et il m'a dit que nous aurions » à faire tôt ou tard ensemble. »

On ne savait encore qui était Fieschi, ni quel rôle il allait jouer dans le drame judiciaire qui s'entamait, et comme on demandait à Boireau quelle était la personne qui, peu de jours auparavant, était venue demander à coucher chez lui à minuit passé, et que la principale locataire de la maison ne voulut pas laisser entrer, il a répondu que c'était Fieschi, dont il ne connaissait ni l'état ni la demeure; il savait qu'il était mécanicien, mais il ne savait pas s'il travaillait. « Ajoutez que ça m'a toujours étonné beaucoup, a- » t-il continué, de ne pas savoir ce qu'il faisait. »

Dans son quatrième interrogatoire, Boireau a persisté à soutenir que Suireau était un menteur qui avait une vengeance contre lui ; mais il lui est échappé de dire que s'il avait indiqué l'*Ambigu* comme le lieu où il devait y avoir un coup, « c'est » que toutes les fois qu'il y a eu quelque émeute, » c'est de ce côté-là; j'ai pu dire à Suireau de dé- » tourner son père d'aller de ce côté-là, parce que » c'est de ce côté-là que les émeutes éclatent ordi- » nairement. C'est ce misérable qui est détenu, et » que je ne connaissais que sous le nom de Fieschi,

» qui m'a dit que les carlistes voulaient faire un
» coup et que les patriotes devaient se tenir prêts.

Boireau reconnaît qu'il est allé, le dimanche 26 juillet, vers une heure, dans l'estaminet de la maison qu'habitait Fieschi, mais il ne l'a pas vu. Il est convenu être sorti, le lundi 27 au matin, pendant un quart d'heure, pour aller chercher une jeune personne qui lui avait donné, la veille au soir, un rendez-vous auquel elle avait manqué; il est sorti muni d'un *archet*, d'un *foret* et d'une *conscience*, pour faire croire qu'il allait travailler au dehors, et pour qu'on ne dît pas qu'il perdait le temps de son maître, il a dit en sortant qu'il allait rue de Richelieu, hôtel d'Espagne.

Boireau est convenu que, le mardi matin 28 juillet, il n'était point allé à l'atelier, quoiqu'il eût été décidé qu'on y travaillerait ce jour-là jusqu'à deux heures; il voulait voir la revue, attendu, avait-il dit dans son premier interrogatoire, « que cela était » très-essentiel. » Il a suivi le boulevart jusqu'à la rue du Temple. Il paraît qu'en ce lieu-là il aurait rencontré l'ouvrier lampiste Joulain, qui lui aurait demandé s'il ne voulait pas venir voir avec lui le passage du Roi ; Boireau lui aurait répondu : » Je » me f... bien du Roi! ou d'autres paroles offensan- » tes pour le Roi ! Alors Joulain aurait répliqué : « Vous avez donc de mauvaises intentions ? » et Boireau de s'écrier : « Vous! vous êtes juste-milieu » parce que vous ne connaissez pas vos droits! »

Il a déclaré que l'individu qui l'accompagnait, lorsqu'il était allé, le mardi matin, chez Suireau, se nommait Martinault, et que c'était un homme de lettres qu'il avait connu à la Force, pendant qu'ils y étaient détenus tous deux ; il a reconnu que, s'il

avait fait couper ses moustaches et ses favoris, ce n'était pas seulement pour ne pas avoir l'air d'un singe, comme le prétendaient ses camarades, mais aussi parce qu'il « avait peur d'être arrêté dans le » cas où il arriverait quelque chose, parce qu'on » arrêtait alors beaucoup de monde. » Toutefois, avant de signer l'interrogatoire, craignant, sans doute, que cet aveu eût quelque gravité, il a ajouté que c'était « par inconséquence » qu'il avait dit avoir coupé ses moustaches dans la crainte d'être arrêté.

On n'a rien négligé pour découvrir le sieur Martinault; mais toutes les recherches ont été inutiles.

Boireau a reconnu qu'il voyait habituellement Fieschi à l'atelier du sieur Vernert, et quelquefois rue St-Jacques, dans un hôtel garni où demeurait Salis : il savait très-bien que Laurence Petit était la maîtresse de Fieschi; mais il prétend n'avoir point dit qu'il était instruit d'un projet qui aurait existé d'assassiner le Roi sur la route de Neuilly; il a affirmé n'en avoir jamais su que ce qu'en avaient dit les journaux.

Il a persisté à nier qu'il eût chargé Suireau d'acheter de la poudre; qu'aurait-il fait de cette poudre, puisqu'il n'avait point d'armes et qu'on n'en a point saisi chez lui?

En effet, on n'a pas trouvé chez Boireau le pistolet que Fieschi prétend lui avoir donné; mais Suireau a affirmé que Boireau avait, à l'atelier où il travaillait, une paire de pistolets, ou un seul pistolet à piston, dont le canon était en cuivre : toutefois, ils n'ont pas été retrouvés, et le sieur Vernert a déclaré ne les avoir jamais vus.

Boireau avoue qu'il boit souvent plus qu'il ne fau-

drait, et qu'il est une *excellente pratique* pour un certain marchand de vin de la rue Richelieu. Il nie toute intimité avec Fieschi.

Le foret qu'il avait emporté le 27 juillet a été saisi dans l'état ou il se trouvait lorsque Boireau l'a rapporté; on ne s'en est pas servi depuis. Il était destiné à percer du cuivre; Boireau a reconnu l'archet et la conscience, mais il a dit qu'il croyait que le foret qu'il avait emporté était plus gros que celui qui lui était représenté.

Depuis le commencement de l'instruction, le sieur Vernert a renvoyé Édouard Suireau : Boireau soutient que c'est à cause de ses mensonges.

Travault n'a pas reconnu Boireau : il pense que ce n'est pas lui qui est venu demander Fieschi le 27 juillet. Sophie Salmon ne l'avait pas reconnu, à la première confrontation; elle ne croyait pas alors qu'il fût le même jeune homme qui avait dit se nommer Victor : elle l'a depuis parfaitement reconnu le 8 octobre.

NOUVELLES DÉCLARATIONS DE MM. SUIREAU PÈRE ET FILS. — DÉNÉGATIONS DE BOIREAU,

Le 1er septembre, Édouard Suireau a fait une nouvelle déclaration; en voici la subtance : Il connaissait très-bien Fieschi, et l'intimité de sa liaison avec Boireau. Fieschi venait voir presque tous les jours Boireau à son atelier. Boireau, de son côté, avait été intimement lié avec Laurence Petit.

Le 27 juillet, dans l'après-midi, Suireau sut de Boireau qu'il n'était point allé percer des trous à l'hôtel d'Espagne avec son foret, mais bien *à leur affaire* ou *à leur machine*. Suireau auquel il venait de faire

connaître que l'*affaire* devait se passer sur le boulevart du Temple, ayant remarqué qu'il avait fait une bien longue course en peu de temps, il répondit qu'il avait pris un cabriolet, et il ajouta que s'il voulait aller déclarer à M. Gisquet tout ce qu'il savait, il aurait tout ce qu'il voudrait. Le premier commis du sieur Vernert, Massé, étant entré dans l'atelier et trouvant les deux jeunes gens occupés à causer, leur dit : Travaillez donc. « Qu'ai-je à faire de travailler? « reprit Boireau, quand Massé fut parti : j'aurai peut-« être demain plus de 100,000 francs. » Il quitta l'atelier à sept heures du soir et dit à Suireau qu'il allait monter à cheval, sur le boulevart, pour la répétition de la machine; qu'il devait prendre des chevaux dans une écurie dont le maître avait laissé la clef pour le cas où il ne s'y trouverait pas. D'après ce que disait Boireau l'homme qui devait prêter les chevaux était un *epicier*.

Cette déclaration a été confirmée par le sieur Suireau père.

Boireau a été confronté avec Édouard Suireau. Celui-ci a confirmé devant lui la vérité de toutes ses déclarations. Boireau a soutenu imperturbablement qu'elles étaient mensongères; il a également protesté que c'était faussement qu'on lui imputait des propos inconvenans contre la personne du Roi : « J'ai mes « idées, cela est vrai, a-t-il dit, mais personne ne « pourra jamais dire qu'on m'ait entendu mépriser le « Roi ou blasphèmer contre lui, et M. Vernert qui « partage les idées du Gouvernement et qui estime « le Roi comme personne, ne m'aurait pas accordé « la confiance qu'il m'avait accordée si j'avais été un « exalté. »

DERNIÈRES CHARGES CONTRE BOIREAU.

Enfin il résulte d'un des derniers interrogatoires de Fieschi et de la déposition de divers témoins, une dernière charge contre Boireau. Fieschi a déclaré que c'était chez un entrepreneur en serrurerie, nommé Pierre, demeurant rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 65, qu'il avait fait exécuter la barre de fer ou de forte tôle au moyen de laquelle il se proposait d'assujettir les culasses des canons de fusil de sa machine. Il n'est pas allé seul chez ce serrurier; il était avec le sieur Michel Dèclé ou avec Boireau. Il croit plutôt que c'était avec Boireau.

On a entendu le sieur Pierre, la dame Pierre, les sieurs Ramé et Boursaint, ouvriers du sieur Pierre, et le sieur Brasch, son apprenti. Le 26 juillet, deux hommes sont venus dans la boutique de ce serrurier pour commander une plaque de tôle. Il semblerait que ces deux hommes présens dans la boutique auraient pris une part égale à la commande dont il s'agit, et que Boireau, qui a été parfaitement reconnu par Ramé et la dame Pierre, aurait su à quel usage était destinée la barre de fer que Fieschi commandait. Celui-ci a persisté à nier qu'il eût parlé de sa machine à Boireau, et s'est efforcé de tout concilier en disant que Boireau était causeur de sa nature, et qu'en voyant le papier sur lequel Fieschi avait tracé le dessin de la barre de fer, il avait bien pu concourir à expliquer avec lui comment elle devait être faite, quoiqu'il en ignorât la destination. Fieschi pense que Boireau n'a su l'existence de la machine que le lundi 27 juillet au soir.

Dans sa confrontation avec le serrurier Pierre, sa

femme et ses ouvriers, Boireau est convenu qu'il était allé avec Fieschi dans cette boutique, le dimanche 26 juillet, et il a même rappelé diverses circonstances qui se seraient passées en sa présence; il est ensuite revenu sur ces aveux, il a nié complètement avoir accompagné Fieschi dans la boutique du sieur Pierre.

DÉTAILS SUR BESCHER.

Bescher (Tell), relieur, demeurant rue de Bièvre, n. 8, est né à Laval, département de la Mayenne, en 1794. En 1834, cet homme se trouvait au nombre des inculpés dans l'affaire d'avril.

Après la déclaration de la fille Lassave, relative au passe-port, on s'est occupé d'abord de vérifier si, en effet, un passe-port avait été délivré au sieur Bescher pendant le cours de cette année. On a trouvé sur les registres de la préfecture de police de Paris les indications suivantes : à la date du 5 janvier 1835, il a été expédié un passe-port, pour Auxerre, au sieur Bescher (Tell), âgé de 41 ans, taille d'un mètre 59 centimètres, cheveux châtains, front haut, sourcils châtains, yeux idem, nez moyen, menton rond, teint ordinaire; signalement dont les principaux traits, la taille, l'âge et la couleur des cheveux se rapportent également à Fieschi. Le départ de Paris était motivé sur *des affaires de famille*. Les témoins étaient M. Morey, bourrelier, rue Saint-Victor, n. 123, et M. Vayron, imprimeur, rue Galande, n. 51.

On découvrit que le sieur Vayron avait été lui-même membre de la société des Droits de l'homme, et qu'il avait été impliqué dans les affaires du mois d'avril. On sut aussi que Bescher n'avait ja-

mais fait usage du passe-port qu'il avait obtenu le 5 janvier. Interrogé sur ces circonstances, Bescher a répondu qu'il avait projeté un voyage à Auxerre, ne trouvant pas d'ouvrage ici, et dans l'intention de se placer chez un sieur Bottier, relieur dans cette ville; mais que sa femme, n'étant pas d'avis de ce voyage, avait brûlé le passe-port pour qu'il n'eût pas lieu.

Le sieur Bottier a déclaré qu'ayant eu autrefois en apprentissage la demoiselle Victorine Benier, devenue maintenant femme Bescher, il avait fait à Paris la connaissance de ce dernier, mais que du reste il n'avait nullement entendu parler de Bescher, et que jamais celui-ci n'avait dû venir demeurer chez lui ou y travailler.

Bescher a soutenu ses premières assertions, en faisant observer qu'il n'avait pas donné connaissance de son projet au sieur Bottier; mais que leurs anciennes relations l'autorisaient à penser que, s'il se présentait chez lui, il y trouverait de l'ouvrage.

Le sieur Vayron et la femme Bescher ont confirmé par leurs déclarations le récit de Bescher, touchant son projet de voyage et les motifs qui l'auraient empêché de quitter Paris.

Il a été constaté que le livret dont Fieschi paraît avoir fait usage, chez le sieur Lesage, avait été délivré à Bescher le même jour que son passe-port, c'est-à-dire, le 5 janvier dernier.

Ni le livret, ni le passe-port de Bescher n'ont pu être retrouvés, l'existence de ces deux pièces n'en est pas moins un fait établi, puisqu'il résulte de la vérification des souches conservées à la préfecture.

Il règne plus d'obscurité sur le point de savoir ce qu'est devenu le livret au moment où Fieschi a quitté les ateliers du sieur Lesage. Ce dernier prétend qu'il

a remis alors à Fieschi son livret *en règle*. Fieschi soutient, au contraire, que le livret ne lui a pas été rendu par Lesage, et qu'il ne le lui a même jamais redemandé.

Quant au passe-port, Fieschi a déclaré constamment, non-seulement qu'il ne l'avait pas eu entre les mains, mais même qu'il ne l'avait jamais vu. Cependant, suivant une réponse faite par Pepin dans son interrogatoire du 21 octobre, le passe-port délivré au nom de Bescher aurait été vu par lui entre les mains de Fieschi, et cette déclaration paraît d'autant plus grave, que le fait cité par Pepin remonte à une époque plus voisine de la délivrance du passe-port.

SYMPTOMES DE COMMOTION POLITIQUE A L'INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR.

Après avoir examiné rapidement les principes de la compétence de la cour des Pairs, pour connaître de l'attentat du 28 juillet, M. Portalis jette un coup-d'œil sur certains faits, trop vagues pour permettre à l'instruction d'assigner à chacun d'eux une valeur réelle, mais qui, par leur simultanéité, acquièrent une sorte d'intérêt, et ne pouvaient être négligés.

A l'extérieur ce sont des rumeurs sourdement répandues, des indices plus ou moins précis sur une commotion politique en France, dont les journées de juillet devaient donner le signal. On les rencontre à Francfort-sur-le-Mein, dans la Suisse, dans le duché de Bade, dans les villes de Munich, de Gênes, de Malaga et de Rome.

A l'intérieur, ce sont des signes d'agitation dans le Midi et dans l'Ouest, et parmi les sociétés républicaines ce sont aussi divers articles de journaux, (*la Gazette de Metz*, *l'Industriel de la Meuse*, *la*

France, *le Corsaire*, *le National*), dans lesquels le gouvernement a cru voir, après l'événement, de sinistres prophéties. Le rapporteur, en rappelant ces articles que l'accusation a complètement abandonnés, s'attache à expliquer par là les poursuites dont les rédacteurs de ces feuilles ont été momentanément l'objet.

Ici M. Portalis, résumant les découvertes obtenues par l'instruction, établit que le but de l'attentat était le meurtre du Roi et l'extinction de sa race ; quant à la question de savoir au profit de quelle faction le crime eût été consommé, il pense qu'elle est suffisamment éclaircie par la profession de foi de ceux des inculpés qui ont une foi politique, et par leurs *attenances* à la société des Droits de l'homme.

De là il passe à des considérations générales sur l'état de notre société, et sur le danger « des décla-
» mations journalières qui attisent les mauvaises pas-
» sions. »

Il examine ensuite les résultats de l'instruction, qui, au premier abord, ne satisfont pas pleinement la raison. On a peine a comprendre, dit-il, qu'un tel forfait ait été préparé entre trois ou quatre hommes obscurs, dont le plus puissant en intelligence, le plus énergique en volonté, paraît à peu près dénué de passions politiques. Toutefois il trouve explication de ce phénomène dans la situation des esprits et dans l'attitude des partis, qui sans aucun concert préalable, offrent à tout frénétique qui, complote un grand attentat, la certitude d'avoir toujours derrière lui de nombreux auxiliaires.

Après de nouveaux aperçus sur les funestes effets des doctrines politiques qui conduisent quelques hommes « à méditer une révolution pour recouvrer

une place de conducteur dans les travaux publics; » après avoir invoqué les avantages de l'ordre et de la stabilité, et rappelé la nécessité d'un développement lentement progressif de nos institutions, M. Portalis termine son rapport en ces termes :

« Mais une pensée consolante s'offre à nous : déjà l'attentat du 28 juillet a réuni toutes les ames honnètes dans une horreur commune pour un crime si odieux. La noble attitude du Roi, son courage et sa modération dans un si grand péril, envisagé d'un œil à la fois si calme et si ferme, ont commandé le respect à tous, et victorieusement répondu à de misérables offenses. Tous les hommes sensés, ralliés à la monarchie constitutionnelle, que les factions perturbatrices ne cessaient d'attaquer avec tant de ruse et de violence, viennent en aide à la Providence, qui a si miraculeusement préservé les têtes précieuses auxquelles sont attachées les destinées présentes et futures d'un grand peuple; ils savent ce qu'impose de sacrifices et ce que commande de précautions l'état des esprits et des choses. Sur tous les points du royaume une voix unanime s'est fait entendre pour bénir le ciel qui a protégé la France encore cette fois. On a pu juger par la crainte qui a saisi chacun au moment où s'est répandue la fatale nouvelle, que tous étaient désormais éclairés sur leurs véritables intérêts et sur les bienfaits inestimables dont le sceptre protecteur du Roi les maintient en possession. Le souvenir d'un tel danger sera pour nous à la fois, soyons-en certains, une leçon et une garantie.

« Nous vous avons exposé, Messieurs, les faits généraux mis en lumière par cette longue et laborieuse procédure; nous vous avons présenté le tableau des charges qui s'élèvent contre chacun des cinq inculpés

sur lesquels votre délibération devra porter. A l'égard de tous les autres, le conseil de douze membres, institué par votre arrêt du 29 juillet dernier, a déclaré, sur le rapport de M. le Président, n'y avoir lieu à poursuites ultérieures.

« Mais, dans une affaire qui a éveillé à un si haut point la sollicitude de la France et de l'Europe, c'était pour nous un devoir d'approfondir les moindres incidens qui ont paru se rattacher au déplorable attentat dont l'instruction devait rechercher les auteurs et les complices. Quelque étendus que soient les développemens donnés à ce rapport, vous n'auriez qu'une indication incomplète du soin avec lequel a été instruite cette procédure, et vous n'aviez sous les yeux que les résultats positifs obtenus par elle : un immense travail a eu pour objet, non-seulement d'éclaircir tous les faits énoncés au ministère public, mais aussi de vérifier tous les avertissemens qui ont été donnés, de remonter à la source de tous les bruits qui ont paru se rattacher au crime du 28 juillet.

« Nous ne croirions point nous être acquittés de tous nos devoirs, si une analyse sommaire de ce grand travail ne venait compléter le compte que nous nous sommes efforcés de vous rendre, avec exactitude et fidélité, de cette immense procédure. »

L'étendue de ce rapport, que nous n'avons pas voulu morceler, et pour lequel nous avons dû même dépasser le nombre de dix feuilles *promises à nos souscripteurs, nous oblige à renvoyer à la*

troisième partie l'Appendice annoncé dans la première partie. Cette troisième partie, actuellement sous presse, contiendra, en outre, les lettres de MM. d'Argenson et Carrel, le fac simile *du carnet de Fieschi, et les notes les plus intéressantes annexées au rapport.*

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE. — FAITS PRÉLIMINAIRES.

DEUXIÈME PARTIE. — RAPPORT DE M. LE COMTE PORTALIS.

PROCÈS

DE FIESCHI

Et de ses Complices,

DEVANT LA COUR DES PAIRS.

COUR DES PAIRS.

ACTE D'ACCUSATION.

Le procureur-général du Roi près la cour des pairs

Expose que, par arrêt du jeudi 19 novembre 1835, la Cour a ordonné la mise en accusation :

1° Des nommés : Fieschi (Joseph), Morey (Pierre), Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), Boireau (Victor), Bescher (Tell), comme ayant concerté et arrêté entre eux la résolution de commettre un attentat contre la vie du Roi et contre celle des membres de la famille royale, la-

(1) Pour éviter des longueurs inutiles, nous suivrons, pour cet *Acte d'accusation*, la méthode que nous avons adoptée pour le *Rapport*; c'est-à-dire que nous reproduirons textuellement les passages qui présentent quelques développemens nouveaux et que nous analyserons seulement ceux qui ne contiennent que la répétition de faits déjà connus.

dite résolution suivie d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ;

2° Du nommé Fieschi (Joseph), comme s'étant rendu coupable:

1° D'attentat contre la vie du Roi et contre la vie des membres de la famille royale ;

2° D'homicide volontaire, commis avec préméditation et guet-apens, sur la personne du maréchal duc de Trévise, du général Lachasse de Vérigny, du colonel Raffé, du comte Villatte, du lieutenant-colonel Rieussec, des sieurs Léger, Ricard, Prudhomme, Benetter, Inglar, Ardoins, Labrouste, Leclerc, des dames Briosne, Ledhernez Langoret, des demoiselles Remy et Rose Alizon ;

3° De tentative d'homicide commis volontairement, avec préméditation et guet-apens, sur la personne du général comte de Colbert, du général baron Brayer, du général Pelet, du général Heymès, du général Bln, des sieurs Chamarande, Marion, Goret, Chauvet, Royer, Vidal, Delépine, Ledhernez, Amaury, Bonnet, Baraton, Roussel, Frachebond, de la veuve Ardoins, de la dame Ledhernez et de la demoiselle François;

Laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur;

3° Des nommés Morey (Pierre), Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), Boireau (Victor), Bescher (Tell), comme s'étant rendus complices des crimes ci-dessus spécifiés, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en provoquant à les commettre par dons, promesses, machinations ou artifices coupables, soit en procurant des armes, des instrumens ou tous autres moyens ayant servi à les commettre, sachant qu'ils devaient

y servir, soit en ayant, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur de l'action, dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, et dans ceux qui l'ont consommée;

Crimes prévus par les articles 59, 60, 86, 89, 88, 295, 296, 297 et 298 du code pénal:

Déclare, le procureur-général, que des pièces et de l'instruction résultent les faits suivans :

Les révolutions qui remuent si profondément le corps social portent dans leur sein des conséquences impénétrables à la prudence humaine, et que le temps seul dévoile. Dans le grand événement de juillet, tous les cœurs étaient émus, embrâsés de l'amour de l'ordre et des lois. On était loin de s'attendre qu'après ce généreux élan, après cette victoire si légitime et si pure, surgirait un esprit de révolte et d'anarchie qui, s'autorisant de la révolution elle-même, prétendrait détruire ce qu'elle avait fondé. Tel est néanmoins le spectacle que la France a donné, ou plutôt telle est la lutte douloureuse qu'elle a soutenue pendant plus de quatre ans. Durant ce temps, on a vu naître et grossir un parti qui, se fortifiant de l'imprudent dédain de l'opinion publique, avait conçu la folle espérance de s'emparer du pouvoir, et qui, pour y monter et s'y maintenir, n'aurait hésité devant aucun des forfaits de 93.

Les clubs s'ouvrirent : à leurs virulentes déclamations succéda le tumulte des émeutes; après les émeutes, les associations, c'est-à-dire que l'on conspira publiquement.

Une presse incendiaire soufflait la révolte; la désorganisation sociale semblait imminente; le Gouvernement se soutint par la force vitale qu'il tirait de son principe et par la sagesse qui présidait à ses destinées. Fondé sur les lois, il ne voulut se défendre que par les lois. La législa-

ture ferma les clubs, fit taire la propagande des rues, dispersa les associations, et la justice flétrit et condamna les factieux que la force publique avait vaincus.

La cause des désordres fut comprimée, mais non détruite : le mal était trop profond pour être extirpé en un moment. On avait bien pu dissiper les associations, mais non déraciner de tous les cœurs ces doctrines perverses qu'elles avaient prêchées à leurs adeptes.

Parmi ces associations, il en était une qui les dominait toutes, la Société des Droits de l'Homme : c'était là que le fanatisme était monté au dernier excès. Des noms voués à l'infamie, et pour jamais en horreur à l'humanité, des noms d'assassins décoraient ses clubs. Marat, Robespierre, Saint-Just, Louvel, et d'autres semblables, voilà les titres qu'ils recevaient du comité central, et qu'ils justifiaient, du moins par leurs vœux et leurs prédications.

Des écrits étaient lus et commentés dans les sections; ce n'était, le plus souvent, que l'apologie de l'assassinat politique; les menaces de mort y étaient prodiguées; on y lit, par exemple ;

« La colère d'un peuple ignorant brise un roi et con-
» serve le trône; l'esprit de liberté, bien compris par
» l'association, brise le roi et ne conserve pas le trône !

« Les sociétés secrètes forment de rudes ennemis des
» despotes et des chiens de cour; Sand et Stabbs sont un
» exemple pour nous ! »

Tel était l'intérieur des clubs; au dehors, la presse démagogique s'abandonnait au même délire.

Ennemie déclarée de la constitution de l'Etat, c'était contre le Roi qu'elle dirigeait ses coups; c'était lui, lui avant tout, que, chaque jour, sans repos ni relâche, la presse

insultait avec audace. Ecartant l'égide dont la Charte le couvre, elle le livrait, défiguré par la calomnie, à la vengeance des factions. Quand on se reporte à ces attaques incessantes contre le chef de l'Etat, devenu moins inviolable que le plus obscur citoyen, on reste saisi d'indignation ; on voit, en frissonnant, l'abîme où l'on voulait entraîner tout un peuple.

Tout ce qu'une fureur aveugle, qui ne recule devant aucune calomnie, qui se plaît dans le cynisme du langage, peut inventer de plus outrageant, fut imputé au Roi, que l'on désignait par des expressions convenues et par d'ignobles caricatures. Dans une série d'articles, sous la forme de la plus cruelle ironie, on faisait allusion à des tentatives trop réelles et pourtant attribuées à la police avec une audacieuse perfidie ; on annonçait, chaque jour, *que le Roi n'avait pas été assassiné* ; pensée funeste que des Séides devaient bientôt comprendre !

Tels sont les faits qui ont précédé l'attentat du 28 juillet, et qui en furent comme les prémices. Aussi la France s'émut, elle pressentit le crime ; une terreur vague tourmentait les esprits. Ce n'étaient de tous côtés que prédictions sinistres de la part de ceux qui craignaient ou de ceux qui espéraient.

L'histoire nous montre ces mêmes symptômes, lorsqu'un attentat semblable fut dirigé contre la personne d'un des plus grands et des meilleurs de nos rois.

« Il fallait bien, dit l'historien, qu'il y eût plusieurs conspirations sur la vie de ce bon roi, puisqu'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne et à Milan ; puisqu'il passa un courrier par la ville de Liége, huit jours avant qu'il fût assassiné, qui dit qu'il portait nouvelle aux princes d'Allemagne qu'il avait été tué. »

C'est qu'Henri IV était aussi poursuivi par la haine violente d'une faction ; c'est qu'alors comme aujourd'hui, la conscience publique s'alarmait de la propagation des plus funestes doctrines, et en prévoyait les conséquences.

La veille du 28 juillet, plusieurs journaux de province publièrent en même temps un article transmis de la capitale; on y lisait :

« On continue à dire que Louis-Philippe sera assassiné, ou plutôt qu'on tentera de l'assassiner à la revue du 28; ce bruit a sans doute pour but de déterminer sa bonne garde nationale à venir, nombreuse, le protéger de ses bayonnettes. »

Par une étrange coïncidence, certains journaux, dans un langage mystérieux, ou par des signes symboliques, semblaient prophétiser une sanglante catastrophe.

C'est ainsi que le *Corsaire* du 28 juillet, faisant allusion à l'arrivée du Roi sur la place Vendôme, disait :

« On parie pour l'éclipse totale du *Napoléon* de la paix. »

Le journal *La France*, rendant compte de la journée du 28 juillet, appelée, par le programme, *la fête des Morts,* terminait ainsi l'article de son numéro du 28 :

« Peut-être est-ce la fête des vivans, à qui, par compensation, il est réservé de nous offrir le spectacle d'un enterrement ; nous verrons bien cela demain ou après-demain. »

Enfin, la veille même du crime, le *Charivari* imprimait son numéro du 27 en caractéres d'un rouge de sang.

Il y a loin sans doute de ces faits à une complicité directe et réfléchie ; mais jouer ainsi avec une pensée funeste, y accoutumer les esprits, en dissimuler l'horreur

par le badinage et l'ironie, c'était un exemple coupable et dangereux, dans un pays surtout où l'on s'émeut si aisément, où le ridicule conduit si vite au mépris, et le mépris à l'abandon. Aussi la puissance royale, base de nos libertés, ne peut-elle être chez nous trop respectée, trop inviolable.

Nous allons exposer les faits relatifs à chacun des accusés.

FIESCHI.

Le 28 juillet, le Roi, dédaignant les bruits sinistres qui avaient pénétré jusqu'à lui, sortit des Tuileries pour passer en revue la garde nationale et la troupe de ligne rangées sur les deux côtés des boulevarts. Ce jour-là, ses enfans avaient voulu le couvrir de leur corps ; M. le duc d'Orléans, M. le duc de Némours, M. le prince de Joinville entouraient le Roi et le serraient de près. A la suite de Sa Majesté étaient M. le duc de Broglie, président du conseil, M. le maréchal marquis Maison, ministre de la guerre, M. Thiers, ministre de l'intérieur, MM. les maréchaux duc de Trévise, comte Molitor, comte Lobau, et un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs de la garde nationale et de l'armée.

A midi, le cortége, se dirigeant vers la Bastille, était arrivé devant le Jardin-Turc : les yeux du Roi se portent par hasard sur la gauche ; il aperçoit de la fumée sortir d'une fenêtre ; et par une pensée rapide comme l'éclair : *Joinville, ceci me regarde*, dit-il ; en même temps une forte détonation, semblable à un feu de peloton mal dirigé, se fait entendre ; un vide est fait autour du Roi. Le duc d'Orléans se jette sur son père, qui le rassure à l'instant. Tous les regards effrayés cherchent aussitôt le

Roi : on le voit debout ! Ni lui, ni aucun de ses enfans n'est atteint ! La mort les a enveloppés sans les toucher. Leurs chevaux sont blessés, et une balle a passé si près du front du Roi qu'elle y a laissé une longue trace noire. Mais quel déplorable spectacle ! un illustre maréchal, plusieurs généraux, des officiers étaient tombés ; des citoyens de toutes les classes, des femmes, des enfans, accourus à cette fête nationale, avaient aussi été frappés par la mitraille, comme s'il eût fallu que toutes les conditions sociales et tous les âges concourussent, au prix de leur sang, à racheter la vie du chef de l'État !

Allons, Messieurs, marchons : telles furent en ce moment les paroles du Roi.

L'acte d'accusation, après avoir rappelé les victimes de l'attentat et rapporté toutes les circonstances qui ont accompagné l'arrestation de l'assassin, poursuit en ces termes :

Le locataire de l'appartement où était placé la machine, celui qui, sans aucun doute, y avait mis le feu, était entre les mains de la justice ; mais se trouvait-il seul dans cette chambre, au moment de l'explosion ? C'est ce qu'il était de la plus haute importance de rechercher.

La procédure a suffisamment éclairci ce point : les habitans de la maison ont déclaré que Girard était entré dans sa chambre un instant seulement avant le passage du Roi, et quand le tambour, battant aux champs, annonçait l'approche du cortége. Il était seul ; il rencontre la fille de la portière à l'entrée de la maison : « Eh bien ! vous allez donc voir passer votre Roi ? » lui dit-il ; puis il monte et allume sa chandelle chez la dame Charles, locataire, disant qu'il va faire sa soupe. Dans la matinée, personne ne l'a demandé ; aucun locataire n'a vu mon-

ter qui que ce soit dans sa chambre. Après l'explosion, personne n'a pu s'échapper par la porte de son appartement, qui, comme on l'a dit, était barricadée.

Les témoins qui ont aperçu Girard s'enfuir s'accordent à dire qu'ils n'ont vu qu'un seul homme descendre par la corde; et, à cet égard, la déposition de la dame Boillot est importante. Habitant sur le derrière de la maison, elle travaillait près de sa fenêtre, en face de la cuisine de Girard. Au bruit des coups de fusil, elle porte les yeux de ce côté, et presque aussitôt elle voit s'échapper par cette corde un homme couvert de sang; elle le voit marcher sur le toit de la maison voisine, puis se précipiter dans une fenêtre ouverte de la maison n° 52. Cette déclaration établit qu'aucun autre individu n'est descendu par cette fenêtre.....

Toutefois, nous devons le dire, de la déposition de trois témoins il paraîtrait résulter que Fieschi n'était pas seul dans sa chambre.

Le premier de ces témoins est le sieur Boguet; il n'a vu, il est vrai, qu'un seul individu descendre par la corde; mais c'était, dit-il, un jeune homme, et il n'était pas vêtu comme Girard, qu'il a lui-même arrêté.

Le deuxième témoin, le sieur Lefebvre, sergent de ville, déclare qu'il a vu deux individus descendre, l'un après l'autre, par la corde, et s'enfuir sur les toits; Girard ne serait descendu que le second, portant à la main un canon de fusil qu'il aurait laissé tomber dans la cour; il aurait été précédé par un jeune homme habillé tout autrement que lui.

Le même témoin soutient avoir revu, quelques instans après, ce même jeune homme au corps-de-garde du Château-d'Eau; mais il n'a pu le reconnaître dans aucun des

individus arrêtés à la suite de l'attentat, et qui tous lui ont été confrontés.

Il est impossible de ne pas remarquer l'invraisemblance de cette déclaration : les blessures de Girard, et surtout celle de la main, ne lui auraient certes pas permis d'emporter un canon de fusil, qui ne pouvait qu'embarrasser sa fuite; d'ailleurs on n'en a pas trouvé dans la cour.

La déposition du troisième témoin pourrait paraître plus grave : c'est celle d'un sieur Martin, entrepreneur de peintures; nous devons la citer textuellement.

« Dans la maison où nous nous trouvions (n° 50, boulevart du Temple) habite, au premier étage sur le derrière, un sieur Alphonse Baudon, peintre en décors, que j'occupe quelquefois. Me trouvant hier sur le boulevart, précisément en face de sa maison, et sur le côté opposé du boulevart, j'y jetai naturellement les yeux pour voir s'il y était, et peut-être aussi avec un désir vague d'y venir pour voir passer la revue par une des fenêtres de son escalier donnant sur le boulevart.

« Tout à coup, préoccupé de ces idées, j'aperçus lever une jalousie d'une des fenêtres de la maison au troisième étage, et l'éclat du soleil, qui alors donnait en plein sur cette partie du boulevart située au midi, fit briller à mes yeux des objets que je ne pus distinguer ; je le pouvais d'autant moins que la vue de ces objets était en partie interceptée par trois hommes qui paraissaient occupés à regarder à droite et à gauche. Deux de ces hommes avaient des chapeaux gris; ils avaient environ cinq pieds deux ou trois pouces, portant des vêtemens couleur foncée ; l'un d'eux était plus mince que l'autre; le troisième était nu-tête, et m'a paru avoir les manches de sa chemise relevées ; je crois que je reconnaî-

trais un des hommes à chapeau gris. Ces hommes, à raison de l'éclat jeté par les objets qu'ils avaient derrière eux, avaient fixé mon attention, et je tenais les yeux attachés depuis un instant sur leur fenêtre, lorsque le cri de *Vive le Roi!* se fit entendre; alors ils quittèrent la fenêtre, et je vis très-distinctement des canons de fusil rangés en batterie, puis les trois hommes courbés à l'extrémité, dans la position d'un artilleur qui pointe un canon; aussitôt la jalousie tomba et l'explosion se fit entendre... »

Sans attaquer la véracité de ce témoin, on doit faire remarquer combien sa déposition est peu d'accord avec les faits constatés par l'instruction.

« Il a vu lever la jalousie : » comment admettre que les auteurs du crime, au moment même de le commettre, eussent eu la témérité de découvrir leur machine, quand un rayon de soleil, réfléchi par les canons, pouvait les trahir ?

« Trois hommes étaient placés en avant de la batterie des canons de fusil, et l'empêchaient de la voir en totalité. » Cependant, la machine était tellement rapprochée de la fenêtre, dont elle tenait presque toute la largeur, que les bouches des canons touchaient à la jalousie; il était dès-lors impossible à un homme, à plus forte raison à trois, de se placer entre la machine et la fenêtre.

Il faut donc le reconnaître, quand Girard soutient qu'il était seul dans sa chambre, rien ne détruit sa déclaration, dans laquelle, d'ailleurs, il a persévéré.

Ici se trouvent les premières informations recueillies par l'instruction, sur le locataire de l'appartement du boulevart du Temple, sur les visites qu'il recevait de plusieurs femmes, d'un homme âgé, son oncle (Morey),

et d'un jeune homme appelé Victor (Boireau). Ensuite le procureur-général trace des antécédens de Fieschi un résumé rapide.

Joseph-Marie Fieschi est né à Murato, en Corse, le 3 décembre 1790.

En 1808, après avoir été berger, il quitta Murato pour s'engager dans un régiment corse, et ne sortit du service qu'après les cent-jours; il était alors sergent et décoré de la croix de Naples.

Détenu en 1816 dans la prison d'Embrun, par suite de condamnation judiciaire, sa conduite fut assez régulière; ce fut là que, malgré la surveillance des gardiens, il parvint à se lier avec une femme Petit, qui se trouvait aussi dans cette prison.

La captivité de Fieschi cessa le 2 septembre 1826; il travailla d'abord à Villeneuvette, département de l'Hérault, puis à Lodève, chez un sieur Vitalis, depuis le mois de décembre 1826 jusqu'en mars 1827. C'est pour cela sans doute que, lorsqu'il prenait le nom de Girard, il se disait de Lodève; aussi reconnut-il sans hésiter les sieurs Vitalis et Captier, négocians de cette ville, lorsqu'ils lui furent confrontés.

A sa sortie de Lodève, il habita successivement les communes de Sainte-Colombe, de Vaise, de Caluire, de Villeurbaune et la ville de Lyon, où il travailla dans diverses fabriques. Il était grand parleur, vif et emporté; il répétait souvent qu'il n'était pas né pour être ouvrier; qu'il n'avait pas toujours été malheureux, *et qu'un jour on entendrait parler de lui*. C'est ainsi qu'il disait à son compatriote Gaudio : « qu'il voulait acquérir de la célé-
» brité par des actions surprenantes, et que son nom
» passât à la postérité. »

En septembre 1830, il vint à Paris, et le 11 octobre il demandait, par une pétition, au ministre de la guerre le grade de sous-lieutenant dans le service actif : il présentait, comme titre à cette faveur, une condamnation prononcée contre lui sous la Restauration, pour cause politique.

Le 18 janvier 1831, il fut nommé sergent dans le 61e régiment d'infanterie de ligne.

Le 25 du même mois, il écrit au ministre pour se plaindre de la modicité de la récompense, « On fait trop peu, dit-il, pour un homme qui a tant souffert pour la liberté ! » Il demande à être admis dans les sous-officiers vétérans.

Une décision du ministre, du 15 février 1831, transmise officiellement à la commission des condamnés politiques, accueille cette demande : Fieschi est reçu comme sergent dans la cinquième compagnie des sous-officiers vétérans en garnison à Poissy.

On le voit aussi, le 17 mars, passer dans la troisième compagnie des sous-officiers vétérans en garnison à Paris, sur la recommandation de ce même général Pelet, qui, plus tard, devait être l'une des victimes de son crime.

A peu près à la même époque, il habita la rue de Buffon, et renoua avec la veuve Petit les relations formées dans la prison d'Embrun.

Peu de temps après, il est attaché comme porteur au journal de *la Révolution*, et connaît particulièrement le sieur Lennox, rédacteur en chef de ce journal. On l'appelait alors le *vétéran républicain*.

Quand il quitta cet emploi, le sieur Caunes, ingénieur-géographe et inspecteur des eaux de Paris, qui demeurait dans la même maison que lui, le préposa à la

garde du moulin de Croullebarbe. Fieschi fixa alors son domicile, avec la veuve Petit, rue du Champ-de-l'Alouette.

Ce fut chez M. Gaunes qu'il connut M. Lavocat, directeur de la manufacture des Gobelins; il se parait auprès de lui de son prétendu titre de condamné politique, et ce fut ainsi que, par son entremise, il obtint plusieurs fois des secours. Ces relations, qu'un sentiment d'humanité a porté M. Lavocat à entretenir, ont eu, dans ce procès, un résultat fort important.

Il a usé de son influence sur Fieschi et a contribué à lui faire révéler son crime et ses complices. C'est un service signalé rendu par M. Lavocat, une nouvelle preuve de son dévouement, déjà si bien connu, pour le Roi et pour son pays.

Fieschi paraît avoir vivement senti la reconnaissance; il disait à M. Lavocat : *Je vous ai voué une protection de Corse*; et, en effet, il le prévint plusieurs fois de mauvais desseins formés contre lui; il lui signala notamment ce même Morey, aujourd'hui l'un de ses co-accusés.

Quelques dépositions apprennent ce qu'entendait Fieschi par ces mots : *une protection de Corse.* Il disait à M. Baude qui, dans l'exercice de ses fonctions de préfet de police, l'avait quelquefois employé comme agent secret : « Quelle que soit la distance qui nous sépare, vous » avez un ami en Fieschi, et cette amitié n'est point à » dédaigner; si vous avez un grand coup à faire, comptez » sur moi. »

Il disait à M. Bulos, qui l'avait fait entrer à Paris dans la troisième compagnie des sous-officiers vétérans : « Ah! » Monsieur, vous avez maintenant un fusil et un sabre » à votre disposition », et il ajoutait : « Si quelqu'un » vous déplaît, vous pouvez avoir recours à moi. »

Cependant l'autorité administrative découvrit par quelle manœuvre Fieschi avait pris part aux secours dont jouissaient les condamnés politiques ; il avait, à l'appui de sa demande, produit des pièces fausses. Il sut toutefois se dérober au mandat d'arrêt décerné contre lui le 25 avril 1834.

Il se réfugia d'abord chez Morey, où il resta deux mois environ ; puis chez Renaudin, neveu de ce dernier ; puis enfin chez Pepin où il coucha pendant huit jours, et dont il ne quitta la maison que pour aller habiter l'appartement du boulevart, lorsque déjà le complot était arrêté.

A cette même époque, Fieschi, qui se faisait appeler Girard au boulevart du Temple, travaillait chez le sieur Lesage, sous le nom de *Bescher*. Pour couvrir cette fraude, Morey lui avait remis le livret de Bescher, aujourd'hui accusé.

Cette vie aventureuse a développé chez cet homme une nature redoutable, pleine des plus étranges contrastes. Il est à la fois ardent et dissimulé, capable de tout feindre et de tout oser, dévoué à son bienfaiteur, fidèle à une parole donnée, et en même temps d'une immoralité profonde ; la pensée du crime lui est familière, elle le séduit dès qu'elle flatte son orgueil. Son orgueil ! voilà le trait principal de son caractère ; c'est par la soif de la célébrité, bien plus que par la soif de l'or, qu'il faut expliquer son crime. *Tu entendras parler de Fieschi*, disait-il un jour ; tout l'homme est dans ce mot. Aussi, avec une telle frénésie, plus un forfait se présentait atroce, extraordinaire, capable d'épouvanter le monde, plus il devait plaire à Fieschi. A ces traits ajoutez une force de corps prodigieuse, une intrépidité que rien n'arrête, et

vous aurez un instrument merveilleusement propre à servir les projets de quiconque saura l'employer.

Le système de défense qu'il adopta tout d'abord confirme ce que nous venons de dire. Assumer tout le crime sur sa tête, ne le partager avec personne, se le réserver tout entier, tel a été le but de ses premiers efforts. »

MOREY.

L'acte d'accusation raconte ici les démarches de Fieschi pour préparer l'attentat; l'achat du bois, la construction de la machine; l'achat des fusils et de la malle qui servit à les transporter à son domicile; l'enlèvement de cette même malle le 28 juillet, les précautions prises pour la déposer secrètement chez Nolland, rue de Poissy, nº 13, d'où elle fut retirée sur l'ordre de Morey. Arrivant ensuite à la découverte de cette même malle chez la fille Nina Lassave, il s'exprime ainsi :

« Les deux premiers interrogatoires de Nina, quoique pleins de réticences, révélèrent néanmoins trois circonstances fort graves.

La malle saisie chez elle appartenait à Fieschi ; elle avait été apportée par un commissionnaire, accompagné de Morey.

Morey l'avait déterminée à partir pour Lyon, en lui promettant 60 fr. pour son voyage.

C'était Morey qui, se faisant passer pour son oncle, avait loué pour elle le logement de la rue de Long-Pont, ou elle avait été arrêtée.

Ces révélations si importantes, Nina les a développées dans ses interrogatoires ultérieurs.

Pour faire apprécier la foi due à ce témoin si impor-

tant, nous rapprocherons ses déclarations des documens de l'instruction et du système de défense adopté par Morey.

Déclaration de Nina.

« Morey me dit qu'à onze heures (le 28 juillet), il avait rencontré Fieschi au Grenier d'abondance, venant de porter sa malle; qu'il lui avait dit : Comment! vous êtes encore là? et que Fieschi avait répondu : On ne bat pas encore, j'ai le temps d'arriver chez moi. Fieschi ne futpas plus tôt arrivé que le Roi passa.. »

Fieschi confirme cette déclaration; il prétend seulement que ce n'est pas auprès du Grenier d'abondance qu'il a rencontré Morey, mais près de chez lui, dans une rue qui donne rue des Fossés-du-Temple, à l'endroit où Morey devait l'attendre pour fuir avec lui, aussitôt après l'attentat, vers la barrière Montreuil.

La présence de Morey dans un pareil lieu et à un pareil moment est un fait de la plus haute gravité : les déclarations de Nina et celle de Fieschi sont corroborées par le sieur Burdet, domestique de M. Panis, qui, le 28 juillet, à la même heure, a vu Morey, qu'il connaît parfaitement, dans la rue des Fossés-du-Temple; Morey paraissait venir du côté de la Bastille; il marchait doucement, et jeta un coup-d'œil sur un atelier de menuiserie en décors.

L'instruction prouve d'ailleurs que Fieschi n'est rentré chez lui qu'un instant avant le passage du Roi; et, dans l'un de ses interrogatoires où il a avoué ce fait, il déclare quil craignait quelque indiscrétion de la part de ses complices, et que, par ce motif, il n'a voulu rentrer chez lui que pour le moment de l'exécution.

Déclaration de Nina.

« J'ai dit à Morey : Quel malheur est arrivé ! Il y a eu beaucoup de victimes; on dit que ce pauvre général Mortier était si bon ! Il me répondit que le général Mortier était une canaille comme les autres ; alors je lui dis : C'est bien mal s'y prendre : pour tuer une personne, vous en avez tué cinquante. Moi, qui ne suis qu'une femme, si j'avais voulu tuer Louis-Philippe, j'aurais pris deux pistolets, et, après avoir tiré dessus, je me serais tuée. Il me dit : Soyez tranquille, il ne perdra rien pour attendre, et il descendra la garde. »

Ces confidences d'un tête-à-tête, révélées par Nina, n'ont pu être vérifiées par l'instruction ; mais ce qui leur donne du poids, c'est, d'un côté, le fanatisme républicain de Morey, le complot contre la vie du Roi où il fut impliqué en 1816; de l'autre, le caractère désintéressé du témoin. Nina n'a aucun motif pour accuser injustement Morey : au contraire, elle en a reçu quelques services.

Déclaration de Nina.

« Je lui demandai comment Fieschi, qui n'était pas mécanicien, avait fait pour arranger cette machine comme cela ; il me dit : C'était moi qui avais tracé le plan ; il n'y a qu'un instant que je l'ai déchiré ; sans cela, je vous l'aurais montré. »

Un plan de la machine a d'abord été fait sur le papier ; mais Feischi prétend l'avoir dressé lui-même, pendant qu'il était chez Morey. Il ajoute qu'il n'avait pas eu d'abord la pensée d'en faire usage contre la vie du Roi. Après l'avoir colorié, il le remit à Morey, en lui disant :

Voilà qui vous aurait été bon dans les barricades! Morey l'examina et répondit : *Ce serait meilleur pour Louis-Philippe!* Il garda le plan et le communiqua à Pepin en lui demandant de l'ouvrage pour Fieschi.

Pepin fut frappé du parti qu'on pouvait tirer de cette machine, et c'est à cette occasion que Morey conduisit Fieschi chez lui. « Voilà, lui dit-il, un homme qui peut exécuter ce projet, soit par son adresse et son aptitude, soit par son courage; c'est un homme dont je puis ré pondre : je le connais depuis long-temps. » Pepin, re gardant Fieschi comme un condamné politique, lui dit : *Moi aussi, je suis patriote!* Ils déjeunèrent tous trois ensemble.

C'est ainsi que se formèrent, par l'intermédiaire de Morey, les relations de Fieschi et de Pepin, relations que nous verrons bientôt se développer : comme on le voit, elles eurent dès le principe l'attentat pour but.

Déclaration de Nina.

« Je dis à Morey : C'est donc Fieschi qui a chargé tous ces fusils? Il me répondit : Non, il n'en a chargé que trois, et ce sont précisément ceux-là qui l'ont blessé; il a voulu s'en mêler, il n'y entendait rien; c'est moi qui ai chargé tous les autres; j'y ai mis des lingots, et les fusils étaient bourrés de manière à ne pas manquer le coup. Je lui demandai s'il n'avait pas passé la nuit avec Fieschi, il me dit : J'en ai passé une partie. »

Morey, très-bon tireur, comme il s'en vante lui-même, est habitué à manier le fusil; tout en repoussant cette déclaration de Nina, il reconnaît qu'il a pu dire que, si plusieurs canons ont crevé, c'est qu'ils étaient mal chargés; dans son opinion, une charge trop forte ne peut jamais

faire crever un fusil, lorsque le plomb porte exactement sur la poudre, et que la charge ne laisse aucun vide.

Après avoir nié long-temps que Morey eût chargé les fusils, Fieschi finit par en convenir : il déclara que, le 26 juillet, Morey lui avait apporté les balles, les chevrotines et la poudre ; que, le 27 au soir, il était revenu ; qu'alors ils s'étaient mis tous deux à charger les canons ; que lui Fieschi mettait la poudre, et que Morey faisait entrer de force les balles avec une baguette de fer. Les canons chargés étaient immédiatement placés sur la machine. Fieschi ajoute que Morey le quitta à neuf heures, et se rendit chez lui en cabriolet.

Déclaration de Nina.

« Morey m'a dit que Fieschi était seul dans sa chambre quand il avait mis le feu à la machine ; il ajouta : C'est bien malheurenx que l'affaire n'ait pas réussi ; si elle avait réussi, vous seriez devenue riche, vous auriez au moins vingt mille francs maintenant ; on aurait fait une souscription pour Fieschi ; elle aurait été bientôt remplie ; c'était chose convenue. »

En nous occupant de l'accusé Boireau, nous le verrons, la veille de l'attentat, manifester aussi de grandes espérances de fortune pour le lendemain ; Fieschi lui-même, tout en protestant qu'il n'a pas agi pour de l'argent, ne dissimule pas cependant que des promesses de cette nature lui avaient été faites, dans l'intérêt de Nina, par Pepin et par Morey.

Déclaration de Nina.

« Après le dîner, nous nous sommes en allés ; Morey a jeté au coin d'un mur des balles qu'il avait dans sa poche :

je vois encore l'endroit ; il m'avait dit de l'attendre ; c'était hors la barrière. »

Le samedi 8 août, un commissaire de police fit une recherche en présence de Nina ; et, à l'endroit indiqué par elle hors la barrière Montreuil, il trouva, sous des feuilles sèches, au pied d'une haie, un sac de toile contenant soixante-six balles et une chevrotine.

Ces balles sont exactement du même calibre que celles qui ont été employées par Morey pour la charge des canons ; ce fait si grave a été constaté de la manière la plus certaine : des canons, comme on l'a vu, ont été trouvés sur la machine encore chargés ; il ont été déchargés lors d'une expertise ordonnée à cet effet, et les balles extraites ont présenté cette similitude parfaite que nous venons de signaler.

Déclaration de Nina.

« Morey me dit : Je vous remettrai une malle qui appartient à Fieschi ; elle est chez un de mes amis ; je n'ai pas voulu l'avoir chez moi ; elle aurait pu me compromettre. Je lui dis que j'avais laissé chez Fieschi ma robe de laine, et que je ne savais pas si elle était dans la malle ; il me répondit qu'elle y était. »

Il importe de remarquer que Morey annonce d'avance à Nina ce que renferme la malle ; preuve évidente qu'il l'avait vu remplir.

Déclaration de Nina.

« Avant de nous séparer, nous sommes allés pour louer une chambre : nous en avons trouvé une pour 8 francs ; nous avons donné vingt sous d'arrhes. Il me dit d'y porter mes effets, et de venir ensuite le rejoindre

sur le parvis Notre-Dame; mais bientôt il réfléchit que c'était une maison garnie, que je pourrais être découverte, et qu'il valait mieux perdre nos arrhes. Nous avons cherché une autre maison et trouvé un cabinet rue de Long-Pont. »

Il a été constaté, en effet, que le mercredi, 29 juillet, Morey et Nina arrêtèrent un logement rue de Fourcy-Saint-Antoine, n° 5, chez le sieur Adam, marchand de vin logeur, et qu'après avoir donné 20 sous d'arrhes, ils se retirèrent, mais qu'ils n'y revinrent pas; ils ont été reconnus par le logeur.

Déclaration de Nina.

« Morey revint le soir; la malle était ouverte depuis onze heures du matin; je lui donnai des livres qu'elle renfermait et qu'il m'avait priée de lui réserver: il y avait quatre volumes, trois intitulés *la Police dévoilée*, et le quatrième *de la Femme*; il y avait aussi un carnet que Morey a emporté: ce carnet était vert avec un dos rouge; il contenait des adresses sans aucun nom; on y lisait écrits à la plume ces mots: *bois*, 13 *francs*; c'est le bois de la machine; et plusieurs autres objets, matelas, couvertures; je lui dis que j'allais déchirer les feuilles écrites; il me dit: Il a écrit partout, même sur le dos, il n'y a pas moyen; je l'emporte et je m'en débarrasserai; quant aux livres, ils n'entreront pas chez moi. »

Dans son interrogatoire du 19 août, Fieschi a déclaré qu'il y avait dans sa malle trois volumes de *la Police dévoilée*, et un volume *de la Femme*, par Virey, le tout relié; plus un petit carnet couvert en carton contenant la note de quelques dépenses, et particulièrement celle de son loyer.

Morey a nié obstinément qu'il eût vu et surtout qu'il eût emporté les livres et le carnet; il avait à le nier le plus grand intérêt, tant était grave le fait allégué par Nina! Cependant on a fouillé la fosse d'aisance de la maison qu'il habitait, et on y a trouvé le carnet de Fieschi. Bien plus, sur ce carnet se remarquent toutes les indications données d'avance par Nina. Les livres n'ont pas été trouvés, et c'est ce qui achève de confirmer sa déclaration, car Morey lui a dit: « qu'il se débarrasserait du carnet, et que, quant aux livres, ils n'entreraient pas chez lui. »

Il faut faire sur les déclarations de Nina cette remarque générale et importante, qu'avant les interrogatoires où elles sont puisées, Nina, alors inculpée était tenue au secret, que Fieschi y était de son côté, que par suite aucun rapport, aucune intelligence n'a pu s'établir entre eux: lors donc qu'on voit leur témoignage s'accorder sur des faits aussi graves, on doit nécessairement les tenir pour vrais.

La culpabilité de Morey nous parait démontrée; résumons en peu de mots les charges qui s'élèvent contre lu

Ses relations avec Fieschi sont établies; il le logea chezi lui pendant deux mois environ, à l'époque où celui-ci quitta le moulin de Croullebarbe et fut poursuivi par la justice.

Morey appartenait à la société des Droits de l'Homme; il était membre de la section Romme dont Pepin était chef; souvent il manifesta, en présence de Fieschi, les vœux les plus atroces: tantôt il aurait voulu tenir le Roi au bout de son fusil à cent cinquante pas, sûr qu'il était de ne le pas manquer, tantôt il regrettait que sa position de fortune ne lui permît pas de louer la maison la plus

voisine du corps-législatif : il l'aurait minée, disait-il, jusque sous la salle des séances, pour la faire sauter au moment où le Roi serait venu ouvrir la session, inspiration fanatique qui rappelle la célèbre conspiration des poudres sous Jacques Ier.

C'est Fieschi qui a inventé la machine, mais c'est Morey qui a conçu l'idée de l'employer contre la vie du Roi; c'est lui qui en a présenté le plan à Pepin, lui qui a mis Pepin en rapport avec Fieschi, lui enfin qui a déterminé Pepin à faire les avances nécessaires.

Quand Fieschi cherche un logement pour la consommation du crime, Morey l'accompagne et lui donne ses conseils. C'est lui qui visite d'abord avec Fieschi un logement boulevart des Filles-du-Calvaire, et le détourne de l'arrêter; c'est lui qui, toujours avec Fieschi, ayant trouvé le logement du boulevart du Temple, et le jugeant convenable (l'événement a montré qu'il ne se trompait pas), le loue au commencement de mars, car, nous l'avons dit, c'était au 1er mai, jour de la fête du Roi, que l'exécution du crime avait d'abord été fixée : elle ne fut remise aux fêtes de juillet que lorsqu'il fut certain qu'il n'y aurait pas de revue ce jour-là. Ce compagnon assidu de Fieschi, qui ne le quittait pas dans ses importantes démarches, se fait passer pour son oncle, afin d'expliquer ses fréquentes entrevues, comme il se donne ailleurs pour oncle de Nina Lassave.

Fieschi achète chez Bury les canons de fusil, Morey fournit les arrhes.

Fieschi achète chez Beaumont la malle pour emporter les canons, Morey l'accompagne dans cet achat et paie la malle.

C'est Morey qui, le 26 juillet, apporte chez Fieschi

la poudre, les lingots et les balles ; c'est lui qui, le 27, charge les canons, au moins pour le plus grand nombre, et de ceux qu'il a chargés, pas un seul, dit-il, n'a dû crever.

Après le crime, l'assassin va fuir si la main de la Providence ne l'arrête; qui voyons-nous prêt à favoriser sa fuite ? C'est encore Morey ; il l'attend rue des Fossés-du-Temple pour le conduire à la barrière Montreuil ; il lui a procuré d'avance le passeport de Bescher, passeport pour lequel il a servi de témoin avec Vayron, membre de la société des Droits de l'Homme, chef de la section *des Gueux*.

Après l'attentat, Morey s'occupe à en faire disparaître les traces ; le 29, il se débarrasse des balles qui lui restent, et les cache soigneusement dans une haie.

Le 30, il fait enlever de chez Nolland la malle déposée par Fieschi, et la fait porter chez Nina ; il prend les livres et le carnet de Fieschi, pour les détruire ; mais toutes ces précautions deviennent inutiles ; Morey a près de lui un témoin qu'une main invisible semble y avoir placé tout exprès pour assurer le châtiment des coupables ; une sorte de fatalité le pousse à révéler à Nina les préparatifs du crime, ce qu'il a voulu, ce qu'il veut encore ; et Nina, n'obéissant qu'à sa conscience, a fini par révéler à la justice tout ce que lui avait appris Morey.

En présence de tels faits, qu'on se demande si Morey est le complice de Fieschi ? La réponse ne saurait être douteuse.

PEPIN.

Le Procureur-général rapporte comment l'accusation a été mise, par les déclarations de Nina, sur les traces de Pepin, à qui Fieschi l'avait recommandée.

Fieschi, ajouta Nina, avait dans les derniers temps plus d'argent que de coutume; c'était, disait-il, des amis qui lui en donnaient; elle lui demanda si c'étaient des francs-maçons: il l'engagea à ne pas s'inquiéter, assurant qu'il n'en manquerait jamais.

D'un autre côté, on sait que Pepin était lié avec Morey. Fieschi, pour expliquer certaines dépenses qu'il avait faites, prononça aussi le nom de Pepin. Ses aveux, d'abord très-reservés, devinrent progressivement plus explicites; enfin, le 28 août, Pepin qui se cachait fut arrêté.

L'acte d'accusation, après avoir reproduit toutes les circonstances de l'évasion de cet accusé, et de sa seconde arrestation à la ferme de Belesme, continue ainsi:

L'instruction cependant avait produit contre Pepin des charges accablantes: déjà nous en avons signalé une partie en nous occupant de Fieschi et de Morey; nous allons les résumer et les compléter.

Fieschi, comme nous l'avons dit, avait communiqué à Morey le plan de la machine: à cette vue, Morey conçut la pensée de s'en servir contre le Roi; il dit à Fieschi: « Si j'avais assez de fonds, je fournirais aux dépenses nécessaires, » Peu de temps après, Morey communiqua le plan à Pepin; celui-ci en fut enthousiasmé, et dit: « Si l'homme est solide, ou pourrait faire les dépenses nécessaires: moi, je les ferais. » Morey fit connaître à Fieschi les dispositions de Pepin et alla le voir avec lui: Pepin, pour mieux comprendre la machine, voulut en voir le modèle en bois; il chargea Fieschi de l'exécution: celui-ci fit en effet ce modèle chez le sieur Barthe, menuisier. Le plan de la machine étant approuvé, Pepin voulut savoir ce qu'elle coûterait: après quelques instans de réflexion, Fieschi présenta un devis d'environ 500 fr. Pepin promit de faire cette dépense.

Il fallait trouver un logement favorable à l'exécution. Pepin chargea Fieschi de cette recherche, et lui donna asile pendant huit ou dix nuits. Lorsque le logement du boulevart du Temple fut trouvé, Pepin le vint voir; il consentit à payer les meubles que lui demanda Fieschi; il lui remit à cet effet une somme de 130 fr. environ.

Ces faits se passaient vers la fin de février et dans les premiers jours de mars; le 8, Fieschi vint occuper le logement.

Au commencement d'avril, Pepin se rendit avec lui au quai de la Rapée: ils achetèrent ensemble le bois pour la construction de la machine; Pepin remit à Fieschi trois pièces de 5 fr. pour le payer; le marchand rendit à Fieschi 30 ou 32 sous. Sur cette démarche de Pepin, la déclaration de Fieschi est aussi affirmative qu'elle peut l'être; il l'appuie des détails les plus circonstanciés; il désigne le costume que portait Pepin, celui qu'il portait lui-même.

Le bois étant acheté, on s'occupa des canons de fusil; Pepin déclara qu'il pourrait s'en procurer par une personne qu'il ne fit pas d'abord connaître; bientôt il nomma Cavaignac, président du comité central de la Société des Droits de l'Homme, détenu à Sainte-Pélagie; celui-ci était lié, disait-il, avec un individu qui avait des fusils à sa disposition.

La revue du 1er mai ne devant pas avoir lieu, Pepin ne fit alors aucune demande à Cavaignac; il fut convenu qu'on attendrait les fêtes de juillet.

C'est au milieu de ces pourparlers pour les fusils que Pepin dit à Fieschi qu'il allait, toutes les semaines, à Sainte-Pélagie, au moyen d'une permission obtenue sous un nom étranger, qu'il avait d'ailleurs besoin de voir

Cavaignac, qui lui devait 500 fr. Toutes les fois que Pepin revenait de prison, il s'entretenait du complot avec Fieschi. Celui-ci lui demanda un jour s'il avait mis Cavaignac dans la confidence. Non, répondit Pepin, mais voulez-vous que je le fasse? Fieschi lui dit que cela n'était pas nécessaire; il présuma toutefois, par la réponse même de Pepin, que déjà la confidence était faite: « C'est ma pensée, dit-il dans un de ses interrogatoires, et je crois que c'est pour ce motif qu'a été résolue l'évasion de Sainte-Pélagie, puisqu'elle a eu lieu peu de jours avant les fêtes: ma pensée, à moi, au sujet de Cavaignac, de Guinard et des autres évadés, est que, s'ils ne sont pas sortis de France au moment de leur évasion, c'est qu'informés par Pepin de ce qui devait se passer, ils devaient rester à Paris pour attendre l'événement. »

A l'appui de cette déclaration, et pour mieux établir les relations de Pepin avec les détenus d'avril, Fieschi entre dans quelques détails que nous croyons utile de rapporter: « Un soir, dit-il, en allant chez Pepin vers la même époque, je le rencontrai sur le boulevart; il était en blouse et accompagné d'un autre individu; l'ayant reconnu, je l'arrêtai; il me dit qu'il allait conduire le jeune homme avec lequel il était, jusqu'au Jardin-Turc, et qu'il me retrouverait en revenant. Effectivement, il me rejoignit peu de momens après, et me dit: Est-ce que vous ne connaissez pas ce jeune homme? Je répondis que non: C'est, me dit-il, le fils d'un député. Il avait été mis en prison dans l'affaire d'avril; son père, avec lequel il est brouillé, lui a cependant envoyé 600 fr., dont il n'a pas voulu user, et qu'il a remis à Cavaignac pour acheter des fusils. Je sus encore de Pepin que le jeune homme était musicien, et qu'il allait

au Jardin-Turc pour voir s'il ne pourrait pas y être employé. Je puis encore ajouter, comme preuve des visites que Pepin faisait à Sainte-Pélagie, qu'un jour il m'engagea à l'aider à y porter un panier de vin; le panier fut rempli chez lui: il y avait une ou deux bouteilles d'eau-de-vie, outre le vin. Je ne voulais pas passer le pont d'Austerlitz, ne me souciant pas d'être rencontré de l'autre côté de la rivière, où j'étais très-connu. Cependant, sur ses insistances, j'osai aller jusqu'en face de la porte de la prison, où je le laissai. Peu d'instans après, il me rejoignit dans la rue de la Clef, en face de la porte d'entrée de la Dette. Il avait encore son panier, et il me dit que les détenus venaient d'être transférés au Luxembourg, et qu'il n'avait pu le laisser. Nous le déposâmes, en conséquence, chez Morey, où nous étions convenus d'aller, après qu'il aurait terminé sa visite à Sainte-Pélagie. Le panier resta chez Morey jusqu'au jour où il fut porté au Luxembourg. »

Fieschi affirme qu'à l'approche des fêtes de juillet, Pepin lui déclara qu'il avait demandé à Cavaignac les vingt-cinq fusils, en le priant de ne pas l'interroger sur l'usage qu'il en voulait faire: Cavaignac avait promis les fusils, et Pepin lui écrivit un jour sous un nom supposé, pour savoir s'il pouvait définitivement compter sur la remise prochaine des 25 *francs, parce que l'homme n'attendait que cela pour partir*; Fieschi ajoute que le mot *francs* voulait dire *fusils*.

Cependant Cavaignac ne tint pas sa promesse; et Fieschi se chargea d'acheter les canons de fusil; Pepin en paya le prix.

Viennent divers détails. déjà connus, sur les préparatifs de l'attentat: tels que l'expérience de la traînée de

poudre, etc., à la suite desquels le Procureur-général reprend :

Pepin possède à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 1, un magasin d'épiceries; accusé en 1832, lors des événemens des 5 et 6 juin, d'avoir tiré, de sa maison, sur les gardes nationaux, et d'en avoir tué plusieurs, il fut acquitté, le 16 juin, par le conseil de guerre devant lequel il avait été traduit. Malgré cette décision de la justice, il paraît que, dans le quartier habité par Pepin, son innocence a trouvé des incrédules; car, dans ses interrogatoires, il se plaint, à plusieurs reprises, d'avoir failli devenir, depuis cette époque, la victime de l'effervescence populaire; il explique même son évasion, dans la nuit du 28 au 29 août, par la crainte de se trouver en présence de quelques groupes qui auraient pu mettre sa vie en danger.

Quoi qu'il en soit, Pepin professait ouvertement des opinions très-exaltées; l'instruction constate ses relations étroites avec un grand nombre d'individus notoirement voués aux plus funestes doctrines; elle constate également les sacrifices pécuniaires faits par lui à la cause républicaine. Pepin a fait partie de la Société des Droits de l'Homme; il était chef de la section Romme, du 12e arrondissement; Morey et Nolland en étaient membres; Bescher appartenait au même arrondissement, comme chef de la section Marat; il est assez remarquable que ce soit encore au 12e arrondissement qu'ait appartenu la section Louvel.

Pepin a avoué cette qualité de chef de section, sans doute parce qu'il a su que les archives du comité central de la Société des Droits de l'homme, saisies, lors du procès d'avril, en la possession du secrétaire Berrier-

Fontaine, ne laissaient aucun doute à cet égard. On remarque parmi les pièces saisies un procès-verbal rédigé et signé par lui, où il rend compte au comité, à la date du 20 décembre 1833, d'une séance du collége du 12e arrondissement qu'il avait présidée; on lit dans ce procès-verbal:
» Le citoyen Pepin demande au comité quelques exem-
« plaires du règlement et des écrits, pour former des
» sections à la gare d'Ivry. » Il avait en effet un établissement à la gare, et cette demande qu'il adresse au comité rappelle une déclaration de Fieschi qui, dans l'un de ses interrogatoires, signale à la gare d'Ivry un atelier de charpentiers, où se trouve une vingtaine de jeunes gens armés et décidés à tout. On voit également dans le procès-verbal de cette séance, présidée par Pepin, un dépouillement de scrutin pour la nomination d'un membre du comité central; le résultat en est favorable à ce même Recurt que la procédure nous montre dînant chez Pepin avec Morey et Fieschi. Ce procès-verbal constate encore les propositions faites par Vayron, chef de la section les *Gueux*, qui plus tard concourut avec Morey à procurer à Bescher le passeport nécessaire à la fuite de Fieschi.

Une autre pièce, datée du 5 janvier 1834, offre encore cette coïncidence remarquable de la nomination simultanée de Pepin et de Vayron, en qualité de commissaires de la Société des Droits de l'Homme, pour la loterie patriotique.

Si l'instruction établit le fanatisme républicain de Pepin, elle prouve également, en dépit de ses efforts, ses relations intimes avec Fieschi, et le but coupable de ces relations.

Dans son premier interrogatoire, il nie positivement

connaître Fieschi; et lorsqu'on lui parle d'un individu que lui aurait présenté Morey, il feint d'en avoir à peine gardé le souvenir: son nom ne lui est pas présent; il ignore s'il pourrait le reconnaître. Cependant il est prouvé qu'il connaissait Fieschi sous son vrai nom, et aussi sous les faux noms d'Alexis, de Bescher et de Girard.

Le sieur Collet, son ami, celui qui protégea son évasion, déclare lui-même que, peu de jours après l'attentat, Pepin vint lui demander un asile, qu'il assista à un déjeuner où se trouvaient les sieurs Cosson, Chandet, Leblanc et Barbier; que la conversation tomba naturellement sur l'événement du 28, et que Pepin n'hésita pas à dire qu'ayant appris par les journaux les relations de Morey avec l'assassin, il croyait connaître cet homme. C'est sans doute, dit-il, un nommé Bescher que j'ai vu chez lui et qu'il a amené chez moi. Pepin ajouta que l'assassin ne ressemblait en rien aux portraits publiés. Le sieur Collet, dans ce même interrogatoire, est forcé de reconnaître qu'il s'est trouvé chez Pepin avec Fieschi, qu'on lui présenta sous le nom de *Bescher*.

Pepin lui-même fut bientôt obligé d'avouer certains faits qui démontrent l'intimité de ses relations avec Fieschi, et confirment pleinement les déclarations de ce dernier.

Par exemple, d'après Fieschi, Morey servit d'intermédiaire entre lui et Pepin; et Pepin reconnaît avoir logé Fieschi pendant plusieurs nuits.

Nous avons vu que Pepin s'était engagé à faire toutes les avances nécessaires à la construction de la machine, sous la condition que Morey lui en restituerait la moitié. Nous ne chercherons pas à expliquer les légères varia-

tions qui existent dans les interrogatoires de Fieschi sur la quotité des sommes reçues par lui ou sur leur destination; elles ont peu d'importance, et même, jusqu'à un certain point, elles prouvent la sincérité de Fieschi : car celui qui ment se tient strictement dans son mensonge. Le seul point important, c'est qu'il soit établi que Pepin a donné des sommes d'argent assez fortes à Fieschi, tandis que Pepin, qui sans doute sentait les conséquences d'un tel fait, l'a constamment nié.

Le carnet de Fieschi a été retrouvé, comme nous l'avons dit, dans la fosse d'aisance de Morey; sur ce carnet figurent un assez grand nombre de chiffres, et Fieschi a déclaré ne pouvoir les expliquer tous; mais il en est sur lesquels il a donné les renseignemens les plus précis; ainsi, relativement aux chiffres 15, 40, 20, Fieschi a dit que le chiffre 15 marquait le prix du bois brut de la machine, payé par Pepin; le chiffre 40, le prix du loyer de sa chambre, y compris le sou pour livre du portier; et le chiffre 20, la somme donnée par Morey pour la malle et les arrhes des canons de fusil.

Mais il est sur ce carnet une énonciation qui a d'autant plus fixé l'attention, qu'elle y est repétée trois fois : ce sont les chiffres 218 50. Fieschi a déclaré que ces chiffres exprimaient la somme de 218 francs 50 centimes, qui lui avait été remise par Pepin pour diverses dépenses et notamment pour l'achat de son mobilier; et, comme preuve de la vérité de ses paroles, il avance que cette même somme avait été inscrite en sa présence, par Pepin lui-même, sur l'un de ses registres; que non-seulement la somme y avait été inscrite, mais la cause de la dépense; Fieschi donne une désignation détaillée du registre; *il est couvert*, dit-il, *en papier bleu gommé*; il indi-

que même l'endroit de la page où l'inscription devait se trouver ; c'est le *haut d'une page*, dit-il ; enfin il ajoute que l'inscription était ainsi conçue : *Remis à M. Bescher* 218 50.

Certes, si une telle déclaration, si nette et si précise, est vérifiée, ce sera une charge irrésistible contre Pepin. Sur cette révélation de Fieschi, Pepin est interrogé, il nie obstinément qu'il ait jamais fait sur ses registres aucune inscription semblable à celle indiquée par Fieschi ; il va plus loin : il prétend ne lui avoir jamais remis pareille somme, ni sous le nom de Bescher, ni sous aucun autre nom. Interrogé spécialement sur le fait qu'il aurait remis à Fieschi une somme de 130 fr. environ, pour l'achat des meubles qui devaient être placés dans le logement du boulevart, il répond : « *Je prends Dieu et le Ciel à témoin que cela est faux.* »

Mais bientôt les livres de Pepin sont saisis ; on les examine avec soin, et sur l'un d'eux, *couvert en papier bleu gommé*, on trouve *au haut d'une page* deux lignes raturées, mais encore lisibles, ainsi conçues :

Plus, pour bois, loyer.. . .	68 50	ensemble. 218 50
M. Bescher.	150 00	

Ainsi se trouve confirmée la déclaration si importante de Fieschi.

On demande des renseignemens à Pepin sur cette découverte dont il avait si énergiquement nié la possibilité ; cette question lui est faite en présence de Fieschi, qui est confronté avec lui, et qui soutient avec force la vérité de toutes les déclarations qu'il a faites précédemment ; Pepin répond : « Je ne reconnais pas ces sommes pour avoir été données à Fieschi pour un usage comme cela ;..... dans ce moment-ci, je ne me rappelle pas pour quel ob-

jet ce compte a été fait, peut-être m'en souviendrai-je plus tard.... ; » puis, pressé de questions, il arrive, dans son embarras, à méconnaître pour ainsi dire son écriture; il dit: « En effet, cette écriture ressemble assez à la mienne, mais je ne pourrais pas affirmer qu'elle soit la mienne. »

Un tel système de défense confirme évidemment l'accusation; on ne peut douter que Fieschi n'ait reçu de Pepin les sommes mentionnées tout à la fois sur le registre et sur le carnet, et qu'elles n'aient été remises pour l'usage criminel que Fieschi a indiqué.

Les faits qui viennent d'être développés démontrent la culpabilité de Pepin; il a pris une part active et directe au complot; et, quant à l'attentat, c'est lui seul qui en a rendu la réalisation possible, en se chargeant de toutes les dépenses; en effet, il paie le loyer de l'appartement sur le boulevart et le mobilier de Fieschi; il paie le bois de la machine, le salaire des ouvriers pour sa construction; il paie les canons de fusil; l'expérience de la traînée de la poudre est faite en sa présence, il y prend part; c'est par lui et par son influence que Boireau entre dans le complot; c'est lui d'abord qui doit passer à cheval devant les fenêtres de Fieschi; mais, comme il voit un danger dans cette démarche, il envoie Boireau à sa place, et lui prête l'un de ses chevaux; Pepin est donc à la fois l'un des auteurs du complot, l'un des complices de l'attentat.

Le système de défense de Pepin peut se résumer en quelques mots: aux faits articulés avec précision par Fieschi, ses réponses diffèrent selon le caractère de ces mêmes faits. Si Fieschi parle d'une circonstance connue de lui seul ou de l'un de ses complices, Pepin répond par une

dénégation sèche; si, au contraire, Fieschi avance un fait qui puisse s'établir par des preuves étrangères, Pepin, tout en repoussant ce qui pourrait l'inculper, avoue ce qu'il craint de voir établi par des témoins ou par des écrits. Ainsi, lorsque Fieschi déclare qu'il s'est rendu avec Pepin chez Poncheux pour y acheter le bois nécessaire à la confection de la machine, Pepin nie seulement la destination du bois acheté, mais il convient qu'il a pu se rendre chez Poncheux avec Fieschi, et qu'il serait possible que le marchand et son garçon de chantier le reconnussent; ainsi, lorsque Fieschi parle de la demande des fusils faite à Cavaignac par Pepin, celui-ci avoue ses visites à Sainte-Pélagie et son entrevue avec Cavaignac; mais il nie le but de cette visite; ainsi, lorsque Fieschi affirme que Pepin écrivit à Cavaignac pour lui rappeler la promesse des vingt-cinq fusils, et se servit de ces mots convenus: *vingt* ou *vingt-cinq francs*, Pepin avoue qu'il a pu écrire à Cavaignac et lui parler même d'une somme de vingt ou vingt-cinq francs demandée pour un patriote, mais il nie avoir voulu parler de fusils; enfin, lorsque Fieschi parle de l'expérience de la traînée de poudre et du déjeuner à la barrière Montreuil, Pepin nie l'expérience faite et le but de la réunion; mais il avoue le déjeuner chez Bertrand avec Morey et Fieschi.

Cependant si, dans ses réponses, Pepin a quelquefois fait preuve d'une certaine habileté, dans ses confrontations avec Fieschi il est resté comme écrasé sous le poids des charges. Dès ses premiers interrogatoires, il demande une confrontation, il l'appelle de tous ses vœux, dit-il; et lorsque la marche de l'instruction rend cette mesure possible, et qu'il se trouve en présence de cet homme qu'il devait confondre, il n'a rien à lui répondre; il ne sait

que gémir et se lamenter : et tel est l'ascendant que Fieschi prend aussitôt sur lui, qu'on ne peut l'expliquer que par la puissance de la vérité.

Après cette première confrontation, Pepin demande à se préparer avant de paraître de nouveau devant son accusateur. Cet homme lui fait peur, dit-il. Il sollicite enfin lui-même cette entrevue qu'il a long-temps retardée; il demande l'autorisation d'interpeller Fieschi, et lorsque celui-ci persiste avec fermeté dans ses déclarations, Pepin n'a pas une seule objection à lui faire; c'est lui qui interroge, et il ne fait que s'attirer des réponses qui l'accablent! C'est lui qui voulait être accusateur, et jusqu'à ses paroles elles-mêmes, tout vient l'accuser; en sorte que ses confrontations, longues et nombreuses, n'ont eu d'autre résultat que de démontrer l'étroite intimité de ces deux hommes et leur complicité profonde.

BOIREAU.

Le 27 juillet 1835, la veille de l'attentat, à onze heures et demie du soir, le commissaire de police Dyonnet adressa à M. le préfet de police la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

» Un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désire n'être pas nommé, est venu ce soir me trouver à l'Opéra, où j'étais pour la surveillance de la répétition du ballet de l'*Ile des Pirates*, et m'a dit que des conjurés avaient préparé une nouvelle machine infernale pour attenter, demain, aux jours du Roi, pendant sa revue sur les boulevarts ; que cette machine était placée à la hauteur de l'Ambigu.

» On croit qu'il s'agit d'un souterrain pratiqué dans

quelque cave avancée sous les boulevarts, et où des tonneaux de poudre ont été introduits.

» Uu ouvrier en bronze, travaillant dans un atelier situé rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 31, et où il est seul, ou bien avec un second seulement pour travailler, a reçu pendant la journée la visite de plusieurs conjurés richement vêtus. Cet ouvrier est abondamment pourvu d'argent depuis quelque temps. Comme il s'est vu presque surpris par l'un des commis, il lui a dit : « Prenez garde » à vous : vous êtes mort si vous dites un mot. Je veux » bien vous dire d'engager votre père à ne pas aller à la » revue. Vous êtes le seul, en dehors de la conjuration, qui » en ayez vent ; s'il m'arrive quelque chose, vous périrez » de la main des conjurés. »

» Cet ouvrier, ni aucun autre, ne couche au n° 31. Cet atelier et celui du n° 27, même rue, appartiennent à M. Vernert, fabricant de bronze, demeurant rue du Faubourg-Poissonnière, n°.. ; personne ne couche la nuit dans ces deux ateliers, si ce n'est, peut-être, un homme de peine.

» L'homme qui a travaillé à la machine infernale dont il s'agit y a, dit-on, mis beaucoup de temps ; c'est un évadé des bagnes ou libéré ; on le dit très-ingénieux.

» L'ouvrier est un républicain qui a déjà été arrêté et qui a subi quelques mois de prison ; il est petit et blond, bien vêtu, mais on n'a pu nous dire ni son nom ni sa demeure, ni même le numéro de M. Vernert.

» Le forçat a beaucoup d'argent. Nous n'avons pu en savoir d'avantage.

» Nous avons prié le déclarant d'aller chez lui et de nous obtenir de plus amples renseignemens ; il craint beaucoup pour son fils, qui est le commis de la maison n°s 27 et 31.

» Nous avons envoyé notre inspecteur à sa porte pour attendre en dehors qu'il vînt remettre un billet contenant ce que nous lui demandions; il nous répond, à onze heures et demie, que, son fils n'étant pas rentré, il n'a pu obtenir ce que nous désirions.

» Ces renseignemens nous paraissant importans, nous nous empressons de les transmettre à M. le préfet, en ajoutant que demain, à sept heures, les conjurés doivent se réunir dans un lieu qui n'est connu que d'eux.

» Je suis avec respect, M. le préfet, etc. DYONNET.

» 27 juillet, à onze heures et demie du soir. »

Cette lettre, qui contenait des révélations si importantes, n'est que le développement d'une note remise le même jour, dans la soirée, au commissaire de police, par le sieur Suireau père; cette note est ainsi conçue :

« Rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 31, succursale du » n° 27 (même rue), chez un marchand de bronze » (M. Vernert), est un ouvrier qui a reçu aujourd'hui » quantité de visites de personnages trop bien vêtus pour » sa classe.

» Cet ouvrier, qui est seul, au second, dans l'atelier » du n° 31, est un républicain qui a déjà subi plusieurs » mois de prison; il a de l'argent, il en reçoit de gens » riches.

» Il a fait la confidence à un commis de la maison, que » demain, lors de la revue du Roi, sur les boulevarts, à la » hauteur de l'Ambigu-Comique, il y aurait explosion » d'une seconde machine infernale. On croit que, depuis » quelque temps (par quelque cave), on a pratiqué un » souterrain dans lequel on a placé de la poudre à laquelle » serait mis le feu lors du passage du Roi.

» L'homme qui travaille depuis long-temps à cette ma-

» chine est un échappé des bagnes ou libéré, auquel on
» attribue beaucoup de talent en ce genre. Ce soir il a
» dû y avoir une réunion, à sept heures, des conjurés.
» Celui des hommes, le mieux vêtu, qui sont venus le voir
» aujourd'hui lui a bien recommandé de ne pas manquer
» au rendez-vous de demain, à sept heures du matin. »

A une heure du matin, M. le préfet de police, averti par la lettre du commissaire Dyonnet, donna ordre d'arrêter immédiatement l'ouvrier en bronze qui lui avait été signalé : avant cinq heures du matin, son nom est indiqué par Suireau père; mais, malgré les plus actives recherches, Boireau ne put être arrêté qu'après l'attentat.

Suireau fils connaissait, dès le 27 juillet, le jour, le lieu du crime et le mode d'exécution; il y a plus, il connaissait l'assassin, ou du moins il savait que c'était un condamné libéré, un homme audacieux et capable de tout.

Qui donc a donné à Suireau ces notes si précises et plus tard si complètement vérifiées? Tout démontre que c'est Boireau lui-même.

En effet, les renseignemens parviennent à l'autorité dès le 27 au soir. Or, de deux choses l'une : ou Suireau fils a reçu la confidence d'un des complices de l'attentat, ou bien (hypothèse ridicule!) il aurait deviné le 27 tout ce qui devait arriver le 28; il aurait deviné l'attentat avec tous ses détails, la machine infernale, le lieu, l'auteur du crime!

Suireau fils n'a donc pu recevoir ces détails que d'un homme parfaitement initié au complot. Cet homme, il l'a nommé dès sa première déposition : c'est Boireau. Cette désignation est-elle suspecte? Suireau fils est-il l'ennemi de Boireau? A t-il quelque raison de l'impliquer

dans un procès si grave? Tout au contraire; il était son camarade, son ami. Et, remarquons-le encore, la révélation de Suireau, avant l'attentat, n'a pas été dirigée contre Boireau; il n'a parlé que pour empêcher son père d'aller à la revue, et pour détourner de lui le danger qu'il croyait imminent : c'est dans cette seule pensée qu'il l'a fait avertir par son domestique. On voit dès-lors combien les paroles de Suireau fils tirent d'autorité et de leur exactitude et de l'intention qui les a dictées.

Mais voyons ce qu'est Boireau, quels sont ses antécédens. Connaît-il Fieschi, Pepin, Morey? son rôle a-t-il été celui d'un simple confident, ou celui d'un complice? L'instruction va répondre à toutes ces questions.

Victor Boireau est âgé de 25 ans; il travaillait rue Neuve-des-Petits-Champs, dans l'atelier du sieur Vernert, marchand de bronze, et demeurait rue Quincampoix n° 77.

Dans le cours de l'instruction, il n'a pas dissimulé ses opinions républicaines; ses relations intimes avec le sieur Martinault suffiraient pour les constater; d'ailleurs il a déclaré qu'il était sur le point d'entrer dans la Société des Droits de l'Homme; il est même très-vraisemblable qu'il en faisait partie, puisqu'on le voit, le 25 février 1834, parmi les sectionnaires arrêtés au café des Deux-Portes, où furent saisies des armes et des munitions de guerre.

Le 28 février 1835, un sieur Lafosse lui disant : « Vous » devez avoir beaucoup d'ouvrage, car on n'entend par- » ler que de bals et de fêtes. » Boireau répondit : « Ah! » oui, de l'ouvrage! nous ne gagnons rien, les ouvriers » sont malheureux, et ce sera toujours comme ça, aussi » long-temps que nous conserverons ce s.... gouverne- » ment; il nous faudrait bien mieux une république. »

Un autre jour, se trouvant au café des Sept-Billards avec Fieschi et un sieur Maurice, ex-inculpé de l'affaire d'avril, il adressa au premier des reproches sur sa patience à supporter le système politique qui nous régit et ajouta: «Si je trouvais six hommes qui voulussent tirer au sort » avec moi à qui se chargerait de tuer le Roi, et si le sort » me désignait, je n'hésiterais pas à le faire. »

Il allait habituellement chez la femme Petit; c'était là probablement l'origine de ses relations avec Fieschi. Dans le courant de juin, on voit celui-ci le conduire chez le sieur Talman, fabricant de couvertures; il le présente comme l'un de ses amis, et lui procure ainsi le moyen d'acheter à crédit quelques objets. Boireau remet au sieur Talman trois billets payables à différentes échéances; et lorsque le marchand se présente, le 25 juillet, à son atelier, pour toucher le premier de ces billets, il le trouve avec Fieschi et deux jeunes gens que l'instruction n'a pu découvrir.

Les relations étroites de Boireau et de Fieschi sont établies par toute la procédure; de nombreux témoins les ont vus ensemble; ils se tutoyaient, et dans leurs dernières confrontations, ils ont repris cette habitude.

Dans le courant de juillet, Boireau donna plusieurs fois à coucher à Fieschi; il savait (il le nie en vain) que celui-ci se faisait appeler *Girard*; il le savait si bien qu'il l'appelait lui-même de ce nom lorsqu'il venait le demander à son domicile, boulevart du Temple, où Fieschi n'était connu que sous le nom de *Girard*. De son côté, Boireau, sans cacher précisément son nom, ne se faisait cependant appeler, dans cette maison, que de son prénom Victor.

Dans les trois jours qui ont précédé l'attentat, Boireau

avait l'air fort préoccupé; dès le samedi 25, il avait fait couper sa barbe et ses moustaches.

Ici l'accusation énumère les charges qui s'élèvent contre Boireau, dans le rapport de M. le Comte Portalis : les visites que cet accusé recevait à son atelier, le prêt du foret qui servit à percer les lumières de plusieurs canons; la promenade à cheval sur le boulevart du Temple, dans la soirée du 27, pour le pointage de la machine; l'achat d'un quarteron de poudre, par M. Suireau fils, sur sa demande; la participation prise par Boireau chez le serrurier Pierre à la commande d'une barre de fer destinée à la machine ; la rétractation de ses aveux, au sujet de cette dernière circonstance, et enfin sa présence chez Pepin.

M. le Procureur-général ajoute ensuite :

Dans ses nombreux interrogatoires, l'accusé n'a rien fait pour sa justification : ou il se retranche dans de sèches dénégations, ou, s'il veut expliquer quelque chose, il tombe dans des contradictions tellement grossières, qu'il fournit lui-même les preuves de son crime. Relever ces contradictions serait maintenant inutile : la culpabilité de Boireau n'est pas moins constatée que celle des trois autres accusés.

BESCHER.

A l'époque où le complot fut formé, Fieschi était sous le coup de poursuites judiciaires; il fallait assurer sa liberté jusqu'à l'attentat, et sa fuite aussitôt après. Il y allait de l'intérêt de tous les complices.

Un livret d'ouvrier et un passeport, tous deux sous un faux nom, remplissaient ce double objet.

Le 5 janvier 1835, lorsque déjà le crime se tramait, Bescher, relieur, ex chef de la section *Marat* de la So-

ciété des Droits de l'Homme, inculpé d'avril, prend un livret et un passeport pour Auxerre. Les deux témoins qui l'accompagnent sont Vayron, ex-chef de la section des *Gueux*, et Morey.

Morey remit le livret à Fieschi, qui, peu de temps après, s'en servit pour se faire admettre comme ouvrier chez le sieur Lesage. Bescher reconnaît avoir vu quelquefois Fieschi chez Morey; mais il prétend être étranger à la remise du livret : il prétend l'avoir perdu, il pense qu'il serait possible que ce fût chez Morey.

A l'égard du passeport, Nina dépose que dans la conversation qu'elle eut avec Morey, à la barrière Montreuil, le 29 juillet, il lui dit : « Il faudra que je remette à ce pauvre Bescher son passeport qu'il avait prêté à Fieschi pour se sauver. »

Nina ne connaissait pas Bescher; elle n'a donc pu inventer un fait qui l'inculpe aussi gravement. D'un autre côté, Fieschi, tout en disant qu'il n'a pas eu le passeport en sa possession, avoue néanmoins que Morey s'était occupé de lui en procurer un.

Or, ce passeport ne pouvait être sous le nom de Fieschi poursuivi par la justice, ni sous celui de Girard, le locataire de la maison du boulevart du Temple; il devait donc être nécessairement sous le nom d'un tiers, et toutes les circonstances établissent que ce tiers est Bescher.

Il eût été imprudent que Fieschi fût porteur du passeport, au moment même de l'attentat; car il pouvait être arrêté dans la maison; et dès-lors Bescher, qui avait prêté son nom, se trouvait compromis. Morey l'aurait été également, puisque son nom se trouvait sur le passeport.

Morey attendait Fieschi dans la rue des Fossés-du-

Temple ; c'était alors qu'il devait lui remettre le passeport et favoriser sa fuite.

Bescher ne peut ou ne veut représenter cette pièce, dont on produit la souche à la date du 5 janvier 1835. A l'en croire, elle aurait été brûlée par sa femme longtemps avant l'attentat.

La déclaration de Nina prouve la fausseté de cet accusé. D'ailleurs, Bescher reconnait que Morey est venu chez lui après le 29 juillet, et il est probable qu'il lui a remis alors le passeport.

On a demandé à Bescher pourquoi il avait pris un passeport pour Auxerre ; il a répondu qu'il se proposait d'aller travailler à Auxerre chez le sieur Bottier, relieur, à qui, toutefois, comme il a été obligé de l'avouer, il n'avait pas donné avis de son projet.

Le sieur Bottier a déclaré qu'il n'avait jamais entendu parler de Bescher depuis 1831, et que jamais cet ouvrier n'avait dû travailler chez lui.

Il a d'ailleurs été démontré qu'à aucune époque, depuis quatre ans, le sieur Bottier n'avait employé d'ouvrier, n'ayant de travail que pour lui et deux apprentis.

Ajoutons que Bescher, qui est marié, n'avait nul motif pour aller se fixer à Auxerre : le mensonge est évident et devient une charge de plus ; car Bescher ne pouvant expliquer pour quel motif il a pris le passeport et le livret, il en résulte la preuve qu'il ne les a pris que pour les faire remettre à Fieschi, et assurer ainsi sa fuite et l'impunité de son crime.

CONCLUSIONS.

Telles sont les charges que l'instruction a produites contre les cinq accusés. Si, après avoir considéré cha-

cun d'eux dans son rôle individuel, on veut les mettre en présence et les voir agir simultanément, voici comme ils se présentent :

Pour l'exécution, il fallait ou un fanatique exalté, ou quelque nature audacieuse dont toute l'énergie fût tournée au crime, et aspirât à quelque grand forfait ; Fieschi s'est trouvé là sous la main de ceux qui pouvaient l'employer. Morey le connaissait, il avait compris ce caractère résolu et profondément dissimulé ; il lui donna asile, et de leur rapprochement naît la pensée du crime. Le plan de la machine est préparé, on s'adresse à Pepin, car on a besoin de sa bourse ; elle s'est ouverte plus d'une fois pour de mauvais desseins. Pepin n'hésite pas, on le trouve tout prêt, au premier mot, comme s'il attendait la confidence. « Si l'homme est solide, dit-il, on peut faire des frais, je les ferai, moi, » et aussitôt l'homme est appelé chez Pepin, le plan de la machine est exécuté en bois ; les dépenses que le crime peut entraîner sont fixées et la répartition convenue.

Mais Fieschi est déjà en butte aux poursuites de la justice ; il faut l'y soustraire, le tenir caché sous un faux nom, et comme en réserve pour le jour de l'attentat ; il faut aussi, l'acte accompli, assurer sa fuite ; Bescher, initié au complot, prête son nom, et avec l'assistance de Morey et de Vayron il obtient un livret et un passeport ; Morey donne le livret à Fieschi qui en use aussitôt ; il garde le passeport en dépôt.

Après d'assez longues recherches durant lesquelles Fieschi reçoit asile chez Pepin, un appartement est trouvé ; Pepin le visite, en approuve le choix, en paie le loyer et les meubles.

Il s'agit de construire la machine.

Le bois est acheté; Pepin et Fieschi sont ensemble; Pepin le paie; Fieschi l'emporte et le fait travailler.

Comment la machine sera-t-elle armée? c'est ici qu'il faut déployer une grande adresse pour éviter toute révélation, toute imprudence. Fieschi pourvoit à tout; des canons de fusil produiront, dit-il, le même effet que des fusils : l'expérience de la traînée de poudre, faite entre les trois complices, confirme ses prévisions. De simples canons sont d'nne acquisition aisée, il les introduira facilement chez lui, sans éveiller de soupçons. Fieschi achète donc les canons; la veille, il est allé au Temple avec Morey, pour se procurer la malle dans laquelle il les portera.

Alors paraît Boireau; c'est lui qui prête à Fieschi l'instrument dont il a besoin pour percer les canons; c'est lui encore qu'on voit avec Fieschi chez le serrurier auquel ils vont tous deux commander la barre de fer qui doit maintenir les canons et recevoir la traînée de poudre.

Les canons sont chargés par Morey, et aussitôt mis en place; Boireau passe à cheval sur le boulevart pour donner le point de mire; Pepin n'ose y passer lui-même; la seul pensée de la machine le fait frissonner, non de remord, mais de peur.

Le moment de l'exécution arrive; Fieschi entre dans son logement; Morey l'attend dans les environs pour lui remettre le passeport de Bescher; Pepin se tient à l'écart ou plutôt il est déjà caché; Boireau est sur le boulevart, au milieu de ses amis tout prêts pour l'événement.

Que si maintenant tous les faits étant connus, on veut assigner au crime son vrai caractère sous le point de vue politique, il faut reconnaître qu'il est le fruit na-

turel des doctrines de la Société des Droits de l'Homme. C'est là que devaient conduire ces frénétiques prédications des clubs, ces ordres du jour sanguinaires, ces pamphlets où le régicide était érigé en acte de morale et de haute politique, ces noms réveillant sans cesse des idées de poignard et d'échafaud.

Aussi, dans l'attentat, qui voyons-nous? Des membres de cette association :

Pepin, chef de la section *Romme*;

Morey, de la même section;

Bescher, chef de la section *Marat*.

Les deux sections *Romme* et *Marat* dépendaient du même arrondissement.

Boireau, de son propre aveu, était sur le point d'entrer dans la Société lorsqu'elle s'est dissoute, et son arrestation au café des Deux-Portes, dans une émeute républicaine, avec un grand nombre de sectionnaires, ne permet pas de douter que déjà il en fît partie.

Quant à Fieschi, il ne parait pas qu'il ait été sectionnaire, mais il affichait des opinions républicaines, et dans l'attentat il a été l'instrument autant qu'auteur principal.

Ce n'est pas tout; les individus qui, sans participer au crime, se trouve mêlés aux actes qui s'y rapportent, sont aussi de la Société des Droits de l'Homme.

Vayron, dont le nom figure avec celui de Morey sur le passeport de Bescher, était chef de la section des *Gueux*.

Nolland, qui reçoit la malle de Fieschi le 28 juillet, était membre de la section *Romme* dont Pepin était le chef.

Martinault, qui, de l'aveu de Boireau, a passé avec

lui presque toute la journée du 28, était un ancien chef de section.

En présence de ces faits, deux vérités resteront constantes; le crime est né des doctrines de la Société des Droits de l'Homme; la Société des Droits de l'Homme devait profiter du crime.

On voit dès lors combien il était sage et nécessaire d'arrêter la propagation de ces principes qui ne tendaient a rien moins qu'à bouleverser, par le plus horrible des forfaits, non pas telle forme de gouvernement, mais l'ordre social tout entier.

En conséquence, les susnommés sont accusés : 1° Fieschi (Joseph), Morey (Pierre), Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), Boireau (Victor), Bescher (Tell), d'avoir concerté et arrêté entre eux la résolution de commettre un attentat contre la vie du Roi et contre celle des membres de la famille royale, ladite résolution suivie d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution;

2° Fieschi (Joseph), de s'être rendu coupable : 1° d'attentat contre la vie du Roi et contre la vie des membres de la famille royale; 2° d'homicide volontaire commis avec préméditation et guet-apens sur la personne du maréchal duc de Trévise, du général Lachasse de Vérigny, du colonel Raffé, du comte Villatte, des sieurs Rieussec, Léger, Ricard, Prudhomme, Benetter, Inglar, Ardoins, Labrouste, Leclerc; des dames Briosne, Ledhernez, Langoret, des demoiselles Remy et Rose Alizon; 3° de tentative d'homicide, commise volontairement, avec préméditation et guet-apens, sur la personne du général comte de Colbert, du général baron Brayer, du général Pelet, du général Heymès, du

général Blin, des sieurs Chamarande, Marion, Goret, Chauvin, Royer, Vidal, Delépine, Ledhernez, Amaury, Bonnet, Baraton, Roussel, Frachebond; de la veuve Ardoins, de la dame Ledhernez, et la demoiselle François;

Laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur;

3e Morey (Pierre), Pepin (Pierre-Théodore-Florentin), Boireau (Victor). Bescher (Tell), de s'être rendus complices des crimes ci-dessus spécifiés, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en provoquant à les commettre par des dons, promesses, machinations ou artifices coupables, soit en procurant des armes, des instrumens ou tous autres moyens ayant servi à les commetre, sachant qu'ils devaient y servir, soit en ayant, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, et dans ceux qui l'ont consommée;

Crimes prévus par les articles 59, 60, 86, 38, 89, 295, 296, 297 et 298 du Code pénal.

Fait à Paris, au parquet de la cour des pairs, palais du Luxembourg, le 11 janvier 1386.

Le procureur-général du Roi,

MARTIN (du Nord).

Lettres de MM. Voyer d'Argenson et Carrel à M. le comte Portalis, en réponse à plusieurs passages du Rapport à la Cour des Pairs.

LETTRE DE M. D'ARGENSON.

» A la page 136 de votre Rapport-Fieschi, on lit le passage suivant :

« *Il est constant*, par ses propres aveux, que, si elle
» (Mme Petit) a reçu des secours et de l'argent de diverses
» personnes attachées à l'ancienne dynastie, et, entre autres,
» de M. Peyrecave, elle en a également sollicité et reçu de
» M. Voyer-d'Argenson ; enfin, son ami Bourseaux est venu
» spontanément demander à être entendu une seconde fois,
» uniquement pour déclarer que Laurence Petit n'était pas
» légitimiste. »

» Certainement chacun de nous doit le sacrifice de ses convenances privées à la nécessité suprême de ne laisser ignorer au juge rien d'essentiel. Il n'y aurait cependant pas de mal si le particulier qu'un rapport de la gravité du vôtre met en scène à son insu, pouvait, avec le secours du bon-sens vulgaire, reconnaître qu'il y avait nécessité pour lui de faire ce sacrifice. C'est ce que je n'ai pas éprouvé en rencontrant mon nom dans le passage que je viens de citer. Je veux croire que c'est de ma faute.

» Quoi qu'il en soit, permettez-moi de vous dire que, pour déduire des conséquences d'un fait, il faut commencer par constater sa réalité, et vous savez mille fois mieux que je ne saurais le démontrer, qu'un fait ne peut être réputé *constant* qu'à la suite d'un examen contradictoire.

» Si donc il vous avait plu de m'appeler devant vous pour avoir des éclaircissemens sur le degré d'exactitude du fait en question ; si vous m'aviez demandé : « Avez-vous donné des

» secours et de l'argent à Mme Petit? » Mon respect pour la vérité judiciaire m'eût rendu dès lors possibles les efforts de mémoire que mon étonnement, à la lecture du passage cité ci-dessus, vient de m'exciter à faire, et voici ce que je vous aurais répondu :

» Une dame, dont je n'aurais jamais su retrouver le nom si le mien ne figurait pas dans votre rapport, s'est présentée chez moi, il y a environ un an; elle ne demandait pas de secours pour elle-même, mais bien pour un officier sortant de Sainte-Pélagie, où il avait été détenu pour cause politique. Elle lui donnait place à une table d'hôte ou pension qu'elle me dit tenir. Elle avait en main des attestations propres à inspirer de l'intérêt pour cet officier, qui se trouvait dans un grand dénuement. Il est, en effet, très-vraisemblable, Monsieur, qu'à la suite d'un pareil exposé, je n'ai pas congédié cette dame par un refus.

» Il se peut que j'aie tort de mettre sous les yeux du public une explication d'un si mince intérêt. Les personnes qui seraient disposées à me blâmer m'excuseront, je l'espère, en remarquant que, quelque obscure que soit la vie d'un citoyen, il doit lui être permis, lorsqu'il y est en quelque sorte provoqué par un acte de haute solennité, de démontrer qu'il a agi avec discernement. Si j'avais donné à Mme Petit des secours pour son propre compte, je publierais ici et je vous aurais dit en toute assurance quels motifs m'y auraient porté.

» Et si, comparaissant à cet effet devant vous, j'avais pu entrevoir la singulière conséquence que vous entendiez tirer de ces secours, je vous aurais épargné la grave erreur que vous avez commise en cherchant dans cette circonstance, inexacte d'ailleurs, des indices d'opinion politique. Je plains celui qui, à l'heure de sa mort, ne se souviendra d'avoir compâti aux misères humaines que dans la personne de ses co-religionnaires politiques. Cet homme, s'il est d'un parti proscrit, n'a accompli que la moitié de ses devoirs; si, ap-

partenant au parti dominant, il ne s'est senti d'entrailles que pour les serviteurs du pouvoir, cet homme n'est qu'un vil et méprisable ambitieux.

» Pour abréger cette lettre, j'ai confondu dans une même acception les mots de *secours* et d'*argent*, que votre rapport semblerait distinguer; toutefois, si vous m'eussiez fait l'honneur de m'appeler, j'aurais pris la liberté de vous demander quelle différence vous en faites, attendu que mon intelligence ne la saisit pas. Je vous aurais encore prié de donner tant soit peu plus de clarté à la phrase du rapport qui suit immédiatement mon nom, parce qu'elle semblerait signifier que M. Bourseaux, que je n'ai pas l'intention de blesser ici, mais que je ne connais en aucune manière, pas même par votre rapport que je n'ai pas lu, est mon ami.

» J'ai l'honneur, etc.

Paris, 18 décembre 1835. » D'ARGENSON. »

LETTRE DE M. CARREL.

Vous dites, page 282 de votre rapport sur l'attentat du 28 juillet, *que les factions ennemies, sans être de connivence avec les auteurs du crime, se tenaient en mesure d'en recueillir l'héritage et d'en exploiter les conséquences.*

Vous trouvez la preuve de cette disposition des factions dans les *prophéties claires* qui ont été faites de l'attentat du 28 juillet, par les feuilles ennemies dn gouvernement, entre autres par le *National.*

Vous citez la prétendue prophétie du *National*, et vous persistez à voir dans un passage reproduit page 284 de votre rapport, la preuve de ce que vous avancez, « malgré, dites-vous, les explications qui ont pu être données par le rédacteur en chef du *National*, dans les interrogatoires qu'il a subis,

et bien que M. le président de la commission d'instruction ait pensé qu'il n'y avait pas lieu de mettre en accusation le *National.* »

Je dois vous apprendre, Monsieur, que dans les prétendus interrogatoires que j'ai eu à subir, on s'est toujours empressé de me déclarer que je n'avais été arrêté que par mesure de sûreté ; que je ne comparaissais que pour la forme, et que le passage du *National* qui vous paraît constituer une si claire prophétie de l'événement du 28, prouvait au contraire, de la manière la plus évidente, pour tous les gens de bonne foi, la parfaite, la profonde ignorance où était le *National* des affreux projets accomplis le lendemain.

Vous avez converti laborieusement en une accusation positive contre le *National*, et contre moi personnellement, le prétexte dont on s'est servi pour m'arrêter le 28 juillet, prétexte ridicule, dont on rougissait, dès le lendemain, en ma présence; car on m'a déclaré, dans mon premier interrogatoire, que je n'étais plus retenu pour la prétendue prophétie claire du 28 juillet, mais en raison des papiers saisis chez moi, et qui devaient être examinés. Ces papiers m'ont été rendus au bout de dix jours, avec de grandes excuses, comme tout-à-fait indifférens.

Mes explications sur l'article du *National* du 27 juillet n'ont jamais eu l'importance que vous avez cru devoir leur donner. Je me les rappelle assez cependant pour ne pas les reconnaître dans le résumé que vous en présentez en quelques lignes. Ma pensée et mes paroles sont ridiculement dénaturées et tronquées dans cette analyse prétendue.

Ailleurs, vous cherchez à fortifier votre opinion personnelle sur la clarté des prophéties du *National* du 27 juillet, en établissant l'intérêt que le journal que je dirige aurait pris à quelques-uns des prévenus, et les relations qui pouvaient exister entre ces prévenus et moi. Mes réponses à vos assertions seront catégoriques et aussi courtes qu'il sera possible.

Vous dites, page 226, que le sieur Pepin connaissait M. A.

Carrel pour l'avoir vu une ou deux fois, et qu'il l'a déclaré. Comme une déclaration de ce genre ne pourrait en rien servir la défense de M. Pepin, je ne dois pas craindre, en la démentant, de nuire aux intérêts d'un accusé. Je ne connais pas M. Pepin. Il est impossible qu'il ait dit me connaître ou m'avoir jamais parlé. S'il s'est présenté quelquefois, comme le dit l'acte d'accusation, à Sainte-Pélagie ou dans les bureaux du *National*, ce que je ne sais pas, il a pu m'apercevoir, mais *nous ne nous sommes jamais vus*, c'est-à-dire que nous n'avons jamais eu d'entretien ensemble; je ne connais pas même son visage. Je rougirais de renier un homme plaeé sous le poids d'une grave accusation, par cela seulement qu'il est accusé. M. Pepin, même après une lecture attentive de l'acte d'accusation, n'est pour moi qu'un prévenu. J'aurais certainement pu le connaître, et son affaire de juin en eût été l'occasion bien naturelle, puisque j'étais poursuivi à la même époque; mais les inductions que vous tirez d'une circonstance très-peu digne d'être remarquée, m'obligent à déclarer que cette circonstance n'existe pas, et que l'assertion du rapport est fausse.

L'intérêt que le *National* aurait pu prendre aux prévenus de complicité dans l'attentat du 28 juillet, aurait été certainement bien légitime, quand le *National* savait, par l'exemple de son rédacteur en chef et par le mandat lancé contre mon ami et collaborateur Thibaudeau, alors absent et en Angleterre depuis plus d'un mois, avec quelle légèreté, quelle étourderie et dans quel esprit de petite vengeance les premières poursuites avaient été ordonnées. Cependant, il n'est pas un des faits par lesquels vous prétendez établir l'intérêt que le *National* aurait pu prendre à la disparition du sieur Pepin, qui ne soit de la plus entière fausseté.

Le rapport dit, page 225, que le sieur Collet s'est présenté à mon domicile et au *National*, chargé de me consulter sur la conduite qu'avait à tenir le sieur Pepin, alors en état d'évasion; mais que j'étais absent de Paris. Je ne me suis pas

absenté de Paris vingt-quatre heures pendant les mois d'août et de septembre. Je n'ai jamais eu connaissance de la mission dont il s'agit. Elle a pu être dans les intentions de M. Pepin, et j'aurais à le remercier de cette marque de confiance. Il pouvait savoir que je n'avais pas fui le mandat lancé contre moi, et je n'aurais pu que lui conseiller de se remettre entre les mains de la cour des pairs. Mais je ne me suis pas trouvé dans le cas de donner ce conseil, parce que je nai pas été consulté; je n'avais même pas entendu parler de cette démarche jusqu'à ce jour. Si, comme le dit le rapport, le messager de M. Pepin a rencontré, dans les bureaux du *National*, deux personnes qui se sont chargées de lui répondre en mon absence, ni l'une ni l'autre de ces personnes n'avait qualité pour me représenter ni pour engager le *National*; l'une de ces personnes serait, d'après le rapport, M. Estibal, dont je ne connaissais pas même le nom.

Je n'ai rien à dire sur le voyage qui aurait été fait à Lagny, par une autre personne attachée à la rédaction du *National*, et à laquelle M. Pepin aurait eu affaire plusieurs fois, dit le rapport, en venant verser au *National* des souscriptions pour les prévenus d'avril. Les personnes qui n'appartiennent point à la rédaction du *National* par une collaboration fixe et journalière n'ont point à m'informer de leurs absences. Je n'ai jamais su et j'ignore encore aujourd'hui s'il a été fait un voyage à Lagny, dans l'intérêt de M. Pepin, Quant aux souscriptions qui auraient pu être remises au bureau du journal par cet accusé, le fait est facile à vérifier. Le *National* a toujours rendu un compte public, exact et minutieux des souscriptions qui lui étaient remises pour le compte des prévenus et des condamnés politiques. Le nom de M. Pepin doit figurer à côté des versemens qu'il a pu être chargé de faire. Je ne vois pas quelles inductions on pourrait tirer contre le *National* d'une circonstance si connue et si peu niable.

Je lis aussi, page 228 du rapport, que, lorsque le sieur Pepin fut repris, après son évasion, on trouva sur lui une *no-*

tice des visites domiciliaires infructueusement faites par la police pour la recherche des complices de Fieschi, EXTRAITE DU NATIONAL DU 16 AOUT, *et contenant les noms des personnes au domicile desquelles ces visites auraient eu lieu*, SELON LE NATIONAL.

Cette assertion ne parlait sans doute pas assez d'elle-même, et le rapport se livre aux conjectures que je reproduis ici textuellement :

« Il n'était pas impossible que cet article eût pour but d'in-
« diquer ces habitations, comme autant d'étapes où ils pou-
« vaient espérer de trouver asile et bon accueil, *à ceux qui*
« *fuyaient les recherches de la police* ou qui s'étaient sous-
« traits aux mandats de justice. La réponse de Pepin autorise
« cette conjecture. Il a dit qu'en effet, dans les villes où ces
« recherches devaient avoir eu lieu, il se serait adressé aux
« personnes dont le *National* avait donné les noms, s'il n'en
« avait pas connu d'autres. »

Est-ce bien vous, M. le pair, qui avez vu dans le *National* du 16 août l'article sur lequel de si habiles conjectures ont été établies? Je serais bien étonné que vous l'eussiez lu, car il serait impardonnable à vous de porter une accusation si grave contre le *National*, ayant sous les yeux la preuve que cette accusation n'est nullement fondée. Vous avez dû vous en rapporter à quelque compilateur subalterne, chargé de réunir les élémens de ce rapport, qui devait paraître sous l'imposante garantie de votre nom. J'espère que vous vous ferez présenter le *National* du 16 août 1835. Vous y lirez un article emprunté au *Journal de Rouen*, et où l'on rapporte qu'un perquisition a été faite, à Dieppe, chez plusieurs personnes soupçonnés de cacher *des évadés d'avril*. Le nom de ces personnes est mentionné dans l'article; elles sont au nombre de sept, habitant toutes Dieppe et ses environs. Il paraît difficile d'établir sur ce renseignement *un itinéraire et une suite d'étapes*. L'auteur de cette partie du rapport a pu n'y pas regarder de si près; mais comment ose-t-on avancer

que de si ridicules conjectures ont été confirmées par les déclarations de Pepin, et que cet accusé comptait frapper, sur la route de Paris à Dieppe, à toutes les portes qui lui étaient indiquées par le *National* comme de bons et sûrs gîtes? Ces prétendues étapes sont toutes réunies dans la même ville.

Dernière imputation contre le *National*, page 229 : « On « aurait trouvé sur Pepin des extraits de ce journal qui an- « nonçaient le passage ou l'arrivée de Pepin en pays étranger, « et qui étaient destinés à donner le change à la police. »

Je parcours toute la série des numéros du *National*, du 30 août au 25 septembre, c'est-à-dire depuis l'évasion du sieur Pepin jusqu'à sa seconde arrestation.

Le 1er septembre, le *National* publie, comme tous les journaux, une lettre du sieur Pepin, annonçant qu'il est disposé à se présenter à la cour des pairs pour le jugement, et qu'il n'a voulu échapper qu'à la détention préventive.

Le 6 septembre, le *National*, comme tous les journaux de l'opposition, repousse l'assertion fausse de quelques feuilles ministérielles, qui présentent le sieur Pepin comme ayant été condamné en juin par le jury, tandis qu'il avait été acquitté par le conseil de guerre.

Le 12 septembre, le *National* rapporte, d'après une feuille belge, citée par tous les journaux de Paris, que le sieur Pepin s'est embarqué à Dunkerque, le 6, à bord d'un bâtiment hollandais, le *Prince-d'Orange*, faisant route pour Rotterdam. L'évasion du sieur Pepin, en présence d'un juge d'instruction, d'un commissaire de police et de plusieurs agens, était un fait plus difficile à admettre que son arrivée à Dunkerque et que son embarquement sur un vaisseau hollandais. Le seul rédacteur qui, en raison de ses fonctions habituelles, ait pu reproduire ce fait très-croyable, était assurément dans la bonne foi; il ignorait aussi bien que moi la démarche du sieur Collet; il n'a pu vouloir *donner le change à la police*, ainsi que le prétend le rapport.

Comment tant d'imputations ont-elles pu paraître fondées

à la commission au nom de laquelle parle M. le pair rapporteur, sans qu'on ait cru nécessaire de faire comparaître de nouveau le rédacteur en chef du *National*, et d'entendre ses explications? Je dis, moi, que si le *National* est l'organe d'une opinion qui se tenait, suivant les expressions du rapport, en mesure de recueillir l'héritage du crime et d'en exploiter les conséquences; je dis que si le *National* eût eu l'incroyable effronterie de menacer la royauté, le 27 juillet, du guet-apens qui l'attendait pour le 28; je dis que si, après les effroyables désastres de cette journée, on eût pu constater les relations du *National* avec les principaux prévenus de la conjuration, et obtenir la preuve de sa connivence dans des manœuvres destinées à empêcher la découverte de la vérité; je dis que si l'on eût cru réellement aux émissaires mis en route par le *National*, aux itinéraires, aux directions, aux routes d'étape, aux fausses nouvelles publiées par le *National*, pour dérober la trace de ceux qu'il aurait fait évader, je dis que, tout cela étant admis par la commission d'instruction comme la vérité même, il y avait lieu, non pas seulement d'interroger le rédacteur en chef du *National*, mais de le mettre en jugement à côté des hommes qu'il aurait eu un si grand intérêt à faire disparaître. Ainsi donc, ce n'est pas du trop de sévérité que je me plains, c'est du trop d'indulgence. Si la commission pense et admet tout ce que son rapporteur insinue, ce n'est pas dans un article de journal, c'est à la barre de la cour des pairs que je dois me défendre. Pourquoi n'y suis-je point appelé, si tout ce que le rapport affirme sur le *National* et sur moi est suffisamment établi? Si, au contraire, l'on n'a pas même pris la peine de vérifier ce que tant d'imputations réunies pouvaient avoir de fondé, comment ces imputations tiennent-elles tant de place dans un document qui semblait ne devoir présenter que le résultat d'investigations approfondies, graves et discrètes? Diffamer ceux qu'on ne pourroit incriminer, serait-ce un privilége de la haute juridiction qui a délégué M. le comte Portalis?

La cour des pairs a le droit d'ordonner des détentions préventives de 20 mois; elle dispose arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie des citoyens; elle crée, lorsqu'il lui plaît, des rapports entre des choses qui n'en ont point, et disjoint, pour la facilité de sa procédure, les causes qu'elle avait réunies pour établir sa compétence; jamais tribunal politique plus puissant, plus riche de facultés, d'attribution et d'expédiens, n'a existé dans aucun pays civilisé; la cour des pairs est au-dessus de toutes les garanties : nos domiciles, nos secrets de famille, tous les asiles de notre pensée lui sont ouverts. La France a voulu ou accepté tout cela; mais il n'est pas encore admis que la considération, la réputation, l'honneur des citoyens lui appartiennent, et qu'il suffise d'être rapporteur d'une commission d'instruction de la cour des pairs pour pouvoir calomnier impunément des citoyens qui n'auraient aucun recours devant la justice ordinaire, et qu'on n'oserait amener devant le tribunal extraordinaire.

J'ai honte d'avoir mis la main à la plume pour repousser des imputations qu'on m'engageait à mépriser. Mais, en dénaturant les explications que j'ai pu donner lors de mon arrestation, en me prêtant, depuis, des démarches et une conduite si contraires à ces explications, on a voulu que je parusse lâche aux yeux des uns et coupable aux yeux des autres, et qu'en même temps la commission d'instruction de la cour des pairs semblât fort généreuse en m'épargnant et laissant vivre le *National*. J'avais moins besoin, peut-être, de prévenir de telles impressions que de flétrir publiquement ces haines sans générosité qui abusent de hautes positions politiques, pour se permettre la diffamation contre des hommes sans pouvoir, et dont l'honneur invoquerait inutilement la protection des lois. Réduit à demander justice à la publicité, il m'a suffi, monsieur, d'opposer les faits aux fausses allégations qui me concernent dans votre rapport à la cour des pairs.

J'ai l'honneur, etc.

Paris, 19 décembre 1835. A. CARREL.

LETTRES DE FIESCHI

Pour ne rien omettre de ce qui tient au principal personnage de ce procès, et réunir sous les yeux du public tous les traits qui peuvent servir à caractériser le bizarre esprit de cet homme, nous plaçons ici deux lettres de Fieschi dont l'orthographe a été fidèlement conservée.

M. Parquin, n'ayant cru devoir accepter que conditionnellement la défense de Fieschi, adressa la lettre suivante à M. le président de la cour des Pairs.

« Paris, ce 30 novembre 1835.

« Monsieur le président,

« Vous m'avez fait l'honneur de me désigner d'office comme l'un des défenseurs de l'accusé Fieschi à la cour des pairs.

« La loi, d'accord avec l'humanité, ne veut pas que même les plus grands coupables soient abandonnés devant leurs juges.... J'accomplirai un pénible devoir ; j'assisterai Fieschi dans l'instruction et aux débats ; mais, le jour de l'audience arrivé, je ne puis pas promettre que ma voix trouvera quelques paroles pour sa défense.

J.-B.-PARQUIN.

— Me Parquin avait eu soin aussi d'envoyer à Fieschi cette lettre, afin que l'accusé fût parfaitement à même de choisir un autre défenseur, s'il le jugèait à propos. Fieschi lui adressa la réponse suivante :

LETTRE A M. PARQUIN.

« M. Parquin, avocat près la cour royale à Paris.

« Monsieur, j'ai reçue la copie de la lettre que vous avais envoye a M. le président de la chambre de peire.

« Monsieur, vous avais axepté ma cause, c'est qu'il est tre

grave et je vous assure que si j'ai fait le chouais pour vous nomer mon défanseur, ce n'est pas dans l'espoire de me fairre abcoude. Non, monsieur, je sais que sus couppable et si le grand Cicerons ou le grand Omere vint défendre ma cause, il lui serait impossible de me faire acquitté, puisque moi-même j'ai avouer mon cruele attanta, et je n'espère à rien mais je suis satisfait davoi fait conaittre a mes juge que jeaie dict la verrité san provocation de persone, sans mavoir fait aucune promesse, et aussis je declare a face du monde entié pur que je pusse servir d'ezemple. Mais aussis les personne quil mon interogé doit me rendre justice que je desclare de navoir demandé riens à persone, non, monsie pour sover ma teste, non!

« Je nai pas crain de fair le male et aujourdehui il me rest de meprisé le dangé, l'esecution que porterai ma tette sus le gleve avecque le courage, en regretant les victimme faites par ma propr main. Je me sens hereux que vous avais assecte ma défence, il est empossible de la blanchir et si vous chercherez a la blanchir sur un paraye preteste; lon diret alors que monsieur Parquin n'est plus lhomme que la France croyé.

« Au rest il me faut en défenseur. Je ai fait en vous mon chouix et loin que la lettre que vous avait écrit a monsieur le président de la cour de perre me face regreté de vous avoir chouasi, comme elle nezprime que des sentiment quil sont le mient et que elle vous honore a mes yeux, je vous prie de vouluir bien continuer a m'assister de vos conseyles et vous me ferait memme plaisir de rendre ma lettre aussi publique que a éttait la vôttre.

« Je vos salu de to mon cœur. FIESCHI.

« Fai a la Corsiergeri le 2 décembre 1835. »

LETTRE A M.r SAJOU.

« Monsieur Sajout, huissier pré la Cour des Peires.

« Monsieur, pardonné moi et soyé indulgent au fautte sans nombre que vous trouverez dans cette lettre, soit pour la forme de mon l'angage comme les fautte d'ortografe, car si j'ose prendre la plume écrire en français, je vous dirais que sui ettait mon professeur moi-même; mais j'espère trouver chex vous de la pitié pour mon ignorance; mais aussis vous jugerez d'apré la présente le tableaux de mon caractère.

« Au reste il doit pas vous ettre inconnue d'appré avoir resté 9 année dans mon paii, vous ettes en même juger le Corse, et j'espère achever mon ouvrage à mon jugement.

« Monsieur Sajout, vous fict bien de quitter la carrière militaire pour vous o'ccuper a suivre une si belle sour tout et employé à la digne chambre de premier corps législatif du Rro'yomé.

« Heureux cel'oui qui comme vous arrive à cette âge et qu'il blanchi sé cheveux san réproche. Alors l'homme désire de vivre long-temp parce que il peut servire de menteaur pour les a'utre; mais cet homme pourrége le trouver? Sa serais de faire comme Diogène qu'il cherché en plain midi avec un lanterne l'homme sage, mais l'a t il trouvée? Pour moi mon parti est pri, qu'il est de boire le calice jusque à la lie.

« Ouii celui qu'il à comi un si orrible a'ttenta sans réfléchir à ce qu'il devait ettre si o'dieux à la société, doit si conformer à quel paine quelconque qu'il le soit affligé.

« E bien pour mon compte je me dict que le lache seule crain la mort, au point qu'il rédutte que la terre nen souvre sour sé pas.

« Mais moi je l'attends comme un festin que je devrais en faire parti, je regarde la mort comme un loi générale, et je nais jamais regardé la vie comme un plaisir, car le Brave préfère l'honour à la vie, et il préfère cette mort que de sourvivre à la honte et à l'exclavage.

« Oui la mort rant un service à la nature lorceque elle enlève l'homme qu'il souffre comme moi, que quan même je survivrais j'aurais toujours le tableaux en présence de mon orible attantat.

« Enore que je fuse libre mon cœur serait captifc, et alors je serais plus hereux l'orceque j'aurais payé le tribut de la nature.

« Malgré que je fasse une fin si m'alhereuse, mes juge me diron : La loi vous comdane à la mort et alors il faut se conformé et je me suis résolu de l'attendre à piet ferme.

« Mais si je survivait e'ncore toutte lé foi que je me trouverais en présence d'un homme je craindrais qu'il dise lui-même : Voila l'homme délateur, lache d'avoir vendue sé complice. Oui je suis son délateur, mais moi je dict que le diable se rens a'rmite et appré que un parègle circonstance que un homme envoyé pour insi dire du ciel me fict dérangé la machine einfernal, appré il vient dans mon cachot, je fus alors frappé de voir l'homme qu'il avait etté mon bienfaiteur. Je n'en pus résisté j'en fict le choiz parmi lé ministre, et que je l'aurais fait parmi lé couroné.

« Vous, Monsieur, que vous connaissés le caractère Corse qu'il ia tout à l'extrême ; le Cors n'oblie jamais ni le bien ni le mal.

« Je reudis alors le service que je pouvait rendre à mon païs dans l'espoire de requler à jamais une révolution prochène. Pour prover mon répantis, et je me décida à faire ma confession politique, je fit le choix de M. L..... sans provocation de persone, sans que persone mais promi ma grâce.

« Comme aussi je n'en lais pas mandié à aucoun. Mandier ma vie, non, non, je mandirais plus tot celle de mé complice parcequil son des lache, et qu'il craigne de porter lor tette à l'échaffaud mais moi je me dic : Cant l'on m'aura couppé la tette je donerais le reste au diable, arrive qu'il pourra.

« Tous à vous, agrez Monsieur vottre trés emble serviteur.

« Fait à la Conciergerie le 18 janvier 1836.

« Le regisside FIESCHI. »

FAC SIMILE

D'UN CARNET

APPARTENANT A FIESCHI.

EXPLICATIONS

données

PAR FIESCHI.

Suivant interrogatoire du 29 septembre 1835.

NOTES

INSCRITES SUR LE CARNET DE FIESCHI.

TRICYCLES.

Correspondance sans augmentation de prix

50 c^{mes}.

de la Bastille......	Du boulevart des Capucines. Au boul. des Invalides. A la Porte St-Denis.
du boul. des Inval..	A la Porte St-Denis. A la Bastille. Au boulevart des Capucines.
de la Porte S.-Denis.	Au boul. des Invalides. A la Bastille. Au boul. des Capucines.
du boulevart des Capucines.........	A la Bastille par la place des Victoires et le Marais. Au boulev. des Invalides A la Porte St.-Denis.

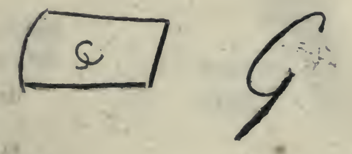
L'échange de voitures ne se fait qu'à la place des Victoires, à la station centrale, où MM. les voyageurs recevront une carte qui ne pourra leur servir que là ; sur aucune ligne les conducteurs ne peuvent ni ne doivent les recevoir.

4e Page (Les pages 2 et 3 ne contenaient rien.)

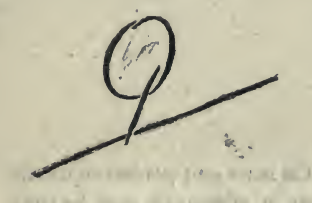
EXPLICATIONS.	NOTES DU CARNET.
C'est un nom indifférent ; je ne peux me rappeler ce qu'il signifie.	de Perrotée
Cette Adèle est une femme qui fait des bonnets, et dont j'avais pris l'adresse pour y envoyer *Annette*.	Rue du Temple 37 au 4.e Adelle.
Je crois que cette adresse est celle d'un serrurier chez lequel je voulais louer une chambre pour *Agarithe*.	Rue du Quaire n.° 27: M. Ney.

Page 5.

EXPLICATIONS.	NOTES DU CARNET.



Je n'ai aucun souvenir des figures ci-contre.



| Je ne comprends pas pourquoi cette adresse figure ici ; je ne me souviens pas de tout cela, à moins que cette adresse ne m'ait encore été indiquée pour procurer de l'ouvrage à *Annette*. | Magasin de la Crec
Creche
rue St.-Honoré |

EXPLICATIONS.

Page (7 la 6 ne contenait rien).

NOTES DU CARNET.

1.

de la Bastil, Made.....

et par correspondenc....

à la pointe St.-Eustache

le palai Royale

le tuileri, Barriere de Roul

Barrier de passi

Ces notes sont relatives au travail dont je m'occupais pour les Omnibus.

2.

Les Orleanese

Barriere de Berssi

Suient le quai

jusque la

Correspondence

pour la B

et Nely

EXPLICATIONS.	NOTES DU CARNET.
Page 8.	
Ces notes sont relatives au travail dont je m'occupais pour les Omnibus.	favorite tivoli.
	Rue Planche.
Ce nom est celui d'un vieux brocanteur qui a eu quelques relations d'affaires avec la femme *Petit*.	Mibré P. Che n° 15. Pelliet.

EXPLICATIONS.	NOTES DU CARNET.
Page 9, (la 10 ne contenait rien).	
	L...D....Bl....
Ces notes sont également relatives au travail dont je m'occupais pour les Omnibus.	Départ la Bastille Correspondance en face le pont Notre Dame ....
Je ne me rappelle pas avoir écrit ces mots-là. Au reste, je ne dis pas que je ne les ai pas écrits ; car, puisque j'ai fait la chose, j'aurais bien pu l'écrire.	Le mois de juill effrera la f

Page 11.

EXPLICATIONS.

Reçut

(1) Je n'ai jamais reçu autant d'argent que cela. Au reste, ces chiffres, dont je ne peux me rappeler la signification, ne peuvent exprimer trois paiemens à moi faits :

1° Parce qu'il est raisonnable de remarquer qu'on m'eût compté des sommes rondes, au lieu de 219 et 347 fr. ;

2° Parce que la plus forte somme que j'ai reçue était celle qui a servi à payer les canons, c'est-à-dire, 187 fr. 50 cent. ; qu'au surplus il ne m'en a été compté, en tout, que 500 fr. au plus.

(1) { 21 / 210 / 347 }

(2) Total de divers paiemens. — (2) 218 50

(3) Prix du bois brut de la machine payé par *Pepin*. — (3) 15

(4) Prix du loyer de ma chambre, y compris le sou pour franc pour le portier. — (4) 40

(5) 20 francs donnés par *Morey* pour payer une malle et les arrhes du marché des canons. — (5) 20

(6) Récapitulation de dépense, où figure pour 12 francs le prix réel de la malle.

(6) { 218 50 / 40 / 12 }

250 50

Page 12.

EXPLICATIONS.

(1) Je crois qu'on a confondu les chiffres indiquant la date avec ceux qui expriment une somme et que celui qu'on a pris pour un 8 était un 1; ainsi il resterait, à la date du 21, 150 fr. 50 c., attendu que je pense que le nombre 18 se rapporte aussi à une date *.

(2) Je ne me rappelle pas ce que peut signifier cette inscription. J'affirme que je n'ai jamais reçu de somme de cette importance.

(3) Deux fois 12 fr. que j'ai reçus de Pepin.

(4) Deux fois 15 fr. que j'ai reçus du même.

(5) Je ne puis en rendre compte.

(6) Prix de façon payé au menuisier.

(7) Supputations de diverses sommes partielles reçues.

(8) Je ne peux expliquer cet article.

(9) C'est aussi un total des diverses sommes que j'ai reçues.

(10) Prix du bois ayant servi à la confection de la machine.

(11) Divers articles de dépenses.

(12) Prix de trois demi-termes de mon loyer.

(13) Total des deux sommes ci-contre.

NOTES DU CARNET.

(1) 21850 18 50 centine
(2) 4750 40
(3) 12 12
(4) 15 15 (8) { 103 / 100
(5) 202 85 50 203
(6) 2
(9) 90 Recue pour compte
(9) 285 50 centime

(12) { 37 50 / 37 50 / 37 50 }
111 50
111 50
93 0
(13) 204

(10) Bua 13 23
(11) { Mattela 28 / Glasse 5 / Chese / table 7 / Coverture 20 / Draps 10 / Oreillie 5 }
92 23

(*) Interpellé par M. le Président, le 29 octobre, sur la singularité de cette explication, Fieschi a répondu :

« L'invraisemblance de cette explication tient à l'état de dépit où m'a jeté la vue, sur ce carnet, d'une somme aussi considérable que celle de vingt-et-un mille francs, que j'étais sûr de n'avoir pas reçue. Mais il y a une explication qui paraîtra plus satisfaisante, et qui m'est revenue à l'esprit, lorsque j'ai étudié avce plus d'attention et de calme mon carnet et que je l'ai rapproché d'un article semblable inscrit sur l'un des livres de Pépin, qui m'a été représenté lors de ma dernière confrontation avec celui-ci. On voit sur ce registre, au haut d'une page, ainsi que je l'avais déclaré précédemment, une somme de 150 francs, plus une somme de 68 fr. 50 cent., toutes deux remises à Bescher, et dont le total forme celle de 218 fr. 50 cent. L'erreur apparente qui résulte de l'examen de mon carnet serait donc uniquement causée par l'omission d'une virgule qui aurait dû séparer les francs des centimes. J'ajoute que, comme cet article est écrit au crayon sur le carnet, il se peut bien que la virgule ait disparu par suite du séjour que mon carnet a fait dans l'endroit où il a été trouvé. »

Page 13.

EXPLICATIONS.	NOTES DU CARNET.
Cette inscription pourrait exprimer 31 fr. 90 cent.	Reçut 3190

N. B. Je fais observer que je n'ai reçu en tout que 500 francs environ.

Page 14. NOTES DU CARNET.

EXPLICATIONS.

Logement	37 50	
	37 50	
	37 50	
	112 50	
plus,	7	franc
Coverture	20	
Draps	10	
Table	7	
Traversi	5	
Chese	5	
Glasse	5	
Chandelle	1	
Mattelat	28	
	81	50
	62	30
		80

Interpellé, le 29 octobre, en ces termes, par M. le Président :

« Ne pourriez-vous pas donner quelque explication sur cette circonstance singulière, que plusieurs articles paraissent répétés sur votre carnet ? Ainsi, on y trouve portée deux fois la dépense causée par l'achat de votre mobilier ; deux fois aussi, celle causée par le paiement des trois demi-termes de votre loyer; cette somme de 218 fr. 50 centimes elle-même, dont il vient d'être question, s'y trouve portée trois fois, comme ayant été reçue par vous. N'avez-vous pas, en effet, reçu cette même somme trois fois ? »

Fieschi a repondu :

« Il est bien évident que ces inscriptions semblables ont le caractère de doubles emplois ; car je n'ai pas acheté deux fois mon mobilier, et je n'ai pas payé six demi-termes de mon loyer, au lieu de trois que j'ai dû acquitter réellement, depuis le 8 mars jusqu'à la fin de juillet. Dans l'agitation d'esprit où je me trouvais, j'ai pu souvent écrire sur une page ce que j'avais déjà inscrit sur une autre. »

Signé : Fieschi, Pasquier, Léon de la Chauvinière.

Pour copie conforme à l'original déposé au greffe.

Le greffier en chef,

E. CAUCHY.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FAITS PRÉLIMINAIRES.

RAPPORT DE M. LE COMTE PORTALIS.



